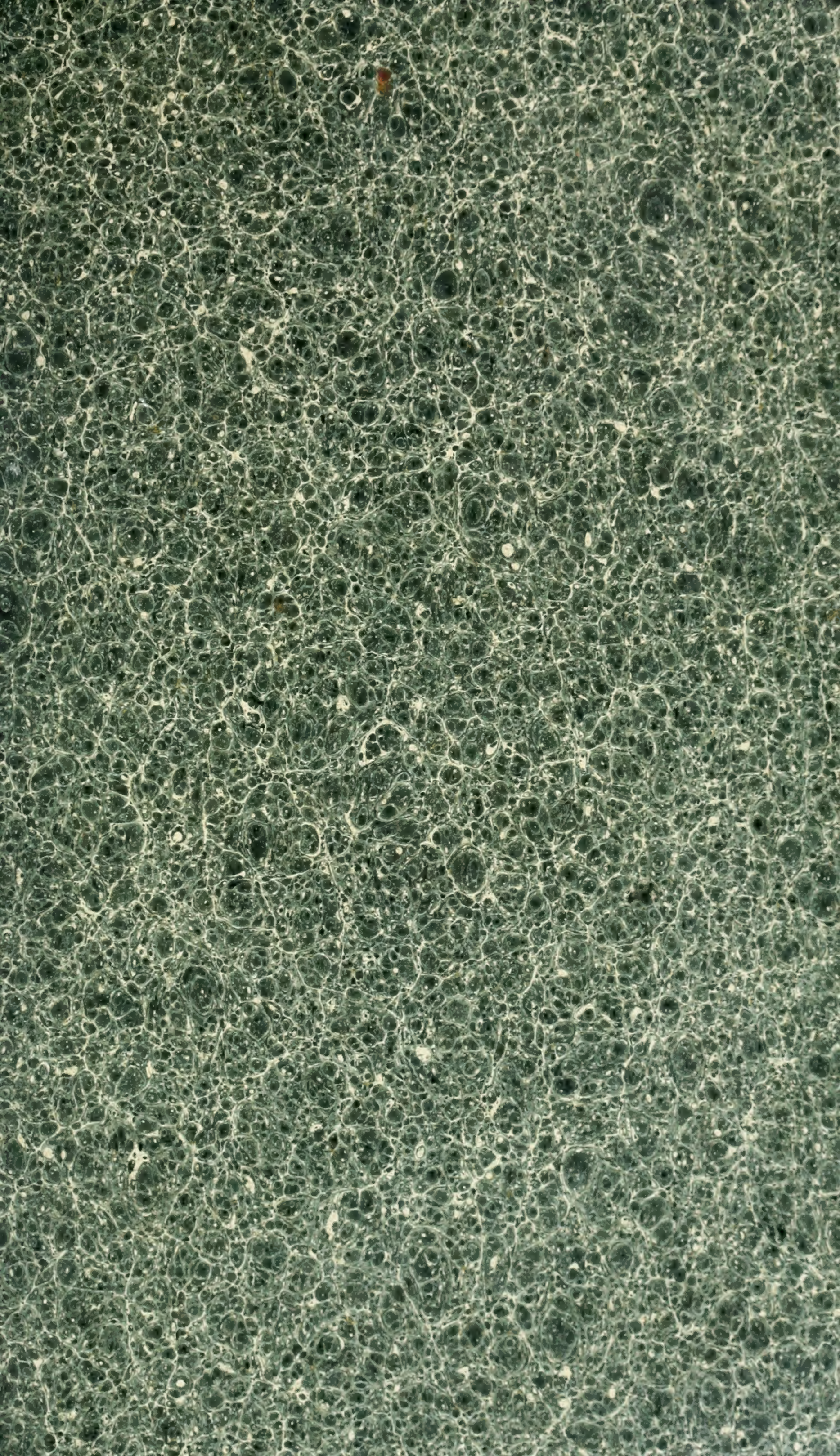




BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

TOME QUATRIÈME.

Nos 40 A 58. — 1862-1867.

A ORLÉANS,
DE L'IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB,
CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

1870

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 40.

PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1862.

Séance du vendredi 10 janvier 1862.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. le Président de la Société géographique de Vienne fait demander à la Société l'échange mutuel des publications. La Société accepte cette proposition.

— M. Pillon lit une notice ou étude historique sur La Chapelle-Saint-Mesmin et sur la découverte d'un sceau clérical anglais, du XV[e] siècle, faite dans cette localité. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— M. G. Vignat lit une notice historique sur le testament de Raoul, évêque d'Orléans, de 1308 à 1311, et dépose sur le bureau

la copie de ce testament, copie extraite des archives du chapitre de l'église d'Orléans. La pièce authentique se trouve dans la collection des archives du département, à la Préfecture. La notice de M. Vignat et la copie du testament de Raoul sont renvoyées à la commission des publications.

— Il est procédé au renouvellement du bureau et des commissions permanentes pour 1862.

Membres sortants :

MM. De Buzonnière, *president,* non rééligible ;
Mantellier, *vice-président,* non rééligible ;
Dupuis, *membre de la commission des publications ;*
Desnoyers, *membre de la commission du musée,* rééligible.

Sont élus :

Président, M. Mantellier ;
Vice-Président, M. Collin ;
Membre de la commission des publications, M. Baguenault ;
Membre de la commission du musée, M. Desnoyers.

En conséquence, le bureau et les commissions permanentes sont composés comme il suit :

Président, M. Mantellier ;
Vice-Président, M. Collin ;
Secrétaire, M. Rocher ;
Archiviste, M. Petau ;
Trésorier, M. Carette.

Commission des publications.

MM. Loiseleur, de Molandon, Baguenault.

Commission du musée.

MM. Mantellier, Dupuis, Desnoyers.

Séance du vendredi 24 février 1862.

Présidence de M. Mantellier, président.

M. Mantellier, en prenant possession du fauteuil de la présidence, remercie la Société de la preuve de confiance qu'elle a bien voulu lui donner en le choisissant pour Président, et demande à la Société de voter des remercîments à M. de Buzonnière, Président sortant. La Société s'allie avec empressement à la pensée de M. Mantellier et demande que l'expression de sa sincère reconnaissance soit consignée au procès-verbal.

— M. Collin remercie également la Société du témoignage de sympathie et de confiance qu'elle lui a donné en le nommant Vice-Président.

— M. le Président donne à la Société communication d'une note de M. Justin Lallier sur les *archives de famille*, note dans laquelle M. Lallier développe cette pensée : chaque famille, dans l'intérêt général de l'histoire aussi bien que pour la satisfaction et l'instruction des membres qui la composent, devrait conserver un registre dans lequel toutes les dates et tous les faits intéressant la famille dans sa vie intime seraient consignés avec exactitude et persévérance. La Société décide que la note de M. Lallier sera conservée et classée dans les archives.

— M. Lallier, de Neuville, lit des notes archéologiques sur les communes du canton de Neuville, destinées au répertoire archéologique de France. Le travail de M. Lallier reçoit l'approbation de la Société.

— M. le Trésorier donne communication à la Société des comptes de 1861 et du budget de 1862.

— M. Bimbenet donne lecture d'un mémoire sur la *Justice de Saint-Sauveur*, à Saint-Marc, près Orléans.

Séance du vendredi 14 février 1862.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. Collin fait hommage à la Société d'un magnifique album ayant pour titre : *Grotte du Dragon, Croix monumentale* de Mici-Saint-Mesmin. Cet album est composé de dix-huit dessins photographiés et d'un texte manuscrit. Les photographies ont été exécutées par M. Chagot et offrent la reproduction saisissante des dessins pittoresques de MM. Chouppe, Carette et Pensée, ainsi que des cartes et plans de M. Collin. M. le Président offre à M. Collin et aux artistes qui ont concouru à cette œuvre remarquable les remercîments de la Société, qui ordonne que l'expression de sa reconnaissance soit consignée dans le procès-verbal et mentionnée au *Bulletin*.

— M. Pillon lit une notice sur l'étymologie du mot *Tudèle*, nom d'un portereau d'Orléans, sur la rive gauche de la Loire, à l'ouest du pont.

— M. Pillon fait hommage à la Société d'un sceau trouvé à La Chapelle-Saint-Mesmin. Ce sceau, qui est d'une parfaite conservation et porte tous les caractères du XV[e] siècle, est celui d'un clerc anglais : *Sigillum. S. Jokis. Anglici. Clici.*

M. Pillon joint à ce don celui d'une pièce de Henri VI, roi d'Angleterre, trouvée dans le même terrain.

— M. Dupuis dépose entre les mains de M. le Président une proposition dont lecture est donnée à la Société. Cette proposition, qui tend à faire adopter par la Société des *jetons de présence*, est prise en considération, et une commission est nommée pour l'examiner ; elle se compose de MM. Dupuis, Loiseleur, Baguenault, de Langalerie et Chouppe. Le bureau devra se joindre à la commission, afin d'examiner la question sous le rapport des voies et moyens.

— M. Bimbenet termine la lecture de son mémoire sur la *Jus-*

tire de Saint-Sauveur, à Saint-Marc, près Orléans. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 28 février 1862.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

M. le Président annonce à la Société la mort de M. Delton, architecte, membre correspondant de la Société.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Egger, qui remercie la Société de l'avoir élu membre honoraire.

— M. le Président donne communication à la Société d'une lettre de M. le Président de la Société des sciences et lettres d'Orléans, qui propose la nomination d'une commission mixte prise dans les deux Sociétés, pour s'occuper du *Dictionnaire topographique du département du Loiret*, conformément à la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui a fait appel au zèle et à la science des membres de l'une et de l'autre société par sa *circulaire* en date du 18 juillet 1861.

M. le Président invite les membres présents et préviendra les membres absents qui pourraient s'occuper de ce travail à vouloir bien s'inscrire, afin que cette commission puisse se constituer d'une manière utile.

— M. Loiseleur, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur la notice de M. Vignat et la copie du testament de l'évêque d'Orléans, Raoul Grosparmi, et conclut à l'insertion de la notice de M. G. Vignat et de la pièce qu'elle a pour objet au volume des *Mémoires*. La Société adopte cette conclusion.

— M. Cosson offre à la Société les remercîments de M. Pillard, médecin à Ladon, élu membre titulaire non résidant, qui l'a chargé d'être son interprète auprès d'elle.

— M. Cosson donne lecture d'un mémoire sur un souterrain ou aqueduc gallo-romain, découvert sur les communes de Sceaux, Ladon, etc.

Séance du vendredi 14 mars 1862.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. Dupuis, au nom de la commission du *jeton de présence,* lit un rapport dont toutes les conclusions sont examinées successivement, mises aux voix et adoptées comme il suit :

1° La Société décide qu'elle aura un *jeton de présence ;*

2° Qu'il sera en argent et d'une valeur de 3 fr. 50 c.;

3° Qu'il sera de forme ronde avec grenetis à la tranche ;

4° Qu'il portera au droit l'image de l'ancien monument de Jeanne-d'Arc, ayant à l'exergue : *A Domino factum est istud*, et au revers une couronne formée de petits ronds (analogues à ceux qui se voient sur le gros tournois d'argent de Saint-Louis), renfermant alternativement une fleur de lys et un cœur de lys, pour rappeler les armes du duché et de la ville d'Orléans;

5° Qu'il sera frappé des jetons de bronze;

6° Qu'à chaque séance chacun des membres titulaires résidants et non résidants recevra un jeton de présence en *bronze ;*

7° Que trois jetons de bronze pourront être échangés contre un jeton d'argent par les membres titulaires résidants ;

8° Que le prix du coin, qui restera la propriété de la Société, sera payé sur les frais généraux;

9° Que le prix de la frappe des jetons sera chaque année payé à l'aide d'une cotisation de 10 fr. par les membres titulaires résidants, et que ce qui aura été dépensé en plus pour cette opération sera pris sur les fonds communs de la Société ;

10° Que le trésorier pourra recevoir en paiement de la cotisation annuelle ces jetons de présence en argent, chacun d'eux étant donné pour une valeur de 3 fr. 50 c.

— Sur la proposition de M. Loiseleur, la Société arrête que les séances commenceront régulièrement à sept heures et demie ; qu'un appel nominal aura lieu après la lecture du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance ; que les jetons de présence ne seront remis qu'aux membres qui auront répondu à l'appel ; qu'enfin la remise des jetons de présence n'aura lieu qu'à la fin de la séance, qui devra être levée à neuf heures et demie au plus tard.

— M. Dupuis communique à la Société une collection d'empreintes sur papier, reproduisant les inscriptions de briques découvertes à Neuvy-sur-Baranjon, dans le Cher. La Société, considérant qu'il peut y avoir intérêt pour l'histoire locale d'étudier cette découverte, prie MM. Dupuis et Conestabili de préparer un rapport sur ce sujet.

— M. Baguenault fait un rapport verbal sur le mémoire de M. Pillon, intitulé : *Étude historique sur La Chapelle-Saint-Mesmin*, et conclut à l'insertion de ce mémoire au *Bulletin*.

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN.

« J'ai quelque chose à vous dire au sujet d'une ruine toute récente, puisqu'elle ne date que de la fin de l'année 1861. Ce qui vient de s'écrouler ne fut jamais ni une basilique sainte, ni un monument cher aux arts, mais tout simplement la dernière manse rurale des moines de Mici, sur la rive droite de la Loire. Après quelques jours d'absence, je cherchais vainement, au travers du brouillard du matin, le hameau de Vaussoudun, qui élevait si gracieusement ses combles au centre d'une épaisse futaie : il avait disparu. Par une suite étrange de l'accomplissement des temps, l'abbaye fut détruite en 1562 par les protestants ; c'est un protestant qui, en 1862, vient de racheter ces débris d'outre-Loire. Vous n'ignorez point que les immenses possessions de Mici sur cette rive se divisaient en deux grands centres d'exploitation régis et gardés par deux prévôtés, celle de Chaingy et celle de La Chapelle. La première a été complètement

rasée, et nous avons vu tomber il y a deux ans environ sa dernière tourelle ; la seconde subsiste encore. Un petit ruisseau, le Rollin, était vers le couchant l'extrême frontière de la mouvance abbatiale; en le franchissant, on entrait sur la terre du petit évêché, dont les grands bâtiments, empreints du caractère architectural de Henri II, s'élevaient à la cime du coteau de Saint-Ay, entourés de charmantes petites maisons nobles qui lui servaient de cortége. Entre le petit évêché et les deux prévôtés, on voit clairement que tout appartenait jadis à l'église, car on ne trouve dans cette aire immense que des habitations de création toute récente. Le Vaussoudun seul était le centre de la culture, la manse des colonies, des *servi casati*. En parcourant sa cour large et profonde, on entrevoyait sans peine dans les clôtures et vers la base des granges, des étables, des écuries, certaines parties qui témoignaient d'une haute vétusté, mais qu'on avait à diverses reprises noyées dans des travaux plus modernes. C'est que Vaussoudun eut toujours à lutter contre deux puissants ennemis, la guerre religieuse et la Loire. Cette dernière, en 1846, renversa les levées qui le protégeaient, jeta bas un pan de sa muraille, mais rendit un vrai service aux archéologues, en découvrant une sorte de petit port et les fondations de quelques masures, dont le pavé, profondément imprégné de sel, attestait que là s'étaient perçus les péages sur les bateaux salins qui remontaient le fleuve, et très-probablement tous les droits de suzeraineté fluviale de l'abbaye, maîtresse des deux rives. La légende elle-même s'est souvenue de ce petit coin de terre, et c'est du port de *Vallum sublunum* que partit le convoi de blé de *Cambiacum* (Chaingy), qui devait soulager la famine dont Orléans souffrit sous Clodomir. Vous savez qu'un orage mit les bateaux dans le plus grand danger et que la tempête ne céda qu'aux prières de saint Mesmin et de ses religieux. Il n'était pas besoin d'entrer dans le corps du logis qu'on vient d'abattre, d'en voir l'escalier tournant, les cheminées, les corbeaux et les porches, pour en faire remonter l'origine aux derniers Valois. On comprenait de suite que ce bâtiment succédait à quelque démolition huguenote. Il fallut beaucoup de temps, après les terribles événements qui suivirent la dévastation de 1563, pour que les pauvres Feuillants, à peine ralliés, son-

geassent à se relever de leurs ruines. Leur première pensée fut de soutenir les voûtes de leur église, voûtes qui croulaient de toutes parts. On vendit, on se prit à fondre petit à petit tous les biens de la rive droite, pour suffire à l'œuvre, et pourtant elle n'était pas bien avancée encore sous la main du dernier abbé, M. Chapt de Rastignac, puisqu'on n'avait pu parfaire que la grande nef, à laquelle il avait fallu se réduire, et que les moines terrassaient dans les deux collatéraux convertis en jardinets. C'est ce qu'attestent les dessins si précieux d'un artiste contemporain, M. Desfriches. Ce fut le chapitre de Sainte-Croix qui acheta les terres de la prévôté de La Chapelle, et ici je vous parle pièces et titres en mains. Alors le domaine changea de nom et devint le canonicat de l'Ardoise avec l'attribution de sous-doyenné de Sainte-Croix; la vieille masure de la prévôté fut la maison du maître, et Vaussoudun, comme par le passé, resta celle du fermier. La tenure se composait de soixante-quatorze arpents d'excellentes vignes échelonnées sur le coteau en plein midi, de cent cinquante arpents environ de terre de val ou d'alluvion de première qualité, de quelques terrains vagues pour la pâture, et d'une centaine d'arpents de bois vers le *Dunum* ou la partie qui regardait la Loire. Le bénéfice, bon an mal an, donnait de trois à quatre mille livres de revenu. Installé sur les débris de tout ce vieux monde, je me suis plu à en recueillir les détails et jusqu'aux anecdotes. En voici une que le dernier bénéficiaire se plaisait à raconter et que je tiens de M. l'abbé Dubois. Vers la dernière moitié du dernier siècle, une indisposition grave et subite mit en danger Mme de Jarente la mère. On courut de nuit à Saint-Roch pour y réclamer les secours religieux; les gens de l'hôtel n'y ramenèrent que le plus jeune et le plus pauvre prêtre de la paroisse, investi alors du titre de porte-Dieu. Il apportait avec lui le saint viatique. Mais heureusement Mme de Jarente en revint. Elle désira revoir le jeune ecclésiastique, fut frappée de la dignité de ses manières et sut apprécier son esprit; dès lors, il devint le commensal de la maison, et une haute protection lui fut acquise. C'était un cadet de Gascogne, n'ayant que l'avenir pour tout bien, et qui dut voir sans peine que Mme de Jarente réclamât pour lui un canonicat, de la part de Monseigneur son fils, qui administrait la caisse des

bénéfices. Le sous-doyenné de Sainte-Croix était en vacance; il l'obtint. Comme il aimait à bâtir, il ne tarda pas à remanier la masure de la Prévôté ; il acheva d'abattre la vieille tour pour édifier une aile entière; il noya dans le mortier d'une façade à peu près régulière les colonettes de Louis XI, abattit les meneaux, refit des fenêtres nouvelles, convertit la chapelle en pressoir et parvint à donner au tout ensemble un aspect profondément insignifiant et ennuyeux. Il n'y eut plus de grand que la cuisine et le salon, et pour les soins de son ministère il se réserva seulement, au fond d'un corridor obscur, une sorte d'oratoire éclairé par un jour de douleur à petits plombs. Là figurait un modeste autel en bois de sapin; deux portes pleines fermaient le saint lieu comme une armoire. L'Ardoise devint un rendez-vous de chasse pour la noblesse du voisinage; MM. de Jarente y venaient souvent. On y montrait naguère encore la chambre de l'évêque. On vantait dans le pays le charme de ces réunions plus encore que leurs exercices de piété. Pourtant l'orage approchait ; quelques inscriptions audacieuses gravées sur les murs de la cuisine prouvaient que les valets jugeaient sévèrement leurs maîtres. L'un d'eux avait tracé avec la pointe d'une broche sur le large manteau de la cheminée ces mots satyriques *que j'ai lus :* le comte de Guimard, *filosofe*. C'était une allusion directe à la célèbre demoiselle Guimard, de l'Opéra. Cet encyclopédiste en tablier annonçait déjà la révolution; elle vint disperser ce cercle d'aimable imprévoyance, écrasant à la fois le bénéfice et le bénéficiaire. Mais sous la rude épreuve de la pauvreté, sous les ruines du sous-doyenné, on retrouva debout, dans M. de Gamanson (je me décide à le nommer alors), et le prêtre et le gentilhomme. Sa vie ne fut plus qu'un exemple des plus hautes vertus et de la piété de tous les jours. Quelques-uns des anciens prêtres du diocèse peuvent encore se rappeler la haute taille du digne chanoine, ses cheveux blancs, ses traits pleins de résignation, cette politesse exquise, cette bienveillance, cette sérénité, dernier apanage de la noblesse d'autrefois.

« Quant au sous-doyenné, il ne tarda pas à être dépecé et mis en vente par le district; et pour ne parler que des cent cinquante arpents du plat pays ou du val, neuf chefs de famille en acquirent la

propriété. De longues lignes transversales bornèrent les lots, et aujourd'hui, après soixante ans écoulés, le temps et le code civil aidant, les neuf parties primitives sont divisées en sept cents parcelles. Je ne connais pas de document statistique plus curieux.

« Après vous avoir exposé les origines et la fin d'une manse abbatiale tombée sous le marteau de son propriétaire actuel, j'aurai quelques paroles de regret pour les ormes séculaires de notre bourgade. Ils couvraient de leur ombre la place voisine de l'église; combien de jeunes générations ont dansé sous ces vieux arbres et mérité à nos gens de village le nom classique de danseurs de La Chapelle! Ils ont cédé la place à de jeunes plantations et même à des trottoirs; car nous aussi nous tenons à nous embellir. Pendant l'été dernier, l'un de ces ormes gigantesques, au moment où les bûcherons sapaient ses racines à coups de cognée, s'affaissa brusquement en soulevant du sol un large morceau de pierre taillée. C'était une partie du couvercle d'une tombe. Je regrettai vivement de ne m'être pas trouvé là, de ne point avoir été averti. Le fragment avait été replacé aussitôt, et j'acquis de M. l'instituteur l'assurance positive que rien n'avait été visité ou dérangé. Je connais parfaitement le gissement de ce sarcophage; je suis en outre presque certain d'avoir vu l'extrémité d'une autre tombe de pierre, un peu au-dessous du nivellement actuel, et j'ai l'intime conviction qu'à partir du chevet de l'église, une ligne circulaire de sépultures du même genre l'entoure et va gagner la campagne au nord. Elle doit même toucher à ces singuliers et inexplicables cordons souterrains dont la longueur est immense, l'orifice terminal encore inconnu, et qui tous aboutissent à une petite chambre ou réduit. J'ai eu l'honneur de vous en entretenir dès qu'on en eut fait la découverte. Lorsqu'on a bâti la sacristie moderne, une assez grande quantité de ces tombes a été mise à nu : elles contenaient des fibules, des agrafes de bronze et quelques anneaux enrichis de symboles chrétiens : l'une d'elles, récemment découverte par notre honorable collègue, M. l'ingénieur en chef de la Loire, a été dessinée et décrite. Sans entrer dans des détails géologiques qui ne sont point de notre fait, il est bon de savoir qu'au-dessus du banc calcaire qui approvisionne les riches carrières de La Chapelle-Saint-Mesmin, il

existe une épaisse couche de tuf gris à peine recouvert d'une mince surface de terre végétale. Ce tuf est facilement taillé à vive arète par le pic; aussi trouve-t-on constamment aux environs de notre vieille église mérovingienne des fosses mortuaires garnies de petites poteries d'argile, de charbon, etc. Quelques-unes de ces fosses sont très-profondes, très-longues et remplies d'une quantité considérable d'ossements humains. L'une d'elles, qui touche au presbytère, présente au moins quarante têtes. Il est donc certain qu'un vaste cimetière entourait l'église. Un autre plus ancien encore existait au levant et s'étend sous la villa actuelle de M. Robert de Massy. Lorsqu'on en creusa les fondations, on rencontra un grand nombre de squelettes, et chacun d'eux portait sa médaille de nolage. Là reposent vraisemblablement les habitants païens du bourg vectigal de *Berarium*. Enfin, si l'on remonte encore vers la ville, on peut dire que le sol tout entier est en quelque sorte gorgé de tombes juxtaposées. On a cherché à expliquer ces dépôts d'ossements par le voisinage des fourches patibulaires de la Croix des Chaffauds; mais en vérité, quelque diligence qu'on attribue au prévôt et à MM. les suppôts de la justice abbatiale, c'est leur faire trop d'honneur. C'est à d'autres causes encore trop peu définies qu'on doit attribuer ces amoncellements de débris humains. J'ai toujours pensé que le séjour des armées anglaises et bourguignonnes pendant le siége, et quelques faits de guerres civiles postérieures, avaient dû laisser bien des morts sous l'ombre d'une église chrétienne. Si nous nous reportons à 1429, nous trouvons les Anglais à Beaugency, à Meung, toute la rive droite occupée; Jeanne est obligée de conduire sa chevauchée par la Sologne. Sur ces temps où l'on ne savait pas écrire, où surtout on ne pensait guère à écrire, que de renseignements nous manquent! Mais les souvenirs ont survécu; ils revivent dans les appellations locales. Or, nous trouvons à La Chapelle, et dans un périmètre resserré, le champ de la *Bredauche* (de la Bretèche), de la Bastille ou Forteresse, le *Camp*, la *rue du Camp* (c'est encore un de nos champs vicinaux de première classe), le *quartier des Forges* et enfin, en regard de la Bretèche, à l'autre bout du camp, le *quartier* ou le *bastion de Crèvecœur*. Ne trouvez-vous pas comme moi, dans ces dénominations, une signification puissante? N'y voyez-vous pas

comme un cadre qui définit la position d'une armée de réserve et très-probablement le quartier d'une division bourguignonne? Le nom de Crèvecœur même donne beaucoup à réfléchir. Jacques, seigneur de Crèvecœur en Cambresis et de Thois, était le conseiller, le chambellan et l'ami du duc de Bourgogne; il fit toutes les campagnes du temps dans le parti du roi d'Angleterre et défendit vigoureusement Clermont, en 1430, contre le maréchal de Boussac. Quoi de plus naturel que de retrouver son *ost* et ses gens de bataille au siége d'Orléans! Remarquez bien que la concentration d'une réserve anglaise ou bourguignonne à La Chapelle-Saint-Mesmin, à moins d'une lieue des portes de la ville, vers le couchant, était corrélative à la position forte des mêmes Anglais à l'abbaye de Saint-Loup, du côté de l'orient, et que sans les garnisons de Beaugency et de Meung, Jeanne eût inévitablement suivi dans son attaque le chemin direct. J'aurai bientôt une preuve à produire en faveur de mes allégations; mais j'ai besoin de vous expliquer avant tout comment j'ai pu la devoir à un heureux hasard. Lorsqu'en 1792, on découvrit le pavé de l'église et les fondations même pour lessiver les terres et en extraire le salpètre, on n'eut qu'à suivre ces tranchées dans le tuf dont je vous entretenais tout à l'heure et qui sillonnent le sol même de la basilique. J'ai pu m'en convaincre il y a quelques années en soulevant quelques parties du nouveau dallage, depuis la chapelle de la Vierge jusqu'à la chaire, pour chercher vainement une issue qui me conduisît à la grotte. Rien de plus révoltant que la vue de tous ces morts exhumés, puis rejetés dans le pêle-mêle révolutionnaire; cependant, j'aime à croire que tout n'a pas été labouré et que ces pierres de dallage, retournées la plupart sens dessus dessous, pourraient offrir dans un repavage fait avec soin des inscriptions dignes d'intérêt. On ne pouvait espérer ni le respect chrétien, ni même un sentiment de convenance de la part des ministres du culte bâtard qui recouvrit ces cendres profanées. Notre basilique mérovingienne resta longtemps un temple de théophilantropes, jusqu'à ce que son pontife eût reçu l'ordre de vider les lieux. J'ai dû à la libéralité d'un de ses descendants la possession de son bréviaire. Presque toutes ces cendres de lessivage, à mesure qu'elles sortaient de la chaudière établie dans la chapelle de Saint-

Vincent, étaient entassées à la porte du temple, puis semées par des voisins comme amendement au maigre terroir de leurs jardins; il en reste encore quelques talus adossés à des murs. C'est au pied de l'un d'eux qu'une femme ramassa ces jours derniers une sorte de vieille médaille souillée de boue. Mlle Alizeau, ancienne préparatrice au cabinet d'histoire naturelle du jardin des plantes, comprit que ce devait être une rare curiosité et me la fit remettre. C'est un ovale ogival en beau bronze et d'une patine magnifique; un petit appendice percé d'un trou permet de la suspendre. Dans le champ de l'ovale une main soutient une branche de lis dont les feuilles retombent en volutes; deux petites tiges latérales supportent deux oiseaux perchés; à la pointe supérieure de l'ogive se dresse une petite croix. C'est un cachet, un scel, et dès qu'on en a pris empreinte, on lit sur l'exergue gravée en beaux caractères du XVe siècle : *S* suivi d'un point; *Johis* avec un signe d'abréation sur l'*h*, et un point; *Anglici* et un point; *Clici* avec le signe abréviatif sur l'*l*, et un point terminal; c'est-à-dire évidemment : *Sigillum, Johannis, Anglici, Clerici*. Ainsi voici le sceau d'un clerc anglais inhumé au XVe siècle dans l'église de La Chapelle-Saint-Mesmin. Le lis de France est dans une main anglaise. C'est assez peindre l'époque de la conquête et de l'usurpation britannique. Ce clerc reposait sur notre terre française, comme aurait pu le faire un de nos bons curés sous les dalles de sa paroisse. Ne serait-ce point quelque clerc guerrier, quelque aumônier de bataille attaché à cette armée anglaise dont les appellations locales signalent la présence? D'autres découvertes semblables peuvent émaner du même lieu et nous conduire à quelque vérité historique. Que ce cachet serve ou non d'appui à mes conjectures, il n'en présente pas moins un témoignage utile et demeure comme une pièce d'art du plus haut intérêt. Aussi avais-je grande hâte de vous le communiquer. »

— M. Cosson continue la lecture de son mémoire sur la découverte de l'aqueduc gallo-romain de Sceaux, et met sous les yeux de la Société des dessins reproduisant la coupe et les différents appareils de cette construction.

Séance du vendredi 28 mars 1862.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui informe M. le Président de la Société qu'une médaille en bronze commémorative du concours ouvert en 1860, entre les Sociétés savantes de l'empire, serait remise à la Société archéologique de l'Orléanais, qui s'est fait représenter à la séance solennelle du 25 novembre 1861.

— Lecture est donnée d'une lettre de convocation adressée à la Société par le président du congrès des Sociétés savantes pour la session de 1862.

La Société délègue MM. Dupuis et Lallier, pour la représenter dans cette réunion.

— M. de Molandon, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur un mémoire de M. de Martonne, intitulé : *Les Ponts de Blois*, et conclut à son insertion au volume des *Annales*. La Société adopte cette conclusion.

— M. Cosson continue la lecture de son mémoire sur l'aqueduc gallo-romain de Sceaux.

Séance du jeudi 3 avril 1862.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. Connestabili rend compte à la Société des renseignements qu'il a pris sur la découverte faite à Neuvy-sur-Baranjon, de briques couvertes de grafats, renseignements d'où il résulte que ces inscriptions et figures pourraient bien n'être qu'une simple superche-

rie archéologique, remontant d'ailleurs à une époque reculée. Aussi MM. Connestabili et Dupuis, rapporteurs nommés par la Société pour examiner ce que cette découverte pouvait avoir de positif et d'intéressant, demandent à ajourner leur rapport définitif.

— M. de Buzonnière lit un mémoire sur le *Château de Cormes*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 11 avril 1861.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. Bimbenet commence la lecture d'un mémoire sur la *Justice de l'alleu Saint-Mesmin*.

— M. de Gastines commence la lecture d'un mémoire sur la *Trève de Dieu*.

Séance du vendredi 25 avril 1862.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Maître, titulaire non résidant, qui fait connaître à la Société la découverte d'une pierre tombale au hameau des Barres, commune de Boulay. Cette pierre, qui servit de siége pendant près d'un siècle, devant une maison de ce hameau, a été brisée en deux morceaux. Une statue sculptée presque en ronde-bosse sur cette pierre est devenue tellement fruste, qu'au témoignage de M. Mantellier, qui s'est rendu sur les lieux pour l'examiner, il est à peu près impossible de définir les formes du personnage représenté sur cette tombe. Le vêtement est une longue robe plissée ; les mains etaient jointes sur la poitrine.

M. Maître hasarde la conjecture que ce pourrait être la pierre tombale d'un chevalier nommé Geoffroy des Barres. Ce seigneur figure sur la liste des vassaux de Lignerolles, vers 1460.

— M. de Gastines termine la lecture de son mémoire sur la *Trève de Dieu*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. Bimbenet termine la lecture de son mémoire sur la *Justice de l'alleu Saint-Mesmin*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 9 mai 1862.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. de Molandon, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Bimbenet : *Justice du chapitre de Sainte-Croix,* et conclut à l'insertion de ce mémoire au volume des *Annales*. Cette conclusion est adoptée.

— M. de Langalerie lit des notes archéologiques sur les communes du canton d'Olivet, notes destinées au répertoire archéologique de France. Cette notice reçoit l'approbation de la Société.

— M. Dupuis lit une note sur une excursion archéologique faite par plusieurs membres de la Société à Triguères, pour visiter les restes des constructions gallo-romaines découvertes dans cette localité. La Société ordonne que la note de M. Dupuis soit imprimée au *Bulletin* et qu'une copie manuscrite de cette note soit immédiatement envoyée à M. le Ministre d'État.

RAPPORT SUR UNE VISITE FAITE AUX RUINES ROMAINES DE TRIGUÈRES, ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS.

« Depuis plusieurs mois M. Petit sollicitait de la Société l'envoi de quelques-uns de ses membres qui visitassent les fouilles nou-

velles qu'il a opérées à Triguères, et constatassent les découvertes qui en ont été la suite. Ce n'est qu'à la fin du mois dernier que cette mission, confiée par vous à plusieurs de nos collègues, a pu être remplie ; et nous avons dû nous applaudir de ce retard, qui a rendu plus complet et plus intéressant le produit des travaux que nous devions examiner.

« Le 24 avril MM. Guignebert, Demersay et moi, nous sommes rendus chez M. Petit et avons reçu de lui cette hospitalité cordiale qu'il aime et s'entend si bien à exercer. M. l'abbé de Torquat avait été retenu par ses devoirs à Orléans, et une grave indisposition n'avait pas permis à M. Bouloy de se joindre à nous.

« Depuis la découverte du théâtre qui a été l'objet d'un mémoire inséré dans vos *Annales*, M. Petit a poussé à Triguères les recherches avec un zèle souvent couronné de succès. Il est hors de doute maintenant que dans ce lieu où, il y a six ans, personne ne se doutait que le moindre vestige romain se trouvât, une ville importante a dû exister. Dans toutes les directions, en effet, de quelque part qu'on fouille, sur l'une ou l'autre rive de l'Ouanne, on rencontre des débris, des tombes, des substructions annonçant de nombreuses habitations.

« Je ne veux aujourd'hui vous parler que de la plus importante des découvertes de notre collègue, un établissement de bains de vaste dimension et de remarquable conservation dans plusieurs de ses détails.

« Quelques indices assez vagues avaient fait soupçonner à M. Petit que des thermes avaient dû occuper un lieu situé à l'issue du village. Une découverte due au hasard vint le confirmer dans cette croyance. Une fouille de terre faite pour une bâtisse mit à jour, à deux kilomètres environ de Triguères, un conduit qui, évidemment, était un aqueduc. Il semblait se diriger vers l'endroit où l'existence d'un bain était présumée. On fit des recherches sur des points intermédiaires, et l'on retrouva le conduit. Après avoir descendu jusque près de Triguères, on remonta vers l'endroit d'où pouvait venir l'eau, et l'on arriva ainsi à une fontaine placée près d'un village nommé Douchy et qui se trouve à six kilomètres.

« Triguères est situé sur l'Ouanne ; mais l'Ouanne est une ri-

vière vaseuse, sujette à de fréquentes inondations. Souvent son eau est trouble ; elle tient beaucoup de substances en décomposition, et les Romains, selon leur habitude, étaient allés à deux lieues chercher une eau plus pure et plus salutaire.

« La fontaine se trouve à 209 mètres au-dessus de Douchy, sur la rive d'un torrent nommé le Rû Sainte-Anne ou Rû de Montcorbon ; autrefois elle était à quelques mètres de ce torrent ; les vieillards du pays se souviennent de l'y avoir vue et désignent la place qu'elle occupait. Comme elle était fort abondante et occasionnait parfois des inondations, on l'a comblée. Ainsi refoulée, elle s'est fait jour sur le bord même du Rû, mais moins abondante. Du reste, ce torrent est alimenté par une autre source qui vient d'un village voisin, Montcorbon, et l'eau de cette fontaine se joignant à celle de Douchy, pouvait fournir aux besoins de Triguères avec abondance.

« Le commencement du conduit a été retrouvé à 50 centimètres du lieu où la fontaine existait jadis.

« Ce conduit, partout où il a été mis à jour, a les mêmes proportions et est construit de même. Il a de largeur 35 centimètres de dedans en dedans, et 60 centimètres de profondeur. Il est recouvert par de larges moellons plats. Nous l'avons vu en plusieurs endroits, notamment dans le caveau de la maison d'école ; de là il traverse la route actuelle, s'avance dans la prairie ; il retraverse la route à deux kilomètres de Triguères, vers lequel il se dirige à mi-côte, suivant la pente du terrain, non pas par lignes courbes, mais par sections coupées à angle droit. Au dernier endroit où on l'a fouillé, en approchant du village, il est à 3m 81 de profondeur.

« Sa direction ainsi connue, c'était une indication toute naturelle pour chercher le lieu où il devait aboutir, et cette indication a motivé les fouilles auxquelles s'est livré M. Petit au cours de cet hiver. Elles ont, on peut le dire, dépassé son attente.

« Il a trouvé, en effet, à très-peu de profondeur les restes de thermes que leur étendue, leurs proportions annoncent sans aucun doute pour avoir été des bains publics.

« Ils occupent une longueur de 50 mètres sur une largeur qui varie, et d'ailleurs n'a pas été découverte en entier. De nombreuses

salles se succèdent tantôt vastes, tantôt fort étroites, comme on en trouve tant dans les maisons romaines. Quelques-unes sont dallées de larges carreaux ; l'une d'elles est encore en partie pavée de mosaïque ; elles étaient revêtues de ciment de couleur. Plusieurs sont terminées par des hémicycles.

« Ce qui surtout appelle l'attention, c'est une immense hypocauste, ou plutôt une suite d'hypocaustes, qui occupe toute la longueur des 50 mètres. Les piliers formés de carreaux qui soutenaient la voûte existent encore en grande partie. Entre eux, le long des murs, se voient les tuyaux en briques par où s'échappait la fumée : la suie les noircit encore.

« On retrouve, aux extrémités et au milieu, les fourneaux où brûlaient les matières d'où provenait la chaleur : la cendre est au bas de leur ouverture ; la pièce où le bois qui les alimentait s'entassait, est en avant. C'est, autant que l'état de fouille et de ruines peut le permettre, le bain pris sur le fait.

« Laissez-vous guider par les habitués de ces ruines à travers leurs détours, et ils vous feront retrouver successivement le *frigidarium*, le *tepidarium* et jusqu'au *laconicon*. Ici est la salle où se déposent les vêtements, là celles des parfums, à l'entrée celle où l'on percevait le *quadrans*, etc.

« A l'une des extrémités, celle évidemment par où devait arriver l'eau portée par l'aqueduc, se trouve un détail digne de remarque : deux murs sont élevés parallèlement, de manière à laisser entre eux un très-étroit espace. Dans les fondations de l'un d'eux est creusé un retrait qui occupe l'épaisseur d'un tiers de ce mur ; c'est un conduit carré dont trois côtés sont revêtus d'un mortier poli ; le troisième est à jour : ce conduit file ainsi tout le long du mur. On peut croire que c'est une sorte de chape ou de niche servant à abriter un tuyau qui menait une partie de l'eau de l'aqueduc à un endroit déterminé de l'établissement.

« A l'autre extrémité on remarque un tuyau en plomb qui traverse l'épaisseur du mur d'un hémicycle existant au-dessus de la fin de l'hypocauste. Ce ne peut être autre chose qu'un conduit d'eau. Ne serait-ce pas là que se trouvait le bain de vapeur ? L'eau se répandant en mince filet sur le dallage fortement échauffé par

l'hypocauste qui règne au-dessous et qu'un four tout voisin échauffait fortement, s'élevait en vapeur que recevaient les baigneurs assis dans l'hémicycle. C'est là l'une des mille conjectures que peut faire naître l'aspect de ces lieux.

« Pour se rendre un compte exact ou du moins satisfaisant de l'économie de cet établissement, il faudrait l'étudier à plusieurs reprises et pendant un temps plus considérable que celui que nous avons pu lui consacrer. Toutefois les quelques heures que nous y avons passées ont suffi pour nous faire sentir toute l'importance de cette découverte ; il y a peu de restes d'antiquité aussi complets, peu d'objets d'étude aussi intéressants.

« Malheureusement il faut se hâter de faire cette étude. Le terrain sur lequel se trouvent ces ruines est à la sortie de Triguères et en partie dans les jardins des maisons du village. Les propriétaires ont laissé faire les fouilles avec une extrême obligeance; mais ils ne sont pas décidés, par amour pour la science, à se priver de leur terrain éternellement, et témoignent même le désir de le reprendre le plus tôt possible. Ces fouilles une fois comblées, le souvenir n'en vivra plus que dans un plan que M. Petit fait dresser par un arpenteur du pays.

« Tout cela, on peut le craindre, sera incomplet.

« Il faudrait, pour être utiles, que ces ruines restassent à découvert et qu'on pût veiller à leur conservation.

« Il faudrait que le terrain fût acheté et que ce monument, s'il est possible, fût classé.

« C'est à cela que tend la proposition que j'ai l'honneur de vous faire au nom de la commission à laquelle vous avez confié cette visite.

« Nous souhaitons que la Société, soit immédiatement, soit, mieux encore, après une visite nouvelle, à laquelle elle pourrait convier de prendre part quelque personne faisant autorité dans la science, signale au gouvernement l'importance de cette découverte et émette près de lui le vœu que les thermes de Triguères soient acquis et conservés.

« Mais, en tout état de cause, il y a intérêt à ne pas trop différer et à se hâter d'agir, car M. Petit nous a manifesté la crainte de ne pouvoir rester longtemps maître de la position. »

MEMBRES DU BUREAU POUR 1862.

M. MANTELLIER, *président*.
M. COLLIN, *vice-président*.
M. BOCHER, *secrétaire*.
M. PETAU, *archiviste*.
M. CARETTE, *trésorier*.

COMMISSIONS PERMANENTES.

Commission des publications.

MM. LOISELEUR, DE MOLANDON, G. BAGUENAULT.

Conservateurs du musée et de la bibliothèque.

MM. MANTELLIER, DUPUIS, DESNOYERS.

MEMBRE NOMMÉ AU COURS DES PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1862.

Membre titulaire non résidant.

M. PILLARD, médecin à Ladon.

Ouvrages offerts à la Société au cours des premier et deuxième trimestre de 1862.

I. — PAR LE MINISTRE D'ÉTAT.

Flore des Pyrénées, par M. Philippe, naturaliste, 2 vol. in-8°, 1858.
La Corse et son avenir, par Jean de la Bocca, in-8°, 1857.

Journal d'agriculture pratique, par M. Bixio.

Roudh-el-Kartas, histoire des souvenirs du Magh-Reb, par A. Beaumier.

Collection de figurines en argile de l'époque gallo-romaine, par Edmond Tudot.

Iconographie ancienne, par le chevalier E.-Q. Visconti, 7 vol. in-4°, 1817.

Encyclopédie d'architecture, 11e année, 1861.

Revue universelle des arts, par Paul Lacroix, 1861.

Gazette des Beaux-Arts, 2 vol., 1861.

Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son diocèse, par l'abbé Lebeuf, 4 vol., 1855.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1860, 1er trimestre.

Anvers. —*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1862, 1re livraison.

— *Congrès artistique d'Anvers* (1861). Discours de M. Le Grand de Reulandt.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1858-1859.

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts*, 1862, nos 1, 2, 3 et 4.

Bruxelles. — *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. VI.

Châlons-sur-Marne. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.*

Châlons-sur-Saône. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, t. IV, 2e partie, 1 vol. in-4°.

Caen. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3e série, 4 vol., 24e de la collection.

Cherbourg. — *Congrès scientifique de France*, 27e session, tenue à Cherbourg, septembre 1860, t. Ier.

Dijon. — *Mémoires de la Commission des antiquités du départe-*

ment de la Côte-d'Or, t. V, années 1857, 1858, 1859, 1860, in-4°, avec planches.

Draguignan. — *Bulletin de la Société d'études de Draguignan*, 1861, janvier, avril, juillet, octobre.

Guéret. — *Nobiliaire du Limousin.*

Liége. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XI, 1861.

Metz. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 1860-61.

Moulins. — *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, t. VII.

— *Fragments du cartulaire de La Chapelle-Aude*, recueillis par M. Chazaud et publiés par la Société d'émulation de l'Allier.

Namur. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VII, 2e livraison.

Nantes. — *Annales de la Société académique de Nantes*, 1861, 2e semestre.

Napoléon-Vendée. — *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 7e année, 1860.

Nîmes. — *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1861.

Orléans. — *Mémoires de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. VI, nos 2 et 3, 1862.

Paris. — *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1861, 3e et 4e trimestres.

Poitiers. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1862.

Rouen. — *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, 1862, 2e année, 4e trimestre.

Saint-Omer. — *Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie*, 11e année, 41e et 42e livraisons.

Tours. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XII, 1re, 2e, 3e et 4e séries, 1860.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*, 14e année, nos 1, 2 et 3, 1862.

Zurich. — *Mélanges des Antiquaires de Germanie*, 8 fascicules in-4°.

III. — PAR LES AUTEURS.

Anonyme (M. David). — *Jeanne d'Arc*, récit historique et critique de sa mission, poëme, 1861.

Anatole de Barthélemy. — *La justice sous la Terreur*, 1862, in-8°, 18 pages.

M. Baudry. — *Antiquités celtiques du Bernard*, 1861.

— *Troisième mémoire sur les fouilles archéologiques du Bernard* (Vendée), 1861, in-8°, 14 pages.

M. Corblet. — *Notice sur Port-Royal-des-Champs*.

— *Le lion et le bœuf sculptés aux portails des églises* (extrait de la *Revue de l'art chrétien*).

M. F. Driesen. — *De quelques principes à appliquer dans la restauration des monuments anciens*, in-8°, 8 pages.

M. Dupuis. — *Nécrologie de Mlle Amélie de Froberville*, 1862.

— *Notice sur J.-B.-J. Pailliet, conseiller honoraire de la Cour d'Orléans*, 1862.

M. Egger. — *Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre-le-Grand*, Caen, 1862.

M. de Girardot (Don de). — *Observations du commerce d'Orléans et de la marine de la Loire*, etc., 1839.

M. Ch. Lenormant. — *Mémoire sur les représentations qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis*, 1861, 1 vol. in-4°.

M. F. Lenormant. — *Recherches archéologiques à Éleusis en 1860*, in-8° de 418 pages.

M. H. d'Albert, duc de Luynes. — *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, diocèse de Paris*, in-4° avec album in-f°.

— *Cartulaire municipal de Saint-Maximin*, 1 vol. in-4°, 1862.

M. d'Otreppe de Bouvette. — *Rapport sur les travaux de l'Institut gaulois*.

— *Essai de tablettes liégeoises*, 3e livraison, 2e promenade.

M. Ch. de Sourdeval. — *Notice sur Charles-Jean Avisseau*, in-8°, 15 pages.

M. de Torquat. — *Notice nécrologique de MM. Faucheux et de Tristan*.

Objets offerts à la Société au cours des premier et deuxième trimestres de 1862.

Par M. Pillon. — Sceau du XVe siècle, pièce de Henri VI.
Par M. de Lockart. — Objet en grès trouvé à Mézières-les-Cléry.
Par M. Lallier. — Vues de monuments d'Orléans et des environs.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, RUE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 41.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1862.

Séance du vendredi 23 mai 1862.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

M. Loiseleur, au nom de la commission des publications, donne lecture du mémoire de M. Petit sur Vellaunodunum, mémoire modifié par l'auteur.

Séance du vendredi 13 juin 1862.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. de Torquat, datée de Rome et adressée à la Société, pour lui faire part de différentes excursions archéologiques qu'il a faites à Rome et dans les environs.

— M. Mantellier annonce à la Société que le musée historique de l'Orléanais, dont il est directeur, est enfin parvenu, grâce à la gé-

néreuse intervention de M. le Maire d'Orléans, à entrer en possession du cheval de bronze et autres antiquités romaines trouvées à Neuvy-en-Sullias.

— M. Conestabile entretient la Société des principaux objets qui composent le musée Campana, et présente les dessins de quelques-uns de ces objets. La Société remercie M. Conestabile des savantes et intéressantes descriptions qu'il a bien voulu lui faire de cette riche collection.

— M. de Buzonnières lit une note supplémentaire à sa notice sur le château de Cormes.

— M. Loiseleur continue la lecture du mémoire de M. Petit sur Vellaunodunum.

— M. Vergnaud-Romagnési fait remettre à la Société un mémoire intitulé : *Examen d'un mémoire de M. Boucher de Molandon sur une bastille anglaise du XVe siècle retrouvée à Fleury-aux-Choux, près Orléans.* M. Collin se charge d'en rendre compte à la Société.

Séance du vendredi 27 juin 1862.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. Loiseleur continue la lecture du mémoire de M. Petit sur Vellaunodunum.

Séance du vendredi 11 juillet 1862.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *doyen d'âge.*

M. de Buzonnières fait une communication à la Société relative à la rédaction du répertoire archéologique de France. Le travail sur l'arrondissement d'Orléans est terminé. Plusieurs correspondants de la Société ont promis leur concours pour faire l'exploration des trois autres arrondissements du Loiret.

— M. de Molandon entretient la Société de la manière la plus intéressante d'une excursion qu'il a faite à Ostie, pour en visiter les fouilles avec M. de Visconti, directeur de ces fouilles, dont les résultats sont du plus haut intérêt pour l'histoire et l'archéologie. M. de Molandon rappelle à la Société ce que déjà M. de Torquat lui avait écrit de Rome, à savoir : qu'une demande avait été adressée à M. de Visconti pour mettre la Société en relation avec l'académie de Rome, et qu'il avait été répondu qu'il était nécessaire d'adresser une demande directe au Souverain Pontife. La Société décide que cette demande devra être faite au plus tôt.

— M. Dupuis lit un mémoire de M. Baudry, curé du Bernard, sur des découvertes de tombes celtiques faites au Bernard (Vendée). Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 25 juillst 1862.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

M. Bimbenet fait une communication verbale à la Société sur la carte des anciennes justices de la ville d'Orléans, qu'il voudrait dresser dans l'intérêt de l'histoire locale et pour la parfaite intelligence des différents mémoires qu'il a composés, et qui doivent être ou sont déjà insérés dans le volume des *Mémoires*. La Société approuve le projet de M. Bimbenet, qui serait d'indiquer sur un plan de la Ville la circonscription des différentes justices par des teintes variées.

— M. Dupuis lit une notice sur Michel Bourdin, sculpteur orléanais. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— M. Loiseleur, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. de Buzonnière, intitulé : *Le château de Cormes*, et conclut à l'insertion de ce travail dans le volume des *Mémoires*. La Société adopte cette conclusion.

— M. Bimbenet lit un mémoire sur la justice de Saint-Samson d'Orléans.

Séance du vendredi 8 août 1862.

Présidence de M. Collin, *vice-président.*

Lecture est donnée du rapport annuel adressé à M. le Préfet sur la situation du musée historique par M. Mantellier, directeur de ce musée. La Société ordonne que le rapport de M. Mantellier soit inséré au *Bulletin.*

RAPPORT PRÉSENTÉ A M. LE PRÉFET DU LOIRET SUR LA SITUATION DU MUSÉE HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS.

« Monsieur le Préfet,

« Depuis mon dernier rapport (14 août 1860), la situation du musée historique de l'Orléanais s'est considérablement améliorée. D'une part les collections se sont enrichies d'objets d'une grande importance, et d'autre part les travaux de restauration et d'appropriation de l'hôtel, bien qu'ils n'aient pas été aussi rapides qu'on l'avait espéré, ont été cependant poussés avec assez d'activité pour permettre d'ouvrir une salle qui est livrée au public depuis la fin du mois dernier. Une seconde salle sera disponible à la fin de l'automne. L'état des collections et la marche des travaux de restauration et d'appropriation seront les deux points sur lesquels, Monsieur le Préfet, j'appellerai particulièrement votre attention.

Collections.

« Des dons d'une certaine valeur ont été faits. Dans le nombre, je signalerai ceux de quinze médailles en bronze, commémoratives des principaux événements accomplis au cours des dernières années, particulièrement des victoires remportées par les armées françaises dans les campagnes de la Baltique et de Crimée, don de

M. le Ministre d'État; — d'un plan de l'ancien pont d'Orléans, détruit au cours du siècle dernier; d'une série de pieux armés chacun de son sabot, retirés des piles des anciens ponts, aujourd'hui démolis, d'Orléans, de Beaugency, de Blois, de Tours, de Saumur, des Ponts-de-Cé, dons de M. Collin, ingénieur en chef de la Loire; — d'une pistole de Philippe II, roi d'Espagne, don de M. Lesourd, membre du conseil général; — d'une clé gallo-romaine en bronze, don de M. le comte de Brosses, membre du conseil général; — d'une suite de lithographies représentant les intéressantes découvertes opérées à Triguères, de douze médailles gauloises et de quelques objets antiques trouvés au même lieu, don de M. Petit, membre du conseil général; — d'un lot de jetons et médailles, parmi lesquelles la médaille commémorative de l'érection du pont actuel de Blois, par du Vivier, don de M. Duleau; — d'un sceau des premières années du XV[e] siècle, portant en légende : *Sigillum Johannis Clerici Anglici*, trouvé à La Chapelle-Saint-Mesmin, lieu qu'occupaient les armées anglaises à l'époque du siége d'Orléans, don de M. Pillon; — de plusieurs pièces de porcelaine et faïence des anciennes fabriques d'Orléans, don de M. l'abbé Desnoyers; — d'un surmoulage en plâtre stéariné du buste en marbre de M. Charles Lenormant, qui existe au cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale, don de M[me] Charles Lenormant. M. Charles Lenormant, membre de l'Institut, mort à Athènes d'une maladie contractée à Éleusis, où son dévoûment à la science l'avait conduit, était d'origine orléanaise. Il appartenait à la ville d'Orléans par ses relations de famille, par des amitiés, par d'autres liens encore. Membre honoraire de la Société archéologique, il avait puissamment soutenu ses débuts, et il ne cessait d'encourager ses efforts, d'applaudir à ses succès; il y contribuait, il les assurait par sa propre collaboration. Fidèle au culte du passé, rempli des souvenirs de son enfance, il aimait à se considérer comme Orléanais, et il ne laissait jamais échapper l'occasion de le rappeler, surtout de le prouver. Rien d'orléanais ne lui pouvait être indifférent. Un événement, un fait, une découverte touchant à l'archéologie ou à l'histoire de la contrée venaient-ils à se produire, il suffisait de lui en écrire un mot, et son dévoûment était acquis, son concours assuré.

Il ne répondait pas ; il arrivait, voyait, examinait, et de retour à Paris, il agissait. C'est ainsi qu'on le vit accourir à la nouvelle de la découverte de la crypte de Saint-Avit, de celle du tombeau de saint Euverte ; c'est ainsi que Saint-Benoît et Ferrières ont à plusieurs reprises reçu sa visite. Une grande et large part lui revient dans les mesures prises pour la conservation et la restauration de ces édifices, qui sont, qu'on me permette cette expression, la gloire archéologique du département. A ces titres, M. Charles Lenormant était donc de ce pays ; nous avions le droit de le revendiquer, et c'est avec un sentiment de vive et légitime reconnaissance que la ville d'Orléans et l'administration du musée historique ont reçu des mains de sa veuve son image illustre.

« Des achats d'une certaine importance méritent, Monsieur le Préfet, de vous être également signalés. Je ne veux qu'indiquer, sans m'y arrêter, ceux d'une arbalète à rouet, incrustée d'ivoire, du XVI[e] siècle, d'un buste de Titus de la même époque, de deux émaux signés de Nicolas Laudin, de plusieurs panneaux et meubles sculptés des XV[e] et XVI[e] siècles, et j'arrive à des objets qui, par leur nature ou leur origine, se rattachent à notre histoire locale, tels sont :

« La pierre tumulaire de Jeanne de Baines, veuve d'Alain de Baines, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare-et-Jérusalem, inhumée en 1372 à Boigny ;

« La pierre tumulaire de Jean le Voys, capitaine du charroi du Roi, seigneur de la Source, inhumé en 1576 à Marcilly-en-Villette ;

« Une série de tapisseries du XVII[e] siècle, reproduisant plusieurs scènes de l'histoire de Jeanne d'Arc, d'après les dessins de Vignon gravés par Abraham Bosse pour l'édition in-quarto du poème de la *Pucelle* de Chapelain. Ces tapisseries, au nombre de six, représentent : 1° Jeanne d'Arc debout ; 2° Jeanne d'Arc brisant les chaînes de la France ; 3° Jeanne d'Arc devant Charles VII, à Chinon ; 4° Jeanne d'Arc emportant le fort des Tourelles ; 5° le sacre de Charles VII ; 6° le Bâtard d'Orléans prisonnier de guerre, scène imaginaire du poème de Chapelain.

« J'ai été heureux de pouvoir, par ces acquisitions diverses, ajouter à nos suites, particulièrement à celle des objets d'art ins-

pirés par Jeanne d'Arc, qui forme au milieu de nos collections un musée spécial, important déjà par les pièces rares qu'il renferme, digne de la bienveillance particulière de l'administration départementale, en raison des sympathies que le public lui donne et de l'intérêt croissant qu'il inspire.

« Et toutefois, Monsieur le Préfet, la valeur de ces acquisitions est dépassée de beaucoup par celle d'une autre acquisition qui a été pour le musée historique, pour la ville d'Orléans, pour le département, je le dis sans hésiter, l'une de ces bonnes fortunes qui, dans le cours d'un siècle, ne se rencontrent pas deux fois. Je veux parler de l'acquisition des antiquités trouvées, l'année dernière, dans une sablière de la commune de Neuvy-en-Sullias.

« Ces antiquités se composent d'un cheval de bronze, de figurines, d'animaux, d'objets en bronze provenant, selon toute probabilité, d'un *sacellum* gallo-romain détruit dans les premières années du IV[e] siècle de notre ère. C'est, sans contredit, la plus importante des découvertes archéologiques qui aient été faites depuis longtemps en France. A l'intérêt de présenter une agglomération considérable, d'offrir des objets de grande dimension (le cheval est du tiers de nature), elle joint celui de révéler, par une inscription gravée sur le socle qui supporte ce cheval, les noms d'une divinité et d'un lieu inconnus jusqu'ici, révélation précieuse pour la mythologie et la géographie des Gaules. Aussi est-il arrivé que cette trouvaille a attiré l'attention des corps savants. Dans le sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Société des Antiquaires de France, de l'Institut de Rome, on s'en est occupé. Plusieurs revues en ont parlé à l'étranger comme en France, et de toutes parts des vœux ont été émis pour que les objets dont elle se compose ne soient pas dispersés, mais conservent, en restant déposés dans un même musée, la haute importance archéologique qu'ils tirent du fait même de leur agglomération.

« Cette pensée avait été la vôtre, Monsieur le Préfet, dès le premier jour; elle fut également celle de M. le Maire d'Orléans. L'un et l'autre, donnant votre assentiment aux conclusions d'un précédent rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, vous m'avez invité à prendre les moyens nécessaires pour assurer au

musée historique la possession de ce trésor archéologique trouvé sur le sol orléanais.

« Après des négociations longues et délicates, dont j'ai consigné le récit détaillé dans un rapport spécial à M. le Maire d'Orléans, j'ai pu m'en rendre acquéreur au prix de 7,085 fr., somme élevée sans doute, mais que personne cependant n'a jugée disproportionnée à la valeur des objets achetés. Leur prix, au dire de chacun, aurait atteint en adjudication publique une somme certainement plus élevée. Je n'ose pas répéter ici, dans la crainte d'être accusé d'exagération, les chiffres auxquels on suppose qu'il aurait été porté.

« Cette dépense, je n'ai pas besoin de le dire, dépassera, Monsieur le Préfet, les ressources dont je dispose, si je ne reçois pas un secours extraordinaire; mais déjà ce secours extraordinaire m'est en partie arrivé : la ville d'Orléans, sur son budget de cette année, a accordé à l'administration du musée une allocation supplémentaire de 3,600 fr. Le conseil général, de son côté, voudra, je l'espère, lui venir en aide, et, en augmentant temporairement la subvention qu'il lui accorde, alléger dans une certaine mesure le sacrifice qu'elle a dû s'imposer. Il voudra surtout ne pas demeurer indifférent et étranger à une acquisition faite précisément dans les vues qui ont été les siennes, lorsqu'il a provoqué (session de 1848) la fondation d'un musée destiné à recevoir toutes les antiquités qui seraient découvertes à l'avenir sur le territoire du département.

Restauration extérieure des bâtiments.

« Les travaux de restauration extérieure, qui s'exécutent à la charge de l'État, sous la direction de M. Millet, architecte des monuments historiques du département, ont été suivis avec une certaine activité au cours de l'année 1861. La façade donnant sur la rue Neuve a été refaite jusqu'au deuxième étage, et par ce commencement de restauration habile, on peut déjà se faire une idée de la valeur artistique qu'acquerra, ou plutôt que recouvrera l'édifice lorsque cette restauration sera achevée. Malheureusement, les

fonds affectés au service des monuments historiques ayant été absorbés par ces travaux nouvellement entrepris sur divers points, le crédit affecté au musée d'Orléans en 1861 n'a pu être continué en 1862. Il y a de grandes raisons d'espérer qu'il sera rétabli au budget de 1863. Je n'hésite pas à penser qu'il suffira d'une lettre de vous, Monsieur le Préfet, à M. le Ministre d'État, pour qu'il en soit ainsi. Ce serait d'autant plus à désirer que l'interruption des travaux extérieurs entraîne forcément la suspension des travaux intérieurs dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

« Mais avant de passer à ce sujet, je dois vous signaler, Monsieur le Préfet, la générosité avec laquelle M. le marquis de Tristan a fait don à la ville de l'une des portes d'entrée de l'hôtel du musée, qui lui avait été donnée par le précédent propriétaire de cet hôtel, et qu'il avait l'intention d'utiliser lui-même dans un château qu'il fait construire. J'avais demandé à M. de Tristan d'autoriser l'architecte à faire copier cette porte. Il a répondu à ma demande en m'envoyant la porte elle-même, qui va bientôt reprendre l'ancienne place pour laquelle un artiste du XVIe siècle l'a sculptée. Ce don est d'autant plus précieux qu'il permet de retrouver les dispositions et de rétablir l'aspect de l'édifice dans une de ses parties, que des appropriations modernes avaient complètement dénaturée.

Restauration et réparations intérieures.

« Dans mon précédent rapport, j'avais l'honneur de vous faire connaître que la ville d'Orléans avait alloué pour la restauration et les réparations intérieures une somme de 3,000 fr.; depuis, elle a alloué une somme de 5,000 fr., en tout 8,000 fr., qui s'emploient en ce moment. Cette allocation suffira pour la mise en état de la salle du rez-de-chaussée, de celle du premier étage, de l'escalier, et probablement de la salle du second étage.

Aménagement des collections.

« A l'aide de la subvention supplémentaire de 2,000 fr. que le conseil général m'a allouée en deux annuités, j'ai pu disposer et installer dans la salle du rez-de-chaussée une portion importante des collections lapidaires que possède le musée historique. Ma pensée est, pour l'avenir, de consacrer cette salle aux sculptures de la renaissance. Toutefois, j'ai dû provisoirement y réunir des sculptures de tous les temps, sculptures antiques, sculptures du moyen âge et sculptures de la renaissance, afin d'offrir au public des suites complètes et variées d'examen et d'étude, me réservant, lorsque d'autres salles seront mises à ma disposition, d'opérer des classements par époques. Dans cette prévision, j'ai eu soin de n'aménager définitivement dans la salle actuelle que les seules sculptures de la renaissance, qui devront y rester à demeure.

« Dès le mois de novembre prochain, les travaux de restauration de la salle du premier étage seront achevés, et cette salle sera prête à recevoir les meubles, boiseries, tapisseries, émaux, ivoires et menus objets de la renaissance ; mais pour cet aménagement j'ai besoin, Monsieur le Préfet, des mêmes ressources qui m'ont été accordées pour l'aménagement de la salle du rez-de-chaussée. Lorsque toutes choses sont en ordre, chaque objet à sa place, on a de la peine peut-être à se rendre compte des difficultés qu'il a fallu vaincre, des mesures qu'il a fallu prendre, des essais, des tâtonnements qu'il a fallu faire, du temps, de la main-d'œuvre qu'il a fallu employer, et, par suite, de la dépense qui a été nécessaire. Cette dépense est considérable. Au rez-de-chaussée, il s'agissait de remuer, d'asseoir, de consolider des masses, ou, à ce besoin, de crampons en fer, de piédestaux en pierre, de maçonnerie, d'efforts de bras. Au premier étage, ce sera de la menuiserie, de la vitrerie, de la passementerie, etc., qu'il faudra, toutes choses plus délicates, mais non moins dispendieuses.

« Je viens donc, Monsieur le Préfet, vous demander pour cet objet, et indépendamment des demandes qui précèdent, la continuation de l'allocation supplémentaire qui m'a été accordée depuis deux

ans, allocation sans laquelle il serait impossible à l'administration du musée de continuer l'œuvre d'aménagement qui est commencée, et d'ouvrir au public, l'année prochaine, la salle qui sera disponible dès le commencement de l'hiver.

« Orléans, le 1er août 1862.

« *Le Directeur du musée historique,*

« P. MANTELLIER. »

— M. Vignat lit une notice sur deux manuscrits de la bibliothèque du Vatican. Ces manuscrits offrent de l'intérêt au point de vue de l'histoire d'Orléans. La notice de M. G. Vignat est renvoyée à la commission des publications.

— M. Cosson lit une note sur des découvertes d'objets antiques à Tavers, notamment sur celle d'une agrafe de ceinturon de l'époque gallo-romaine, et sur différentes habitations et constructions assez remarquables qui se rencontrent encore sur le territoire de cette commune. La note de M. Cosson est renvoyée à la commission des publications.

— M. Bimbenet continue la lecture de son mémoire sur la justice de Saint-Samson d'Orléans.

Séance du vendredi 18 août 1862.

Présidence de M. Dupuis, *doyen d'âge.*

M. Bimbenet termine la lecture de son mémoire sur la justice de Saint-Samson d'Orléans.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, donnant avis à la Société que M. le Ministre d'État regrette de ne pouvoir faire l'acquisition des ruines découvertes à Triguères, pour les conserver; que Son Excellence remercie la Société du zèle qu'elle met à la recherche de nos antiquités nationales, l'invite à

faire une étude complète de ces ruines et à faire surtout relever un plan qui en retrace exactement les détails.

— La Société décide que la prochaine séance ordinaire sera retardée, afin qu'elle ait lieu pendant la session du conseil général.

Séance du vendredi 29 août 1862.

Présidence de M. Dupuis, *doyen d'âge.*

M. Becquerel, de l'Institut, membre honoraire de la Société et membre du conseil général, assiste à la séance.

— M. Becquerel entretient la Société d'une récente invention, celle de M. Poitevin, chimiste distingué, qui a trouvé le moyen ingénieux de rendre, soit avec le charbon, soit avec la sanguine, les épreuves photographiques inaltérables, et celui de transporter ces mêmes épreuves sur la pierre lithographique. M. Becquerel offre à la Société quatre épreuves photographiques de M. Poitevin qui reproduisent des dessins inédits de Girodet. Ces épreuves, tirées à un très-petit nombre d'exemplaires, ont été admises à l'exposition de Londres en 1862; elles sont au charbon.

— M. de Torquat lit un mémoire sur des fouilles pratiquées à Rome et dans les environs de cette ville. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 14 novembre 1862.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

M. le Président, au nom du bureau, entretient la Société d'un projet de jeton de présence provisoire. La Société demande que la commission nommée pour s'occuper du projet primitif se réunisse pour lui faire un nouveau rapport.

— M. de Torquat appelle l'attention de la Société sur les débris de vases antiques trouvés dans les fouilles pratiquées pour établir l'égout de la rue Saint-Euverte d'Orléans. Ces débris ont été recueillis par l'ordre de M. le Maire d'Orléans, qui a fait relever le plan des lieux où ces objets ont été découverts et qui se propose d'en donner communication à la Société.

— M. Collin donne communication à la Société d'une lettre à lui adressée par M. Vergnault-Romagnési sur le fort des Tourelles. La Société ordonne le dépôt de cette lettre aux archives.

— M. Loiseleur lit une notice sur le lieu de Chènevières, canton de Châtillon-sur-Loing. La Société décide que cette notice sera insérée au *Bulletin.*

NOTE SUR L'ANCIENNE VILLE DE CHÈNEVIÈRES.

« Vous connaissez tous l'amphithéâtre de Chènevières et les ruines nombreuses qu'on trouve en face de la ferme de Cran, entre le Loing et le canal de Briare. Plusieurs de vous ont visité les bains mis à jour par notre savant collègue, M. Dupuis. Vous savez que divers érudits, et en particulier Danville et M. Jollois, pensent que la ville d'Aquæ-Segeste, qui figure sur la table de Peutinger, était située au lieu qu'occupent aujourd'hui l'amphithéâtre, les ruines et les bains dont je viens de parler.

« En feuilletant dernièrement la traduction en langue vulgaire que M. Paulin Pâris a donnée du poème de *Garin le Loherain*, chanson de geste qui remonte au XII[e] ou au XIII[e] siècle, et dont le principal auteur paraît être Jehan de Flagy, j'ai été surpris d'y rencontrer un passage qui prouve qu'au moment où ce poème fut composé, on avait conservé le souvenir d'une ville située au lieu où sont les ruines de Cran, et qui fait connaître l'opinion qu'on avait alors et sur le nom que portait cette ville au moment de sa destruction, et sur ses destructeurs. Voici ce curieux passage :

« On donna une dernière alerte aux Bordelais; puis, à peine « rentrés au camp, on abattit les trefs, on replia les tentes et pa- « villons, on troussa les sommiers chargés des plus riches proies.

« et l'on prit le chemin de Blaives. Hervis, Rigault, Fouquier et « ses fils prirent congé des Loherains. Ceux-ci, après avoir passé « le grand fleuve de Gironde, ravagèrent le pays de Berri; puis ils « franchirent la Loire, gagnèrent *Chènevières, ville anciennement « ruinée par les Sarrasins*, couverte alors de bruyères, et prirent « gîte dans la ville de Sens. Le lendemain, ils furent à Troyes. » (Page 319.)

« Il résulte de ce passage qu'au moment où fut composé le poème de *Garin le Loherain*, on pensait :

« 1° Qu'il y avait eu sur la route qui du Berri mène à Sens une ville importante ;

« 2° Que cette ville s'était appelée Chènevières, nom que porte encore la propriété où se trouve l'amphithéâtre dont j'ai parlé ;

« 3° Et que cette ville avait été détruite par les Sarrasins.

« Ce dernier point n'est nullement contraire à la vraisemblance. On sait, en effet, qu'en 732, avant la bataille de Poitiers, les bandes arabes passèrent la Loire à gué, et portèrent le fer et la flamme dans l'Orléanais, l'Auxerrois, le Senonais (1). Un corps musulman attaqua même la ville de Sens, qui fut sauvée par son évêque. Ces bandes suivirent le même itinéraire que Jehan de Flagy, dans son poème, fait suivre à ses Lorrains.

« La parfaite similitude des noms, la concordance des lieux et l'opinion de M. Paulin Pâris consignée dans une note qu'on trouve à la fin du volume, établissent que la ville de Chènevières dont il s'agit dans le poème était bien située au lieu qui porte encore ce nom aujourd'hui.

« Cela ne prouve pas, sans doute, que cette ville n'ait pas porté originairement le nom d'Aquæ-Segeste; mais cela tend au moins à établir le nom qu'elle portait au VIIIe siècle et la manière dont elle fut ruinée. Ceux mêmes qui ne pensent pas qu'Aquæ-Segeste ait été située au bord du Loing, au lieu où l'opinion de Danville et de M. Jollois la place, pourront trouver dans le texte cité plus haut un argument en faveur de leur opinion. Si ce texte est digne de créance, il en résulte que la ville dont on trouve aujourd'hui les

(1) V. l'*Histoire de France* de M. H. Martin, t. II, p. 200.

ruines dans la plaine de Cran portait au VIIIe siècle le nom de Chènevières. Or, ce nom vient évidemment de *chenevis*, mot d'origine grecque tiré de *κάνναβις*, chanvre, et qui, dans la langue romane, a formé *Cannabaria*, chènevière. N'est-il pas assez difficile d'expliquer comment une même ville a pu porter successivement, à deux ou trois siècles de distance, deux noms tirés de la langue latine? Faut-il croire qu'Aquae-Segeste, après avoir été l'objet d'un premier pillage et d'une destruction à peu près complète, aurait été rebâtie par les indigènes, qui lui auraient alors donné un nom à cette époque tiré du latin, comme son nom primitif, mais alors passé dans la langue vulgaire?

« M. Paulin Pâris pense que l'auteur principal de *Garin le Loherain* a dû vivre au XIIIe siècle, mais qu'il a fondu dans son poème des morceaux d'une époque de beaucoup antérieure. Quant à l'autorité qui peut s'attacher à ce poème, il est assez difficile de la préciser. Il est certain que son auteur confond souvent les personnages, les temps et les lieux. Toutefois, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* pensent que, « sous le rapport de l'enchaî-« nement des faits, de la vraisemblance des détails et de la rigou-« reuse exactitude des indications géographiques, Jehan de Flagy est « infiniment plus estimable que tous ses contemporains en poésie « vulgaire (1). » Dom Calmet partageait cet avis : il remarque que tous les historiens cités par Wassebourg, dans les *Antiquités de la Gaule-Belgique*, donnent, au moins quant au fond, l'autorité d'une histoire véritable à ce roman, qui reproduit les péripéties de la longue lutte des Lorrains contre les Bordelais, des grands vassaux du nord contre les grands vassaux du midi de la France. »

Séance du vendredi 28 novembre 1862.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. le Président communique une lettre par laquelle M. Blanchard, titulaire résidant, donne sa démission.

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 741. Voir aussi t. XXII, p. 641.

— Au nom de la commission du jeton de présence, M. Loiseleur fait un rapport à la Société, sur lequel la Société décide :

1° Qu'un jeton provisoire sera frappé ;

2° Que ce jeton portera au droit la mention : *Société archéologique de l'Orléanais*, inscrite dans le champ ; au revers un emblème composé d'une lampe éclairant des ruines, et en légende circulaire les mots latins : *Antiquitatis custodes ;*

3° Que le bureau fera procéder à la mise à exécution de ce jeton ;

4° Que, dans le cas où ce jeton ne serait pas frappé le 1er janvier 1863, la décision prise par la Société (dans sa séance du 14 mars 1862) n'en serait pas moins mise en vigueur à cette date au moyen de cartes imprimées qui seraient échangées plus tard contre des jetons de bronze.

— M. le Président fait passer sous les yeux de la Société un manuscrit du XIIIe siècle sur lequel M. Léopold Delisle, de l'Institut, membre honoraire de la Société, a rédigé une note dont il est donné lecture. La Société ordonne l'insertion de cette note au *Bulletin*.

NOTE SUR LE DICTAMEN DE PONCIUS PROVINCIALIS.

« Le présent volume, écrit sur parchemin à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, contient un traité sur l'art épistolaire, composé par Ponce le Provençal : *Summa magistri Poncii de dictamine*. Il est divisé en six chapitres (*Salutatio*, *Proverbium*, *Narratio*, *Petitio*, *Conclusio*, *Ornatus*) et commence par ces mots : *De competenti docmate dictaminis.*

« Vient ensuite un abrégé de grammaire, qui sert de complément au précédent traité, et dont voici le titre et les premiers mots : SEQUITUR DE DICTAMINE REGIMINIS. *Quoniam dictatoribus est necessarium.*

« Pour appliquer les principes exposés dans son traité sur l'art épistolaire, Ponce le Provençal, à la demande d'un de ses disciples nommé Alfonse, rédigea en 1259 un épistolier ou recueil de formules de lettres. On peut lire au folio 16 du présent manuscrit

une courte préface dans laquelle l'auteur indique la date et le plan de son recueil. En dehors des dix-sept chapitres mentionnés dans la préface, on trouve en tête de l'épistolier une série de douze lettres intitulée : *Magistrorum epistole XII*. La première pièce de cette division préliminaire est la lettre par laquelle Alfonse invite Ponce, son maître, à composer des modèles de lettres. Le recueil se termine par une division dont ne parle pas non plus la préface de l'ouvrage ; elle est intitulée : *Sequitur de libellis compositis ab eodem magistro Poncio*.

« La Bibliothèque impériale ne possède que des fragments très-courts du dernier des trois opuscules renfermés dans ce volume.

« Ni Fabricius, ni les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* n'ont parlé de Ponce le Provençal.

« La préface mise en tête de l'épistolier nous apprend qu'il a été rédigé en 1259, et postérieurement au traité de l'art épistolaire. Cette dernière circonstance ressortait déjà du texte même des deux opuscules. En effet, les exemples du traité sont empruntés à la chancellerie de Grégoire IX (1227-1241), tandis que ceux de l'épistolier sont pris des lettres d'Innocent IV (1243-1254).

« Le nom de l'auteur (*Magister Poncius Provincialis*) et celui de son disciple (*Ildefonsus*) semblent dénoter une origine méridionale. Plusieurs des personnages qui sont mis en scène appartiennent également au midi de la France : tel est, par exemple, le comte de Toulouse (1). On peut donc supposer que Ponce le Provençal était originaire du Languedoc ; il a pu professer à Toulouse. Suivant l'exemplaire de la Bibliothèque impériale, c'est à l'université de cette ville qu'il adressa la lettre par laquelle il annonce que la rhétorique lui a remis les clés de l'art épistolaire (2). Dans le présent manuscrit, on trouve la même lettre, avec une adresse à

(1) *Comes Tholose baronibus suis quod jurent ipsum contra regem Francie. — R. Dei gratia comes Tolosanus.*

Illustrissimo domino R. Dei gratia comiti Tholosano suus fidelis talis baro.

Miles domino suo comiti Tholosano ut cito sibi succurrat quia comes Provincie tenet eum obsessum.

(2) *Universis doctoribus ac scolaribus Tolosano studio commorantibus*

l'université d'Orléans (1). Cette particularité me porte à croire que Ponce donna une édition de son épistolier à l'usage particulier des écoles d'Orléans. Cela semble surtout résulter de la place que la ville d'Orléans tient dans l'épistolier (2), tel du moins que le texte nous en a été transmis par le présent manuscrit.

« Analogue aux nombreux recueils de formules du XIII[e] siècle qui nous sont parvenus, l'épistolier de Ponce le Provençal fournit des détails intéressants sur la vie privée et sur les institutions publiques de l'époque à laquelle il a été composé. »

— M. Collin commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Le fort des Tourelles du pont d'Orléans,* études historiques sur les guerres de l'indépendance dont cette ville fut le théâtre.

Poncius magister in dictamine salutem et audire mirabilia que secuntur. Cum ego Poncius.... (Ms. latin 11,386, f. 13.)

(1) *Universis doctoribus et scolaribus* [in] *Aurelianensi studio commorantibus, P. magister in dictamine, salutem et audire mirabiliaque secuntur.*

(2) *Ego sum Aurelianis sanus et ylaris.* (Dans quatre lettres.)

Ego sum Aurelianis sospitate corporea per Dei gratiam preditatus.

Aurelianis, pater karissime, rixatus fui cum quodam juvene.

Studeo Aurelianis in tali sciencia.

Ego studeo Aurelianis in jure canonico.

Ludovicus Dei gratia rex Francorum... P. Aurelianensi preposito.

Illustrissimo domino L. Dei gratia regi Francorum P. suus fidelis prepositus... Huc Aurelianis mittat aliquos de vestra curia militares...

Ludovicus rex Francorum universis Aurel. servis suis...

Venerabilibus in Christo fratribus Dei gratia Parisiensi, Carcon. (sic), *Aurelianensi, Obsidonensi et Cretensi episcopis, Dei gratia Bituricensis archiepiscopus.*

B. divina miseratione Aurelianensis episcopus.

Séance du vendredi 12 décembre 1862.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. Dupuis offre à la Société trois empreintes de sceaux trouvés dans la petite rivière d'Aubigny (le Ner) : sceau royal de Boiscommun, sceau de Souesme et sceau du couvent de Saint-Joseph.

— M. Collin continue la lecture de son mémoire intitulé : *Le fort des Tourelles du pont d'Orléans.*

Séance du 28 décembre 1862.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. le Président donne à la Société communication d'une lettre de M. Bréan, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées du département du Loiret pour l'arrondissement de Gien, qui lui adresse une notice sur des fouilles pratiquées sous sa direction à Gien-le-Vieux. Un plan indiquant les points des surfaces explorées où des ruines ont été découvertes accompagne cette notice, dont il est immédiatement donné lecture. La Société charge M. le Secrétaire de remercier en son nom M. Bréan de l'intéressante communication qu'il a bien voulu lui faire, et elle délègue deux de ses membres, MM. Collin et Marchand, pour visiter les lieux où les fouilles ont été pratiquées.

— M. Conestabile appelle l'attention de la Société sur un article publié dans la *Revue archéologique,* relatif à l'inscription du cheval de bronze trouvé à Neuvy-en-Sullias, et acquis par le musée historique de l'Orléanais, dans une salle duquel il est exposé. La Société, considérant l'intérêt que présente cet article, demande à M. Conestabile de vouloir bien rédiger une note résumant les différentes interprétations de l'auteur de cet article.

— M. Collin continue la lecture de son mémoire sur le *fort des Tourelles du Pont d'Orléans.*

— La Société procède au renouvellement de son bureau et des commissions permanentes.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1863.

MM. Mantellier, *président ;*
Collin, *vice-president ;*
Rocher, *secrétaire ;*
Basseville, *archiviste ;*
De la Tour, *trésorier.*

COMMISSIONS PERMANENTES.

Commission des publications.

MM. G. Baguenault,
de Molandon,
Dupuis.

Conservateurs du musée et de la bibliothèque.

MM. Desnoyers,
Dupuis,
Mantellier.

MEMBRES NOMMÉS AU COURS DES TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1862.

Membre résidant.

M. de la Tour.

Membre non résidant.

M. Daguel, à Pithiviers.

Membre correspondant.

M. Mallet, à Amiens.

Ouvrages offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1862.

I. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 2e série, tome VIII.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1862, n° 1.

Angers. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. IV, 3 cahiers, 1861.

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1861, 1er trimestre de 1862.

Anvers. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XIX, 2e livraison.

Arras. — *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXIII et XXIV.

Autun. — *Annales de la Société éduenne*, 1860 à 1862.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1861, XVe vol.

Beauvais. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.*

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 1862, compte-rendu.

Bourg (Ain). — *Journal d'Agriculture, sciences, lettres et arts*, nos 6, 7, 8 et 9, 1862.

Bruxelles. — *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. VI.

— *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres*, etc., 1862.

— *Bulletin de l'Académie royale*, etc., 1861, t. XI et XII.

Chartres. — *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, mai 1862. procès-verbaux, t. II.

— *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, nos 35 et 36.

Chambéry. — *Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 1861-1862, 2e numéro.

Constantine. — *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine,* 1862.

Dijon. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres,* 10 vol. de la collection.

Douai. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, de sciences et d'art,* t. VI, 1859-1861.

Genève. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. XIV.

Langres. — *Mémoires de la Société historique et archéologique.*

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* t. XII, 2e et 3e livraison.

Lyon. — *Publications de la Société littéraire de Lyon,* 1 vol., 1858-1860.

Montbelliard. — *Compte-rendu de la situation et des travaux de la Société d'émulation,* de 1860 à 1861.

Moulins. — *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier,* t. VIII, 1re livraison 1861.

Namur. — *Annales de la Société archéologique,* t. VII, 3e et 4e livraisons, 1862.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture.*

Paris. — *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France,* 1862, 1er trimestre.

— *Compte-rendu de la cinquième séance de la Société de secours des amis des sciences,* fondée par L. J. Thénard, 1862.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest,* 2e et 3e trim. de 1862.

Rouen. — *Bulletin de la Societé des antiquaires de Normandie,* 2e et 3e années.

Tarbes. — *Société académique des Hautes-Pyrénées,* 6e année, 1858-59-60, bulletin no 2.

Toulouse. — *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France.*

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique,* 1862, nos 3, 4 et 5.

II. — PAR LES AUTEURS.

M. Egger. — *Rapport sur les travaux de l'école française d'Athènes.* 1er août 1862.

— *Observations sur un papyrus grec contenant des fragments d'un discours inconnu,* 14 août 1862.

M. L.-F. Jehan. — Carnac. *Fouilles nouvelles découvertes dans la butte de Saint-Michel,* Tours, 1862.

M. Ulysse Capitaine. — *Rapport sur les travaux de la Société libre d'émulation de Liége,* 1862.

M. Koehne. — *Aperçu de l'histoire de l'ordre de Sainte-Catherine.*

M. d'Otreppe de Bouvette. — *Essai de tablettes liégeoises,* 1862.

M. le Préfet du Loiret. — *Conseil général,* session de 1862.

M. Mougenot. — *Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville neuve de Nancy.*

— *Conservation de la porte de Saint-Nicolas de Nancy.*

— *Emplacement de la nouvelle église paroissiale de la ville vieille et du type architectonique qui devrait obtenir la préférence à Nancy.*



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, RUE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 42.

PREMIER TRIMESTRE DE 1863.

Séance du vendredi 9 janvier 1863.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. le Président annonce la mort de Son Eminence le cardinal Morlot, ancien évêque d'Orléans et membre honoraire de la Société. La Société demande que l'expression de ses regrets soit mentionnée au procès-verbal de la séance.

— M. Collin fait connaître à la Société que M. Mantellier, son président, a obtenu, pour son *Mémoire sur le prix des denrées à Orléans pendant les cinq derniers siècles*, le prix décerné par l'Académie des sciences, dans sa séance du 29 décembre 1862, au meilleur ouvrage de statistique, et il propose qu'il soit voté des félicitations à M. Mantellier. La Société s'empresse d'accueillir la proposition de M. Collin et ordonne que l'expression de ses vives et

sincères félicitations soit insérée au procès-verbal de la séance et au *Bulletin*.

— M. Dupuis, au nom de la Commission des publications, lit un rapport sur une note de M. G. Vignat, relative à deux manuscrits du Vatican intéressant l'histoire locale de l'Orléanais, et conclut à l'insertion de cette note au *Bulletin*.

NOTE SUR DEUX MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN, A ROME.

« Ceux qui ont été à Rome conviendront qu'à un premier voyage il faut un certain courage pour s'enfermer et travailler dans une bibliothèque. Le nombre incroyable d'églises, de musées, de monuments anciens à visiter absorbe un temps dont on devient d'autant plus avare que celui qu'on leur consacre ne sert, le plus souvent, qu'à exciter la curiosité, loin de la satisfaire entièrement ; aussi, peu de personnes quittent-elles Rome sans la résolution bien arrêtée d'en faire le but d'un nouveau voyage : j'en appelle à ceux de mes collègues en archéologie que j'ai eu l'honneur d'y rencontrer.

« La bibliothèque du Vatican a cependant, il faut l'avouer, un puissant attrait pour ceux qui s'occupent de notre histoire locale ; elle renferme cette précieuse collection de manuscrits de la reine Christine de Suède, dont une partie provenait de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, la plus riche de notre diocèse. On sait comment cette princesse amie des lettres en avait fait l'acquisition du fils de Paul Petau, lequel les tenait lui-même de Pierre Daniel, célèbre littérateur, qui, se trouvant bailli de Saint-Benoît à l'époque du pillage de cette abbaye par les soldats de Condé, arracha les débris de la bibliothèque à leur fureur. Christine, après avoir abdiqué, parcourut une partie de l'Europe, et vint enfin se fixer à Rome, où elle mourut en 1689. Ses livres qu'elle y avait transportés, furent achetés par le pape Alexandre VII, qui en enrichit le Vatican ; et c'est ainsi qu'une grande partie des manuscrits de Saint-Benoît-sur-Loire se trouve aujourd'hui à Rome.

« La bibliothèque du Vatican n'est pas publique ; il faut une au-

torisation spéciale pour être admis à y travailler. J'ai dû à la bienveillante protection de notre éminent évêque, dont le nom seul m'en fit ouvrir les portes, d'être dispensé de toute formalité. Malheureusement l'époque des brillantes fêtes de la canonisation des martyrs du Japon était mal choisie pour l'étude. Pendant mon séjour d'un mois à Rome, la bibliothèque du Vatican ne fut ouverte que quatre jours aux travailleurs, et seulement de neuf heures à midi. Outre le grand nombre de fêtes, dont la moindre sert de prétexte à la *vacanza*, il faut dire que, la grande salle de la bibliothèque ayant été choisie pour le repas offert par Sa Sainteté aux trois cents évêques venus pour la canonisation, les recherches y étaient devenues impossibles. Force me fut donc de me contenter de quelques heures de travail ; j'en rendrai compte sous le bénéfice de ces observations.

« Et d'abord j'eus la satisfaction de constater qu'il existait, sous le titre d'*Index Mss Reginæ Suedorum*, un catalogue complet, dressé par ordre alphabétique, des manuscrits de la reine de Suède (1). Il semble rédigé avec soin, et sa belle écriture, que je crois du siècle dernier, en rend l'accès facile à tous. Je trouvai aisément à la lettre *A* une série d'articles intéressant notre ville, dont deux attirèrent spécialement mon attention.

« Le premier, ainsi conçu : *Aurelianensis Sancti-Petri monasterii sive capituli chartularium*, me fit croire un instant que j'allais retrouver le cartulaire de Saint-Pierre-Empont, disparu depuis longtemps sans qu'il nous en reste même une copie. Mon illusion fut courte ; le manuscrit n° 863 n'est qu'un recueil de résidus, composé sans esprit de méthode, parmi lesquels se trouve un court fragment de ce cartulaire. Voici, du reste, d'après une table inscrite au premier feuillet, l'énoncé des matières qu'il renferme :

« 1° Réglements ou statuts du monastère de Sainte-Marie de Déols (très-incomplets) ;

« 2° Quelques chartes en faveur du monastère de Saint-Maur-

(1) La Bibliothèque impériale possède, sous le n° 9372 du fonds latin des manuscrits, un autre catalogue de ces manuscrits dressé en 1655 par Isaac Vossius, bibliothécaire de la reine.

des-Fossés (elles paraissent les débris d'un très-ancien cartulaire de cette abbaye);

« 3° Fragment du cartulaire de Saint-Pierre-Empont;

« 4° Extraits du *speculum historiæ* de Vincent de Beauvais;

« 5° Lettre de Gervais, archevêque de Reims, à Hugue, évêque de Die (incomplète);

« 6° Enfin fragment d'un ouvrage intitulé : *De locis terræ sanctæ.*

« Le fragment du cartulaire de Saint-Pierre-Empont, qui seul doit nous ocuper ici, se compose de huit feuillets en parchemin d'un format équivalant à peu près à nos in-4°, et paraissant, d'après l'écriture, dater du XIVe siècle. Il renferme les copies de vingt-cinq chartes qui, par malheur, ne sont évidemment ni les plus anciennes, ni les plus importantes. A l'exception d'une seule du XIIe siècle (1188), elles sont toutes du XIIIe, portent presque toujours la suscription de l'official d'Orléans, et contiennent soit des donations, soit des achats, soit des baux ou des abonnements pour les relevoisons à plaisir de maisons situées à Orléans. Nous y avons remarqué plusieurs maisons placées sur le cloître même de Saint-Pierre-Empont : une près la croix Saint-Michel, une autre près l'église de Saint-Pierre-Ensentelée (*Sancti Petri, Sanctæ Letæ,* 1188), la maison de la Juiverie, une autre dans une rue appelée *Larre,* dont le nom a disparu depuis longtemps, la maison de la Porte-Bourgogne donnée au chapitre par un certain Raoul de Bussy, enfin une maison avec jardin à Saint-Vincent-des-Vignes.

« Bien que ces chartes ne soient que d'un intérêt secondaire, elles méritaient d'être signalées, car les originaux, sauf un seul que nous avons retrouvé aux archives départementales du Loiret dans le fonds du chapitre de Saint-Pierre-Empont, paraissent ne plus exister, et il est douteux que l'on en rencontre d'autres copies. En outre, elles nous fixent sur le sort du cartulaire de Saint-Pierre-Empont, dont ces huit feuillets sont sans doute les seuls restes. Sa lacération remonte-t-elle à l'époque des guerres de religion, ou est-elle arrivée accidentellement à la suite des nombreux déplacements qu'il dut subir avant de faire partie de la bibliothèque du Vatican? Nous ne savons. Toujours est-il que c'est là une perte irréparable.

« J'arrive maintenant au second manuscrit que j'ai eu entre les

mains, et auquel m'avait renvoyé un article de l'inventaire ainsi conçu : *Aurelianensium presulum catalogus*. On sait que la chronologie de nos évêques est loin d'être établie d'une manière certaine sur beaucoup de points ; je pensai qu'il ne fallait pas négliger l'occasion d'examiner un document capable de fournir la solution de questions depuis longtemps débattues. Là encore, je dois le dire, le résultat ne justifia point pleinement mon attente.

« Le manuscrit n° 465, d'un très-petit format, est un recueil de vies de saints, à la suite desquelles le copiste a inscrit, pour remplir sans doute les pages restées en blanc, les listes des évêques d'Angers, de Nantes, de Sens, d'Orléans, du Mans. Sans rien préjuger de leur valeur historique, on ne peut leur refuser l'avantage de servir à fixer l'âge de ce manuscrit qui, d'après les noms des derniers évêques inscrits, a dû être composé à la fin du XI[e] siècle. Les vies de saints qu'il renferme sont celles de saint Maurille, saint Lezin (Licinius), saint Mainbœuf ou Magnobode (Magnobodus), tous trois évêques d'Angers ; saint Sanson, évêque et confesseur ; saint Aubin, également évêque d'Angers.

« Ce catalogue des évêques d'Orléans, inscrit ainsi à la fin d'un volume traitant de toute autre matière et sans une seule pièce justificative, ne nous paraît pas de nature à inspirer une confiance illimitée ; cependant, si l'on considère l'époque à laquelle il a été écrit, en même temps que la rareté des documents de cette nature, on reconnaîtra qu'il mérite bien une certaine attention. Je ne crois pas inutile de le faire connaître en entier.

Nomina episcoporum Aurelianensium.

DICLOPETUS.	MONITOR.	TRECLATUS.
ALITUS.	PROSPER.	BAUDATUS.
DESINIANUS.	FLOSCULUS.	RIGOMIRUS.
EVURTIUS.	DAGO.	NAMACIUS.
ANIANUS.	EUSEBIUS.	AUSTRENUS.
MAGNUS.	LEONATIUS.	LEODIGISILUS.
FEBATUS.	ANTONINUS.	AUDO.
GRATIANUS.	MARCUS.	VUADO.

Sigebertus.	Nadavilius.	Theodericus.
Savericus.	Deotimius.	Hermenteus.
Dalfinus.	Theodulfus.	Arnulfus.
Adalmarus.	Jonas.	Fulco.
Leodebertus.	Agius.	Theodericus.
Leodegarius.	Vualterius.	Odolricus.
Eucherius.	Trohannus.	Rainardus.
Bertinus.	Berno.	
Adalinus.	Anselmus.	

« Il n'est question, on le voit, ni de saint Altin, ni d'Auspicius; saint Aignan succède immédiatement à saint Euverte, suivant l'antique tradition, tandis que saint Prosper, généralement placé à la suite de saint Aignan, figure entre saint Moniteur et saint Flou. On remarquera également l'absence des noms de Félix, de Guibert, de Bernon, sur la suppression desquels on semble d'accord aujourd'hui (1); enfin les noms de Léger, de Savaric, d'Anselme, attribués à deux évêques, ne sont inscrits ici qu'une seule fois, ce qui viendrait à l'appui de l'opinion déjà émise (2), qu'ils n'ont appartenu qu'à un seul et même personnage. Quant aux différences qui existent entre certains noms tels qu'ils sont écrits ici, et ceux qui nous sont fournis par le *Gallia Christiana*, je pense qu'il faut simplement les imputer au copiste; je ne crois pas, d'ailleurs, qu'elles soient de nature à influer sur l'autorité d'un document de cette époque.

« Si ces recherches limitées par le temps n'ont eu qu'un résultat peu important, elles suffiront du moins pour prouver l'intérêt qu'il y aurait à les poursuivre; c'est une tâche que je m'imposerai volontiers si, comme je l'espère, il me reste encore quelques jours à passer dans les murs de la ville éternelle. »

— M. Collin continue la lecture de son mémoire sur le fort des Tourelles.

(1) Voir M. l'abbé Pelletier, *Les Évêques d'Orléans depuis les origines chrétiennes jusqu'à nos jours.*

(2) *Ibid.*

Séance du mercredi 14 janvier 1863.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. G. Baguenault fait un rapport verbal sur un mémoire de M. Pillon relatif à l'interprétation du nom de *Tudela* donné à l'un des portereaux de Saint-Marceau, et il conclut à l'insertion de ce mémoire au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

« Dans plusieurs de nos anciennes cités vivent encore certaines locutions bizarres, étrangères même à toute création moderne, et dont on se préoccupe peu, parce qu'elles sont d'usage. Ces restes inaperçus de la création du vieux langage sont restés debout, et la recherche de leur origine n'est pas absolument dénuée d'intérêt. Tel est chez nous le mot *Tudèle*.

« Si nous regardons d'Orléans notre faubourg d'outre-Loire, nous le voyons partagé en deux moitiés par une grande voie, la rue Dauphine : la partie gauche est le portereau du Coq, la partie droite le portereau *Tudèle*. Il est assez probable qu'au XVI[e] siècle, lorsqu'on eut réparé ce faubourg bouleversé par les guerres de religion, et relevé le couvent des Augustins, on vit un coq se balancer sur l'enseigne d'une auberge voisine, et qu'il n'en fallut pas davantage pour baptiser de ce nom tout un quartier. Mais *Tudèle* est une appellation de la plus haute antiquité, et je vais tout à l'heure vous en donner la preuve. Lorsque, dix ans après saint Louis et quarante-sept ans après la confirmation de leurs statuts par Innocent IV, les Augustins vinrent s'établir à Orléans, je ne doute point qu'on ait appelé Tudelle tout ce qui s'épanouissait en faubourg au-delà du pont. Lorsqu'en 1479, le père Jean Berthier, provincial des Augustins, vint trouver Louis XI à Orléans, lui présenta ses doléances et l'attendrit sur les ruines presque récentes du couvent, en arracha enfin la promesse de fortifier le faubourg, nul doute encore qu'il n'espérât voir fleurir la tudelle à l'abri de grosses tours et de beaux murs tout neufs. Mais Louis XI lui retira sa parole, ce qui lui coûtait généralement peu, et n'eut qu'à alléguer les conseils et

supplications de l'échevinage d'Orléans. On voyait alors, avec raison peut-être, dans les fortifications de la tudelle une cause imminente de ruine pour le pont et les murailles de la ville, au cas où la Loire viendrait à croître immodérément.

« On laissa donc aux Augustins et à la tudelle le soin de se défendre tout seuls; aussi furent-ils pris et pillés toutes les fois qu'on les attaqua. On a accusé les luthériens de ménager toujours un peu les Augustins en mémoire de Luther : c'était le grand reproche des huguenots intraitables. Mais le couvent d'Orléans eut affaire à des calvinistes qui le ruinèrent en toute conscience. Il n'est resté, après leur dernière catastrophe de 1793, au sujet de ces malheureux moines d'outre-pont, que la fabuleuse croyance d'un trésor amassé on ne sait trop comment par ces religieux après tant d'infortunes.

« Revenons à notre tudelle, dont la grande artère aura toujours été la voie qui menait au pont unique de la cité, voie si parcourue jadis et souvent encombrée par les épais troupeaux des bœufs du Limousin cheminant vers Paris et par les lourds attelages du Berri.

« *Tudèle !* ce mot n'est pas d'hier, et il ne faut pas croire non plus qu'il soit particulier à notre cité. Ainsi, au dire de tous les vieux auteurs qui ont décrit les antiquités de Paris, des Sauval, des pères Lobineau et Félibien, des Bénédictins en corps, il existait une large place appelée *Tudela* à la droite du grand pont de Lutèce. Dulaure l'a figurée dans sa carte de *Lutetia Parisiorum*. Et de même que le pont au Change actuel a remplacé le *Grand-Pont*, les quais de Gèvres et Pelletier ont recouvert les rives abruptes et sauvages de la *Tudela*. C'est là que la hanse des marchands parisiens tenait à l'ancre sa flottille. Après la période gallo-romaine, c'est encore là que les Normands vinrent mettre à flot leurs grandes barques, roulées à terre avec tant de peine sur le terrain où s'éleva depuis le Châtelet. On ne saurait disconvenir que les deux Tudelles de Paris et d'Orléans ne soient absolument semblables relativement aux ponts des deux cités, quoiqu'inverses d'orientation, puisque l'une est au nord et l'autre au midi. Toutes deux sont traversées par de grandes routes. Chacune d'elles touche à une tête de pont, et je m'étonne que le savoir immense de Dulaure ait échoué devant ce petit mot

Tudela, dont il avoue ne pas connaître l'origine. Pourtant je ne crois pas que ce soit risquer beaucoup en l'expliquant par la corruption peu avancée du mot latin *Tutela, tutela pontis,* rempart, fortification, ce qu'en un mot nous appelons tête de pont. De là la place, puis le faubourg de la *Tutela* dont on a fait Tudelle. Dans le *Suburbanum de Genabe,* on parle encore latin sans le savoir. Puisse cette appellation, si parfaitement conservée, inspirer quelque intérêt pour notre vieux *castellum,* qui montre encore si tristement ses murs vénérables en face de *Tudela,* ainsi que les deux portes géminées devant lesquelles je n'ose plus passer, *par respect pour les Romains* (1)! Il y a encore d'autres similitudes entre les deux Tudelles de Paris et d'Orléans. La première était traversée par une route partant de la cité et du grand pont, puis se partageant en *trivium* à la sortie même de la place *Tudela.* Un des chemins allait à Pierre-Laie, le second à Pierrefitte; le troisième, qui tendait vers *Cella* ou Chelles, atteignait, au travers du terrain de la rue actuelle de Ménilmontant, un lieu appelé Haute-Borne. Toutes ces désignations sont, à n'en pas douter, druidiques, et peut-être faut-il rapporter au même temps celle du Gros-Caillou sur la rive méridionale. Assurément, si notre regrettable collègue, M. de Pettigny, l'auteur si distingué de l'histoire du Vendômois, vivait encore et qu'on lui demandât son avis sur cette ceinture druidique du vieux Paris, il y verrait des bornes, des *fines,* des *fains* posées à la limite du territoire des *Parisii* par les Sylvanecti, les Meldi et autres voisins. Probablement aussi, en voyant nos chemins antiques se ramifier dans la Tudelle au sortir du pont et tendre vers les immenses tombelles de Mézières, Lyon-en-Sullias et Saint-Gondon, le savant antiquaire eût cru reconnaître quelques vestiges encore debout des anciennes frontières des Bituriges; l'espace qui se trouve entre elles et la Loire eût été, selon son système, le *vast,* la *gastine,* la *varenne,* sorte de marge toujours existante entre deux confédérations gauloises juxta-posées. Ici les Bituriges, là-bas les Carnutes. Précautions sages, car les Gaulois, comme les Francs, ont toujours été de mauvais voisins. Eginhart en convenait : « Vous pouvez, disait-il, avoir le Franc pour ami; mais ne l'ayez

(1) On y a creusé des fosses à l'usage du public d'un marché.

« jamais pour voisin. » Cette théorie historique de M. de Pettigny m'a toujours parue ingénieuse et féconde; il en trouve l'application dans ce bas Vendômois, sorte de musée d'antiquités encadré dans un horizon de collines boisées et dentelées par des châteaux en ruines, ou par des tombelles. Malgré l'immense autorité du nom, elle m'agrée davantage que celle de M. de Caumont. D'après lui, la table de pierre d'un dolmen, comme l'aiguille d'un men-hir, n'est que le reste d'un tumulus éboulé, désagrégé, détruit; c'est un fruit dont la chair a été dévorée, et dont il ne reste que le noyau. Le mot tumulus emporte toujours avec lui la designation d'un tombeau, jamais celle d'un tertre, d'une éminence qui ne soit funéraire.

« Pour nous, quel magnifique sujet d'études! pour nous, Carnutes, qui possédons tant de tumulus complets sur la rive des Bituriges, sur celle des Senones à l'orient, et quelques dolmen à l'occident, sur la limite assez peu définie des peuplades aulerciennes. J'espère que notre campagne archéologique prochaine se distinguera par d'excellents travaux à ce sujet, et qu'un heureux concert d'investigations et d'examens fera progresser la science dans cette voie mal affermie. C'est pour cela que je viens de vous ouvrir humblement ma petite barrière de la *Tudela*. »

— M. Collin continue la lecture de son mémoire sur le fort des Tourelles.

Séance du vendredi 23 janvier 1863.

Présidence de M. Collin, *vice-président.*

M. de Molandon lit, au nom de la commission des publications, un rapport sur un mémoire de M. Baudry, curé du Bernard (Vendée) et membre correspondant de la Société, mémoire relatif à la découverte qu'il a faite de tombes celtiques, et conclut à l'insertion de ce mémoire au volume des *Mémoires*. La Société adopte cette conclusion.

— M. Collin continue la lecture de son mémoire sur le fort des Tourelles.

Séance du vendredi 13 février 1863.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. Cosson lit une note sur les fouilles pratiquées dans la cour de l'ancien couvent des Minimes, rue d'Illiers. La Société décide que cette note sera réunie aux autres notes relatives à différentes découvertes faites à Orléans depuis deux ans par les ouvriers qui remuent le sol pour l'établissement des aqueducs, afin de mentionner au *Bulletin*, en un même article, la nomenclature des différents objets trouvés.

— M. Mantellier lit une notice de M. Huot, membre correspondant de la Société, sur un diplôme d'un élève de la nation germanique délivré à l'Université de Bourges.

— M. Baguenault lit, au nom de la commission des publications, un rapport sur la notice biographique de *Michel Bourdin, statuaire orléanais*, par M. Dupuis, et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

MICHEL BOURDIN, STATUAIRE ORLÉANAIS.

« La renaissance, en retrouvant les sources du beau si fréquentées dans l'antiquité et trop longtemps négligées chez les modernes, a donné aux arts, en France, un élan auquel peu de cités ont obéi avec plus d'ardeur qu'Orléans.

« C'est d'elle que datent chez nous ces charmantes maisons qui sont devenues l'une de nos gloires. C'est sous son inspiration que se sont élevées, sur les dessins de Viard, ces élégantes façades des hôtels-de-ville d'Orléans et de Beaugency ; qu'Adam embellissait notre ville, et que François Marchand décorait le Louvre et Gaillon.

« A cette époque Étienne Delaune et Ducerceau, sortis de nos murs, devinrent l'honneur du pays; et plus tard Bourdin, qui suivait les traces de J. Goujon et de G. Pillon, se fût peut-être placé près d'eux, si la mort eût laissé à son génie le temps de se développer tout entier.

« Michel Bourdin est né à Orléans. On ignore l'année de sa naissance, et l'on ne sait rien de sa vie.

« Deux œuvres seulement la révèlent; mais ce sont deux œuvres capitales, et en les étudiant, nous saurons tout ce qu'on peut connaître de Bourdin.

« On lui attribue encore, il est vrai, une partie des sculptures qui ornent le tour du chœur de la cathédrale de Chartres; mais, bien que cette opinion soit celle des historiens de cette ville, nous craignons fort qu'on ne doive la rejeter, car ces sculptures sont signées du nom de Thomas Boudin.

« Il faut donc, nous le pensons, borner l'œuvre connue de Bourdin aux deux statues qu'on ne saurait lui contester : celle de Louis XI à Cléry, celle de la Vierge des Douleurs à Sainte-Croix d'Orléans; la part est encore assez belle.

« Parlons d'abord du tombeau de Cléry. Les troubles religieux avaient vu briser la statue en bronze doré élevée par Conrad de Cologne sur l'indication et du vivant du roi lui-même. Il avait voulu être représenté à genoux, les mains jointes dans son chapeau, en habit de chasse, le cor en bandoulière, son chien à côté de lui; il tenait surtout à n'être pas *portrait* comme il l'était au moment de sa mort, chauve et ridé, mais tel qu'il se trouvait en la force de l'âge, et les cheveux plus longs au derrière de la tête que sur les côtés.

« Louis XIII voulut réparer les outrages de la guerre civile, et Bourdin, qui sans doute avait déjà sa réputation établie, fut chargé d'élever sur le tombeau de Louis XI une statue de marbre en remplacement de celle que les lansquenets avaient détruite.

« Le roi est à genoux, les mains jointes, dans l'attitude de la prière, la tête légèrement abaissée, et toutefois le regard dirigé vers le ciel.

« Il est revêtu du collier et du manteau de l'ordre de Saint-

Michel ; mais, en dessous, il porte la dalmatique et le surplis d'un chanoine.

« Son bonnet de poil, long et rond, auquel est attaché l'image de la Vierge, est devant lui, et son livre d'Heures à côté.

« A chacun des angles du piédestal est un ange enfant portant un écusson entouré de cordelières ; les ailes ont été enlevées.

« Ces enfants sont gracieux, et tous ces détails annoncent un ciseau habile ; mais c'est l'expression générale de la figure, surtout celle de la tête, qui révèle le grand artiste.

« Le visage est un peu amaigri, les joues se creusent, le front porte des rides ; il se dégarnit sans être chauve ; les cheveux sont courts. L'œil est enfoncé, le regard profond. Entre les yeux, à la naissance du nez, qui est long et un peu aquilin, se dessine un pli qui dénote l'habitude de la réflexion. Les lèvres minces et serrées sont celles d'un homme enclin à la raillerie, et les coins de la bouche affaissés révèlent le mépris de l'humanité.

« Sa physionomie est calme et froide : elle annonce la méditation habituelle, la profondeur de la pensée ; il y règne tout à la fois quelque chose de monacal et d'impérieux, de souple et d'implacable. Il a un air de bonhomie astucieuse : c'est un mélange de foi superstitieuse et de finesse méfiante.

« On dirait qu'il médite un projet pour lequel il sollicicite le secours du ciel, mais en se demandant s'il ne pourra pas trouver quelque bon moyen de ne pas tenir ce qu'il promet ; et comme c'est au total pour le bien public et dans l'intérêt de son peuple qu'il cherche à tromper, il le fait en conscience, avec assurance et sécurité : les moyens l'inquiètent peu ; l'intention le rassure.

« C'est une merveille que l'expression si complexe de ce marbre, sur lequel on lit : *Micael Bourdin, Aureli fecit 1622.*

« Une accusation grave pèse sur l'auteur de cette œuvre éminente. On trouve partout, et il passe pour constant que Bourdin, pendant qu'il travaillait à Cléry à la statue de Louis XI, aurait volé dans l'église une lampe d'argent, et que, pour ce fait, il aurait été pendu. On lui aurait seulement accordé le temps nécessaire pour achever son travail.

« On répugne à l'idée qu'un grand artiste ait pu commettre une

action aussi vile, et que le talent porté à ce point ait eu d'ignobles sentiments. Plusieurs sculpteurs du nom de Bourdin existaient alors ; et en admettant, ce dont il ne reste point de traces, que le fait du vol fût vrai, ne serait-ce pas l'un de ses homonymes qui l'eût commis ? Quant à notre Bourdin, une forte présomption ferait croire qu'il est innocent de ce crime. Son épitaphe se lisait au grand cimetière d'Orléans, où il était enterré côte à côte du médecin-barbier de Louis XI, J. Chartier, et ce n'était pas alors, plus que de nos jours, l'usage d'inhumer les condamnés à côté de gens honorables, et surtout de décorer leur tombe d'une inscription.

« Ce doute est fortifié par une autre raison non moins puissante. C'est (d'après la date inscrite sur le mausolée de Louis XI) en 1622 — Lottin précise le mois de novembre — que cette statue a été érigée, et l'artiste eût été pendu immédiatement après cette érection, puisqu'on lui avait accordé comme grâce de vivre pour y présider : or Bourdin est également l'auteur de la statue de la Vierge des Douleurs de Sainte-Croix, et cette statue est nécessairement postérieure à celle de Louis XI.

« La chapelle de la Vierge fut fondée par Mme la comtesse de Saint-Paul, en mémoire de son fils, Léonor de Fronsac, gouverneur d'Orléans, mort en novembre 1622 à Montpellier ; et ce fut en décembre de cette année que le cœur du duc de Fronsac fut apporté dans cette chapelle. Ce n'est alors qu'en 1623 au plus tôt que Bourdin sculpta la statue de la Vierge et les deux anges portant les instruments de la passion qui l'accompagnent.

« Ce ne peut donc être notre Bourdin qui, en 1622, ait été exécuté pour expier le méfait dont on veut charger sa mémoire.

« Mais une raison plus puissante à nos yeux que ces raisons matérielles, c'est la vue de la statue de la Vierge. L'homme qui a pu concevoir et exécuter cette image si pleine d'âme et de sentiment n'a pas de place dans son cœur pour une action méprisable.

« Contemplez en effet ce marbre saisissant d'expression.

« La Vierge est assise au pied de la croix. Tout son corps et sa tête même sont enveloppés de larges draperies que le ciseau de l'artiste a rendues molles et flexibles. Les mains et le visage restent seuls à découvert. Le corps semble fléchir, et les jambes se dérober

sous l'accablement de la douleur. Mais les mains, qui se croisent et se pressent avec foi sur la poitrine, annoncent que tout espoir n'est pas brisé dans ce cœur, et qu'un sentiment surnaturel y vit encore et le soutient. C'est sur les traits de son visage amaigri par la souffrance, sans en être altéré, que se révèle surtout cette lutte admirable où la douleur de la mère est combattue et presque vaincue par un amour plus puissant encore que l'amour maternel. Tandis que la bouche, légèrement affaissée, participe de l'abattement du corps, le front rayonne d'espoir et d'une majesté toute divine. Les yeux portés vers le ciel paraissent contempler déjà la gloire qui est promise à la mère du Sauveur. Tout le prix de son sacrifice lui apparaît ; et à la pensée du salut du monde, qui en devient la récompense, les larmes de la mère se sont presque séchées.

« Louis XI à Cléry, la Vierge à Orléans, sont les deux seules pages que nous connaissions de la vie tout ignorée de Michel Bourdin, et elles suffisent à rendre impossible celle que nous aimons à en arracher. Le génie peut s'allier parfois avec des passions désordonnées, avec la bassesse, jamais. »

Séance du vendredi 29 février 1863.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. G. Baguenault lit, au nom de la commission des publications, un rapport sur le mémoire de M. de Gastines intitulé : *La Trève de Dieu*, et conclut à l'insertion de ce mémoire au prochain volume des *Mémoires* de la Société.

— M. de Molandon communique à la Société la note suivante relative à la découverte d'un trésor faite sur la commune de Mardié :

« Le 20 janvier dernier, des ouvriers défrichaient un bois situé à l'extrémité nord-est de la commune de Mardié, arrondissement d'Orléans, et connu sous le nom de *Bois de la Bessière*. En arrachant à coups de pic une vieille souche, ils entendirent qu'un vase caché

dans l'intérieur se brisait sous l'outil. Ils redoublèrent d'efforts pour élargir l'ouverture ; et bientôt, d'un pot de grès que les racines, en croissant, avaient complètement enveloppé et recouvert, ils virent jaillir des pièces de monnaie.

« Ce petit trésor, soigneusement recueilli, se composait (telles furent du moins les déclarations) de près de 400 pièces de billon connues au XVIe siècle sous le nom de *douzains* ou de *blancs,* de 374 pièces d'argent dites de 4 sols, à l'effigie de Louis XIV, et presque toutes au millésime de 1678 à 1680, et d'un écu d'or au soleil, du règne de Louis XI.

« Le bois de la Bessière dépend du domaine de Reuilly (Chécy). Le propriétaire de Reuilly, devenu possesseur des pièces trouvées, s'est empressé d'en mettre un certain nombre à la disposition de la Société archéologique. »

— M. Collin continue la lecture de son mémoire sur le fort des Tourelles.

Séance du vendredi 13 mars 1863.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

M. Marchand, titulaire non résidant, donne lecture de la traduction d'une charte de Louis-le-Gros, conservée aux archives du Cher, fond de l'archevêché de Bourges, concernant *la Cour-Marigny,* arrondissement de Montargis (Loiret). M. Marchand entretient ensuite la Société d'un travail qu'il a commencé sur les anciennes coutumes du *Moulinet,* arrondissement de Gien (Loiret).

— M. Collin continue la lecture de son mémoire sur le fort des Tourelles.

— M. Dupuis lit, au nom de la commission des publications, un rapport sur une notice de M. Cosson, relative à quelques découvertes faites à Tavers, et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin.* La Société adopte cette conclusion.

NOTICE SUR QUELQUES DÉCOUVERTES FAITES A TAVERS.

« En creusant les fondations de la nouvelle église qui se construit en ce moment à Tavers sur l'emplacement de l'ancienne, on a mis à jour plusieurs tombes en pierre qui datent d'une époque qu'il serait impossible de préciser : elles sont brisées pour la plupart, et les fragments en sont jetés pêle-mêle dans des masses de terre ; le désordre dans lequel elles se trouvent indique qu'elles ont été fouillées et dérangées de leur place à une époque déjà éloignée, sans doute lors de la construction de l'ancienne église.

« Ces tombes de diverses grandeurs ont toutes cette forme bien connue des tombes gallo-romaines, beaucoup plus larges à la tête qu'au pied. Mais une particularité qui attire l'attention, c'est que ces tombes, semblables par la forme, sont faites de pierres d'une nature bien différente, qui n'ont pas été extraites des mêmes carrières et ne proviennent pas des mêmes pays. Les unes sont en pierre de Malveau, connue par son grain très-fin, sa couleur un peu jaune et la facilité de sa taille. D'autres sont taillées dans une matière siliceuse ou de sable gris qu'on croirait passé au tamis, et ressemblant à cette pierre friable et grossière qu'on appelle tuf. Des éléments tout particuliers et dignes d'être étudiés constituent la troisième espèce. On dirait une composition artificielle consistant en un mortier de chaux très-blanc, dans lequel sont noyées de petites pierres également blanches, généralement très-dures et mélangées de quelques coquillages. Ces diverses matières, réunies et amalgamées par la nature, sont très-adhérentes les unes aux autres, et ces tombes sembleraient taillées dans un bloc de marbre.

« Parmi ces débris de tombes a été trouvée une agrafe de ceinturon aussi remarquable par son état de conservation, qui est parfait, que par les dessins ciselés dont la surface extérieure est ornée. Cet objet antique et curieux est en la possession de M. le curé de Tavers, qui a présidé à toutes ces fouilles. Une agrafe semblable, mais plus petite et moins belle, a été trouvée récemment à Saint-Ay par M. de Pibrac.

« Ces fragments de tombes remplissent tout le sol qui se trouve

sous le dallage de l'église, ainsi que les terrains qui l'avoisinent ; et du côté du cimetière les tranchées ouvertes pour les fondations de la sacristie laissent voir des tombes entières qu'il serait facile de dégager (1).

« Ce n'est pas, du reste, le seul endroit de ce pays qui contienne ces sortes de tombes. Un de nos bulletins fait mention d'une découverte semblable qui eut lieu, il y a deux ou trois ans, lors des travaux de nivellement du chemin de Tavers à Beaugency, à une distance d'environ deux cents mètres et au nord des fouilles actuelles. Ces tombes furent extraites en très-grand nombre, et leurs débris furent employés dans le remblai de la route.

« L'église qui s'élève aujourd'hui sur l'emplacement de l'ancienne avance rapidement et va recevoir bientôt sa toiture. Autant qu'il est permis d'en juger, elle se distinguera par une élégante simplicité. Construite dans le style du XVe siècle, sur les dessins de M. Ricard, son portail est surmonté d'un clocher en pierre, quadrangulaire, avec flèche en bois, svelte et délicate. La nef principale, flanquée de deux collatéraux, est d'une régularité parfaite.

« L'église qui a été démolie pour lui faire place était irrégulière, faite de toutes pièces, et par ses étroites proportions ne suffisait plus à la population de cette importante paroisse. La partie principale, avec ses fenêtres encadrées d'ornements frustes et défigurés par le temps, avec ses piliers maigres et à pans coupés, et ses arcades ogivales, pouvait être de la fin du XVe siècle.

« Cette église avait pourtant de remarquable sa porte principale et son abside. Cette porte à plein-cintre avait une archivolte reposant sur deux colonnettes, avec des sculptures du XIIe siècle.

« Cet édifice occupait évidemment l'emplacement d'une église très-ancienne, du même style, et par conséquent de la même époque que la vieille église que nous admirons à Beaugency sous le vocable du Saint-Sépulcre, et dont la construction remonte au VIIIe ou au IXe siècle.

« L'abside de ce vieux monument avait survécu à la ruine de ses

(1) Une de ces tombes a été extraite récemment, et elle est mise à la disposition du musée par M. le curé de Tavers.

nefs et de son transept. On la voyait encore, il y a quelques mois, derrière le lourd rétable de l'autel. Sa forme semi-circulaire, sa voûte en cul-de-four, ses trois petites fenêtres plein-cintre, ses deux piscines latérales caractérisaient suffisamment cette construction et donnaient une idée de ce que devait être l'édifice tout entier.

« Ce précieux reste d'un de ces monuments devenus si rares aujourd'hui, respecté lors de la construction de l'église qui vient de disparaître, a dû disparaître avec elle. Il ne pouvait en aucune manière s'harmoniser avec les formes de la nouvelle église, et le terrain qu'il occupait était absolument réclamé par les plans des architectes et par les proportions qu'il fallait donner à l'édifice qui se construit.

« L'archéologie regrette la perte de cette relique ; mais elle doit trouver des motifs de consolation dans l'église à la fois sévère et élégante qui s'élève, grâce à la générosité des habitants et au zèle du curé de cette belle paroisse.

« Disons-le en passant, Tavers a été, de temps immémorial, un lieu d'habitation important et un séjour privilégié.

« Un dolmen très-remarquable, et deux autres monuments druidiques, à peu de distance de ce bourg, révèlent une résidence choisie par des peuplades celtiques.

« Plus tard, vers le IXe siècle, la religion chrétienne avait là une église, dont nous avons vu les restes, qui devait occuper le centre d'une ville ou au moins d'un village considérable.

« A une courte distance du bourg, à l'ouest, et tout près du beau dolmen, la ferme de Ver se compose en partie des constructions élégantes et bien conservées d'un castel du moyen âge, ayant ses mâchicoulis, ses meurtrières, ses fenêtres décorées de fines sculptures et pourvues de leurs bancs en pierre. Dans ce joli castel, devenu ensuite un couvent, on montre encore une chambre dite la *chambre de la religieuse*. Au nord, une tourelle ouvre sa jolie fenêtre sur Beaugency, et sur un paysage et un horizon ravissants.

« Un très-grand nombre de maisons, disséminées sur l'emplacement accidenté du bourg, ont leurs portes et leurs fenêtres encadrées de ces nervures fines et délicates qui caractérisent l'époque dite de transition du style ogival flamboyant au style de la renaissance, et

indiquent l'importance et la qualité des personnages qui les habitaient, ou au moins qui les ont fait construire.

« Près de l'église, et séparée d'elle par le cimetière, une antique chapelle transformée en grange offre encore aux regards une belle porte sculptée absolument semblable à celle de l'église qui vient d'être démolie, des fenêtres avec petits claveaux, des piscines plein-cintre dans un style qui remonte au-delà du XII[e] siècle.

« A deux pas se rencontrent des bâtiments qui faisaient partie de l'habitation du maréchal de Villars, dont le cordon seigneurial se voyait sur les murs extérieurs de l'abside romaine maintenant disparue.

« Un témoignage non moins irrécusable de l'importance de cette localité aux siècles passés, ce sont ces quantités innombrables de tombes, en pierre naturelle ou factice, trouvées sur une aussi grande étendue de terrain. Leur présence et leur nombre attestent en effet qu'une population aussi riche que considérable a séjourné dans ce pays. Les simples ouvriers, les gens de la glèbe ne pouvaient se donner ce luxe de sépulture ; et ces tombes, préparées avec un certain art et amenées à grands frais, n'étaient certainement pas destinées à leur usage.

« D'ailleurs, la situation du pays explique et justifie pleinement la prédilection dont il a été l'objet à toutes les époques.

« C'est un charmant coteau dont le sol s'abaisse et descend au midi par une pente douce vers de belles prairies semées de bouquets d'arbres, de massifs de peupliers, sillonnées de ruisseaux et baignées par la Loire. A l'ouest se creuse une autre vallée, peu large, mais pleine de verdure et de fraîcheur, dominée de l'autre côté par les vignes du clos de Guignes. Au centre de cette vallée jaillit une source considérable formant immédiatement une rivière, laquelle, après s'être réunie à d'autres cours d'eau, va se jeter dans la Loire près d'Avaray.

« A mi-côte et au midi, à deux pas de l'église, une autre source, dite fontaine de la *Boutue*, exhaussée artificiellement et entourée d'un mur, forme un vaste bassin circulaire ; elle se distingue à la fois par la couleur bleuâtre, par la limpidité cristalline, et surtout par le volume considérable de ses eaux, qui alimentent jour et nuit

un moulin situé à sa naissance même. Quelques beaux fragments de bois pétrifiés trouvés dans le bassin ont fait penser que les eaux de cette fontaine avaient une propriété pétrifiante. Mais cette opinion dès longtemps accréditée n'est pas suffisamment justifiée. Comme beaucoup d'autres sources, celle ci dépose sur les objets qui séjournent dans ses eaux, une matière calcaire qui les enveloppe avec le temps et leur donne l'apparence de la pierre. Mais les fragments de bois qui m'ont été donnés, et que je destine au musée, sont une véritable pétrification qui révèle une combinaison particulière de la nature et un long travail des siècles.

« A quelques pas de cet endroit, dans la prairie, des sources appelées les *Fontenils* poussent de gros bouillons pleins d'un sable très-fin, très-propre, qui, retombant et remontant sans cesse, offre un spectacle des plus rares et des plus curieux.

« Ces détails beaucoup trop abrégés sur Tavers ne seront peut-être pas déplacés dans le bulletin de notre Société ; une plume plus habile et plus savante les complètera. Ce qui nous étonne, c'est que ce pays ne soit pas plus connu, et que son histoire soit encore à faire. Nous voulons simplement ici appeler sur cette localité intéressante l'attention des archéologues ainsi que des amis de la belle nature, et la leur recommander comme un but de savantes recherches et d'agréable promenade.

« La nouvelle église de Tavers aujourd'hui terminée sera bénite et inaugurée le jeudi 4 juin 1863. Spacieuse et élégante, elle suffira à la population et sera le plus bel ornement du pays. Son clocher, qui domine au loin l'horizon, complète le tableau pittoresque que présente le village sur le coteau de la Loire, et est un attrait de plus pour le visiteur. »

Séance du vendredi 27 mars 1863.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

Lecture est donnée d'une notice de M. Conestabile sur une interprétation de l'inscription latine du cheval de bronze trouvé à

Neuvy-en-Sullias et acquis par le Musée historique de l'Orléanais. La Société décide que cette notice sera insérée au *Bulletin*.

SUR UNE INTERPRÉTATION DE L'INSCRIPTION LATINE DU CHEVAL EN BRONZE TROUVÉ A NEUVY-EN-SULLIAS.

« J'ai eu l'honneur de signaler à votre attention, dans la séance du 22 décembre 1862, un article de la *Revue archéologique*, livraison du même mois, ayant pour sujet un *Essai d'explication* de l'inscription latine gravée en creux sur la face antérieure du socle de ce beau cheval en bronze qui est maintenant un des plus remarquables objets d'étude archéologique de votre Musée.

« D'après le désir que vous m'en avez manifesté, je vais résumer ledit *Essai* dans cette note, afin que les lecteurs de votre *Bulletin* puissent être à même de comparer aux deux précédentes explications de notre savant président, M. Mantellier, et de notre honorable collègue, M. Pillon, celle de M. Huillard-Bréholles, auteur de l'article en question.

« En renvoyant, pour le texte de l'inscription, au n° 38 du *Bulletin*, où il a été publié d'une manière pleinement exacte, je pense, pour la commodité du lecteur, devoir mettre ici de nouveau sous vos yeux le résultat des conjectures antérieures à l'*Essai* dont il s'agit.

« M. Mantellier proposait la traduction suivante : *Augusto Rudiobo Sacrum Curia* (ou *Curator*) *Cassiciate de sua pecunia dedicavit Servus Esumagius Sacrovir, Seriomaglius Severus faciendum curaverunt* (1).

« M. Pillon, d'accord à peu près avec son savant collègue sur les deux dernières lignes, préfère lire : *Augusto Rudiobonensi sacrum curiale Cassiciate de sua pecunia dedicavit* (2).

« A ces deux explications, il faut ajouter celle de M. Monin, dans son livre sur les *Monuments des anciens idiômes gaulois*, où il

(1) *Bull.*, n° 38, p. 374-375 et suiv. — *Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, séance du 12 juillet 1861, compte-rendu, par M. L. DESJARDINS, p. 179-180. — *Revue arch.*, 1861, p. 138, 2e semestre.

(2) *Bull. cit.*, n° 38, p. 412-413.

interprète la première partie de notre inscription de la manière suivante : Augusto Rudiobo Sacrum Cur? Cassiciate de sua pecunia dedit sergius Esumagius Sacrovir? Seriomaglius Severus faciendum curaverunt (1).

« Le savant membre de la Société des Antiquaires de France, M. Huillard-Bréholles, descendu après eux dans l'arène, tombe d'accord, comme il est bien naturel, avec M. Mantellier et M. Monin, pour ce qui concerne la reconnaissance d'une divinité gauloise dans la première ligne, avec la qualification d'*Auguste*. En effet, cette opinion est infiniment plus sûre que celle de M. Pillon qui, attribuant le mot *Rudiobo* à un lieu, à une bourgade violemment détruite, voyait dans l'*ex-voto* en bronze une offrande à *Auguste de Rudiobo*, à un empereur déifié par cette bourgade, « qui probable- « ment s'appelait *Augusta Rudiobona* ou *Rudioba*. » Mais le dernier interprète, désireux de pousser ses recherches, dès la première ligne, plus loin que ses devanciers, ne s'en tient pas à cette appréciation générale, et il émet sous toutes réserves des conjectures sur l'étymologie de ce nom divin. Il s'adresse pour cela aux idiômes celtiques, comme de raison ; et, frappé du rapport qui existe entre les deux termes irlandais *ruith*, courir, et *dob*, rivière, et les deux parties constitutives du nom de *Rudiobus*, ainsi que de la comparaison tirée de plusieurs noms de la géographie de la France, tels que *Doubs, Douée, Dhuy, Dive, Don* ou *Dun, Dyonne, Divonne*, etc., appliqués à des rivières ou à des fontaines, il est porté à croire que le dieu « auquel l'offrande fut consacrée était une divinité pré- « sidant à un de ces nombreux cours d'eau qui ont conservé d'une « manière encore reconnaissable la racine *Dob, Div* ou *Dui*. »

« Mais c'est surtout de la deuxième ligne de notre inscription que s'occupe M. Huillard-Bréholles, et c'est juste, car c'est là que gisent les principales difficultés de ce curieux monument épigraphique.

Après avoir écarté l'interprétation du mot *cur* par *curie* au singulier, et avec cela l'idée qu'une assemblée municipale unique (en latin *curia*) pût avoir dédié le monument comme pensait

(1) *Monum. des anc. idiômes gaul.*, Paris 1861, p. 280.

M. Mantellier, après avoir également repoussé l'explication *Curator*, et à plus forte raison le *Curialis* de M. Pillon, M. Huillard-Bréholles propose de s'arrêter à la lecture *Curie* et d'y reconnaître les divers corps d'un municipe « dont la réunion formait un en-« semble de citoyens jouissant du privilége de la bourgeoisie, et « astreint en même temps aux obligations attachées à ce privilége. » Comme preuve de la possibilité de l'existence d'une organisation de cette sorte dans le lieu auquel se rattacherait notre monument, il cite, d'après le témoignage d'un des plus grands épigraphistes, M. Léon Renier (1), l'exemple des colonies et des municipes de droit latin, en Afrique et en Espagne surtout, où l'on remarque un fait pareil, c'est-à-dire cette division des citoyens en un certain nombre de *curies*, « agissant tantôt ensemble, *universe*, tantôt partielle-« ment, *singule*. Mais ces curies, continue-t-il, avaient toutes des « noms romains tirés pour la plupart des noms mêmes des empe-« reurs. Dans le cas qui nous occupe, le nom barbare et indigène « *Cassiciate* ne peut donc indiquer une curie prise isolément, mais « doit être le nom d'une localité dont les citoyens étaient organisés « en curie. — Si cette organisation, continue notre interprète, a « passé d'Italie en Afrique et en Espagne, il est très-probable qu'elle « était aussi établie dans toute la Gaule au troisième siècle, du moins « depuis la constitution de Caracalla, qui étendit à tous les hommes « libres de l'empire le droit de citoyen romain. » *Cassiciate*, par conséquent, d'après M. Huillard-Breholles, désignerait, à la suite de *Cur*, le nom d'un lieu dont les habitants ont consacré un monument de bronze à une divinité. Et s'appuyant sur un certain nombre d'exemples de noms semblables tirés de l'*Histoire des Gaulois* et de la *Géographie des Gaules et des pays celtiques*, il est porté à reconnaître que le nom dont il s'agit, par son radical comme par sa terminaison, appartient à la langue gauloise. Cependant, malgré tous les efforts qu'il a pu faire par la voie des recherches étymologiques et philologiques, malgré tout l'étalage qu'il nous présente d'une quantité assez nombreuse de noms géographiques pour pro-

(1) *Sur quelques inscriptions latines de la Bibl. imp.*, p. 7. Extrait du *Bull. des Sociétés sav.*, juillet 1855.

poser enfin de retrouver *Cassiciate*, dans quelqu'un des endroits représenté en latin par *Cassiacus*, en français par *Checy*, ou plus régulièrement par *Chassi;* malgré tout cela, il n'a pas été donné du tout à notre auteur de reconnaître sérieusement, dans aucune des villes ou des lieux qui existent encore, l'ancien municipe gaulois, dont les *curies*, d'après son explication, auraient présenté cette offrande par l'entremise de deux personnages nommés dans la troisième ligne. C'est à ceux-ci, en effet, que fut confiée la mise à exécution de la pieuse idée. Mais en vertu de quelle autorité ou de quelle fonction devaient-ils être chargés de cette dédicace à *Rudiobus?* « Étaient-ils, se demande à lui-même notre auteur, les « prêtres consacrés au culte de ce dieu indigène, ou plutôt les ma- « gistrats de la ville de *Cassiciate?* » Conformément à l'explication qu'il a donnée du mot *cur*, M. Huillard-Bréholles incline pour cette seconde opinion; mais le texte restant muet, « il serait superflu, « ajoute-t-il, de rechercher si *Esumagius* et *Sériomaglius* agissaient « en qualité de curateurs, de duumvirs ou d'édiles. »

« Telle est en substance la dernière interprétation donnée à notre rare et précieux monument par M. Huillard-Bréholles. Il faut ajouter que le savant auteur la donne sous toutes réserves, et dès le commencement il se hâte de prévoir que ses explications auront besoin, *sans aucun doute, d'une critique indulgente*. Son pronostic s'est vérifié : la critique ne leur a pas manqué, ni l'indulgence à laquelle elles avaient droit. Un épigraphiste éminent, le docteur Guillaume Henzen, secrétaire de l'*Institut de correspondance archéologique de Rome*, s'est pris à examiner brièvement le mémoire de M. Huillard-Bréholles, pour le réfuter dans les points principaux. Bien que je n'aie pas sous les yeux le texte des paroles mêmes prononcées sur ce sujet par l'illustre archéologue allemand, dans la séance dudit Institut, le 16 du mois de janvier dernier, j'en connais la substance, soit par un petit résumé qui en a paru dans son *Bulletin* (1), soit par une lettre qu'il m'a écrite, ayant l'honneur d'entretenir avec lui une correspondance amicale et empreinte d'une bienveillance dont j'ai bien lieu d'être fier. C'est à l'interprétation

(1) *Bull. de l'Inst. arch. de Rome*, 1863, p. 9-10.

de la deuxième ligne surtout que M. Henzen en veut. Il lui paraît d'abord bien hardi de supposer qu'un lieu, un municipe, une ville d'une importance aussi considérable, qu'il puisse être permis de lui attribuer une constitution de *curies*, telle que M. Huillard-Breholles l'a imaginé pour son *Cassiciate*, soit entièrement inconnu, même de nos jours, avec les immenses progrès d'études d'histoire, d'épigraphie, de philologie, de topographie. Notre auteur s'était bien douté de cette objection, lorsqu'il avouait « comprendre assez bien quelle « difficulté il y a à retrouver, d'après un texte isolé et sujet à con« testations, une localité si parfaitement oubliée. » En second lieu, mon savant ami déclare inadmissible en général dans un pays encore barbare, dans un lieu inconnu de la Gaule septentrionale, cette constitution latine, dont les exemples que nous avons, même en Espagne et en Numidie, et qui nous ont été pleinement expliqués par les monuments épigraphiques, soit dans le recueil des *Inscriptions d'Orelli*, soit dans le grand ouvrage de M. Renier sur les *Inscriptions de l'Algérie*, soit chez d'autres auteurs (1), ne nous autorisent aucunement à en faire l'application, à en conjecturer l'existence dans le pays auquel notre bronze se rattache.

« Enfin, en descendant à la troisième ligne, je ferai observer, toujours d'après M. Henzen, qu'il serait bien étrange, et on peut dire même en dehors de toute probabilité, que les deux personnages chargés de l'exécution, *qui faciendum curaverunt*, agissant au nom des *curies* d'un pays, eussent gardé un silence complet sur la qualité de leur magistrature, car certainement on ne pourrait les regarder dans ce cas que comme magistrats. — Mais ce n'est pas tout : il me faut encore rectifier sur deux autres points l'exposition de M. Huillard-Bréholles. Comme exemple de cette organisation des *curies*, le savant antiquaire cite deux inscriptions, l'une provenant de *Cere* (Italie), l'autre trouvée à *Nimègue* (Hollande), dont M. Henzen même s'est occupé dans son édition d'*Orelli*. La première concerne des statues élevées aux *dieux curiales* et au génie

(1) Henzen, *Orelli*, IIIe vol., tables des mat., p. 151, col. I; à la fin, p. 224, col. I, IX. — Cf. Renier, *Inscript. de l'Algérie*, p. 73, 1430, 1525, 2871, 2902, 3096, 3461. — Maffei, *Mus. Veronese*, p. 458, etc.

de Tibère-Claude-Auguste, dans la curie *Asernia*, à Cère, par les dictateurs de cette ville, *A Anillius Acanthus, M. Junius Eutichus.* Pour mentionner l'endroit où se trouvaient ces statues, on a mis à la quatrième ligne *Curiae Asernie* (1). Or, M. Huillard-Bréholles, pour trouver dans ce monument un des exemples de la constitution qu'il suppose dans son *Cassiciate,* propose de rectifier la lecture et l'interprétation de M. Henzen, en lisant *Curie Aisernie,* et expliquant les curies d'Aisernie, ancienne ville de l'Italie méridionale qui se seraient associées « pour élever, dit notre interprète, avec le concours de leurs magistrats, les *dictateurs* mentionnés, un monument à leurs dieux protecteurs et au génie « de Claude dans une autre ville, *Cere*, en Étrurie, entre Rome « et Civita-Vecchia, à laquelle elles pouvaient être unies, soit « par la communauté des institutions, soit par des intérêts de « commerce, soit par quelque autre lien. » Il y a dans tout cela de bien graves erreurs. Sur la pierre d'abord, on lit clairement *Asernie*, et pas *Aisernie,* et le mot tel qu'il est écrit n'admet pas du tout cet *i mal formé* que M. Henzen, selon notre auteur, pouvait ne pas avoir aperçu après l'*A* initial, et qu'il aurait été impossible aux yeux si exercés du savant Allemand de ne pas relever à l'instant, d'autant plus que cette dénomination d'*Asernia* jointe à la *Curie* dans cette inscription de Cère se présentait pour la première fois. Ensuite, comment supposer que les curies d'Isernia pussent avoir dédié un monument pareil à Cère, ville si éloignée, comme nous l'avons fait observer tout à l'heure, si différente et complètement étrangère à l'autre? Enfin, il y a à remarquer que s'il s'agissait dans ce monument de magistrats de la ville d'Isernia, ils ne se nommeraient pas *dictateurs*. *Cere,* certes, avait des magistrats de ce nom, mais non *Isernia,* qui était administrée par des *quadrumvirs,* et il n'est pas permis de transporter dans cette dernière ville l'autorité dictatoriale de l'autre.

« Venant à la deuxième inscription dont M. Huillard-Bréholles s'est servi, celle de Nimègue, il a vu là aussi dans le *Minerve cur*

(1) *Annales de l'Inst. de Rome*, 1846, p. 266. — Cf. *Orelli, Inscr. selecte,* etc., n° 5772.

lade des deux premières lignes les *curies* d'un lieu appelé *Lada*, probablement identique à *Ledda*, qu'il place à la frontière méridionale du territoire des Menapiens. Ces curies se seraient jointes à *Titus Punicus genialis*, duumvir de la colonie *des Morins*, pour dédier ce monument à Minerve. Or, il est incontestable aux yeux de tous les épigraphistes que CUR. LADA, dans cette inscription ne peut indiquer qu'un *cognomen* indigène local probablement corrompu, qui n'a rien à faire avec le mot *curie*.

« En revenant maintenant à notre bronze et aux observations de mon illustre ami, surtout sur la deuxième ligne de l'inscription, la plus importante et la plus difficile de toutes, je dois constater qu'une idée plus heureuse, une idée que nous trouvons aussi, quoique d'une manière très-dubitative, sous la plume de M. Monin, avait d'abord attiré l'attention de M. Huillard-Bréholles : c'était celle d'y reconnaître l'expression d'une dédicace faite par un simple particulier, « soit par un homme dont les noms auraient été *Curius* « *Cassiciate*, soit par une femme dont le *gentilitium* aurait été « *curia*. » Cette conjecture, qui l'avait depuis longtemps séduit, et qui cependant, à la suite de quelques remarques d'une bien faible valeur, céda le pas dans son esprit à des idées plus attrayantes, plus élevées, plus neuves, et partant plus dangereuses, cette conjecture, dis-je, est la seule préférable, d'après l'avis de M. Henzen, qui en effet trouve dans le mot *Cur*. le *gentilitium* féminin *Curia* ou *Curtia* suivi du *cognomen*, qu'il faudrait reconnaître dans le mystérieux *Cassiciate*. Le monument, ainsi, prenant un caractère particulier, s'il se prête moins à des investigations historiques, à des dissertations savantes sur la géographie et sur les noms de pays gaulois, gagne d'un autre côté, il me semble, au point de vue de la vérité de son origine. Je ne sais si vous êtes disposés à préférer l'avis de M. Henzen ; quant à moi, devant cette autorité, je m'incline respectueusement, et je renonce sans hésitation à toutes les conjectures que M. Huillard-Bréholles a cru devoir présenter, surtout sur la deuxième et la troisième ligne de l'inscription de ce magnifique cheval. Celle-ci, du reste, prend déjà, même sans cela, une importance assez considérable par le seul fait de la divinité gauloise qu'elle nomme à son début, et qu'elle nous fait

connaître pour la première fois, point contre lequel M. Henzen, comme on pouvait bien s'y attendre, n'a pas d'objection à présenter.

« Ici ma tâche est accomplie. Cependant je vous demande avant de finir, de me permettre encore deux mots à propos d'un des noms des exécuteurs de la dédicace inscrite à la troisième ligne. Vous ne m'en voudrez pas, j'en suis sûr, quand vous aurez appris le motif par lequel ils me sont inspirés. Le premier de ces deux personnages ajoute au nom d'*Esumagius* celui de *Sacrovib*. Nul doute, selon moi, que *Sacrovib* ne doive être rectifié en *Sacrovir*, comme l'a bien expliqué M. Huillard-Bréholles. A ce nom votre pensée se reporte immédiatement aux pages de Tacite et s'arrête sur le souvenir du fameux guerrier Julius Sacrovir d'Autun, qui se mit avec Julius Florus à la tête de quarante mille hommes, soutenant par les armes la grande rébellion des Gaulois, sous Tibère, la vingtième année de notre ère. Ces pages et ce souvenir national étaient en effet invoqués dans son mémoire sur la découverte de Neuvy par votre honorable collègue M. Pillon. Mais le récit de l'historien romain n'est pas le seul monument qui vous rappelle le fameux chef éduen, homonyme d'un des personnages chargés de cette offrande à *Rudiobo*. Il en est un plus solennel encore qui attire en France l'attention des voyageurs : c'est l'arc de triomphe d'Orange, autrefois attribué par les antiquaires à Marius, en témoignage éternel de sa victoire sur les Cimbres et les Teutons, enfin reconnu, vous le savez, d'après un examen plus approfondi et plus critique des bas-reliefs, comme le monument destiné à glorifier d'une manière splendide le triomphe des Romains sur les Celtes et les Belges, composant les deux armées de la Gaule celtique et de la Gaule Belgique, qui, sous la conduite des deux chefs guerriers mentionnés plus haut, tentèrent, après la mort de Germanicus, ce suprême effort, ne croyant pas que toute possibilité de secouer le joug eût disparu au milieu des glorieux désastres d'*Alesia* et de la grande armée des Vercingetorix. Nous rencontrons même, comme M. Monin le rappelle en effet à propos de notre inscription (1), sur un des boucliers qui font partie des amas d'armes sculptés à la façade

(1) Ouvrage et page cités.

méridionale, le nom incontestable de *Sacrovir*, et probablement aussi sur un autre point celui de son collègue *Florus*, le commandant des Trévires. Eh bien! un des hommes à qui principalement revient l'honneur d'avoir éclairci les questions concernant le but, les représentations figurées, l'art de ce précieux monument, celui qui parvint surtout à comprendre, mieux que ses prédécesseurs, la signification véritable de ce nom historique au milieu des bas-reliefs de cet arc, et put en donner ensuite une explication sûre et complète, en tranchant toutes les questions, ce fut un de nos plus illustres confrères, un académicien d'un grand renom, trop tôt enlevé à la science, M. Charles Lenormant (1). Certes, si nous n'avions pas à cette heure-ci à déplorer sa perte, il n'aurait pas manqué de s'occuper avec succès de la découverte de Neuvy, animé qu'il était par un intérêt spécial pour tout ce qui concernait sa ville d'Orléans, témoin entre autres, jusqu'à ses derniers jours, son mémoire sur le tombeau de Saint-Euverte, où il y a bien de quoi admirer cette alliance, on ne peut plus nécessaire de nos jours, entre la foi éclairée et les justes exigences de la critique de la science chrétienne. Et certes, quant à ce qui nous occupe dans ce moment-ci, en jetant les yeux sur la plaque attachée à notre cheval, ce digne savant aurait été frappé du cachet éminemment national des noms qui s'y rencontrent, et à la troisième ligne le souvenir du *Sacrovir* de Tacite ainsi que de ses études sur l'arc d'Orange se seraient présentés à son esprit. Qu'il me soit donc permis de saisir cette occasion pour faire écho aux paroles si bien senties de notre savant président, dans son dernier rapport à M. le Préfet du Loiret (2), et de renouveler nos regrets sur cette tombe, encore on peut presque dire entr'ouverte, tombe sur laquelle pleureront à jamais une femme et un fils inconsolables, et dont la triste pensée laissera toujours dans une affliction bien vive et bien sincère les nombreux amis qu'il affectionnait, la science

(1) V. séance publique des cinq académies du 17 août 1857, *Compte-rendu de l'Académie des Inscrip. et Belles-Lettres*, par M. E. Desjardins, 1857, p. 252 et suiv.

(2) *Bull.* n° 41, p. 31.

et la religion, qui comptaient en lui un de leurs plus ardents champions; vous tous enfin, qui, parmi les autres conséquences douloureuses de cette mort, maintenant devez compter aussi celle de ne pas pouvoir entendre sa voix à propos de la découverte de Neuvy et, à la suite de son précieux jugement, obtenir les éclaircissements définitifs et irrévocables sur toutes les particularités relatives aux monuments qui la composent. »

— M. Collin termine la lecture de son mémoire sur le fort des Tourelles. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

MEMBRES ÉLUS AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE 1863.

Membre honoraire.

M. CHABOUILLET, *conservateur du cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale.*

Membre correspondant.

M. MOUGENOT, *de Nancy.*

Ouvrages offerts à la Société au cours du premier trimestre de 1863.

I. PAR M. LE MINISTRE.

Liste des Sociétés savantes des départements.

II. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1862, nos 2, 3, 4.

Beauvais. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise*, t. V, 1re partie.

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts.*

Bruxelles. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1re année, de janvier à octobre 1862.

— *Revue de la Numismatique Belge*, 4e serie, t. Ier, 1re livraison.

Castres. — *Société littéraire et scientifique*, 5e année.

Chambéry. — *Mémoires et documents publiés par la Société savoivoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. VI.

Clermond-Ferrand. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, nouv. série, tom. I, 1859; II, 1860; III, 1861; IV, 1862.

Constantine. — *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*, 6 vol., de 1853 à 1862.

Lille. — *Bulletin de la Commission historique du departement du Nord*, t. V et VI.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XII.

Metz. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 43e année, 1861-1862.

Mâcon. — *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. IV et V.

Moulins. — *Exposition archéologique et artistique de 1862*, notice in-12, 173 pages.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 3e série, t. IV, n° 5, 1863.

Rouen. — *Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, précis analytique des travaux de 1861-1862.

Valenciennes. — *Revue agricole, littéraire et artistique*, t. XVI, n° 1.

— *Revue agricole, littéraire, industrielle et artistique*, nov. 1862.

Vienne. — Un volume allemand, intitulé : *Mittheilungen der Kaiserlich. — Koniglichen geographischen gesellschaft*, 1861.

Paris. — *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques des sociétés savantes.*

— *Histoire, philologie et sciences morales*, 1863 in-8°.

— *Compte-rendu de la séance solennelle du 25 novembre 1863. Réunion des Sociétés savantes.*

— *Congrès archéologique de France,* 28e session.

III. PAR LES AUTEURS.

M. Charvet. — *Description des monnaies françaises, royales et féodales, décrites par J. Charvet, et faisant partie de ses collections,* in-8°, 96 pag. avec planches.

M. Duleau. — *Portraits des membres du Parlement de Paris et maîtres des requêtes vers le milieu du XVIIe siècle.*

M. Dupuis. — *Du nom de Guépin donné aux Orléanais,* Orléans, 1863, in-8°, 14 pag.

— *Proposition de création de bibliothèques rurales,* Orléans, 1862, in-8°, 14 pag.

— *Programme des exercices publics du Lycée d'Orléans pour la distribution des prix de l'année 1813.*

M. de Martonne. — *Rapports sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher pour l'année 1862.*

M. du Mesnil-Marigny. — *Discours sur les manufactures.*

M. le Préfet du Loir-et-Cher. — *Rapport du Préfet et Procès-verbaux des délibérations du Conseil général,* sess. de 1862.

M. Charles Roach Smith. — *Collectanea antiqua,* 1re part., 6 vol.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, RUE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 43.

DEUXIÈME ET TROISIÈME TRIMESTRES DE 1863.

Séance du vendredi 6 avril 1863.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. le Président met sous les yeux de la Société le croquis d'un jeton de présence envoyé par M. Barre, graveur général des monnaies de France. La Société adopte ce projet de jeton et en ordonne l'exécution.

Séance du vendredi 24 avril 1863.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

La Société décide, sur la demande de M. le Président de la Société archéologique du Vendômois, qu'il y aura, à l'avenir, échange de publications entre les deux Sociétés.

— M. de Girardot, membre correspondant à Nantes, envoie la copie d'une lettre du citoyen Laplanche, représentant du peuple à Orléans en 1793. Cette pièce, qui offre un certain intérêt pour l'histoire locale, est déposée aux archives ; le réglement de la Société, interdisant la reproduction de tout document historique postérieur à 1789, s'oppose à ce qu'elle soit renvoyée à la commission des publications.

— M. Bimbenet lit un mémoire sur la *Justice de Saint-Benoît-du-Retour*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 9 mai 1863.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Curé de Cléry adressée à la Société, qui en ordonne l'insertion au *Bulletin*, en raison de l'intérêt archéologique et historique qu'elle présente.

LETTRE DE M. LE CURÉ DE CLÉRY.

« Monsieur le Président,

« Le 20 juin 1862, en la fête de Notre-Dame-de-la-Paix, une nombreuse reunion de dames orléanaises assistait, dans l'église de Cléry, à une messe de pèlerinage célébrée par M. l'abbé Desnoyers, vicaire général. La piété n'avait pas préparé seule cette fête, où la charité chrétienne avait réservé tous ses droits, et l'on n'en pouvait douter en voyant aux mains du prêtre un magnifique calice offert à Notre-Dame de Cléry par les pieux pèlerins de cette belle journée. Ce calice est l'œuvre d'un artiste lyonnais.

« Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour la Société archéolo-

gique d'en recevoir une description fidèle. C'est dans ce but, Monsieur le Président, que je trace d'une main peu exercée à écrire sur ces matières les quelques détails qui suivent.

« Le calice offert le 20 juin est du style du XVe siècle. Ce style semblait indiqué, puisque c'est celui de l'église où nous voyons partout monter l'ogive flamboyante, dernier élan de l'architecture gothique, et aussi en souvenir du chevalier Dunois, dont la sépulture, encore trop dédaignée, est depuis le XVe siècle une richesse historique pour notre église.

« Le contour du calice est parsemé de douze émaux principaux, représentant chacun, soit un patron des chapelles détruites ou encore existantes de Notre-Dame de Cléry, soit une tradition locale.

« Les voici dans l'ordre :

« Six sur le pied : le premier, sceau du chapitre de Cléry : d'azur à une Vierge d'or, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras.

« Le deuxième, la Présentation de la sainte Vierge. Une chapelle sous ce vocable existait au XVIe siècle.

« Le troisième : saint Pierre ; une chapelle dédiée à ce chef des apôtres avait été construite dans la tour, en 1496, par le chanoine Pierre de la Rivière, qui la dota richement.

« Le quatrième : saint Sébastien. Cette chapelle fut construite, en 1428, par Marie de Cournay. De plus, saint Sébastien est encore le patron d'une des principales confréries de la paroisse.

« Le cinquième : saint Fiacre ; une chapelle en son honneur existait au XVIe siècle.

« Le sixième : sainte Anne. Cette chapelle était située près la porte latérale du côté nord. Il y a encore dans l'église une ancienne statue de sainte Anne, objet d'une grande vénération.

« Trois sur le nœud : le premier : saint Jacques. Une chapelle en l'honneur de ce saint fut construite, au commencement du XVIe siècle, par Gilles de Pontbriand, doyen du chapitre. Cette chapelle, bien que mutilée, est encore un chef-d'œuvre qui excite l'admiration des curieux et des pèlerins.

« Le deuxième : saint Jean ; en 1463, une chapelle dédiée à ce saint fut construite pour servir de caveau sépulcral à la famille des

Dunois, suivant le testament du célèbre chevalier, qui affecta à la construction de la chapelle 1,200 écus d'or.

« Le troisième : saint André ; en souvenir de la paroisse Saint-André, dont Cléry dépendait originairement, et où résida jusqu'à la révolution le curé de Cléry, de droit membre du chapitre de la collégiale.

« Trois sur la coupe : le premier : sainte Barbe ; chapelle fondée en 1525 par Jean Desroches, doyen du chapitre. Cette chapelle existe encore.

« La deuxième : saint Aignan, patron du diocèse d'Orléans ; chapelle construite au XVIe siècle par Jean Pothier, chanoine.

« Le troisième : Notre-Dame-de-Pitié ; chapelle construite au XVIe siècle. Notre-Dame-de-Pitié était le titre canonique de Notre-Dame de Cléry.

« Total, douze émaux du plus bel effet, et donnant au vase sacré une teinte riche et joyeuse qui en rehausse le prix. Par leur ensemble et le choix heureux des sujets, ces émaux forment autour du calice comme une galerie où la piété et l'art ont inscrit l'histoire de l'église.

« Entre le pied et le nœud, une pensée toute filiale a placé les armes de Pie IX, cet illustre et vénéré pontife qui a fait don à la Vierge de Cléry de deux riches couronnes. Il était juste que la reconnaissance n'oubliât pas cet auguste bienfaiteur. Ce chiffre supplémentaire porte à treize le nombre des émaux.

« Ajoutons que les intervalles sont remplis par plusieurs pierres précieuses.

« Sur le tour du pied est gravée l'inscription suivante, qui témoigne de la piété des pèlerins et qui explique le but religieux qu'ils se sont proposé dans leur offrande :

« *Hunc calicem, gratitudinis testimonium, amoris pignus, mortis in Christo tutamen, plurimi fideles urbis Aurelianensis, ex toto corde Virgini Clariacensi oblatum venerunt die 20a mensis junii 1862, in festo B. M. de Pace.* »

« Les gardiens du sanctuaire de Cléry doivent à ceux et à celles qui ont contribué au don magnifique dont je viens de vous entretenir, Monsieur le Président, des actions de grâces pour le bon goût

qui a présidé à leur choix. Ce calice n'est pas un simple *ex voto* dû à la piété et à l'esprit de religion. C'est une riche page d'histoire déposée dans le trésor de notre belle église.

« Agréez, etc.

« M. DE L'HERMITE,
« *Supérieur de Cléry.* »

— M. Conestabile, associé étranger, présente des observations sur un mémoire de M. Bertrand, relatif aux monuments primitifs de la Gaule, monuments dits celtiques, tels que les dolmens, les tumuli, et demande à la Société son opinion sur ces sortes de monuments, qui se rencontrent en assez grand nombre dans l'étendue du territoire de l'ancienne province d'Orléanais. La Société décide que cette question sera étudiée, et qu'elle n'émettra son opinion qu'après un rapport circonstancié sur les monuments celtiques de l'Orléanais, présenté par l'un de ses membres.

Séance du vendredi 22 mai 1863.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. Mantellier termine la lecture de son mémoire sur les *Marchands Fréquentant la Loire*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. de Molandon lit une notice sur les communes du canton de Chécy, destinée au répertoire archéologique de la France. La Société donne son approbation à cette notice.

— M. le Président communique à la Société une lettre de M. le Maire d'Orléans, qui demande le concours de la Société pour la rédaction d'un plan officiel de la ville d'Orléans, plan sur lequel figurerait le tracé des murailles des anciennes enceintes et l'empla-

cement des monuments aujourd'hui détruits. La Société s'empresse de répondre au désir de M. le Maire, et nomme, pour s'occuper du travail demandé, une commission composée de MM. Collin, Bimbenet, de Torquat, de Molandon.

Séance du vendredi 29 mai 1683.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

M. Bimbenet termine la lecture de son mémoire sur la *Justice de Saint-Benoît-du-Retour*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— Lecture est donnée d'une notice de M. Buchet sur des tombes mérovingiennes trouvées à Beaune-la-Rolande. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

Séance du vendredi 12 juin 1863.

Présidence de M. Collin, *vice-président.*

Lecture est donnée d'un extrait du journal manuscrit d'Hérouard, médecin de Louis XIII, pour le passage de ce prince à Orléans, au cours des années 1615, 1619, 1621, communiqué par M. de Sourdeval, correspondant à Tours. La Société ordonne l'insertion au *Bulletin* de cet extrait et de la note de M. de Sourdeval qui l'accompagne.

Extrait du journal manuscrit d'Hérouard, médecin de Louis XIII, pour les passages de ce prince à Orléans, dans les années 1615, 1619, 1621 (1).

17 août 1615. — « Esveillé à 4 h. 1/2 après minuit; levé avec impatience de partir; vestu, prie Dieu; botté; à 6 h. desjeuné. Va à la chapelle de Bourbon, à 6 h. 3/4 entre en carrosse, et part de Paris pour le voyage de Bordeaux. Va à Chartres, où il a disné à 10 h. au Dauphin. Chemine fort tout le jour; joue à la paulme; s'amuse à diverses choses et sortes de chasses; à 6 h. 3/4 soupé. Va chez la Royne, qui avoit disné à Berny. A 8 h. 1/2 desvestu, prie Dieu, s'endort à 9 h. 1/2. »

18 aoust. — « Esveillé à 5 h. après minuict. Vestu, botté, prie Dieu, à 6 h. desjeuné; part de Chartres, monte à cheval à la plaine, va chassant aux perdreaux, et arrive à 10 h. à Estampes; va jouer à la paulme; à 11 h. 1/2 disné. Monte en sa chambre; à 3 h. gousté. Va jouer à la paulme; à 5 h., en sa chambre, changé de chemise. Va à la chasse au-dessus du chasteau; court à cheval, à pied, longtemps; revient à 7 h. 1/2, soupé. Va en carrosse chez la Royne, revient à 9 h. 1/4; desvestu, prie Dieu, s'endort à 10 h. »

19 aoust. — « Esveillé à 5 h., botté, prie Dieu; n'a point voulu desjeuner, dit n'avoir faim. Va à l'église, puis, à 6 h. 1/2, entre en carrosse. Part d'Estampes, et au premier village mange un morceau de pain bis. Arrive à 10 h. à Pluviers; à 11 h. disné; à 3 h. va jouer à la paulme. Beu de la ptisane. A 4 h. botté; monte à cheval, va voler les perdreaux; revient à 6 h. 3/4; soupé; va chez la Royne; revient à 8 h. 3/4; mis au lit; prie Dieu, s'endort. »

20 aoust. — « Esveillé à 4 h.; vestu, botté, va à l'église; à 6 h. entre en carrosse et part de Pluviers. Arrive à 7 h. à Chilleurs, où il a desjeuné; entre en carrosse; descend à Loury, où son desjeuné

(1) Jean Hérouard, né à Montpellier, en 1551, médecin de Louis XIII, a tenu registre de la santé de ce prince depuis l'an 1605 jusqu'en 1627, époque où mourut ce médecin, au camp d'Aitré, devant La Rochelle. Ce journal, conservé dans la bibliothèque de Colbert, fait aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

l'attendoit ; n'en veut point. Monte à cheval à 9 h. et arrive à 11 à Orléans ; loge à l'estage (1), en la maison de M. de Beaumont, baillif d'Orléans. Disné ; s'amuse à jouer aux carthes ; à 4 h. va jouer à la paulme ; changé de chemise ; à 6 h. 1/2 soupé ; va au jardin. Va chez la Royne, logée à la grande maison ; revient à 8 h. ; desvestu, prie Dieu, s'endort à 9 h. 1/2. »

21 aoust. — « Esveillé à 7 h. ; vestu, prie Dieu ; à 8 h., desjeuné ; point beu ; n'a point soif. Va à la messe à Sainte-Croix. A 10 h. disné. Va chez la Royne ; retourne en son logis ; à 6 h. 1/2 soupé ; descend au jardin. A 8 h. 1/4 desvestu ; prie Dieu, s'endort à 9 h. 1/4. »

22 aoust. — « Esveillé à 4 h. 1/2, levé tout endormi ; vestu, prie Dieu, botté ; à 5 h. 1/2 desjeuné. Va à la messe aux Cordeliers ; à 6 h. 1/4 part d'Orléans en carrosse ; chasse en chemin, et, par Meung arrive à 10 h. à Beaugency ; à 10 h. 1/2 disné. A 2 h. se met dans son petit lict. Y dort deux heures ; levé, se va promener en bateau sur la rivière ; revient à 6 h. 1/2, soupé. Va se promener ; revient à 9 h. ; desvestu, prie Dieu, s'endort à 9 h. 1/2. »

23 aoust. — « Esveillé à 5 h. ; levé endormi ; vestu, botté, prie Dieu ; ne veut point desjeuner. Prend deux ou trois gorgées de vin fort trempé ; va à l'église ; à 6 h. 1/2 entre en carrosse et va relayer à la chapelle Saint-Martin. A 9 h. y a desjeuné ; à 9 h. 3/4 entre en carrosse et arrive à 11 h. à Bloix. » (En continuant ce voyage, il alla à Bordeaux, où il épousa la reine Anne d'Autriche, séjourna en diverses villes, s'arrêta plusieurs mois à Tours, au Plessis-lès-Tours, à Amboise, puis enfin il revint par Orléans, le 8 mai 1616 ; il en repartit dès le lendemain 9, par Chilleurs et Pithiviers, et le 10, il arriva à Fontainebleau.)

Le 11 mai 1619. — « Le roi arrive de nouveau à Orléans. Il partit en carrosse de Toury à 5 h. et entra à Orléans à 9 h. 1/2 ; à 10 h. disné. Va en son cabinet, où il s'amuse à faire de petites fusées (2) ; il faisoit fort grand chaud ; à 6 h. soupé. Va en sa chambre ; à 7 h. dévestu, prie Dieu, entretenu jusqu'à 9 h. Va chez la Royne ; s'endort. »

(1) Sans doute l'Étape.

(2) Il était artificier, mécanicien, serrurier.

Dimanche 12 mai. — « Esveillé à 3 h. après minuict ; revient (1), s'endort jusqu'à neuf heures ; vestu, prie Dieu ; à 10 h. desjeuné. Va à la messe à Sainte-Croix ; revient à 11 h. Disné. Va en sa chambre ; à 2 h. 3/4 va à vespres à Sainte-Croix. A 4 h. 3/4 entre en carrosse. Va au Poatil, maison du sieur d'Escures, premier maistre d'hostel de Monsieur, qui a donné le souper au Roy ; à 6 h. soupé ; revient à 7 h. 3/4 ; dévestu, prie Dieu ; à 9 h. levé, va chez la Royne ; à 10 h. 1/2 s'endort jusqu'à 3 h. 1/2 après minuit. »

13 mai. — « Esveillé à 3 h. 1/2 après minuict ; revient, mis au lit ; s'endort jusqu'à 8 h. 3/4 ; vestu, prie Dieu ; à 9 h. 1/2, desjeuné ; va en carrosse à la messe à Saint-Aignan. Revient, à 10 h. 1/2, au conseil ; à 11 h. 1/4 disné. Va en sa chambre ; à 3 h., au conseil ; à 4 h., va jouer à la paulme. Revient à 6 h. 1/2. Soupé au jardin à 7 h. ; monte en sa chambre ; desvestu, entretenu jusqu'à 10 h. 1/2 ; prie Dieu ; s'endort. »

14 mai. — « Esveillé à 9 heures après minuit ; vestu, prie Dieu, A 9 h. 3/4, desjeuné ; va à la messe ; revient à 10 h. 1/2 ; disné ; va en sa chambre ; chez la Royne ; à 3 h. 1/2, va jouer à la paulme ; revient à 6 1/2 ; soupé au jardin. Va en sa chambre. A 8 h., desvestu, prie Dieu ; à 9 h., va chez la Royne ; à 10 h., s'endort jusqu'à 5 h. après minuict. »

15 mai. — « Esveillé à 5 h. ; revient ; remis au lict ; s'endort jusqu'à huit ; vestu, prie Dieu ; à 9 h., desjeuné ; va à la messe aux Jésuites ; revient à 10 h. au conseil ; chez la Royne ; à 11 h., disné ; va en sa chambre, au jeu de paulme ; revient à 6 h. ; soupé ; va en sa chambre ; à 8 desvestu ; prie Dieu, à 9 s'endort. »

16 mai. — « Esveillé à 5 h. 1/4 ; vestu, va à la messe ; à 6 1/2, s'embarque à la porte de Recouvrance et part d'Orléans ; il arrive à Beaugency à 10 h., met pied à terre au-dessus du pont ; a disné à 10 h. 1/2 ; à 11 h. 1/2, part de Beaugency, entre en bateau et arrive sur le quay, au-dessus du pont, à Blois. » (Ce voyage eut pour motif et pour résultat l'entrevue du roi avec la reine sa mère, à Couzières, près Montbazon. La réconciliation en fut la suite. Le retour s'opéra en septembre, de Tours, par Vendôme et Chartres. — En 1621, le

(1) De la chambre de la reine dans la sienne.

roi se rendant dans le Midi, pour faire contre les réformés une campagne signalée par les siéges de Saint-Jean-d'Angély et de Montauban, traversa de nouveau Orléans.)

28 avril 1861. — « Esveillé à 5 h. (à Fontainebleau), va à la chapelle de la grande salle; à 7 h. monte à cheval. Part de Fontainebleau, et arrive à 10 h. au Bois-Malesherbes. Disné à 11 h. ; à 1 h. monte à cheval et va à la chasse, encore qu'il pleust fort ; ne revient qu'à 4 h. 1/2 ; desbotté, séché ; va poivrer un faulcon (1). A 6 h. 1/2, soupé ; va en sa chambre. »

29 avril. — « Esveillé à 6 h. ; vestu, prie Dieu ; à 7 h. desjeuné. Va au cabinet de ses oiseaux. Va à la messe aux Cordeliers ; à 10 h. va en sa chambre ; à ses oiseaux ; à 11 h., sort à pied, ung oiseau sur le poing, va à la chasse à la volerie ; sur les 3 h., entre en une maison du village pour se sécher ; il était fort mouillé de la pluie, y a gousté, revient à 5 h. 1/2 ; à 7 h., soupé ; va en sa chambre, etc. »

30 avril. — « Esveillé à 7 h. ; va à la chapelle. Point desjeuné ; à 8 h. 3/4, disné ; va à la chambre de ses oiseaux ; à 11 h., nonobstant la pluie qu'il eust toujours, part du Bois-Malesherbes ; en chemin, rencontre d'aventure à la campagne (*lacune en l'original*) de pluviers, qu'il court à force et fust tué à coup d'eppée, arrive à trois heures à Chilleurs ; change de chemise ; desbotté, va avec la harquebuse tirer aux pigeons ; revient à 4 h. ; s'amuse à jouer aux chartes, au hère ; à 5 h. 3/4, soupé ; amusé jusqu'à 8 ; desvestu, etc. »

1er mai. — « Esveillé à 7 h. A 10 h., monte à cheval, part de Chilleurs, et arrive à Orléans à 3 h. A 4 h., va jouer à la paulme ; revient, à 5 h., au conseil ; va au cabinet de ses oiseaux ; à 6 1/2, soupé, etc. »

2 mai, dimanche. — « Esveillé à 8 h. Va à la messe aux Récollets. Va chez la Royne ; au conseil. Va à vespres ; au jeu de paulme ; revient à 6 h. ; soupé. Va en la chambre de ses oiseaux ; va à la Comédie françoise (2) de joueurs qui se tiennent à Orléans. »

(1) « Les fauconniers poivrent leurs faucons, c'est-à-dire les lavent avec de l'eau et du poivre quand ils ont de la gale ou de la vermine, comme aussi pour les assurer quand ils sont trop farouches. » (Furetière).

(2) *Comédie françoise*, par opposition à *Comédie italienne*, qui se jouait aussi souvent à la cour.

3 mai. — « Part d'Orléans par eau. »

« Tels sont les événements peu saillants des trop courts passages de Louis XIII, racontés par son médecin. Ils suffisent néanmoins pour initier le lecteur aux habitudes très-régulières, mais bien peu sérieuses, de ce monarque. Né le 27 septembre 1601, il était bien jeune lors des trois passages dont il s'agit ; mais le reste du journal, jusqu'en 1627, montre toujours la même futilité d'occupations, liée cependant à un caractère honnête et respectable. C'est toujours la petite chasse pendant quelques heures seulement, et souvent de moins d'une heure, avec des émérillons ou de petits chiens noirs. Quelquefois, le roi faisait apporter un lapin ou un blaireau dans les fossés murés de Saint-Germain ou de quelque autre château, le faisait chasser par ses chiens noirs, et après l'avoir fait terrer, travaillait comme un manœuvre pour le défouir. Il aimait avec passion le jeu de la paume et le jeu du mail ; il était mécanicien, serrurier, armurier, tirait fort bien de l'arquebuse et montait bien à cheval. M. de Pluvinel avait été son maître d'équitation. On remarque, dans les premières années du journal, que la reine Marie de Médicis conduisit plusieurs fois Louis XIII chez la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, retirée à Issy, près Paris, où elle mourut le 28 mars 1615.

« M. Leroy, conservateur de la bibliothèque de Versailles, qui a publié récemment le journal de la santé du roi Louis XIV, prépare, nous a-t-on dit, la publication du journal d'Hérouard ; et certes, elle ne le cèdera pas en intérêt au premier ouvrage. Si, dans la *santé du roi Louis XIV*, on est étonné de se trouver si près de la *dépouille mortelle* de l'homme qui fit de si étonnantes choses, on reconnaîtra avec non moins de surprise, dans le journal d'Hérouard, le vide prodigieux que sut remplir si à propos le célèbre cardinal. »

— M. Dupuis lit un rapport sur un diplôme délivré en 17.. à un étudiant de l'université de Bourges, et conclut à l'insertion de ce diplôme au *Bulletin*. La Société adopte les conclusions du rapport et décide qu'en raison de son importance ce rapport sera imprimé à la suite du diplôme auquel il donne un intérêt réel.

RAPPORT SUR UN DIPLÔME DÉLIVRÉ EN 17.. A UN ÉTUDIANT DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGES.

« Notre collègue, M. Paul Huot, conseiller à la cour de Colmar, nous a adressé copie d'un acte qu'il a trouvé dans les archives d'un château des environs de Colmar (celui de Schoppenwilh). C'est un certificat délivré en 1644 à un écolier de la nation germanique, étudiant à l'université de Bourges, par le président de cette nation. Ce certificat n'est autre chose qu'un passeport destiné à prouver, par l'attestation qu'il contient, que son porteur est étudiant allemand en l'université, et à le faire jouir par tout le royaume des priviléges attachés à cette qualité, comme il en jouissait au siége de l'université. Il est ainsi conçu :

« *Nous, Président, Oreteur, Questeur, Bibliotécaires* (*sic*, sans *h*) « *et autres Officiers de la nation germanique*, establye en cette ville de « Bourges, à tous présens et à venir salut. Attestons par ces pré- « sentes, signées de nostre main et scellées de nostre scel, que.... « *sieur Frederich Gueldrich de Sigmarshoff, gentilhomme alemand,* « *ayant esté Président*, a cy devant escrit et donné son nom dans « nostre Livre national, et qu'il est, par ainsi, tant du corps de « l'Université que membre de nostre dite Nation. En conséquence « de quoy il a jusques à présent avec nous jouy et jouyra encores « par cy après des grâces et priviléges qui ont esté donnez et con- « cedez à nostredite nation par la magnanime libéralité du Très- « Chrestien *Roy Louis XIII*, de ce nom, à présent régnant heureu- « sement, et depuis verifiez en la Cour de Parlement de Paris : qui « sont entre autres qu'il est permis à nous tous, et par spécial à « *Louis Friederich Gueldrich, gentilhomme allemand,* de porter « librement l'espée, le poignart et le pistolet par toute la France, pour « la deffence de sa personne, sans qu'aucun empeschement luy en « puisse estre fait. Qu'il est semblablement exempt de toutes sortes « de tribus et peages qui se payent tant par mer que par terre : « qu'ils (*sic*) peut aussi (venant à deceder) librement disposer de ses « biens, soit par disposition de dernière volonté ou autrement, au « profit de ses héritiers ou autres, sans qu'ils puissent estre appliquez

« au fisc par droit d'aubaine. Qu'il ne peut, en outre, estre faict ny
« détenu prisonnier de guerre, soit civile, soit étrangère, moins
« encore recherché es points de sa religion, ou à cause d'icelle. Et
« s'il advenoit, par cas d'aventure, qu'il fust troublé en quelques-
« uns des priviléges susdits ou autre chose que ce fust, qu'il ne sera
« tenu de respondre pardevant aucun Juge, sinon les baillifs ou
« leurs lieutenans, non autrement que les gentilshommes de France.
« Ce qu'estant plus au long couché par les priviléges à nous oc-
« troyés, nous prions tous ceux qui liront ces présentes vouloir
« favoriser ledit *Louis Frederich Gueldrich, ayant esté président*, en la
« jouissance desdits priviléges. Quoy faisant, vous obligerez non-
« seulement nous et ledit *Louis Frederich Gueldrich.*

« Mais aussi tous les autres Estrangers à rendre et continuer
« toute sorte de service à toute la nation Françoise, et principa-
« lement à Sa Majesté Très-Chrestienne.

« Donné à Bourges, en la chambre de nos assemblées, le
« quatrième iour de novembre, l'an mille six cent quarante quatre.
Signé : « Jean Reinhart, baron de Sintzig, pour le temps *président ;*
« Georges Gise, *Questeur ;* Godefroy Quentell, de Cologne, *Orateur ;*
« Joès (Johannes) Georgius Gueurer, *bibli* (bibliothécaire) ; Jean-
« Guillaume Boichorst, *biblioth.* (id.). »

« Il paraît que la nation germanique avait deux bibliothécaires ; et en effet, dans le préambule, ce mot est au pluriel.

« Au bas du titre pend, sur lacs de soie verte, le sceau, enfermé dans une boîte de fer-blanc ; il est parfaitement intact, sur cire rouge, ovale, de 6 centimètres sur 5 : on y voit l'aigle héraldique du Saint-Empire dans un écu aux formes contournées, surmonté d'un bonnet de docteur. Autour se lit la légende : INSIGNIA INCLITÆ NATIONIS GERMANICÆ IN ACADEMIA BITURIGENSI.

« Permettez-moi, Messieurs, dit ensuite M. Huot, d'ajouter quelques observations au texte de ce curieux document.

« Il est imprimé, et l'a été sous le règne de Louis XIII ; en effet, dans la désignation du prince régnant (Louis IIII), les trois premiers I ont conservé la teinte de l'encre d'imprimerie, tandis que le quatrième, jauni par le temps, a été évidemment ajouté à la main ; cela s'explique, quand on considère que l'acte est du mois de no-

vembre 1644, et que Louis XIV n'était monté sur le trône que depuis le mois de mai précédent.

« Parmi les priviléges de la *nation germanique*, vous remarquez l'exemption du droit d'aubaine, en vertu duquel : « Toute personne « native hors du royaume et décédant en icelui, ou demeurant en « France et décédant hors du royaume et ayant biens en icelui, « n'ayant obtenu lettres de naturalité du roi, n'a et ne peut avoir « autres successeurs et héritiers que le roi de France. » (Bacquet, ch. 2 et 27.). Mais Bacquet ajoute que les exemptions accordées à certaines classes d'étrangers, notamment à ceux qui faisaient certains négoces ; à ceux qui travaillaient au desséchement des marais ou à l'exploitation des mines, à ceux qui avaient servi pendant cinq ans sur les flottes du roi, etc., ne s'étendaient pas aux écoliers qui venaient étudier à Paris ou dans d'autres universités de France, et à l'appui de son opinion, il rapporte qu'en 1556, la succession de Jean Nyver, du collége de Bourgogne, fut adjugée au roi, malgré les bruyantes réclamations des écoliers. Il est possible qu'au XVIe siècle les priviléges de l'université de Paris fussent tombés en désuétude sur quelques points, ou qu'ils eussent été modifiés ; mais une ordonnance de Louis X (1315), citée par M. Demangeat (n° 46, p. 189), accorde formellement l'exemption du droit d'aubaine aux écoliers. Dans le travail si consciencieux consacré par notre collègue, M. Bimbenet, à l'*Université des Lois d'Orléans*, je n'ai pas trouvé, parmi les priviléges de la nation germanique, l'exemption du droit d'aubaine ; mais il est probable qu'elle en jouissait comme celle de Bourges, et probablement en vertu de l'édit de février 1600, qui devait s'appliquer à ces deux universités limitrophes. En effet, l'édit de 1600, dans la partie citée par M. Bimbenet (p. 103), énumère : le droit de port d'armes ; le droit de sauvegarde, en cas de guerre civile ou étrangère ; le droit d'exercer librement leur religion. Ailleurs, l'auteur s'étend avec détail sur le droit accordé aux écoliers de la nation germanique d'être jugés par le bailly et non par le prévôt. Tous ces priviléges se retrouvent dans notre diplôme ; seulement, dans sa citation de la page 103, M. Bimbenet s'interrompt : « Ici, dit-il, l'édit du roi énumère *les autres priviléges* qui apparte- « naient particulièrement à la nation germanique. » C'est proba-

blement dans cette partie de l'édit que se trouve l'exemption du droit d'aubaine. Plus heureux que moi, Messieurs, vous êtes à portée de vous éclairer, sur cette question, des lumières de notre savant collègue.

« Quoi qu'il en soit, il reste au moins établi, d'une manière incontestable, qu'à l'avènement de Louis XIV les écoliers de la nation germanique en l'académie de Bourges étaient exempts du droit d'aubaine.

« Les diplômes de la nature de celui-ci sont devenus assez rares, cela se conçoit : n'offrant, à l'époque où ils furent rédigés, qu'un intérêt tout personnel, et encore seulement pendant la durée des études, ceux qu'ils concernaient ne devaient pas y attacher un grand prix une fois qu'ils avaient obtenu leurs grades, et après eux, surtout, leurs familles ont dû souvent employer ces parchemins, sans valeur à leurs yeux, à divers usages domestiques. Aussi est-il assez curieux de retrouver celui-ci dans un état de conservation complet, et cela, non pas à Bourges ou à Nevers, mais au fond du chartrier d'un petit château situé à quelques kilomètres du Rhin.

« La commission des publications, chargée par vous de faire les vérifications sollicitées par M. Huot pour éclairer son doute, avait deux moyens de s'y livrer utilement :

« Rechercher l'opinion des jurisconsultes qui ont traité de cette matière, et surtout les actes légaux d'où ce privilége aurait pu prendre naissance ;

« Demander le secours des connaissances spéciales de M. Bimbenet.

« C'est ce que nous avons fait.

« Les autorités que nous avons consultées ne nous ont pas, nous devons l'avouer, complétement édifiés. Nous avons trouvé les auteurs peu d'accord entre eux, hésitant sur leur opinion, quand ils en émettent une, et invoquant comme formels des textes qui ne justifient souvent en rien la conséquence qu'ils en tirent.

« Ainsi, nous lisons dans Denizart : « *On prétend* que les étudiants « dans les universités ne sont pas sujets à l'aubaine. »

« Et dans Ferrière : « *On prétend* que les écoliers étrangers qui sont venus dans ce royaume pour y faire leurs études, et qui y dé-

« cèdent, *sont sujets au droit d'aubaine.* » Cependant, dans le Code, titre *Ne filius pro patre,* est rapportée une constitution de l'empereur Frédéric qui leur donne de grands priviléges. Quelques-uns même soutiennent qu'ils sont exemps du droit d'aubaine par un édit du roi Louis X, de l'année 1315. Mais cet édit ne se trouve nulle part.

« Bacquet (*Droit d'aubaine,* ch. 14) est d'avis que les écoliers, docteurs et autres suppôts des universités natifs hors de France sont sujets au droit d'aubaine, « encore, dit-il, que, par la disposition du « droit commun, constitution des empereurs et édits des rois de « France soient donnés plusieurs priviléges, franchises et immunités « aux écoliers étudiants ès universités, déclarés en l'authentique « *Habita*, Cod. *Ne filius pro patre.* Toutefois, les écoliers, docteurs, « licentiés, bacheliers, maîtres ès arts et autres suppôts des Uni- « versités étrangères, et natifs hors du royaume de France, terres « et seigneuries n'étant en l'obéissance du Roi, *sont sujets au droit* « *d'aubaine.* . . . comme le dit la glose de la Pragmatique-Sanction « § *Quoties in* v° *libertus*, tit. *De collationibus,* laquelle récite les pri- « viléges octroyés aux écoliers étudians ès universités ; et ainsi se « pratique ordinairement, en la ville de Paris, tant pour le regard « des lecteurs du roi, principaux des colléges, écoliers, qu'autres « suppôts de l'université, et a été plusieurs fois jugé en la chambre « du Trésor. . . . . combien que Petrus Rebuffus, *in Tractatu* « *de Scholasticorum privilegiis,* soit d'avis contraire. . . . . La « raison en est que le droit d'aubaine ne se produit qu'après « le décès de l'aubain et étranger : *Qui liber vixit sed servus* « *moritur.*

« Néanmoins, ajoute-t-il, il est certain que les écoliers, pendant « les guerres, ne sont sujets au droit de représailles ni aux procla- « mations générales faites de se retirer hors du royaume pendant « les guerres, ainsi qu'il fut plaidé en la Cour, le 12 juillet 1558, « par un écolier allemand étudiant en l'université d'Orléans, pris « prisonnier par un gentilhomme demeurant près Gien, le frère « duquel avait été pris en guerre par le frère de l'étranger. »

« Chopin (*Des aubaines*, liv. I, tit. II, n° 27.) pense autrement : « Que dirons-nous, dit-il, des écoliers qui viennent des pays étrangers

« *étudier* en l'université de Paris, comme étant l'Athènes de la « France? Venant à décéder, leurs biens pourront-ils être saisis par « le roi ?

« Quelques-uns en sont d'avis sur l'opinion de Guymier, glossa- « teur de la Pragmatique-Sanction, *in* v° *Libertus*, § *Quoties de col-* « *lationibus.* Mais qui aura attentivement feuilleté les registres des « priviléges de l'université de Paris, il en jugera autrement ; car, « outre les autres priviléges que le roi Philippe IV donna aux « écoliers étudiants en l'université de Paris, Louis le Hutin y ajouta « celui-ci en ces termes : *ut seres que suas possint ubi licet pacificè* « *transferre de quâcumque natione sint oriundi*, par édit de l'an 1315, « par lequel il est dérogé à tout droit d'aubaine sur les biens des « écoliers. » — Nous verrons plus loin en quelle erreur Chopin est tombé dans la citation de cet édit.

« La même prérogative et immunité est donnée par l'empereur « Frédéric Barberousse aux écoliers étudians aux universités, *Auth.* « *habita*, Cod. Just., tit. *Ne filius*, qui fut faite à Ronceaux, au mois « de novembre 1258. . . . Je serais donc plutôt de l'opinion de « Rebuffe, *de Privilegiis Scholastic.* Ce qui, toutefois, ne doit être « entendu civilement de ceux qui dedans le temps limité séjournent « aux universités pour s'en retourner par après en leur pays, non « point de ceux qui, après avoir fait le cours de leurs études, font « leur demeure en l'université et y tiennent quelques degrés et « charges. . . . Car la cause des priviléges des écoliers est tem- « poraire et non perpétuelle, qui pourrait préjudicier aux droits du « roi, comme il se voit par l'édit du roi Louis XII, *De Privilegiis* « *Scholarum*, le dernier d'août 1498, publié en la cour de Parlement « le 17 mai 1499, et depuis par l'ordonnance de Blois, l'an 1579, « art. 72 et 78. »

« Voilà deux auteurs graves, Bacquet et Chopin, jurisconsultes éminents, dont l'opinion fait habituellement autorité sur la matière, qui sont d'avis opposés, et, ce qui doit paraître plus singulier, semblent se fonder sur les mêmes textes. Deux auteurs récents, MM. Demangeat (p. 62), et Sapey (p. 52), dans des traités *Des Étrangers en France*, ne font, sur le fait qui nous occupe, que s'en rééfrer à l'avis de Bacquet et de Chopin.

« C'est donc plus que jamais le cas de recourir aux textes eux-mêmes.

« Ces textes invoqués par les auteurs sont :

« La constitution de Frédéric Ier (Barberousse) ;

« Les priviléges accordés par Philippe-le-Bel à l'université de Paris ;

« L'édit de Louis X, de 1315 ;

« La Pragmatique-Sanction de 1438 et sa glose par Guymer ;

« L'édit d'Henry IV de février 1600, reproduit textuellement par Louis XIII et confirmé par Louis XIV ;

« La constitution de Frédéric, qui date du XIIe siècle, et se trouve au Code, livre IV, titre XII, *ne filius pro patre*, loi *habita*, est ainsi conçue :

« Omnibus qui causa studiorum peregrinantur scholaribus et « maxime divinarum atque sacrarum legum professoribus hoc nostræ « pietatis beneficium indulgemus ut ad loca in quibus litterarum « exercentur studia, tam ipsi quam eorum nuncii veniant et in eis « securè habitent. Dignum namque existimamus ut cum omnes bona « facientes nostram laudem et protectionem omnimodo mereantur, « quorum scientià totus illuminatur mundus et ad obediendum Deo « et nobis ejus ministris vita subjectorum informatur, quadam spe- « ciali dilectione eos ab omni injurià defendamus. Quis enim eorum « non misereatur qui amore scientiæ exules facti, de divitibus pau- « peres, semetipsos exinaniunt, vitam suam multis periculis expo- « nunt et a vilissimis sæpe hominibus (quod graviter ferendum est) « corporales injurias sine causà perferunt ?

« Hæc igitur generali et in perpetum valiturà lege decernimus ; « ut nullus de cetero tam audax inveniatur qui aliquam scholaribus « injuriam inferre præsumat nec ob alterius cujusque provinciæ « delictum sive debitum (quod aliquandò ex perversà consuetudine « factum audivimus) aliquod damnum eis inferat. . . . . « verumtamen si litem eis quispiam super aliquo negotio movere « voluerit, hujus rei optione datà scholaribus, eos coram domino « vel magistro suo vel ipsius civitatis episcopo (quibus hanc jurisdic- « tionem dedimus) conveniat. Qui verò ad alium judicem eos trahere « tentaverit, etiamsi causa justissima fuerit, a tali contamine cadat. »

« On peut la traduire ainsi :

« Désirant donner un témoignage de notre bienveillance aux
« étudiants qui viennent habiter notre empire dans l'intérêt de leurs
« études, et en particulier aux professeurs des lois saintes et divines,
« nous voulons qu'eux, ainsi que leurs messagers, puissent se rendre
« et demeurer en sûreté dans les lieux où ces cours se professent.

« Nous avons pensé, en effet, que si nous accordons nos éloges
« et notre protection à tous ceux qui, d'une façon quelconque, se
« rendent utiles, nous devions entourer d'une affection toute parti-
« culière et garder de toute injure ceux dont la science sert de
« flambeau à l'univers entier et se consacre à former nos sujets à
« l'obéissance qu'ils doivent à Dieu et à nous, qui sommes ses mi-
« nistres.

« Qui ne gémirait sur le sort de ceux qui, par amour de la science,
« s'exilent de leur patrie, échangent la richesse contre la pauvreté,
« s'épuisent eux-mêmes, dévouent leur vie à mille dangers et, chose
« la plus pénible à supporter, s'exposent aux mauvais traitements
« des hommes les plus abjects ?

« A ces causes, pour tous et à toujours, nous ordonnons que nul
« ne soit si osé de faire injure à des étudiants et (ce que nous sa-
« vons qu'une déplorable coutume a autorisé) qu'on ne leur cause
« aucun dommage, sous le prétexte qu'une autre nation que la leur
« a commis quelque faute ou contracté quelque obligation.

« De plus, nous voulons que, si quelque procès leur est intenté,
« on leur donne le choix d'être jugés par leur seigneur, leur maître,
« ou par l'évêque de la cité, auxquels, à cet égard, nous déférons
« notre juridiction, et que si quelqu'un essaie de les entraîner de-
« vant un autre juge, quelque bonne que soit sa cause, il succombe
« dans cette injuste prétention. »

« Bien que cette constitution, comme on le voit, n'accorde guère aux étudiants que des priviléges généraux, et qu'il n'y soit aucunement question du droit d'aubaine et de l'exemption de ce droit, qui nous occupe spécialement, nous avons cru devoir la rapporter en entier, parce qu'elle sert de base à tous les édits, à toutes les ordonnances sur cette matière, et que c'est elle d'abord que citent les auteurs qui se sont occupés des priviléges accordés aux universités.

Il est curieux, d'ailleurs, d'en connaître la teneur, d'y voir quel cas à cette époque le pouvoir faisait de l'instruction, et quelle protection il accordait à ceux qui la donnaient ou la recevaient.

« La même raison nous fera transcrire les lettres accordées en 1315, le 2 juillet, par Louis X (le Hutin), à l'université de Paris.

« Remarquons d'abord ce que dit de l'ordonnance du même roi, en date de 1314, de Laurière, dans sa collection des ordonnances des rois de France, à cette date : « Nos autheurs citent assez souvent « des ordonnances sans exactitude ou sans marquer où elles sont, « et quelquefois ils donnent pour une ordonnance entière ce qui « n'en est qu'un article, ce qui donne lieu à des recherches pénibles « et souvent inutiles. Chopin, dans son traité *De Domanio* (lib. II, « tit. 10, n° 2), cite une ordonnance de Louis Hutin, de l'an 1314, « portant que les bénéfices seront conférez par élection, confor- « mément aux anciennes ordonnances.... Cette prétendue ordon- « nance de Louis Hutin, de l'an 1314, ne se trouve pas. »

« Il suit de là une preuve nouvelle qu'il y a toujours danger à jurer *verbo magistri,* et qu'il y a nécessité de recourir aux textes.

« Ceci dit, voici les lettres données par le roi Louis X. Après un préambule où il fait l'éloge de l'université, il dit qu'il veut lui accorder les mêmes faveurs dont ses prédécesseurs l'ont entourée, et s'exprime ainsi :

« Concedimus et volumus quod omnes et singuli de quâcumque « regione vel natione oriandi de ejusmodi corpore universitatis exis- « tentes et esse volentes, ad eam accedere, morari, redire et se « nuncios resque suas ubi libet transferre pacifice et libere absque « ullâ imputatione possint, sicut eis melius videbitur expedire ; dum « tamen aliquo zizaniæ modo regiam offendere majestatem quomodo- « libet non præsumant sed potius studeant se nostram et regni « fidelium nostrorum amicitiam confovere. Quod si reperirentur, « quod absit, contrarium attentare, intelligimus ipsos fore modo « debito puniendos, ideoque districtè prohibemus nostris omnibus « justiciariis ministris et subditis, per presentes, ne contra præmissa « quicquam audeam in prædictæ universitatis vel aliquarum perso- « narum ejusdem præjudicium attemptare injurias, molestias, vio- « lentias quascumque inferre, vel in eorum aliquatenus perniciem

« machinari. In cujus rei testimonium sigillum nostrum præsentibus
« literis duximus apponendum. »

« Nous octroyons et voulons que tous et chacun de ceux, de « quelque pays et de quelque nation qu'ils soient, qui feront ou vou- « dront faire partie de l'université, eux et leurs messagers, puissent « s'y rendre, y demeurer, la quitter pour retourner chez eux, « transporter ce qui leur appartiendra, comme il leur semblera pré- « férable de le faire, librement, sans aucun empêchement et sans « être inquiétés en rien, à condition toutefois qu'ils ne chercheront « à apporter aucun trouble aux droits de notre majesté royale, et « qu'au contraire ils s'efforceront de mériter notre affection et celle « de nos sujets. Que s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'ils en « agissent autrement, nous voulons qu'ils soient punis selon la loi.

« En conséquence, nous faisons par ces présentes defense for- « melle à toute personne de notre justice et à leurs agents de rien « faire contre notre volonté ci-dessus exprimée, de se garder en « conséquence de porter aucun préjudice à ladite université ou à « quelques-uns de ses membres, de prendre part à aucune trame « ourdie contre eux, de leur causer quelque désagrément, de leur « faire injure ou violence en quoi que ce soit. En foi de quoi nous « avons apposé notre scel aux présentes lettres. »

« Il n'y a ici encore, comme on le voit, rien que de général dans la protection accordée à l'université et à ses membres, docteurs ou écoliers; il n'y a surtout rien qui puisse s'appliquer au droit d'aubaine. Et quand Chopin déduit l'exemption de ce droit de ces expressions : *Se resque suas possint ubi licet pacificè transferre*, il est évident qu'il force et détourne le sens naturel de ces expressions, et qu'il n'est ici question que du droit qu'ont les membres de l'université, tant qu'ils sont vivants, de transporter ce qui leur appartient, ce qui leur est nécessaire pour vivre et pour étudier *res suas*, leur *fait*, comme on disait alors, de l'apporter de leur pays à Paris et de le remporter de Paris dans leur pays; mais une fois qu'ils sont morts, la protection cesse, et l'interprétation de Chopin vient se heurter contre la maxime de droit public, qu'en France l'étranger *vivit ut liber moritur ut servus*.

« Dans la Pragmatique-Sanction de Charles VII et la glose de

Guymier, nous n'avons rien trouvé qui se rapportât à l'objet de nos recherches.

« Dans Rebuffe, sur les priviléges scolastiques, nous avons bien vu relatés des priviléges nombreux en faveur des etudiants, même de fort étendus et de singuliers; par exemple, les écoliers des universités, ainsi que leurs professeurs, avaient le droit d'empêcher tout ouvrier à marteau, dont le bruit les avait distraits de leurs études, de demeurer près d'eux. Ils jouissaient activement de la servitude *ne altius tollendi,* et pouvaient s'opposer à ce qu'un voisin bâtît devant leur logis de manière à nuire au jour qui leur était utile; mais nous n'avons rien rencontré qui s'appliquât au droit d'aubaine.

« Il nous reste maintenant à connaître les lettres-patentes d'Henri IV, de 1600.

« Avant de les étudier, recherchons ce que Crevier, dans son *Histoire de l'Université de Paris,* dit de ces priviléges. Les citations que nous lui emprunterons nous dispenseront de faire de semblables recherches dans la grande histoire de la même université, par Duboulay, dont celle de Crevier n'est qu'un abrégé traduit, et où il puise presque tous ses documents.

« Voici donc, quant à l'exemption du droit d'aubaine, ce que nous y trouvons.

« Et d'abord (t. I, p. 356) il s'occupe, en général, de ce qui regarde les biens des écoliers décédés sans avoir mis ordre à leurs affaires, en sorte que la disposition de ce qu'ils avaient à Paris devenait douteuse et incertaine. Le cas était fréquent, dit-il, à cause de la multitude des étrangers que la réputation de l'école de Paris y amenait de toutes parts. Le pape Grégoire IX, dans sa bulle de 1238, y pourvut et ordonna que l'évêque et un des maîtres de l'université seraient chargés de cette administration.

« Il parle plus loin (t. II, p. 298), d'un fait arrivé en 1326, et qui amena un conflit mémorable. Un écolier, chanoine de Saint-Benoît, était mort sans faire de testament. L'université prétendait à ses biens meubles, parce qu'il s'agissait des biens d'un écolier, et s'autorisait de la bulle de Grégoire IX ; le chapitre de l'église Saint-Benoît les réclamait, disant qu'il s'agissait des biens d'un chanoine d'une collégiale qui était sous la dépendance directe de

l'église de Paris. L'université fit assigner le chapitre, qui se refusa de comparaître. Sur ce refus, le recteur fit excommunier les chanoines pour leur contenance, les déclara parjures, infâmes, et les retrancha de son sein. Elle fit publier son jugement dans les carrefours, les églises, et jusque dans Notre-Dame. Les chanoines, effrayés, convinrent d'un accommodement, au moyen duquel le recteur les réintégra, et la sentence d'excommunication fut déchirée.

« Ce n'était donc pas le roi, mais l'université, qui avait eu alors le droit de s'emparer des biens laissés vacants par les écoliers, ce qui fait voir quel vague règne dans cette matière.

« Voici qui se rattache plus directement à notre thèse. En 1474, un libraire allemand, suppôt de l'université, mourut : l'université prétendit qu'en vertu de ses priviléges, et c'est ce qui fut jugé par le parlement, le roi (Louis XI) avait pris quelque intérêt à l'affaire de cette succession, et vraisemblablement il fut peu content de la manière dont elle fut jugée. Il était fort attaché à ses droits, dont celui d'aubaine fait partie, et d'ailleurs il voyait partout le duc de Bourgogne, et il craignait que les égards et avantages qu'obtiendraient les étrangers dans son royaume ne tournassent au profit de son ennemi. Il fit valoir sa prétention au droit d'aubaine contre la succession de Donat du Puits, principal du collége des Lombards, et s'en explique dans une lettre à l'université, qui fut lue le 15 novembre (t. X, p. 369 ; Duboulay, V, p. 715).

« Ici, nous voyons le parlement donner gain de cause à l'université ; mais en même temps le roi témoigne son mécontentement et proteste en quelque sorte.

« Et il fallait bien que les prétentions de l'université ne fussent pas fondées sur un droit bien établi, car à la suite de ce succès de 1474, nous trouvons qu'en 1492, l'université s'assemble et délibère sur les moyens d'assurer à ses suppôts étrangers l'exemption du droit d'aubaine, et la faculté de disposer de leurs biens par testament, sans quoi, est-il dit dans l'acte, la compagnie verrait diminuer le nombre de ses élèves, et le royaume son éclat et ses splendeurs (Duboulay, V, p. 809).

« Puis nous voyons en 1556, dans la cause d'un étudiant nommé Nyvert, le parlement repousser les prétentions de l'université.

« Il n'y a donc ici encore qu'incertitude et contradictions.

« Arrivons maintenant aux lettres-partentes de Henri IV » en 1600.

« La connaissance de ces lettres est due à M. Bimbenet, qui les a trouvées au greffe de la cour d'Orléans, transcrites à la suite et comme pièces justificatives, en quelque sorte, d'un arrêt rendu en 1616 relativement à un conflit de juridiction entre le baillage, qui réclamait la compétence à l'égard d'une cause concernant un étudiant de la nation allemande, et la prévôté, qui s'en était attribué la connaissance.

« Voici la teneur de ces lettres :

« Nos chers et bien aimés les procureurs, supposts de la nation « allemande, étudiant en l'université d'Orléans, nous ont fait « diverses remontrances qu'il a plu aux Rois nos prédécesseurs, « par plusieurs grandes considérations, les gratifier de beaux « signalés priviléges, et notamment pour leur sureté, soit en venant « de leur pays, soit en retournant, ils peuvent par tous les lieux de « notre royaume porter épées, dagues et pistolets; qu'en temps de « guerre civile et étrangère, ils peuvent, sous notre sauve-garde, « venir en lad. université, y faire leur résidence, s'en retourner « sans être recherchés en leur religion, faits prisonniers ni mis « aucuns à rançon, combien qu'ils fussent sujets de quelques sei- « gneurs du parti contraire.

« Qu'advenant le décès d'aucuns écoliers, leurs biens ne nous « seront déclarés acquis par droit d'aubaine.

« Que durant tout le temps qu'ils seront en lad. université, ils « peuvent aller par la ville avec l'épée et la dague.

« Qu'aux assemblées publiques de lad. université les procureurs « de lad. nation marchent immédiatement après le procureur de « de celle de France.

« Qu'ils ont l'élection libre du procureur et autres officiers de « leur nation, comme aussi du bédeau et du messager, pour incon- « tinent, après l'élection faite, les porter, faire confirmer aux rec- « teurs, docteurs et régents de lad. université, pourvu qu'il n'y ait « cause légitime de les rejeter.

« La jouissance desquels priviléges, pour ce que les suppliants

« n'en ont jamais usé (abusé), ni jusqu'ici apporté aucun scan-
« dale, au contraire ayant répandu par toute l'Allemagne la
« renommée de la singulière clémence et libéralité des rois nos
« prédécesseurs, a fait, fait encore à présent florir et renommer
les écoliers de notre université d'Orléans, y ayant aussi grand
« nombre des écoliers allemands que des trois autres nations
« toutes ensemble.

« Mais d'autant que lesd. suppliants ont en main aucun des
« privilèges ci-dessus spécifiés pour justifier ce qu'ils mettent en
« avant, que par l'injure du temps et des troubles qui ont eu cours
« en ce royaume, ils ont perdu ou adhiré les anciens, ils nous ont
« très-hublement requis et supplié que notre bon plaisir fût les
« leur confirmer de nouveau, les en faire jouir, sur ce leur octroyer
« nos lettres nécessaires.

« Savoir faisons que nous, désirant bien et formellement traiter
« lesd. suppliants, et inclinant à leurs supplications et requêtes,
« pour les mêmes causes qui ont mis nos prédécesseurs rois de
« leur octroyer leurs franchises, exemptions et priviléges, dont ils
« peuvent présentement faire apparoir, nous leur avons approuvés,
« continués et confirmés, et donnés à Paris au mois de février de
« l'an de grâce 1600, et de notre règne le 11e. »

« Telles sont ces lettres d'Henry IV, dont l'original ne se retrouve dans aucun recueil, que M. Bimbenet a trouvées relatées dans un dossier du greffe de la Cour, dépôt qui ne les possède plus aujourd'hui, ces procédures ayant été réclamées par les archives du département, où elles ne sont pas encore classées.

« Elles font, comme on l'a vu, mention de l'exemption du droit d'aubaine accordé aux étudiants allemands de l'université d'Orléans, et M. Huot avait raison de se demander si, parmi les priviléges que M. Bimbenet avait passés sous silence, en disant, p. 103 de son *Histoire de l'université* : « Ici l'édit énumère les autres privi-
« léges qui appartenaient particulièrement à la nation germanique, » le droit d'exemption de l'aubaine ne se trouvait pas compris.

« Pourquoi donc cette abstention, et qui même, comme nous l'avons dit plus haut, semble volontaire de la part de notre collègue ? Il nous en a donné la raison.

« La bulle de Clément V, constitutive de l'université d'Orléans, appropriait l'évêque de toutes les successions *ab intestat* lorsque, après avoir donné avis dans la patrie du docteur ou de l'écolier décédé, et, dans un délai convenable, *in tempere congruo*, ni les héritiers, ni personne pour eux ne les auront réclamées. Elle affecte alors ces biens au paiement de prières dites pour le repos de l'âme du défunt. (P. 12 de l'*Hist. de l'un.*)

« Puis nous voyons (p. 17 du même ouvrage) que Philippe-le-Bel, par ses lettres-patentes de 1312, tout en maintenant cette disposition de la bulle du Pape, qu'il dit toutefois être contraire à la coutume et entraîner des abus, reprend l'exercice de son droit en s'appropriant cette disposition : le blâme qu'il déverse sur elle marque assez toutefois qu'il n'avait pas un vif désir de la maintenir ; aussi rien n'annonce qu'elle ait jamais été mise à exécution, et avant les lettres d'Henri IV, en 1600, on ne trouve aucun acte où ce droit soit énoncé formellement.

« Le passage de ces lettres devenait donc d'autant plus essentiel à être relaté. Pourquoi donc M. Bimbenet l'a-t-il passé sous silence ? Voici les raisons qu'il nous en a données.

1° Il n'est pas probable que les rois se soient relâchés de ce droit régalien ; aucun document, depuis la bulle de Clément V jusqu'à Henri IV, n'énonce cette franchise et ne fait mention de sa mise en pratique.

2° Il semble invraisemblable qu'on ait pris aucune disposition sérieuse relativement à la succession de jeunes gens venant habiter un pays où ils ne possédaient rien, et ne pouvaient rien posséder, et qui, en raison de leur âge, et d'après les lois de leur nation, ne pouvaient avoir la libre disposition de leur fortune.

3° Les lettres-patentes d'Henri IV sont loin de prouver la mise à exécution de ce qui s'y trouve seulement énoncé. Ce sont les étudiants qui mettent en fait qu'ils jouissent de cette exemption, et qui avouent eux-mêmes que les titres d'où découle ce privilége sont pour la plupart perdus ou adhirés, et le roi, en confirmant les priviléges reclamés par les écoliers, ne relate pas en particulier l'exemption du droit d'aubaine, ni même aucun autre privilége. Il se borne à dire qu'il confirme ce qu'ont fait ses prédécesseurs, et

nous avons vu que nul texte des ordonnances de nos rois ne porte formellement l'exemption du droit d'aubaine.

4° L'enregistrement de ces lettres n'est pas un fait clairement démontré, car il ne résulte que de la mention qui se trouve dans les lettres de Louis XIV de septembre 1654 ; et si cet enregistrement n'a pas eu lieu par le Parlement, elles n'ont eu aucun effet, et devraient être regardées, au point de vue légal, comme non avenues.

« L'existence et la jouissance par les écoliers de ce privilége sont donc plus que douteuses, et tel est le motif pour lequel l'auteur de *l'Histoire de l'Université d'Orléans* n'a pas cru devoir le relater spécialement, et s'est borné à l'indiquer d'une manière vague.

« Le diplôme remis à l'étudiant allemand que nous communique M. Huot dit bien, il est vrai, que les lettres données par Louis XIV, confirmatives de celles d'Henri IV, ont été vérifiées en cour de Parlement. Mais c'est ici encore uniquement une allégation du président de la nation germanique, mise peut-être parce que cette formule était de style de chancellerie, et que rien ne vient justifier, car ces lettres d'Henri IV et de ses deux successeurs ne se retrouvant nulle part, à plus forte raison leur vérification n'est pas rapportée. On peut donc regarder comme plus que probable que cette vérification et cet enregistrement n'ont pas eu lieu.

« A la suite de ce trop long rapport, que conclurons-nous, et quelle réponse ferons-nous à M. Huot ?

« Qu'aucun texte formel ne peut être apporté en faveur de l'exemption du droit d'aubaine pour les étudiants étrangers des universités de France ;

« Que la faveur que leur témoignent quelques édits, quelques lettres-patentes des rois, que les termes généraux dans lesquels sont exprimés certains priviléges ne doivent pas être étendus jusqu'à l'exemption de ce droit ;

« Quelque odieux que ce droit ait toujours dû paraître, les rois ne doivent pas être supposés y avoir facilement renoncé, alors qu'il était régalien, et l'un des attributs de leur puissance ;

« Que les faveurs et les priviléges en l'honneur de l'instruction, et dans l'intérêt des jeunes étrangers qui venaient la chercher en

France, ont pu être fréquents pour ces écoliers tant qu'ils vivaient, mais qu'une fois morts, il rentraient sous l'empire de la loi de droit public qui disait qu'en France *alenus vivit ut liber moritur ut servus ;*

« Que d'ailleurs cette faveur a du être réclamée bien rarement, les jeunes étudiants mourant en France n'étant guère dans la condition d'y posséder des biens, et leurs meubles, s'ils en avaient, n'ayant qu'une valeur insignifiante ;

« Que quand ces prétentions se sont élevées, elles ont été repoussées par les tribunaux, témoin, en 1556, la cause de Nyver, jugée par le Parlement de Paris ;

« Que les textes et les autorités allégués par les auteurs favorables à l'exemption, ou n'existent pas, ou sont détournés de leur interprétation véritable ;

« Qu'on ne peut trouver aucune preuve certaine que les édits et les lettres indiqués aient été vérifiés et enregistrés en Parlement, et que dès lors existassent-ils, ils n'auraient aucune force légale ;

« Qu'il est donc plus que probable que l'exemption du droit d'aubaine, pour les écoliers étrangers dans nos universités, n'a jamais existé en réalité, et n'a été qu'une prétention de ceux-ci, toujours repoussée quand ils ont voulu en faire usage ;

« Que la mention de ce droit, relevée par M. Huot, dans le diplôme de l'étudiant à Bourges en 1644, est de cette nature, et n'y a été insérée par le président de cette nation que par suite de cette prétention.

« Quoi qu'il en soit, ce diplôme, qui révèle les habitudes et les droits des étudiants étrangers dans les universités françaises, au XVIIe siècle, offre un intérêt qui engage la commission des publications à vous proposer son impression dans le *Bulletin.* Elle vous laisse à juger si, malgré sa longueur extrême, il n'y aurait pas intérêt aussi à insérer à la suite du diplôme et de la lettre de M. Huot le rapport qui a tâché de répondre à la question posée par notre correspondant. »

Séance du vendredi 26 juin 1863.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

M. Dupuis lit, au nom de la commission des publications, un rapport relatif au mémoire de M. Bimbenet sur la *Justice de Saint-Benoît-du-Retour*, et conclut à l'insertion de ce travail au prochain volume des *Mémoires*. La Société adopte cette conclusion.

— M. de Molandon, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Mantellier, relatif aux *Marchands Fréquentant la Loire*. Il conclut à l'insertion de ce travail au prochain volume des *Mémoires*. La Société adopte cette conclusion.

— D'après un rapport verbal fait, au nom de la commission des publications, par M. Boucher de Molandon, sur une note de M. Buchet, relative à la découverte de tombeaux mérovingiens à Beaune-la-Rolande, la Société décide qu'une note indicative de cette découverte sera insérée au *Bulletin*, et que M. Buchet sera prié de vouloir bien donner plus d'étendue à son mémoire sur cette intéressante découverte. Suit la note :

« M. Buchet, avocat à Orléans, a communiqué à la Société des détails très-intéressants sur des sépultures antiques découvertes à Beaune-la-Rolande.

« En 1860, un cultivateur trouva dans un champ situé à l'ouest de Beaune, à quelques centaines de mètres entre la fontaine et la route d'Orléans, une cinquantaine de squelettes enterrés à peu de profondeur et sans cercueils. Près de ces squelettes se sont rencontrés beaucoup d'objets en fer et des poteries ; presque tout a été brisé et dispersé.

« M. Buchet a pu seulement en recueillir quelques-uns :

« 1° Un petit vase intact, de forme élégante, assez mince, en terre grise, d'un grain très-fin, avec couverts noirâtres, orné au

milieu de deux rangées de dessins en forme de petits rectangles imprimés en creux au poinçon. — Hauteur : 80 millimètres. Diamètre : en haut, 75 millimètres ; au milieu, 80 millimètres ; au bas, 40 millimètres.

« 2° Un autre vase plus grand, mais brisé en partie, de forme ovoïde tronquée et renflée au milieu, avec rebord à la partie supérieure, mais sans ornement, en terre brune, d'un grain plus fin ; couverts plus foncés. — Hauteur : 155 millimètres ; diamètre : 150, 180 et 80 millimètres.

« 3° Un couteau ou poignard en fer aigu, très-oxydé. — Longueur de la lame : 12 centimètres ; longueur totale : 20 centimètres. Le manche en bois ou en corne a disparu.

« 4° Trois plaques ou agrafes en fer, terminées par des boucles et portant encore les restes des clous qui les fixaient au ceinturon ou autre partie de l'équipement.

« 5° Deux autres objets de même forme, mais de grandeurs différentes, portant encore des traces de damasquinerie.

« Les squelettes, dont les ossements ont paru d'une grandeur plus qu'ordinaire, ont été réunis et déposés dans une fosse assez profonde, sur laquelle un petit arbre a été planté.

« M. Buchet, ayant cru reconnaître dans ces divers objets de grandes analogies avec ceux décrits par M. l'abbé Cochet dans ses ouvrages sur les sépultures mérovingiennes découvertes en Normandie, a adressé à ce savant archéologue un double des indications et des dessins qu'il a bien voulu nous transmettre à nous-même. M. Cochet a été, lui aussi, frappé de cette ressemblance, et a répondu à M. Buchet qu'il serait porté à donner pour date à ces sépultures les VIe, VIIe et VIIIe siècles.

« Nonobstant l'autorité qui s'attache aux appréciations du savant auteur de la *Normandie souterraine*, accueillies par M. Buchet, la Société, tout en comprenant la difficulté d'établir une exacte appréciation sur la vue de simples dessins, a cru remarquer bien des rapports entre les objets antiques trouvés à Beaune et d'autres du même genre qui appartiennent incontestablement à l'époque gallo-romaine, c'est-à-dire à une date antérieure de plusieurs siècles à celle indiquée par M. Buchet.

« Il est donc bien désirable, dans l'intérêt historique d'une importante localité de l'arrondissement de Pithiviers, que, dans le nouveau travail que promet M. Buchet sur les diverses sépultures antiques découvertes à Beaune ou dans ses environs, il veuille bien étudier, d'une manière encore plus approfondie, à quelle époque précise elles doivent être rattachées.

« Les objets recueillis en 1860 ne sont pas, en effet, les seuls qui recommandent la ville de Beaune à l'attention des archéologues.

« Dans l'enceinte du château, le long de l'église actuelle, au sommet du petit plateau sur lequel la ville est assise, ont été trouvés de nombreux cercueils en calcaire lacustre, avec cristallisations. Ces tombes, decouvertes par hasard en défonçant le terrain pour y faire des plantations, contenaient divers fragments antiques dont voici le détail :

« Huit plaques en bronze, de formes variées; plaques et contreplaques de ceinturon; plaque rude, avec raie imitant une roue; le tout orné de dessins byzantins gravés au trait. On y distingue parfaitement les clous en bronze, à têtes rondes, analogues à nos clous de fauteuils, qui servaient à fixer ces belles agrafes. Deux petits anneaux de bronze et quelques grains de collier en verre, entrefilés de bleu et de blanc. Le plus gros a 2 centimètres de diamètre, et le plus petit 5 millimètres.

« Des fouilles régulières et bien dirigées prépareraient sans doute de nouvelles découvertes. Malheureusement ces fouilles ne peuvent s'effectuer qu'avec de grandes difficultés, le terrain qu'il faudrait explorer étant la cour de l'ancien château, aujourd'hui transformée en habitation particulière et occupée par un jardin planté d'arbres et de bosquets.

« Quoi qu'il en soit, dit en terminant M. Buchet, l'existence de ces cimetières antiques permet d'assigner à la ville de Beaune une origine fort reculée, confirmée du reste authentiquement par une charte de l'an 832, laquelle fait un *partage de jouissance* et implique par conséquent une existence antérieure.

« Dans cette charte, Beaune est appelée *Villa Belna.* »

— M. Rocher commence la lecture d'une notice sur l'*ancienne commanderie de Boigny*.

Séance du vendredi 10 juillet 1863.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. l'abbé Maître, titulaire non résidant, annonce à la Société que, dernièrement, des terrassiers, travaillant sur le chemin qui conduit de Coinces à Saint-Péravy, ont trouvé, dans des substructions dont il est difficile de fixer l'époque, des instruments de fer, de cuivre, et quelques pièces de monnaie française. Aucun débris de tuiles à rebord ou de poterie romaine ne s'étant rencontré dans ces ruines ou auprès, il y a tout lieu de croire qu'elles appartiennent à une époque plus récente. Tous les restes de tuiles et de poterie annoncent la fabrication du pays et semblent être du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe.

M. Maître dépose sur le bureau quelques-uns des objets trouvés dans cette fouille : 1° une clé en fer, très-oxydée, fort longue et ayant son anneau en ogive : elle est évidemment du moyen âge ; 2° une pièce de cuivre en forme de croisette fleuronnée, ombilic au centre, provenant de l'armature d'un coffret ou d'un livre relié du XVIe siècle ; 3° plusieurs pièces de monnaie frustes.

M. Maître annonce que, dans peu de temps, il fera à la Société une communication plus importante. Il prépare un mémoire sur les antiquités de la commune de Coinces, où l'on trouve à tout moment la preuve que les Romains ont eu de nombreuses habitations, et, à l'appui, il joindra à la destination du musée des fragments de vases et des objets en métal trouvés dans les fondations de l'église et sur l'emplacement d'anciennes villas.

— M. le Président entretient la Société de l'opportunité qu'il y aurait à appeler l'attention de S. Exc. M. le Ministre de la maison

de l'Empereur et des beaux-arts sur la *salle des thèses de l'université d'Orléans*, qu'un projet de voirie urbaine menace de faire disparaître. La Société décide qu'une lettre sera adressée dans ce sens à M. le Préfet du Loiret, avec prière de la transmettre à Son Excellence. M. le Président est chargé de la rédaction de cette lettre.

Séance du vendredi 24 juillet 1863.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

Lecture est donnée à la Société d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, accusant réception des manuscrits du répertoire archéologique pour l'arrondissement d'Orléans.

— M. le Président donne lecture du projet de lettre à M. le Préfet du Loiret, que la Société, dans sa précédente séance, l'a chargé de préparer ; ce projet est conçu dans les termes qui suivent :

« Monsieur le Préfet,

« L'administration municipale d'Orléans a récemment décidé que les abords de l'hôtel de la Préfecture seront dégagés, et que la porte principale, au lieu de s'ouvrir, comme aujourd'hui, sur la rue de Bourgogne, devra s'ouvrir sur une petite place. Pour former cette place, il est nécessaire d'abattre les maisons qui sont aux angles des rues de Bourgogne et Pothier ; mais au lieu de s'arrêter à la limite de ces maisons, le projet préparé atteindrait et entamerait de deux ou trois mètres un édifice qui faisait autrefois partie des bâtiments de l'Université d'Orléans, et qui a conservé le nom de *salles des thèses* ou *des actes*.

« Cet édifice est d'une importance qui ne permet pas à la Société Archéologique de l'Orléanais de demeurer indifférente au projet qui le détruirait. Dans sa dernière séance, elle a décidé,

Monsieur le Préfet, se fondant sur les dispositions de l'article 15 de son réglement (1), qu'en son nom les observations qui suivent vous seraient respectueusement soumises.

« La salle des actes est un monument du XV[e] siècle, intéressant déjà par sa date. Les édifices religieux de cette époque sont nombreux ; les édifices civils sont au contraire fort rares : on en connaît peu, et celui-ci a la singulière fortune d'être le dernier débris architectural qui nous reste de nos anciennes universités. Dans l'un des ouvrages les plus considérables qui aient été publiés sur l'architecture civile et domestique du moyen âge et de la renaissance, on lit en effet « que la France n'a conservé de ses anciens colléges que des fragments çà et là dispersés, entre lesquels la salle des thèses de l'université d'Orléans est l'unique spécimen qui ait une valeur à la fois archéologique, architecturale et artistique (2). »

« Valeur artistique et architecturale telle, qu'une planche entière de l'ouvrage que je viens de citer a été consacrée à la reproduction du plan, de la vue perspective, de la coupe et des détails de cette salle, qui, par son ensemble, l'harmonie de ses proportions, l'élégance de ses voûtes, la finesse et la pureté de ses sculptures, est un monument de premier ordre.

« On sait cela partout, et partout plus qu'à Orléans peut-être, il n'est personne s'occupant d'archéologie et d'art monumental qui ne connaisse la Salle des Actes. Les touristes comme les savants la visitent ; plusieurs fois des délégués du comité des monuments historiques sont venus l'étudier. M. Charles Lenormant en faisait, M. Prosper Mérimée en fait un cas assez grand pour avoir concouru l'un et l'autre à son classement parmi les monuments historiques de la France, classement qui remonte à huit ou dix années.

« Cependant le projet dont la Société Archéologique s'est émue,

(1) Cet article est ainsi conçu : « Sont membres honoraires de droit (de la Société) MM. les Préfets du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir. Ils seront priés de n'autoriser aucune destruction ou réparation de monuments sans que la Société ait été mise à même de présenter ses observations dans l'intérêt de l'art. »

(2) Architecture civile et domestique, par Verdier et Cattois, t. II, p. 165.

pour donner quelques mètres de plus à une place secondaire, d'un trait de plume supprimerait un tel édifice.

« Cette résolution prise, sans qu'il paraisse qu'on ait suffisamment tenu compte de la date ni de la valeur du monument qu'il s'agit de renverser, aurait d'autant plus lieu d'étonner, que depuis plusieurs années l'administration préfectorale a porté son attention sur cet édifice, l'a couvert de sa sollicitude et l'a placé sous sa sauvegarde éclairée.

« Déjà, en 1849, M. le Préfet du Loiret, frappé de son importance, se préoccupait des moyens de conserver la Salle des Actes et lui cherchait une destination. Il avait eu la pensée de la convertir en salle de musée, et il avait demandé l'avis de la Société Archéologique, qui, sur un rapport développé de M. l'abbé de Torquat, avait émis un vote favorable à cette appropriation (1). Des raisons dominantes l'en ont détourné ; mais la pensée de donner à la Salle des Actes une destination conservatrice s'est maintenue, et plusieurs fois MM. les Préfets, vos prédécesseurs, ont entretenu le Président de la Société Archéologique de la possibilité d'installer dans cette salle la Société Archéologique elle-même, qui depuis sa fondation, en 1849, occupe dans l'hôtel de la Préfecture un local provisoire. Des ouvertures officieuses ont même été faites dans cette vue au propriétaire de la Salle des Actes, M. Chévrier, conseiller à la Cour Impériale, membre du Conseil Général, qu'on a trouvé généreusement pret à accepter toutes les combinaisons qui auraient pour objet de sauver l'édifice menacé et de servir les intérêts archéologiques du Département.

« Sera-t-il permis d'ajouter que la mesure projetée serait en opposition à l'esprit de respect pour les monuments anciens, qui est celui du gouvernement de l'Empereur ; qu'elle serait une résistance à l'impulsion que Sa Majesté donne par son propre exemple, impulsion que les grandes cités s'empressent et s'honorent de suivre ?

« La Maison-Carrée de Nîmes est en contre-bas du sol, dans l'axe de la voie publique. On ne l'a pas démolie pour niveler le sol,

(1) *Bulletin*, t. Ier, p. 54.

ou maintenir la direction d'une rue. A Avignon, il y a des remparts inutiles qui s'élèvent entre le Rhône et la ville, mais ces remparts sont du XIII[e] siècle, et on les restaure. A Blois, il y a un château dont le génie militaire s'était emparé pour faire une caserne ; on l'a enlevé au génie militaire, et on lui rend l'aspect qu'il avait au XVI[e] siècle. A Paris il y a la tour Saint-Jacques, qui gênait fort pour l'établissement d'une place ; au lieu d'abattre la tour pour la place, on a disposé la place pour la tour. Il y a de vieux débris du palais des Thermes, à quelque distance d'un grand boulevart ; le terrain qui l'en sépare pouvait être utilisé en constructions productives, on l'a laissé libre, et on l'a entouré d'une grille, pour donner au public la vue de ces restes antiques, ruine informe et sombre, qui est en retraite sur l'alignement du boulevart ; mais cette ruine date du temps de l'empereur Julien, et on a pensé qu'il valait mieux rompre un alignement que la dérober aux regards. De toutes parts on sent, on comprend aujourd'hui que les monuments anciens sont pour les villes un embellissement, une gloire et une richesse, richesse matériellement appréciable, et qu'on doit être soigneux de conserver, car, à la différence des autres, elle ne se transforme ni ne se remplace.

« L'édilité orléanaise, à son tour, en restaurant son hôtel de ville, en achetant l'hôtel de la rue des Albanais pour y transférer le musée historique, a montré qu'elle n'est pas en dehors de ce mouvement ; qu'elle sait avec discernement, avec énergie, quand il est nécessaire, le suivre et s'y abandonner. Il est difficile de croire qu'en cette occasion, se donnant à elle-même un démenti, elle lui résiste et s'en écarte, au point de livrer la Salle des Actes au marteau démolisseur, d'acheter pour le mettre à bas ce dernier reste de ses écoles célèbres, de son université, fille de Philippe-le-Bel et de Clément V, une salle où ont étudié Dumoulin, Théodore de Bèze et Calvin, où ont professé Pyrrhus d'Angleberme, Delalande, Prévost de la Janès et Pothier, chef-d'œuvre d'art et de goût, monument unique qui n'a pas d'analogue en France, et cela pour donner aux abords de l'hôtel de la Préfecture un supplément de dégagement de deux ou trois mètres.

« La Société Archéologique ose espérer, Monsieur le Préfet,

qu'à un tel prix l'administration départementale n'acceptera pas ce léger avantage de voirie ; que rien n'est définitivement arrêté, et qu'il aura suffi d'appeler votre attention sur le projet qui menace la Salle des Actes, aussi bien que celle de l'administration municipale, pour que ce précieux et important édifice soit conservé à la ville d'Orléans.

« Je suis avec la plus haute considération, Monsieur le Préfet, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Le Président de la Société Archéologique de l'Orléanais,*

« P. MANTELLIER. »

La Société, adoptant les termes de cette lettre, décide qu'elle sera adressée en son nom à M. le Prefet du Loiret, et qu'une copie en sera envoyée à M. le Maire d'Orléans.

— M. Bimbenet dépose sur le bureau une notice de M. Paul Huot, correspondant à Colmar, sur une découverte de tombeaux mérovingiens, faite dans cette ville.

Séance du vendredi 4 août 1863.

Présidence de M. Collin, *vice-président.*

M. Collin entretient la Société d'une correspondance suivie qu'il a eue avec M. Bréan, conducteur des ponts et chaussées faisant fonction d'ingénieur à Gien, relativement aux sondages à opérer, pendant les basses eaux, dans le lit de la Loire, pour s'assurer s'il a existé autrefois, vis-à-vis *Gien-le-Vieux,* un pont romain. Les explications données par M. Collin ont d'autant plus d'intérêt qu'elles contribuent à élucider la question actuellement si agitée de la situation du *Genabum* des *Commentaires de César*.

— M. Rocher continue la lecture de sa notice sur la *Commanderie de Boigny*.

Séance du vendredi 14 août 1863.

Présidence de M. Bimbenet, *doyen d'âge.*

M. Cosson lit une note sur la découverte d'une tombe en pierre trouvée dans un déblai opéré à Orléans, rue Muzaine. La Société le prie de vouloir bien continuer ses recherches.

— M. Pelletier lit une dissertation sur la position de *Genabum*. Le travail de M. Pelletier est renvoyé à la commission des publica tions.

Séance du vendredi 28 août 1863.

Présidence de M. Collin, *vice-président.*

M. Bimbenet lit un résumé des travaux de la Société au cours de l'année 1863.

— M. Rocher termine la lecture de sa notice sur la *Commanderie de Boigny*. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— M. Cosson termine la lecture de sa notice sur la découverte des tombes de la rue Muzaine ; cette notice est renvoyée à la commission des publications.

Ouvrages offerts à la Société au cours des deuxième et troisième trimestres de 1863.

I. PAR LES AUTEURS.

M. Bréan. — *Étude sur Genabum*, 1863, in-8°, 47 pag.

M. C. Conestabile. — *Inscription d'une statuette étrusque*, 1863, in-8°, 45 pag.

M. de Vassal. — *Nobiliaire de l'Orléanais*, 1863, t. I, in-8°.

II. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Angers. — *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture*, 1er, 2e et 3e cahiers du t. I; 1er et 2e cahiers du t. II.

Arras. — *Mémoires de l'Académie d'Arras.*

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1862, XVIe vol., 3e trimestre.

Blois. — *Procès-verbaux du conseil général*, 1863.

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts*, nos 3, 4 et 5, 1863.

Châlons-sur-Saône. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, t. IV, 3e part., in-4°, 1863.

Clermont-Ferrand. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, t. I, 1859.

Draguignan. — *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, t. IV, janvier, avril, juillet et octobre 1862.

Genève. — *Mémoires de l'Institut national genevois*, t. I, II et III.

— *Bulletin de l'Institut national genevois*, nos 8 et 9.

Le Hâvre. — *Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses*, 1860, 1861 et 1862.

Langres. — *Mémoires de la Société historique et archéologique*, t. II, 1863, in-4°, 50 pag. avec planches.

Liverpool. — Une brochure anglaise. Tom. XI, sess. 1858-59.

Nantes, — *Annales de la Société académique*, 1862, 1er et 2e semestres.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.*

Paris. — (Institut impérial de France, Académie des sciences.) *Rapport sur le concours pour le prix de statistique*, fondation Monthyon.

— *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1858 et 1859.

Poitiers. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e et 4e trim. de 1862 ; 2e trim. de 1863.

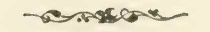
Rouen. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3e année, 2e et 3e trim.

— *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, table alphabétique des 24 premiers volumes, par M. Renault, 1862.

Tours. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XIII, 1er, 2e et 3e trim.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique.*

Vendôme. — *Société archéologique du Vendômois*, n° 1er, 1862 ; 2e année, 1er trim. 1863.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, RUE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 44.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1863.

Séance du vendredi 13 novembre 1863.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. le Président prend la parole pour entretenir la Société des pertes récentes qu'elle vient de faire par la mort de MM. de Toustain, de Vassal et Dupuis, décédés depuis la dernière réunion ; il paie à la mémoire de chacun d'eux un légitime tribut d'éloges. M. de Toustain, récemment admis au nombre des membres titulaires résidants de la Société, lui laissait espérer les plus utiles et les plus agréables relations. MM. de Vassal et Dupuis, l'un et l'autre membres fondateurs et anciens présidents de la Société, avaient su se faire apprécier par l'élévation et la distinction de leur talent, par l'étendue et la variété de leurs connaissances, et par toutes les éminentes qualités qui rendaient leur commerce si sûr et leur collaboration si précieuse. Déjà deux membres de la Société, MM. Collin et Pillon, ont rendu, au

nom de la Société, un hommage public et hautement applaudi à la mémoire de M. Dupuis, sur le bord de sa tombe encore entr'ouverte. Un membre de la Société, M. l'abbé Desnoyers, se propose de lire sa nécrologie dans une prochaine séance. La Société s'associe avec empressement aux sentiments de douloureuse tristesse exprimés par M. le Président, et ordonne que l'expression particulière de ses regrets profonds soit consignée au procès-verbal, et, en ce qui concerne M. Dupuis, elle décide que les discours qui ont été prononcés sur sa tombe par MM. Collin et Pillon soient insérés au *Bulletin*.

DISCOURS DE M. COLLIN.

« En présence de cette tombe ouverte qui va se fermer à jamais sur les restes mortels de notre regrettable collègue, il n'est personne ici, Messieurs, qui ne reporte un souvenir d'affection vers celui que nous avons tous aimé, que nous pleurons aujourd'hui et qui nous avait quittés, hier à peine, pour aller demander à l'air frais et pur de la campagne quelques distractions et un soulagement à une maladie terrible dont lui seul paraissait ignorer l'effrayante gravité.

« Ce n'est, Messieurs, ni du conseiller à la Cour impériale, ni du vice-président du Tribunal civil, ni du juge d'instruction dont l'honorable M. Dupuis a rempli tour à tour les fonctions avec l'austère intégrité du magistrat, que je viens vous entretenir à ce moment suprême ! Je n'ai ni mission, ni qualité pour remplir cette tâche.

« C'est au nom de mes collègues de la Société archéologique de l'Orléanais que j'adresse un dernier adieu à cet homme si bon, si bienveillant, dont chacun de nous avait pu, en maintes occasions, apprécier les rares qualités, les mœurs si douces et si sympathiques, l'abord toujours agréable et plein d'urbanité. C'est en leur nom et au mien que je viens, Messieurs, déposer une couronne sur la tombe de celui que chacun de nous considérait comme un véritable ami. Et chacun de nous pourra mesurer à la grandeur de la perte qu'il vient de faire le vide que ce trop regrettable collègue laisse dans les rangs consternés de notre compagnie, dont il avait été l'un des

fondateurs, dont il fut ensuite l'un des propagateurs les plus actifs et les plus zélés, enfin l'un de ses présidents aussi dévoués qu'infatigables, et dans lesquels on ne sait ce que l'on doit admirer le plus, des connaissances variées ou d'une modestie sans égale.

« Vous savez, Messieurs, combien son cœur était accessible à tout ce qui, de près ou de loin, pouvait contribuer à l'extension et à la prospérité des travaux de votre Société. Vous savez tous qu'il payait noblement de sa personne, et que nul effort, nulle peine ne lui coûtait pour aider par son initiative toujours prête, par ses correspondances variées, par ses demarches que rien ne rebutait, et aussi, disons-le bien haut à sa gloire, par ses sacrifices personnels, au développement et à la propagation de cette Société qui lui était si chère, et qui portait un nom si doux à son oreille! Il était Orléanais par ses écrits, il l'était par ses paroles, il l'était par tous ses actes, il l'était enfin par la tournure de son esprit vif et pénétrant, comme il l'était par sa naissance et par son cœur ! S'il s'est éteint loin de nous, Messieurs, et si nous avons été privés de la suprême consolation de presser sa main défaillante à ses derniers instants, ne le plaignons pas cependant ! La mort ne fut pas cruelle envers lui. Dieu, qui lui avait mesuré le temps avec libéralité, lui a permis d'en faire un bon usage. Jusqu'à la fin, notre regrettable collègue a pu se faire illusion sur son état, et il est passé, sans secousses et sans souffrances, de la vie dans le sein de l'éternité, entouré des soins affectueux et infatigables de sa famille désolée et d'un ami, notre collègue aussi, dont le dévoûment ne lui fit pas même défaut après que la mort lui eut fermé les yeux. N'est-ce pas là une consolation ineffable ?

« La ville d'Orléans, Messieurs, vient de perdre dans M. Dupuis l'un de ses meilleurs et de ses plus honnorables enfants. Personne ne fut plus libéral ni plus délicat dans ses largesses, personne ne fut plus généreux et plus compatissant à toutes les sortes d'infortunes. Il fut, dans l'acception la plus large, l'homme de bien.

« Demandons à Dieu que les trésors de bonté que renfermait ce noble cœur lui assurent une place dans la patrie céleste où nul n'est admis sans la charité ; c'est notre dernière espérance !

« Adieu, vénérable et bien-aimé collègue, adieu ! »

DISCOURS DE M. PILLON.

« Encore un mot sur cette tombe.

« C'est encore un vieil ami qui vient au dernier seuil chercher dans ses souvenirs une dernière consolation. Le jour où la cité s'émeut comme une famille et pleure un homme de bien, où l'éloge et le regret courent de bouche en bouche, je ne saurais me taire.

« Laissons au temps et à de sincères affections le soin de relever les détails d'une vie qui fut toujours si pure ; j'ose la peindre ici d'un seul trait : *il s'oublia toujours pour les autres.* C'est parce qu'il fut profondément bon qu'il aima passionnément le beau, et c'est aussi sous ce double point de vue qu'il sut vouer et son amour et son respect. Sous ses yeux, dès qu'un effort semblait tendre vers un but vraiment noble, il s'y associait, il encourageait de sa voix et de ses secours. Démarches, recherches, labeurs d'esprit et de cœur, rien n'était oublié par sa féconde activité. Autant d'artistes, autant d'amis ; il s'inquiétait de ces âmes si promptes à s'enflammer pour l'espoir, puis à s'éteindre pour l'indifférence ; il savait élever, soutenir, consoler.

« Partisan du progrès, il voulait avant tout qu'on respectât les œuvres et les exemples des vieux âges, que la tradition pût répandre les leçons de ces nobles artisans qui ne sont plus, et dont les savantes mains ornaient jadis et enrichissaient nos cités.

« Vous connaissez tous, Messieurs, ses dignes efforts pour sauvegarder les anciens monuments d'une ville dont il se montra toujours le fils tendre et dévoué.

« Jamais il ne se produisit dans notre Orléans un fait remarquable, une curiosité, un type, un trait de caractère ou de mœurs, sans que sa plume élégante et facile n'en traçât un tableau plein de grâce, ou au moins une de ces esquisses légères qui charment par la verve, l'atticisme et l'actualité.

« Il ne m'appartient pas, Messieurs, de louer dans cet homme excellent les vertus du citoyen et les mérites éminents du magistrat : c'est un riche tribut que d'autres paieront à sa mémoire ; mais ce que je puis avancer sans crainte, c'est que, sous les dehors de l'affa-

bilité, de la modération, de la tolérance en toutes choses, nul ne posséda des convictions plus arrêtées et une ligne de conduite plus ferme et plus droite. Dès qu'une cause n'était plus la sienne, le sacrifice ne se faisait pas attendre ; sans plainte, sans hésitation, sans amertume, l'homme public rentrait dignement dans le calme et le silence de la vie privée.

« Qui ne connaît, Messieurs, son intarissable bienfaisance ? Mais la délicatesse exquise de sa pensée et de sa main parvinrent à faire de la bienfaisance elle-même un art ; non seulement il donna, mais il sut donner. Voilant la charité sous de saintes pudeurs, il rougissait comme un enfant en glissant le secours ; il s'ingéniait pour feindre une dette ; il remerciait son obligé ; il se disait heureux, et il l'était, se dérobant toujours même aux douces effusions de la reconnaissance. Seulement, nous qui le connaissons si bien, en le voyant venir à pas pressés, le sourire aux lèvres et le visage radieux, nous ne manquions jamais de dire : « Il vient de faire une bonne action. »

« Je porte au cœur, Messieurs, un ineffable souvenir : il m'a été donné de passer, avec cet excellent ami, presque tout un jour de bonheur, la veille même de son départ pour Montbouy. Il avait voulu s'essayer au voyage et était venu me trouver à la campagne. La vue des champs qu'il aimait tant semblait l'avoir ranimé : il ouvrait avec délices sa poitrine au grand air ; l'aspect de la nature le ravissait d'espérance. Il parlait avec confiance de ses amis, de l'avenir, du bonheur d'étudier ces belles et poétiques couleurs de l'automne. Pendant que je soutenais du bras ses forces défaillantes, il ne cessait de dire qu'il se trouvait mieux, beaucoup mieux, s'extasiant sur les teintes rosées de ce feuillage qui devait tomber après lui.

« Ces regards en arrière vers l'homme de bien qui n'est plus n'enlèvent rien à la douleur, je le sais trop ; mais tout ce qui tend à signaler la bonté de son cœur, l'élévation et la grâce de son esprit, ses douces aspirations dans l'art, son empressement à secourir, sa dignité dans l'exercice des grandes charges et des grands devoirs, tout ce qui portera témoignage restera, comme un dépôt sacré, pour sa famille accablée, pour ses nombreux amis en

larmes. Ce seront les pages d'un bon livre qu'on aimera lire et relire encore.

« Adieu, noble et excellent ami ! »

— M. de Torquat lit une notice nécrologique sur M. de Vassal, décédé. La Société renvoie cette notice à la commission des publications.

Séance du vendredi 27 novembre 1863.

Présidence de M. Collin, *vice-président.*

M. Desnoyers lit une notice bibliographique sur M. Dupuis ; cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— Lecture est donnée d'une enquête publiée par M. le Maire d'Orléans, *enquête relative à la création d'une place au droit de la Préfecture,* et dans l'alignement de laquelle la *Salle des thèses* pourrait se rencontrer. La Société charge son Président de se rendre, accompagné des membres du bureau, à la Mairie, afin d'examiner les plans et de renouveler au besoin la protestation adressée à M. le Préfet contre la destruction du monument menacé par les dispositions nouvelles de la voirie.

— Sur la proposition de M. Collin, la Société reconstitue la commission chargée d'examiner le résultat des diverses explorations entreprises dans le lit de la Loire et sur le coteau vis-à-vis Gien-le-Vieux, explorations qui avaient pour but de constater l'existence d'un ancien pont dont on croyait avoir aperçu les fondations en cet endroit. La commission se compose de MM. Collin, Marchand et Pelletier.

Séance du vendredi 11 décembre 1863.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

Lecture est donnée de la lettre suivante adressée à M. le Président de la Société :

« Monsieur le Président,

« J'ai reçu et me suis empressé de communiquer au comité le VI[e] volume des *Mémoires* de votre savante Société, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en deux exemplaires.

« Un travail sur la *Justice dans Orléans*, dû à la plume de M. Eugène Bimbenet, et qui est à lui seul un travail complet, m'a été signalé par la section d'histoire, et je me fais son interprète en adressant à l'auteur mes sincères félicitations. Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien informer M. Bimbenet que je mets à sa disposition les deux plus récentes publications de la collection des documents inédits : le *Mystère du siége d'Orléans* et le *Trésor de Brunetto Latini*, que je le prie d'accepter comme un témoignage d'estime et de considération particulière.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« *Le Ministre de l'Instruction publique,*

« DURUY. »

— M. le Président présente l'épreuve du jeton de présence à la Société, qui l'adopte et en ordonne la frappe définitive.

— Plusieurs dessins graphiques d'objets de l'époque gallo-romaine sont offerts à la Société par M. Buchet, avocat, qui s'engage à rédiger une note explicative sur cette intéressante découverte.

— M. Bimbenet, au nom de la commission des publications, lit

un rapport sur une dissertation de M. V. Pelletier, relative à la question de *Genabum*, et conclut à l'insertion de ce travail aux *Mémoires* de la Société. La Société adopte cette conclusion.

— M. de Molandon, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur les notices nécrologiques de MM. de Vassal et Dupuis, par MM. de Torquat et Desnoyers, et conclut à l'insertion de ces deux notices au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. DE VASSAL.

« Si une biographie peut offrir un intérêt véritable à une Société archéologique, et particulièrement à celle de l'Orléanais, c'est assurément la biographie de M. de Vassal.

« En effet, M. de Vassal, qu'une mort prématurée vient d'enlever à la science, joignait à une érudition profonde en matière d'antiquités le mérite assez rare, il y a trente ans, d'avoir aidé à répandre le goût de l'archéologie dans notre département.

« L'étude du passé, en ce qui concerne l'histoire, les arts, les sciences et les lettres, nous aimons à le proclamer, n'est pas un goût né d'hier à Orléans. De nombreux volumes, des manuscrits pleins d'intérêt sont là pour l'attester.

« Les recherches de MM. Dubois, Patau, de Beauregard, Jollois, de Bizemont, Nutein, Jacob, etc., ont précédé et souvent éclairé celles qui se sont faites de nos jours.

« Mais il est une gloire particulière à M. de Vassal, celle d'avoir rétabli l'ordre dans le dépôt des documents où nous pouvons aller puiser des éléments précieux pour nos travaux archéologiques; d'avoir exhumé de la poussière des richesses à peu près oubliées avant lui; en un mot, d'avoir réuni et classé les pièces éparses ou confusément entassées des archives générales du département du Loiret.

« Charles-Louis de Vassal n'appartenait pas à l'Orléanais par la naissance. Il vit le jour, en 1809, au château du Grand-Garon, près

Saint-Germain-de-Grave, dans la Gironde. Sa famille, une des plus nombreuses et des plus notables de la Guyenne, d'une noblesse incontestable et très-ancienne, riche surtout de la gloire militaire, avait longtemps possédé le marquisat de Montviel, dont elle portait le nom ; mais dépouillée par la tourmente révolutionnaire, elle ne conservait plus que l'éclat du nom au commencement de ce siècle.

« Charles avait à peine atteint sa septième année lorsque la mort lui enleva sa mère. Il fut alors confié aux soins d'une tante chanoinesse qui, chassée de la maison royale de Saint-Cyr par la révolution, s'était réfugiée dans notre cité hospitalière, où elle fonda et dirigea une maison d'éducation très-florissante.

« Ses études classiques, commencées au petit séminaire, furent achevées au collége royal.

« Aussitôt après, il entra dans les bureaux de l'administration départementale, et obtint en 1831 le titre de surnuméraire.

« Déjà ses goûts l'attiraient vers l'archéologie, alors tout petit point lumineux qui, se dilatant bientôt sous de puissantes influences, prit rapidement de très-grandes proportions. Ces goûts lui valurent, en 1833, le titre d'archiviste du département du Loiret, que six autres avaient porté avant lui.

« Si les appointements accordés alors à M. de Vassal donnent la mesure de l'importance qu'on attachait à ses fonctions, il faut reconnaître qu'elle était bien minime. Elles ne tardèrent pas cependant à être mieux appréciées, et le traitement s'éleva graduellement de sept cents francs à trois mille francs (1).

« L'histoire abrégée de nos archives départementales ne sera point ici un hors-d'œuvre.

« La proclamation du roi du 20 avril 1790 obligea les états provinciaux, l'assemblée provinciale et la commission intermédiaire, l'intendance et les subdélégations à remettre tous leurs papiers à l'administration centrale.

« La loi du 5 novembre 1790 réunit aux archives des districts les titres et papiers des bénéficiers, corps, maisons et communautés de leur circonscription.

(1) Tous ces détails sont empruntés à des documents authentiques.

« La loi du 19 brumaire an IV, qui supprime les districts, ordonne que les titres et papiers autres que ceux qui concernent particulièrement les administrations municipales soient réunis aux archives du département.

« Enfin la loi du 5 brumaire an V ordonne la réunion dans les chefs-lieux de département de tous les titres et papiers acquis à la République, et, autant que possible, dans le lieu des séances de l'administration centrale.

« Ce fut donc en 1790 que commencèrent nos archives. Elles s'enrichirent successivement des papiers enlevés aux juridictions, institutions et établissements anciens, à l'intendance, à la chancellerie du duc apanagiste, au bureau des finances, à l'évêché, aux chapitres, églises, fabriques, communautés religieuses ; à l'université, au châtelet, au collége, aux corporations, aux justices, aux émigrés, etc.

« Le premier dépôt fut fait dans l'hôtel des Créneaux, où se tint la première session de l'administration centrale ; mais lorsque, le 3 novembre 1790, cette administration installa ses bureaux dans l'ancien couvent de Bonne-Nouvelle, où devait siéger son directoire, les archives furent transportées dans les greniers du monastère des Bénédictins, aujourd'hui l'hôtel de la Préfecture, et y restèrent jusqu'en 1814.

« A cette époque l'invasion du territoire français fit concevoir des craintes, et, par mesure de précaution, on transporta les archives au-delà de la Loire, dans la maison de Saint-Charles, où elles restèrent deux ans.

« En 1816, rapportées à l'hôtel de la Préfecture, elles occupèrent une salle située au-dessus des cuisines, les combles sous lesquels se trouvaient les bureaux de l'administration et une chambre donnant sur la rue Saint-Germain.

« C'est là que les trouva M. de Vassal en 1833. L'ordre établi par M. Moutier, qui le premier avait été chargé de faire le triage des différentes pièces, n'existait plus. Au rangement opéré par lui et ses nombreux commis, de 1796 à 1807, avait succédé un pêle-mêle facile à comprendre après deux déménagements et une période de vingt-six ans, pendant laquelle les archivistes, chargés

en même temps de plusieurs fonctions, ne pouvaient donner qu'une médiocre attention au dépôt des archives.

« Un grand nombre de pièces étaient dispersées dans les bureaux ; d'autres très-importantes avaient disparu. Un danger continuel d'incendie menaçait celles que l'imprudence avait déposées au-dessus de chambres habitées.

« Cet état de choses vraiment déplorable préoccupa vivement le nouvel et zélé archiviste.

« Heureusement il rencontra dans M. le comte Siméon, préfet du Loiret, un administrateur disposé à seconder ses projets d'amélioration. Un rapport fut adressé au conseil général, en 1836, et un vote de fonds assez considérables permit de commencer l'œuvre de la concentration et du classement, que les circulaires ministérielles de 1812 et de 1817 n'avaient pu faire entreprendre. Toutes les pièces furent réunies dans un même local, au second étage, et divisées en deux grandes catégories : pièces antérieures à 1789, pièces postérieures à 1789, formant un total de seize cent mille. Quelques-unes datent du VIIIe siècle.

« Cependant la loi du 10 mai 1838 avait amélioré la condition des archivistes, en les constituant fonctionnaires de l'état, à la nomination du ministre de l'intérieur, bien que leur traitement fût laissé à la charge des départements.

« Ce nouvel état de choses donna plus de courage encore à M. de Vassal pour continuer son œuvre de rangement et de classement. Chaque année, un rapport adressé au conseil général amena un nouveau vote de fonds, et les archives sortirent de plus en plus du désordre et de la confusion.

« Mais le local était insuffisant et exposé au danger d'incendie. L'archiviste sollicita la construction d'une salle vaste et isolée ; il l'obtint en 1848, et il s'y installait en 1851 (1).

« M. de Vassal ne s'était pas contenté de donner une simple nomenclature des papiers ; il avait entrepris un inventaire détaillé qui

(1) La construction de la nouvelle salle des archives fut votée par le conseil général sous l'administration de M. Péreira, et achevée sous l'administration de M. Dubessey.

devait former un travail historique des plus intéressants. La partie qui concerne le prieuré de Saint-Samson et le collége d'Orléans est complète.

« Il s'occupa de ranger par ordre chronologique et de réunir en volumes les chartes des évêques d'Orléans, en les accompagnant d'une analyse qui avait tous les caractères d'un commentaire.

« En 1854, conformément à l'ordre envoyé du ministère à tous les archivistes, M. de Vassal commença un inventaire sommaire dont il ne put faire que la série A. Dans cette série est compris l'apanage du duc d'Orléans. La partie de l'inventaire se rapportant à l'apanage renferme 1,052 articles du plus grand intérêt et qui sont comme un résumé de l'histoire d'Orléans, d'Étampes, de Beaugency, Boiscommun, Châteauneuf, Châteaurenard, Lorris, Neuville, Vitry-aux-Loges, Janville, Yèvre-le-Châtel, Romorantin, Montargis, c'est-à-dire des villes et châtellenies qui constituaient le duché.

« Les travaux de rangement et d'inventaire, quelque considérables qu'ils fussent, n'absorbaient pas M. de Vassal tout entier. Son attention se porta aussi sur les pièces disparues, et il en fit rentrer un assez grand nombre. Il demanda et obtint, conformément aux prescriptions de la loi, la réunion aux archives départementales des archives judiciaires antérieures à 1789, des registres de l'ancienne université d'Orléans, du bureau de la compagnie des marchands fréquentant la Loire ; en un mot, de tous les papiers ayant appartenu aux institutions supprimées par le nouvel ordre de choses.

« Il se transporta en Belgique pour acquérir, au nom du département, plusieurs pièces intéressant notre histoire locale.

« Enfin, le zèle qu'il apporta à mettre les archives dans l'état le plus satisfaisant détermina plusieurs possesseurs de documents précieux à s'en dessaisir, chose rare et digne d'éloge, en faveur du département.

« Ce zèle, apprécié comme il devait l'être par l'administration, le fit choisir, en 1841, pour aller prendre connaissance de l'état des archives de Gien, Pithiviers et Montargis, conformément aux prescriptions ministérielles. Son compte-rendu révéla le trésor que possédait l'hôtel de la sous-préfecture de Gien et le dommage causé par une trop longue négligence. Plus tard, il fut aussi chargé, avec le

titre d'inspecteur des archives communales, de visiter toutes les mairies du département, et il eut à signaler plus d'un désordre.

« Son dernier projet, celui de joindre au dépôt de la préfecture les minutes des études de notaires comptant plus de deux siècles de date, échoua devant les difficultés que présentait l'exécution (1).

« Les forces physiques de M. de Vassal ne répondaient pas à la force de sa volonté. En 1860, épuisé par de longs et pénibles travaux, il se vit contraint, malgré ses prédilections, d'abandonner les archives et de demander sa retraite, qui lui fut accordée avec le titre d'archiviste honoraire.

« L'administration départementale perdit en lui, assurément, un de ses agents les plus zélés, les plus intelligents et les plus érudits.

« Hâtons-nous de dire qu'il a été dignement remplacé.

« Quoiqu'il n'eût pas été élevé à l'école des chartes, il n'en possédait pas moins une science solide et profonde, qu'il devait tout entière à une étude privée, mais consciencieuse et persévérante de l'antiquité. L'archéologie, le blason, la paléographie, semblaient n'avoir pour lui ni secrets ni mystères.

« Aussi les sociétés savantes d'Orléans s'empressèrent-elles de l'accueillir dans leur sein. En 1842, il était élu membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres ; en 1848, la Société archéologique de l'Orléanais le rangeait parmi ses fondateurs, et en 1853 elle lui déférait la présidence. D'autres sociétés étrangères se plurent aussi à inscrire son nom sur la liste de leurs membres.

« M. de Vassal paya partout son tribut de travail, et enrichit les bulletins et les annales de ses mémoires et de ses rapports. Son concours, dans les nombreuses commissions dont il fit partie, aida toujours puissamment à atteindre le but proposé. Non seulement il signala à la Société archéologique les curieuses peintures murales de la chapelle de Saint-Genou, à Selles-Saint-Denis ; mais son pinceau les reproduisit dans quinze aquarelles. Les congrès scientifiques auxquels il assista ne profitèrent pas moins de ses lumières que les sociétés savantes.

(1) Tous ces détails sur les archives et les travaux de M. de Vassal sont empruntés à des documents officiels.

« En 1846, un comité de rédaction se constitue pour publier une *Revue orléanaise* embrassant l'histoire, l'archéologie, la numismatique, la légende, la biographie, la bibliographie et les mélanges. M. de Vassal s'associe au zèle désintéressé des membres qui le composaient, et alimente la *Revue* de ses nombreux articles.

« La liste des écrits de M. de Vassal nous révèlera l'étendue de ses connaissances et son ardeur pour le travail.

« Sa première publication date de 1842, et porte pour titre : *Recherches sur le monastère de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.* Il voulut, et il eut raison, donner sa première attention aux faits historiques qui se rattachaient au lieu où il venait tous les jours s'exercer à l'étude de l'antiquité. Après avoir retracé l'histoire abrégée du couvent, transformé aujourd'hui en hôtel de préfecture, l'auteur donne les chartes, bulles, *fac-simile* qui lui ont servi à composer son récit, et les accompagne de notes explicatives et d'un double plan.

« Viennent ensuite les *Légendes orléanaises*, imprimées en 1846. Elles avaient pour but, dit l'auteur lui-même, de conserver des souvenirs populaires, accompagnés d'une pensée morale, et de mettre en relief les mœurs et les usages des siècles passés. Le style en est simple, et convient parfaitement à la naïveté des sujets. M. de Vassal y a joint des notes qui apppartiennent à l'histoire de plusieurs localités de notre département, telles que les fiefs du Bruel, de Chilly, d'Alosse, le bourg de Chanteau, Pithiviers, la paroisse de Saint-Paterne, le monastère d'Ambert, le *Vicus columna*, où se trouvait le puits dans lequel fut jeté le corps de l'infortuné Sigismond de Bourgogne. Des dessins sont joints au texte. Nous nous étonnerions de l'accueil fait à ces légendes remplies d'un véritable intérêt, si nous ne savions pas les préjugés qui s'élèvent trop souvent contre les meilleures œuvres littéraires, dans le lieu où elles sont nées.

« Les *Recherches sur le collége royal d'Orléans*, publiées vers 1847, forment une page d'histoire locale très-importante, écrite très-consciencieusement, et font connaître des chartes, des bulles, des lettres du plus haut intérêt. Le chapitre troisième, relatif aux Jésuites, offre surtout des documents très-curieux.

« Sous le titre de *Coutumes fiscales d'Orléans*, M. de Vassal a donné en 1853 une explication savante d'une pièce des archives, où sont enregistrées les redevances que payait le commerce orléanais, vers 1296, et qui se partageaient entre le roi et l'évêque. De cette pièce ressort l'importance commerciale de notre cité au moyen âge.

« En 1861, quoique déjà épuisé par de longues et cruelles souffrances, notre infatigable collègue livrait au public les *Généalogies des principales familles de l'Orléanais*, recueillies par le chanoine Hubert. Il les a réduites aux simples proportions d'une table analytique, sans en relever les erreurs, qu'il se proposait de rectifier dans le *Nobiliaire orléanais*, ouvrage de longue haleine, qui reçut un commencement d'exécution en 1863. Le premier tome paru renferme : 1° la généalogie très-étendue de la famille d'Orléans, une des plus anciennes, si ce n'est la plus ancienne de notre cité, et qui a eu cinq historiens ; 2° la généalogie de la famille de Gauvignon, qui remonte au XIVe siècle. Ce premier volume du *Nobiliaire de l'Orléanais* est fait avec une méthode, une exactitude historique qui rangent M. de Vassal parmi les meilleurs généalogistes.

« Outre les *Recherches sur le monastère de Bonne-Nouvelle*, et la légende intitulée : *Le Chêne de l'Evangile*, M. de Vassal a fourni aux Mémoires de la Société des sciences, arts et belles-lettres un tableau légendaire dans lequel il retrace une scène touchante qui se passait au XVe siècle dans les environs d'Orléans. Le titre porte : *Colin et Jeanne.*

« Les *Annales* de la Société archéologique ont publié son travail sur les coutumes fiscales, ses notes sur la bataille de Patay (1) et la notice sur les assises que tenaient, au XIVe siècle, les baillis et les sénéchaux.

« Dans la *Revue orléanaise*, M. de Vassal a inséré deux légendes ; un récit d'une élection communale à Orléans, en 1562 ; une critique aussi spirituelle qu'amusante d'une correspondance épistolaire entre deux antiquaires, au sujet de l'inscription de la cloche de

(1) M. de Vassal demanda aux deux sociétés savantes d'Orléans et obtint des fonds pour faire élever une croix commémorative sur le lieu où se livra cette bataille en 1429.

Pont-aux-Moines ; des notes sur les inscriptions de l'église de Germigny ; un article intitulé : *La Journée d'un archiviste ;* une note sur les buttes des arquebusiers, et enfin deux contes arabes.

« Si l'on excepte ces contes, simples bluettes, tous les écrits de M. de Vassal ont trait à l'histoire de l'Orléanais. Cette histoire, hâtons-nous de le dire, il avait partagé avec d'autres collaborateurs la pensée de la compléter, en prenant pour base le travail d'un de nos vieux annalistes ; mais le temps lui a manqué (1).

« M. de Vassal cependant fut moins peut-être un historien qu'un annotateur infatigable. Son style est simple et sans prétention. Ce qu'il cherche, avant tout, c'est l'exactitude. Le travail était pour lui un besoin. Sa plume écrivit jusqu'au jour où sa main défaillante la laissa forcément tomber. Pendant les chaleurs de l'été dernier, l'air manquait à sa poitrine malade ; il s'imagina qu'il respirerait plus à l'aise au milieu des champs. Une généreuse et délicate hospitalité lui fut offerte, dans un château voisin de Sandillon, par un ami toujours prêt à se dévouer (2) ; mais le remède fut inutile. Ses jours étaient comptés. Le 21 septembre 1863, il s'éteignit sans agonie, sans l'avoir prévu, presque dans la vigueur de l'âge. Il n'avait que cinquante-quatre ans.

« Jusqu'ici j'ai peint l'archiviste, l'archéologue, l'écrivain, sans entrer dans les détails de la vie privée. Je demande, avant de terminer cette biographie, à dire un mot de l'homme, de son caractère et de ses habitudes.

« M. de Vassal était d'une nature frêle et maladive. Il souffrait dans son corps ; mais il souffrait aussi dans son âme. Le descendant des marquis de Montviel sentait qu'il manquait quelque chose à la condition que lui avaient faite les circonstances ; mais il ne se plaignait pas. Ses aspirations vers un point plus élevé se trahissaient rarement. Cependant la voix du sang parlait chez lui. Il avait racheté la terre de ses pères ; il se complaisait dans le soin qu'il donnait à l'éducation recherchée de ses enfants ; mais il était sans morgue

(1) Ce projet avait été conçu par M. Bimbenet, greffier en chef de la Cour impériale d'Orléans.

(2) M. le vicomte Gabriel d'Orléans.

comme sans bassesse. Affable pour tous, il avait fait du cabinet de l'archiviste un rendez-vous fréquenté. En dehors du plaisir qu'il trouvait à étudier le passé, il ne connaissait d'autre satisfaction que celle de la vie intime, au sein de l'excellente famille où le mariage l'avait fait entrer.

« Il avait la mémoire du cœur. Ses professeurs et ses condisciples l'ont souvent éprouvé. Un ecclésiastique qui lui avait témoigné une bonté particulière, lorsqu'il était élève au séminaire, aime à raconter qu'il se croyait oublié depuis longtemps, lorsqu'un jour il le vit entrer chez lui, avec un air épanoui. Il venait le remercier de ses anciennes attentions et lui confier, comme à un vieil ami, le bonheur qu'il éprouvait d'un événement qui comblait ses vœux.

« Obligeant et désintéressé, qualités d'autant plus précieuses qu'elles sont plus rares, il aima à se rendre utile sans jamais vouloir faire acheter ses services. Fidèle au principe qu'il avait reçu dans la première éducation, il ne s'écarta jamais du respect dû à la religion, ni dans ses écrits, ni dans ses paroles. Je ne veux pas aller plus loin. Sa modestie me le reprocherait s'il vivait encore.

« Condisciple de M. de Vassal sur les bancs de l'école, son collègue dans deux sociétés savantes d'Orléans, il m'a semblé que je lui devais, pour dernier tribut d'amitié, de retracer sa vie. J'ai peut-être un peu trop longtemps laissé parler mon cœur ; mais l'affection ne m'a point fait sortir de la vérité. »

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. F. DUPUIS.

« Le jour où, l'âme encore tout émue de la perte que nous venions d'éprouver, et le cœur attristé de la séparation qu'elle nous imposait, nous entourions de notre présence, de notre tristesse et de nos impérissables souvenirs les restes de celui qui allait bientôt disparaître entièrement à nos regards, des voix que vous aimez à entendre, parce que vous en aimez l'intelligence et la sincérité, ont prononcé, au milieu d'une noble émotion, le mot d'adieu à notre tant regretté collègue, M. Dupuis.

« Je ne puis me résoudre à accepter ce mot, qu'ils ont su si

bien dire, comme on dit les choses qui blessent le cœur et en détruisent les jouissances. Pour moi, pour vous, M. Dupuis vit encore, vivra toujours, car la mémoire du cœur est inaltérable : elle a reçu le précieux privilége de l'immortalité et sait en revêtir ceux que la main du temps nous arrache. Ce m'est donc une douce jouissance de vous parler de M. Dupuis. Ma parole sincère sera, j'en suis convaincu, redite en chacune de vos âmes, où s'est déjà gravé ce passage d'Horace, chantant aussi ses douleurs :

Quis desiderio sit pudor aut modus
Tam cari capitis. . . . . . .
Multis ille bonis, flebilis occidit
Nulli flebilior quam nobis.

(Ode IV, lib. I.)

« M. François Dupuis naquit à Orléans, le 29 septembre 1794. Fils d'un père qui cultivait les lettres et éleva, après la tourmente révolutionnaire, une pension devenue bientôt florissante, il puisa au foyer paternel et dans sa propre intelligence le goût délicat et cette vive pénétration qui l'attirèrent toute sa vie vers la saine et forte littérature. Il fut un des plus brillants et des plus couronnés élèves du lycée récemment ouvert par la main victorieuse et le profond génie de Napoléon en notre cité, comme en chacune des villes de son empire, et ses condisciples, qui le pleurent parmi nous, parlent encore avec l'émotion du jeune âge de leurs glorieuses défaites et de ses habituels triomphes.

« Les âmes pures et élevées éprouvent d'irrésistibles attraits vers la littérature ; elles pensent, comme Quintilien et Cicéron, que le culte et l'amour des belles-lettres doivent être rangés parmi les plus hautes vertus : *una quædam de summis virtitutibus.* (Quintilien, cap. XX.) Les rayonnantes beautés, les fraîches paroles, les suaves candeurs de cette noble science conviennent très-bien à leur nature ; et quand les impérieuses habitudes du collége ont cessé d'enchaîner ces âmes, quand elles sont rendues à la liberté, elles aiment encore les doux liens formés avec la littérature. Elles lui doivent gloire et jouissance ; elles lui demandent encore plaisir et

pureté. M. Dupuis devait ressentir ce besoin : il l'écouta avec bonheur ; et après avoir fait retentir les échos du collége du bruit de ses triomphes, il y vint faire entendre et aimer les leçons de l'habile professeur.

« Les charmes de la littérature avaient séduit l'âme de M. Dupuis. Les grandeurs de la magistrature trouvèrent en lui un autre besoin à satisfaire, celui d'être utile à tout ce qui souffre et combat. De l'amour du beau à l'amour du vrai, le passage est facile : M. Dupuis devait le franchir. Licencié en droit en 1817, il parcourut jusqu'en 1830 la carrière d'avocat, toujours fidèle aux saines doctrines de sa jeunesse, malgré les écarts d'une littérature déshonorée, qui, oubliant les règles du beau et de l'honnête, se tordait comme une bacchante échevelée ou corrompait la candeur de l'inexpérience. Il avait gardé en sa mémoire ce vers d'Horace :

Scribendi recte sapere est et principium et fons.
(Art poét.)

« Son amour invariable pour les maîtres de Rome seconda, nous n'en doutons point, sa conduite aux difficiles époques de 1830. Sa mémoire dut rappeler au fidèle disciple la leçon que le poète de Venouse adressait à Licinius :

Rectius vives, Licini, neque altum
Semper urgendo, neque, dum procellas
Cautus horrescis, nimium premendo
Littus iniquum.
(Ode VII, lib. II.)

« Il put encore penser avec lui que :

Vim temperatam Di quoque provehunt
In majus. . . . .
(Ode IV, lib. III.)

« Après les longs et douloureux orages où chacun de nous a pu voir les plus fermes intelligences se demander où était la

lumière et s'égarer en la cherchant avec sincérité, le sage fait taire l'impatience de son jugement ; il accueille toute droiture et tend la main aux blessés comme aux vainqueurs.

« Ne croyons cependant pas que la disposition louée par Horace altérât dans son disciple les nobles indignations pour ce qui restera toujours mauvais : M. Dupuis sut courageusement élever la voix et armer sa plume pour défendre la cause du malheur et de l'innocence.

« C'était en 1831. Des hommes, méprisant la sainte loi du respect pour les grandes et imméritées infortunes, voulaient donner à notre ville les plaisirs tumultueux d'un bal au jour du 21 janvier. Ils voulaient oublier qu'il y a des taches de sang ineffaçables, et que le silence respectueux en doit être l'expiation nécessaire. M. Dupuis se chargea de le leur rappeler, et saisissant sa plume indignée, fit parvenir à leurs oreilles la magnifique parole des anciens : *res sacra miser*. Elle ne fut pas écoutée ; elle ne le fut pas davantage quand l'honnêteté de son âme voulut plusieurs fois faire entendre et prévaloir les conseils de la modération dans cette époque si agitée. Il s'éloigna pour suivre les inspirations de ses pensées pacifiques et concourut, en juin 1831, à la fondation du journal qui devait les représenter. L'ancien amour de M. Dupuis pour la littérature l'y accompagna, et les feuilletons de ce journal reçurent bien des fois les fruits de son travail élégant. Après la disparition du *Garde national*, il les réunit, en 1840, dans un volume devenu rare, et où son âme se révèle par ces quelques mots de la courte préface : « Je n'ai eu d'autre pensée que de laisser un souvenir à mes « amis.... »

« Sa carrière de magistrature ne fut cependant point interrompue, et il en parcourut avec honneur les différents degrés.

« Juge suppléant en 1830, juge en 1834, juge d'instruction en 1835, juge en 1843, il fut nommé vice-président du tribunal civil de première instance en 1847, et occupa cette place jusqu'en 1848.

« Nous retrouverons ici M. Dupuis avec ses invariables habitudes de répulsion pour la violence et le désordre. Il y avait en lui une honnêteté qui ne pouvait fléchir devant l'oubli des grandes lois et des salutaires principes : il crut donc trouver en sa conscience

l'obligation de vivre isolé et abdiqua ses fonctions de vice-président en avril 1848. Il protesta à la même époque, avec une vive énergie, contre la pensée qui demandait la destruction de notre belle église de Saint-Euverte.

« Les nobles caractères ont leurs jours d'épreuves : il faut que la main de la souffrance y opère son travail de perfectionnement. Mais ils ont également leurs jours de triomphe : il faut que la main de la justice y produise son œuvre de réparation.

« Le 5 avril 1851, M. Dupuis était de nouveau nommé vice-président du même tribunal qu'il avait laissé veuf de ses lumières. Le 12 décembre 1857, il était appelé à siéger à la Cour impériale et pouvait se redire, avec un des poètes de son enfance :

Vivite felices quibus est fortuna peracta
. . . .
Vobis parta quies . . . .

(*OEneid.*, lib. III.)

« Mais son repos fut celui de toute âme qui ne veut pas traverser la vie sans être utile, parce qu'elle regarde l'existence comme un ministère confié de Dieu au profit de nos semblables.

« La fondation de la Société archéologique, en janvier 1848, avait développé en M. Dupuis les goûts de sa jeunesse et l'amour de la science historique. Il s'y livra de plus en plus, et jusqu'au mois d'août 1863 vous le vîtes, toujours assidu à vos séances et portant à vos travaux un intérêt que rien ne pouvait ralentir. Sa dernière maladie ne l'avait même pas affaibli. Je me souviens encore avec une douce émotion que le visitant, au mois de septembre, pour lui donner le témoignage d'une amitié qui me sera toujours chère, je lui exprimais la crainte de ne pas le revoir au commencement de nos séances de novembre : « Vous vous trompez, » me répondit-il en dominant les douleurs qui déjà l'envahissaient ; « si la force « me trahit, je m'y ferai porter. »

« C'est qu'il aimait notre Société, et qu'il en était plus que le collègue, le collaborateur : il en était véritablement l'ami. Sa belle intelligence avait compris le but sérieux de la science archéologique.

Sans doute il connaissait l'instant de mauvaise humeur d'Horace envers Damasippe l'antiquaire :

Insanit veteres statuas Damasippus emendo,
Integer est mentis Damasippi creditor?...
(*Satires*, lib. II, 3.)

« Mais le Damasippe d'Horace était pour M. Dupuis, comme pour nous, le puéril collecteur qui nourrit sa vanité et n'éclaire point son intelligence, et non le studieux ouvrier qui pénètre les secrets de ses pères. Il jugeait l'archéologie comme le flambeau de l'histoire, et il répondait à la mauvaise humeur d'Horace par Horace lui-même, chantant la gloire de votre science :

Incisa notis marmora publicis
Per quæ spiritus et vita redit bonis
Post mortem ducibus. . . . . .
(Ode VIII, lib. IV.)

« Il y répondait aussi par ce brillant passage d'un autre poète de sa jeunesse :

Scilicet et tempus veniet cum finibus illis
Agricola incurva terram molitus aratro,
Exesa inveniet scabra rubigine pila,
Aut gravibus rostris galeas pulsabit inanes,
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris.
(VIRG., *Georg.*, lib. I.)

« Il travailla donc avec ardeur à enrichir vos mémoires d'ouvrages où une véritable érudition s'allie à une heureuse élégance. Son rapport sur les manuscrits de Polluche conservés à la bibliothèque d'Orléans ; sur le siége de Montargis, en 1427 ; sur le lieu où François de Guise a été assassiné par Poltrot, en 1563 ; sur la découverte d'un théâtre romain à Triguères, en 1857 ; sur une excursion à Terminiers, annoncent dans M. Dupuis une sûreté de vue, une pénétration d'intelligence remarquables.

« Vous savez quelle part il faut lui donner dans les fouilles si importantes de Triguères, la vive impulsion qu'elles lui doivent et les précieuses lumières qu'il en faisait jaillir.

« Une autre de ses gloires, et plus grande encore, car personne ne l'a partagée avec lui, c'est la découverte à Craon, localité de la commune de Montbouy, d'un établissement de thermes considérable. Des fouilles opérées par ses soins, et sous ses inspirations, dans le terrain dont il était propriétaire, le conduisirent à la découverte de médailles, statuettes d'argile et de bois, poterie rouge, clé, ciseau, objets en bronze et vestiges de constructions importantes. Quatorze années d'efforts continuels, de travaux persévérants, de dépenses infatigables, lui procurèrent enfin la gloire, si douce pour un archéologue et si utile pour l'histoire locale, de l'exhumation de thermes remarquables. Lorsqu'il rendait compte au congrès scientifique, en septembre 1851, de ses heureuses fouilles, elles étaient encore incomplètes, quoique l'ensemble des bains pût être saisi. Les années suivantes couronnèrent ses recherches, et quand il nous a quittés, peu de travail aurait suffi pour donner à l'Orléanais et, nous ne craignons pas de le dire, à la France un monument thermal digne de toutes les visites et de toutes les études. M. Dupuis, avec la sagacité de son intelligence, avait relié cette découverte à la question de l'*Aquis-Segeste*, et dans une séance du congrès scientifique, il lut un excellent mémoire intitulé : *L'Aquis-Segeste de la carte de Peutinger doit être placé à Montbouy, arrondissement de Montargis.*

« L'activité de son esprit et son amour désormais très-développé pour les sciences historiques le conduisirent à d'autres travaux. Il lisait, en 1851, au Congrès scientifique réuni en notre ville, un mémoire très-intéressant sur les œuvres littéraires et artistiques inspirées par Jeanne d'Arc. Je me reprocherais de contenir et de ne pas vous faire partager les riches inspirations et les hauts enseignements qui s'échappent du cœur et sortent de la plume de M. Dupuis en ces phrases si douces et si radieuses :

« Ce n'étaient ni les hommes du siècle de Louis XV, ni les fils de
« la Révolution qui pouvaient comprendre et exprimer Jeanne
« d'Arc, ce caractère d'un éclat si pur, formé de si magnifiques, de

« si suaves parties ; Jeanne d'Arc, héros qui donne avec ardeur sa « vie aux travaux de la guerre, faible femme qui regrette sa mère « et pleure sa jeunesse, bergère devenue tout à coup grand capi- « taine, humble fille des champs dont l'ascendant domine rudes « soldats et vieux généraux, si naïve dans ses pieuses croyances.... « Pour peindre dignement Jeanne d'Arc, le génie seul ne suffit pas : « il faut garder une foi vive et tendre, posséder de naïves et saintes « croyances, avoir l'ardent amour de la patrie ; il faut sentir tout « ce qui brûlait d'enthousiasme dans ce cœur, tous les trésors de « pureté de cette âme virginale.

« Telles étaient vos inspirations, jeune et royale artiste, quand « sous vos mains le marbre a reçu la vie et nous a rendu Jeanne « d'Arc....

« Voilà bien notre Jeanne d'Arc, celle de l'inspiration, de la foi, « du dévoûment ; voilà bien la vierge de Domrémy, d'Orléans et de « Rouen ! »

« Ce n'était pas la première fois que M. Dupuis donnait à Jeanne ce témoignage d'admiration : il voulut que le nom de l'héroïne fût chaque jour cent fois redit par la reconnaissance des Orléanais, et ce fut sur sa noble proposition que le Conseil municipal, en 1839, arrêta que la rue percée devant la cathédrale porterait le nom de Jeanne d'Arc. Il intervint aussi, avec sa courageuse parole, pour protester, au sein du Conseil municipal, contre l'isolement injurieux de la procession publique du 8 mai, et contribua pour beaucoup à lui rendre son ancienne splendeur, en lui rendant son ancienne liberté.

« M. Dupuis lisait, en 1856, à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, des recherches sur les sociétés littéraires et scientifiques à Orléans, terminées par ces paroles qu'il a si bien justifiées lui-même :

« De tout temps, vous l'avez vu, Messieurs, le goût de l'étude et « des bonnes lettres y a fleuri (à Orléans). Ce goût, Dieu merci ! « n'a pas péri, et vous prouvez chaque jour que nous n'avons pas « dégénéré de nos ancêtres. »

« Il conçut et exécuta, en 1857, l'heureuse pensée de livrer au public les œuvres poétiques d'un tonnelier de Châteauneuf-sur-Loire,

rival sans défaite des Reboul, des Jasmin, des Durand, des Hégésippe Moreau. L'ouvrier et le magistrat se réunirent, s'aimèrent dans la communauté des mêmes gracieuses pensées ; et lorsque, jeune encore, Charles-Auguste Grivot succomba sous les travaux d'agent-voyer, M. Dupuis recueillit pieusement le fruit des veilles de son ami, et fit imprimer, à ses frais, un charmant volume qu'il enrichit d'un avertissement et compléta par la vie du poète. Il m'est doux d'ajouter que si d'une main il versa des fleurs et des regrets sur la tombe du fils, de l'autre il soutint de ses bienfaits une mère pauvre et inconsolable.

« Les muses orléanaises lui avaient déjà dû la réimpression des poésies latines de Cordier. Nous retrouvons, dans la notice qui précède les œuvres de notre poète orléanais, le goût délicat et les fines appréciations de l'ancien professeur : « Il a du nombre, de l'harmonie, écrit-il, et dans son abondance une grâce et un parfum « d'antiquité qui rappelle ses modèles et sait l'en rapprocher : « *Nasonem sequor,* dit-il quelque part, et cela est vrai ; c'est avec « Ovide qu'il a le plus de rapport ; c'est de lui qu'il aime surtout à « s'inspirer, bien qu'on sente à chaque instant qu'il a beaucoup « pratiqué Virgile. »

« M. Dupuis ne se peignait-il pas lui-même ?

« Son activité projetait encore de réimprimer d'autres ouvrages d'Orléanais ou relatifs à Orléans, qu'il désigne ainsi sur la première page des œuvres de Cordier :

« L'*Hercule Guépin,* de Simon Rouzeau ;

« La *Mort de Théandre,* de Chevillard ;

« Les *Poésies latines,* de G. Audebert, de J. Groslot, de L Audebert ;

« Le *Poème* de J. Bouthrais sur Orléans ;

« L'*Histoire au vray du siége de 1428* ;

« *Sylvula antiquitatum Aurelianensium,* de Léon Trippaut ;

« Les *Panégyriques d'Orléans,* de Pyrrhus d'Anglebermes et de Raymond Massac ;

« L'*Anti-Coton,* de César Deplaix ;

« Les *Poésies* du chevalier de Cailly ;

« Celles de Lhuillier-Desbordes ;

« Les *Pensées* de Mme Cécile Bée, etc., etc.

« Tirées, comme ce volume, à un petit nombre d'exemplaires,
« dit l'auteur, et revues avec soin, ces réimpressions pourront avoir
« de l'attrait pour les bibliophiles et former une collection qui ne
« manquera pas d'intérêt pour les Orléanais. »

« M. Dupuis ne promettait pas trop, car il aurait apporté dans l'exécution de son noble projet les conditions de son premier travail, où l'éditeur et le typographe sont dignes l'un de l'autre. Son goût pur et délicat, sa générosité pour les soins matériels de l'ouvrage nous eussent légué des bijoux précieux, et le typographe habile, qui était lui-même un délicat littérateur, eût vaillamment soutenu la réputation de ses pères.

« La mort, qui ne respecte rien, a été bien cruelle envers l'alliance de ces deux hommes voués aux bonnes lettres et aux arts !...

« En 1862, M. Dupuis embellissait la séance consacrée à la remise du prix fondé par M. de Morogues par la lecture d'un Mémoire sur le nom de *Guépin*, donné aux Orléanais. Jamais, peut-être, il n'avait semé avec tant de goût le sel attique et revêtu une diction aussi élégante ; c'était son dernier adieu aux sciences et aux grâces !

« Et cependant vous savez que la culture des sciences était, chez M. Dupuis, sans prétention et sans bruit. La modestie est plus que la compagne, elle est la fille du savoir ; le savant est réservé, contenu, paisible, parce que sa science lui apprend qu'il ignore plus qu'il ne sait. Il parle sans agitation, écrit sans tumulte et marche sans bruit ; comme le roi de la nature, brillant, mais silencieux, il se contente d'éclairer. Ne trouvons-nous pas notre regretté collègue dans ce passage d'Horace :

. . . . Jure perhorrui
Late conspicuum tollere verticem.
. . . .
Quanto quisque sibi plura negarevit
A Dis plura feret.

(Ode XVI, lib. III.)

« La Providence accomplit les prévisions du poète. Au conseil municipal, dans le comité d'inspection des écoles, dans la commis-

sion de surveillance de l'École normale, dans celle des concerts de l'Institut, M. Dupuis sut conquérir l'estime et l'affection par ses lumières et sa droiture. Vous le fîtes siéger à votre tête ; vous lui confiâtes l'honneur de vous représenter à l'érection de la statue de Ducange et aux réunions scientifiques de Paris. Il était un de vos membres les plus actifs ; et, laborieux ouvrier dans vos recherches, dans vos études, rien ne lui coûtait pour s'associer à vos désirs, sans qu'il songeât à s'associer à votre gloire : son intelligence, son temps, son argent vous appartenaient. Nos mémoires, notre bibliothèque, notre Musée, nous le montrent partout, écrivain, archiviste, conservateur tout à la fois et donateur.

« Donateur, j'aime à dire ce mot, car il révèle une des plus heureuses qualités de M. Dupuis : la générosité. La Providence lui avait accordé quelque richesse, et il avait placé dans sa conduite le conseil du poète :

Non possidentem multa vocaveris,
Rectè beatum : rectiùs occupat
Nomen beati, qui deorum
Muneribus, sapienter uti
. . . . *. callet.* . . . .

(Hor., ode IX, lib. IV.)

« Il se plaisait à faire le bien, mais avec la modestie accoutumée de son caractère. Je ne trahirai pas des secrets que le tombeau n'a pas, heureusement, ensevelis, mais que sa mémoire me reprocherait de livrer à une lumière qu'il aimait si peu : qu'il me suffise de vous dire que de douloureuses infortunes lui ont dû plusieurs fois des adoucissements dont il voulait seul jouir, que les mystérieux appuis donnés par sa main libérale et intelligente nous ont valu une éducation artistique qui, déjà, ne craint plus de se livrer au grand jour, et inscrira ses œuvres dans les annales de notre cité.

« M. Dupuis se plaisait à faire le bien et surtout à le bien faire. La population de Montbouy vous le dira, car elle lui devait les assistances du conseil, du travail et de la libéralité ; elle s'est empressée de lui payer la dette de sa juste reconnaissance en venant tout entière entourer son tombeau le jour où ses intérêts matériels devaient la

conduire impérieusement ailleurs (1). Il semblait que l'âge augmentât chaque jour, en M. Dupuis, l'aménité qui donnait tant de charmes à ses rapports. Nous l'aimions de plus en plus, car nous ne pouvions lui demander un concours de lumière, de temps, de peine, sans qu'il s'empressât de nous l'accorder si gracieusement, que nous paraissions lui donner un plaisir au lieu d'en recevoir un service.

« Notre cher collègue avait depuis longtemps franchi soixante années, et Dieu lui avait conservé la fraîcheur du souvenir, la vivacité de l'intelligence et tout son gracieux passé.

« Sa couronne de cheveux blancs était pour nous, suivant la sainte Écriture, un signe d'honneur, et non une pénible indication. Aucune trace de faiblesse ne trahissait sa volonté. Ses études devenaient plus sérieuses, ses goûts plus profonds ; il pouvait s'appliquer ces nobles paroles du poète que nous aimons à citer, parce qu'il est souvent plus que le chantre des Muses ; il est celui d'une haute raison :

Doctrina sed vim provocat insitam,
Recti qui cultus pectora roborant.
(Hor., ode IV, lib. IV.)

« Il avait compris, dans sa vive et droite intelligence, que le besoin religieux est le premier de l'homme et de la société. Il avait médité cette haute leçon :

Delicta majorum immeritus lues
Romane, donec templa refeceris
Ædesque labantes....
. . . .
Di multa neglecti dederunt
Hesperiæ mala luctuosæ.
(Hor., ode VI, lib. III.)

« Et nous pouvons, plus que personne peut-être, rendre hommage aux longs efforts qu'il employa pour obtenir à la commune

(1) Ce jour était celui du marché de Châtillon-sur-Loing ; la commune entière ne s'y rendit point, pour assister au service religieux qui se faisait dans l'église paroissiale.

du Moulinet, département du Loiret, arrondissement de Gien, où il était propriétaire, le bienfait du service religieux ; il triompha patiemment et courageusement des obstacles, et, grâce à lui, le Moulinet possède un presbytère, un curé et le titre de succursale. Une de ses jouissances était de venir entendre les éloquentes paroles du chef de notre diocèse ; les lumineuses conférences de Saint-Pierre et de l'Officialité le virent assidu et attentif auditeur, et lorsqu'une chute le força d'interrompre ce plaisir si goûté par sa droiture et son amour du vrai, ce n'est pas la douleur qu'il regretta, mais la privation d'une grande jouissance, car nous savons qu'il la préférait à toute autre.

« Dieu l'avait donc préparé à nous quitter ; et quand une cruelle maladie, qui déjoua et l'habileté des médecins et la tendresse de sa famille, mais ne sut vaincre sa douce et forte patience, le contraignit à devenir captif, elle acheva ce que de douces influences, de mystérieuses actions avaient développé. Le magistrat, le savant, le citoyen avait noblement rempli sa course ; le chrétien voulut remplir la sienne. M. Dupuis se montra, au couchant de sa vie, tel que nous l'avions connu, l'homme droit et sincère ; il demanda pleinement à la religion ce que la terre ne pouvait plus lui donner, et se réfugia sans faiblesse et avec toute la liberté d'une âme convaincue dans les consolations de celle qui seule en possède le privilége. Ses espérances devinrent pleines d'immortalité : *Spes eorum immortalitate plena est (Sap.*, 3) ; il confia son âme à Jésus-Christ, son Dieu et son consolateur, et il partit doucement, en appliquant ses lèvres priantes sur les plaies libératrices du meilleur ami des hommes.

« M. Dupuis vous aimait beaucoup, Messieurs; et quand mes affections ont entrepris cette notice, trop courte au gré de vos souvenirs, j'ai pensé à cet aimable poète, dont l'âme devait être celle de M. Dupuis, et dit en moi-même ces douces paroles de Virgile :

Carmina sunt dicenda : neget quis Carmina Gallo ?
. . . .
Non canimus surdis, respondens omnia sylvæ.
(Egl. x.)

O decus, ô famæ meritò pars maxima nostræ,
Mæcenas !....
(Georg., lib. II.)

« Messieurs,

« M. Dupuis avait reçu le culte de la science, des arts, de l'amitié, de tout ce qui est beau et bon.

« Nous garderons en chacun de nos souvenirs et de nos cœurs le culte de sa mémoire ! »

Séance du vendredi 26 décembre 1863.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. de Villeneuve, ancien Préfet du Loiret et membre honoraire de la Société, qui exprime toute la peine qu'il a éprouvée en apprenant la triste nouvelle de la perte que la Société a faite par la mort de M. Dupuis.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Loire donnant communication d'une lettre de M. l'architecte du département, qui lui demande des instructions au sujet des armoiries qui doivent être sculptées sur la nouvelle façade de l'hôtel de la Préfecture. Une commission est nommée pour s'occuper de cette question ; elle se compose de MM. Maupré, Bimbenet et de Torquat.

— M. Bimbenet, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. Cosson relative à la découverte d'une tombe dans la rue Muzaine, et conclut à l'insertion de cette note au *Bulletin.*

LA TOMBE DE LA RUE MUZAINE.

« Depuis quelque temps, grâce à une municipalité intelligente et active, la ville d'Orléans se transforme : ses places se nivellent et s'élargissent ; ses rues redressées se revêtent de beaux pavés ; des

égoûts se creusent ; des conduits d'eau et de gaz se développent sous le sol partout remué. Mais dans ce travail, qui prépare son importance et sa gloire futures, notre cité découvre plus d'un témoignage de sa grandeur passée.

« Presque chaque jour, en effet, la pioche des ouvriers vient heurter et mettre au jour quelque débris antique et attester que ce sol, souvent et dès longtemps exploré, renferme et cache de nombreux trésors, précieux pour la science et pour l'histoire.

« Des objets plus ou moins intéressants ainsi découverts dans ces derniers temps ont été examinés et recueillis par la Société archéologique, qui se propose d'en rendre compte dans un travail d'ensemble.

« Une découverte récente nous a semblé mériter une mention spéciale, et nous réclamons de votre bienveillance la permission de vous en entretenir un moment.

« Par suite des travaux de nivellement et de pavage exécutés récemment dans le Vieux-Marché, la rue Muzaine dut être considérablement abaissée pour retrouver son niveau avec cette place sur laquelle elle débouche à l'angle nord-ouest. C'est en accomplissant cet abaissement du sol que le jeudi 6 août, dans l'après-midi, les ouvriers de la ville rencontrèrent, à une profondeur d'environ 90 centimètres, une longue pierre qu'ils brisèrent à coups de pic. Ils s'aperçurent bientôt et trop tard que cette pierre recouvrait une tombe. Prévenu de cette découverte, je me rendis aussitôt sur les lieux, et je reconnus une de ces tombes appelées, à tort ou à raison, tombes gallo-romaines. Elle contenait un squelette entier et parfaitement conservé dans toutes ses parties. Après l'avoir débarrassée des terres qui s'y étaient glissées au moment de la rupture du couvercle, je la fis extraire du sol avec de grandes précautions, placer sur un tombereau recouvert d'un lit de paille et conduire au Musée, au milieu d'une foule nombreuse de curieux. Je demandai sur-le-champ à la Mairie et j'obtins l'autorisation d'interrompre les travaux de pavage et de faire quelques fouilles près de l'emplacement occupé par ce sarcophage. Je trouvai d'abord un squelette entier couché en travers de la rue, les pieds à une très-courte distance de la maison n° 4, et la tête à quelques centimètres de la tombe.

Je fis ensuite ouvrir une tranchée en remontant la rue Muzaine, et à une profondeur d'un mètre je vis apparaître un autre squelette également entier, et dans un parfait état de conservation, placé comme la tombe, au milieu et dans le sens de la rue.

« Les ouvriers ne pouvant suspendre longtemps leurs travaux, je fus forcé, à mon grand regret, d'interrompre des recherches qui auraient pu amener des résultats pleins d'intérêt, et de nature à fournir d'utiles éclaircissements sur cette découverte déjà très-importante, et qui avait ému tout le quartier. La tombe avec son squelette est exposée, à côté de plusieurs autres sarcophages du même genre, dans une salle basse du Musée nouvellement appropriée à cette destination et désormais ouverte au public; elle s'y fait remarquer par ses formes plus régulières et par un travail plus soigné.

« Voici ses dimensions exactes : longeur totale, 1^{m} 87; largeur à la tête, [illegible]0 centimètres; aux pieds, 27 centimètres; hauteur à la tête, 47 centimètres; aux pieds, 36 centimètres. Ses murs ont partout 5 centimètres d'épaisseur; ils sont intérieurement et extérieument striés ou sillonnés de légères canelures qui lui donnent une certaine élégance. La pierre est plus dure et plus consistante que celle de Malveau; d'après le témoignage d'un ouvrier tailleur de pierres, elle provient des carrières de Bulsy, qui se trouvent aussi dans le Nivernais, à une petite distance de celles de Malveau, d'où il a été tiré un si grand nombre de ces tombes.

« On a pu recueillir et réunir les fragments du couvercle, et il est placé au Musée à côté de la tombe. Il conserve vers la partie supérieure un reste de ferrure très-oxidé, qu'on croit être une partie de l'anneau qui servait à le soulever, Ce couvercle est à pans coupés à l'extérieur et grossièrement évidé à l'intérieur.

« Dans la poussière qui recouvrait le fond de la tombe sous le squelette, je n'ai rien trouvé qui pût aider à constater l'identité du personnage et à préciser la date de son inhumation. J'ai seulement rémarqué que c'était un homme d'assez grande taille, les bras étendus le long du corps, et un peu à l'étroit dans ce cercueil de pierre.

« Les recherches les plus minutieuses faites également autour des

autres squelettes n'ont amené non plus la découverte, d'aucun débris, d'aucun vestige de linge, de vêtement, et sur les têtes aucune trace de cheveux, lesquels cependant se conservent très-longtemps dans les tombeaux et dans la terre. J'ai trouvé seulement, comme incrustés dans l'humus, les os entiers, mais totalement dénudés, desséchés, spongieux et très-faciles à briser. D'après ces indices, on peut sans témérité faire remonter ces sépultures à une haute antiquité.

« Pour aider à la solution de la question, il n'est peut-être pas inutile de faire connaître les différents éléments dont est composé le sol de la rue Muzaine : sous le pavé actuel se présente d'abord une espèce de blocage en cailloux de toutes grosseurs, mélangés de débris de pierres ordinaires et réunis par une terre grasse et compacte, le tout ayant une épaisseur de 70 centimètres. Au-dessous de cette croûte solide, de ce mac-adam grossier qui formait sans doute le pavage primitif, on rencontre une couche épaisse de terre végétale très-légère, très-fine, dans laquelle les outils, les pinces en fer s'enfonçaient facilement à une grande profondeur.

« C'est dans cette couche de terrain qu'était enfouie la tombe de pierre et que gisaient les squelettes, dans une position et dans un état de conservation qui indiquaient que depuis leur inhumation ils n'avaient pas été remués, ni même découverts.

« Dans ce même terrain, près de la tombe et des squelettes, je recueillis plusieurs fragments de tuiles à rebords qui témoignent de l'ancienneté de ces sépultures.

« Considérée en elle-même, la tombe de la rue Muzaine peut bien ne pas avoir une grande valeur archéologique; elle diffère peu, je l'avoue, des tombes qui ont été découvertes à différentes époques sur plusieurs points du sol orléanais. Mais il me semble qu'elle acquiert une certaine importance et mérite de fixer l'attention en raison du lieu et des circonstances où elle a été trouvée. C'est sous le pavé d'une rue étroite, peu connue et nullement remarquée jusqu'ici, où rien dans le passé et dans le présent ne faisait soupçonner sa présence, au milieu de squelettes simplement enfouis dans la terre, et faisant ainsi ressortir le privilége accordé au mort de qualité qu'elle abritait dans ses flancs. Dans ces con-

ditions, cette découverte ne pourrait-elle pas être un curieux sujet d'études et fournir une page intéressante à l'histoire de la ville d'Orléans?

« Au premier abord, il semble difficile d'admettre l'existence d'un cimetière en cet endroit, surtout quand on sait qu'il n'en est point fait mention dans les histoires d'Orléans et qu'on n'en trouve aucune trace sur les anciens plans de la ville. Toutefois, c'est, ce me semble, le seul moyen d'expliquer la présence de cette tombe et de ces restes humains dans ce quartier de la ville. Toutes les informations que j'ai prises, et les recherches auxquelles je me suis livré depuis la découverte, ne me laissent plus aucun doute à cet égard. Ainsi, avant l'achèvement du pavage du Vieux-Marché, je fis la remarque que dans la partie de cette place qui avoisine la rue Muzaine, tout le sol était rempli d'ossements, parmi lesquels trois squelettes intacts placés côte à côte furent mis à jour près de la porte cochère de la maison n° 33, qui fait le prolongement de cette rue sur la place. Un peu plus tard, des tranchées ayant été ouvertes pour recevoir les arbres qui ornent le petit square où doit s'élever bientôt une fontaine, je signalai encore plusieurs fosses contenant des ossements. Comme preuve à l'appui de mon opinion, je pourrais peut-être citer aussi une petite découverte que j'ai faite en consultant à la bibliothèque publique les plans anciens de la ville. Sur plusieurs de ces plans figure une croix avec emmarchement, semblable à celles appelées calvaires, qui s'élèvent dans tous les cimetières. Cette croix, accompagnée d'un arbre, se trouve sur la partie ouest du Vieux-Marché, presque en face de la rue du Cheval-Rouge, autrefois appelée rue de la Vannerie, et plus anciennement rue Vieille-Foulerie. Ne serait-il pas permis de penser que cette croix était là en souvenir de la destination primitive de cet emplacement? Du reste, cet endroit réunissait les conditions recherchées anciennement pour les lieux de sépulture : il était élevé, parfaitement sain et dominait la vallée de la Loire.

« L'origine de ce cimetière doit remonter à une époque reculée, et certainement antérieure à la construction des maisons les plus anciennes de la rue Muzaine et de la place du Vieux-Marché. Je crois en trouver des preuves suffisantes dans le silence gardé sur ce

sujet par les écrivains qui se sont occupés des antiquités d'Orléans, ainsi que dans les recherches que j'ai faites, et dans les circonstances que j'ai rapportées touchant la position et l'état où étaient la tombe et les nombreux squelettes sous le pavé de cette rue et de la place du Vieux-Marché.

« Ce cimetière antique aurait existé même avant l'enceinte dont les habitants d'Avenum entourèrent leur bourg pour le mettre à l'abri de l'incursion des Normands, car, d'après les recherches de l'abbé Dubois, le tracé de cette enceinte suivant la rue Muzaine et traversant la partie ouest du Vieux-Marché, coupait en deux cet emplacement et ne permettait plus d'y établir dans la suite un cimetière.

« Comme cette enceinte fut construite, toujours d'après l'abbé Dubois, vers le IX[e] siècle, il faut de toute nécessité faire remonter ce cimetière avant cette date, et au temps où ce coteau était encore sans constructions et livré à la culture. Et on est amené ainsi à conclure que l'emplacement comprenant la moitié de la rue Muzaine et la partie la plus haute du Vieux-Marché était un cimetière antique, sinon gallo-romain, du moins destiné à la sépulture des habitants d'Orléans avant le IX[e] siècle. »

— M. Bimbenet commence la lecture d'un mémoire sur la *Justice de Saint-Paterne.*

— La Société procède, par la voie du scrutin, au renouvellement de son bureau et des commissions permanentes.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1864.

MM. Mantellier, *président,* réélu ;
Collin, *vice-président,* réélu ;
Rocher, *secrétaire ;*
Basseville, *archiviste ;*
De la Tour, *trésorier.*

COMMISSIONS PERMANENTES.

Commission des publications.

MM. de Torquat,
Bimbenet,
Loiseleur.

Conservateurs du musée et de la bibliothèque.

MM. Mantellier,
Desnoyers,
De Molandon.

MEMBRE TITULAIRE NON RÉSIDANT ÉLU AU COURS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1863.

M. de Deservilliers.

Objets offerts à la Société au cours du quatrième trimestre de 1863.

I. PAR LES AUTEURS.

M. Anatole Barthélemy. — *Monnaies mérovingiennes d'Alise-Sainte-Reine,* in-8°, 10 pages.
— *La Numismatique en 1863*, in-8°, 32 pages.

M. L. Delisle. — *Essai de restitution d'un volume des Olim, perdu depuis le XVIe siècle.*

M. Paul Huot. — *Schoppenwihr et son chartrier*, in-8°, 50 pages, 1863.

M. Herluison. — *Artistes orléanais*, 1863.

M. Houdas. — *Les maîtres écrivains orléanais*, in-8°, 26 pag.

M. Vivien de Saint-Martin. — *L'année géographique*, 1re année, Paris, 1863, in-12.

II. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, n° 2, 1863.

Arras. — *Mémoires de l'Académie*, tome XXXV, 1863.

Blois. — *Rapports sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher pour 1682, à M. le Préfet.*

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique de Béziers.*

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts*, n^es 9 et 10.

Castres. — *Société littéraire et scientifique*, 1863, compte-rendu de la séance publique.

Lille. — *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, t. VII.

Liége. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VI.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XIII, 2e livraison.

Namur. — *Annales de la Société archéologique*, t. VIII, 1re livr.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 2e série, t. VII, n° 3, 1863.

Paris. — *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3e série, t. II, juillet 1863, août 1863.

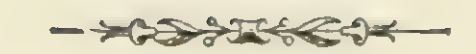
— *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1863, 1er et 2e trim.

— *Compte-rendu de la sixième séance publique annuelle de la Société de secours des amis des sciences.*

Poitiers. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1860-61.

Rouen. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1862, 1er et 4e trim.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*, 1863, juillet, août, octobre.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, RUE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 45.

PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1864.

Séance du vendredi 8 janvier 1864.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

La Société adopte définitivement l'épreuve de son jeton de présence et ordonne qu'il en soit frappé un nombre d'exemplaires suffisant pour être distribués dans le cours de l'année aux membres titulaires résidants qui assisteront aux séances.

— M. de Torquat, au nom de la commission chargée de faire le choix des écussons des villes du département du Loiret qui devront être proposés à M. le préfet pour figurer sur la façade de l'hôtel de la Préfecture, indique Orléans, Montargis, Pithiviers, Gien, Beaugency, Meung, Jargeau, Puiseaux, Sully, Lorris. La Société adopte l'avis de la commission.

Séance du vendredi 22 janvier 1864.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

M. Bimbenet commence la lecture d'un mémoire sur la *Justice de Saint-Laurent-des-Orgerils.*

Séance du vendredi 12 février 1864.

Présidence de M. Collin, *vice-président.*

M. Bimbenet continue la lecture de son mémoire sur la *Justice de Saint-Laurent-des-Orgerils.*

Séance du vendredi 26 février 1864.

Présidence de M. le Préfet du Loiret.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, qui remercie la Société du concours qu'elle a bien voulu lui donner pour le choix des écussons à placer sur la nouvelle façade de l'hôtel de la Préfecture.

— M. de Pibrac entretient la Société des fouilles faites au nord de l'église de Saint-Euverte sous sa direction, et entre dans des détails fort intéressants sur les travaux d'exploration qu'il a commencés et leurs résultats. Il met sous les yeux de la Société différents objets déjà trouvés dans ces fouilles importantes au point de vue de l'histoire locale. La Société remercie M. de Pibrac des com-

munications qu'il a bien voulu lui faire, et l'engage à s'occuper de la publication d'un mémoire qu'elle accueillerait avec l'intérêt le plus empressé.

— M. Collin propose à la Société de faire une démarche officieuse auprès de M. Chévrier, dans l'intérêt de la conservation de la Salle des Thèses dont il est propriétaire. La Société charge son bureau de cette démarche.

— M. Marchand lit un rapport au nom de la commission chargée de visiter les fouilles pratiquées à Gien-le-Vieux par M. Bréan, en vue de la découverte des ruines de Genabum.

— M. Collin, au nom de la même commission, lit également un rapport sur les sondages pratiqués dans le lit de la Loire, sous sa direction et sous celle de M Bréan, afin d'arriver à la solution de la question de savoir s'il a existé un pont jeté sur ce fleuve vis-à-vis de *Gien-le-Vieux.*

Les rapports de MM. Marchand et Collin sont renvoyés à la commission des publications.

Séance du vendredi 12 mars 1864.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Bréan adressée à M. Collin, vice-président de la Société, relativement aux recherches faites sur le coteau de *Gien-le-Vieux* et dans le lit de la Loire, pour l'éclaircissement de la question si agitée de la position du *Genabum* des *Commentaires* de César. Cette lettre est renvoyée à la commission chargée d'examiner les fouilles de *Gien-le-Vieux.*

— M. de Pibrac donne de nouveaux détails sur les fouilles qui se continuent sous sa direction près de l'église de Saint-Euverte.

Séance du vendredi 8 avril 1864.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. Mantellier rend compte à la Société de la séance solennelle, tenue à la Sorbonne le samedi 2 avril dernier, séance à laquelle MM. Mantellier et Bimbenet représentaient la Société en qualité de délégués. M. Mantellier a lu, à la section d'histoire, un mémoire sur la corporation des *Marchands fréquentant la Loire*. M. Bimbenet, à la section d'archéologie, a lu une notice sur l'origine de la Bibliothèque d'Orléans.

— M. Mantellier fait connaître à la Société que dans son rapport sur les travaux des sociétés savantes en France, M. Amédée Thierry a donné les plus grands éloges à la Société archéologique de l'Orléanais.

— M. de Buzonnière rend compte à la Société, en sa qualité de Président de la commission du répertoire archéologique de l'Orléanais, de la situation du travail commencé.

— M. de Pibrac donne lecture à la Société du rapport adressé par lui à M. le Maire d'Orléans sur les fouilles opérées, sous sa direction, auprès de l'église de Saint-Euverte.

Séance du vendredi 22 avril 1864.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, qui fait savoir à la Société qu'il a adressé à M. le Ministre de l'instruction publique la demande formée par elle, afin d'être admise au rang

des établissements d'utilité publique, et qu'il s'est empressé de la recommander à toute la bienveillante sollicitude de Son Excellence.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire d'Orléans, qui invite M. le Président de la Société à se joindre à la commission chargée de se prononcer sur le parti à prendre relativement à la Salle des Thèses. M. le Président dit qu'il s'est rendu à cette invitation.

— M. Cosson fait connaître à la Société la découverte d'une nouvelle tombe en pierre dans la rue Muzaine. Cette tombe paraît en tout semblable à celle qui a été découverte dans la même rue au mois d'août 1863, et qui fait actuellement partie des collections du Musée.

— M. Cosson met sous les yeux de la Société un lot de monnaies baronnales du XII[e] siècle trouvées à Auvilliers, près Bellegarde (Loiret).

Séance du vendredi 13 mai 1864.

Présidence de M. LE PRÉFET DU LOIRET.

M. Cosson donne lecture d'une note sur la nouvelle découverte de tombes anciennes, récemment faite dans la rue Muzaine. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Loiseleur lit un rapport sur le *tumulus* de la Ronce, situé près de Châtillon-sur-Loing, et une note sur un cimetière antique découvert à Adon, dans un lieu appelé le Petit-Bois, près du chemin de Châtillon-sur-Loing. La Société décide que ces deux documents prendront place dans le prochain *Bulletin*.

NOTE SUR LE TUMULUS DE LA RONCE ET SUR UNE LIGNE DE SIGNAUX TÉLÉGRAPHIQUES GAULOIS.

« Dans votre séance du 22 avril dernier, il vous a été donné communication d'une lettre de M. Guignebert, de Montargis, par laquelle cet honorable correspondant vous signalait une dépression considérable qu'il avait récemment remarquée dans le tumulus de la Ronce, et vous invitait à en rechercher la cause, laquelle, dans sa pensée, pouvait provenir de l'effondrement de substructions souterraines. Vous m'avez chargé de visiter ce tumulus dans un voyage que je comptais faire à Châtillon-sur-Loing, et de rechercher, en compagnie de M. Alfred Demersay, l'un de vos associés correspondants, et de M. Guignebert lui-même, les causes véritables de l'affaissement signalé, de façon à vous éclairer sur ce point et à vous mettre à même de solliciter de M. le Préfet, si l'utilité s'en faisait sentir, le crédit nécessaire pour effectuer des fouilles à la Ronce. J'ai en effet visité ce tumulus il y a quinze jours, et je viens vous rendre compte du résultat de mes investigations.

« Le tumulus de la Ronce est situé sur le domaine de ce nom, à la gauche du canal de Briare, qui sépare ce domaine de la ville de Châtillon. Il occupe le sommet d'un plateau assez élevé d'où l'on domine cette petite ville, bâtie dans la prairie qu'arrose le Loing. Il a environ 9 mètres de haut et 200 de circonférence. J'ai en effet remarqué sur le milieu de son sommet un affaissement circulaire d'environ 1 mètre de profondeur sur 2 de diamètre; mais la cause n'est point celle que suppose votre honorable correspondant. Voici en effet ce que j'ai appris du propriétaire du domaine de la Ronce.

« Il y a deux ans, ce propriétaire, M. Née, dans un but de curiosité facile à comprendre, eut l'idée d'interroger les entrailles de la mystérieuse tombelle qu'il avait chaque jour sous les yeux, et qui est évidemment faite de main d'homme. Il pratiqua donc une sorte de puits à son sommet, dont préliminairement il mesura la hauteur, et il fit descendre les fouilles jusqu'à environ 10 mètres, c'est-à-

dire plus bas que le niveau du sol primitif sur lequel ce tumulus a été élevé. Il ne trouva rien autre chose qu'une grosse pierre informe, de la dimension à peu près d'une de nos bornes kilométriques actuelles, et qui fut rencontrée un peu au-dessus du point où il arrêta les fouilles. Les terres extraites furent ensuite rejetées dans l'excavation, et c'est leur tassement qui a produit l'affaissement qui vous a été signalé. Rien, comme vous voyez, n'est plus simple ni plus naturel, et vous comprenez de suite pourquoi je n'ai pas cru nécessaire d'appeler M. Guignebert à Châtillon.

« Je dois dire, pour être exact, que la fouille faite par M. Née n'a pas été pratiquée très-exactement au point central du sommet du tumulus, mais peut-être à 2 ou 3 mètres de ce point. Il est possible qu'elle eût donné un meilleur résultat, si on avait pris soin de déterminer préliminairement le point dont je viens de parler, et d'y creuser. Voici, du reste, au sujet de la destination primitive de cette élévation, une hypothèse sur laquelle je me permets d'appeler votre attention.

« Le tumulus de la Ronce n'est pas le seul qu'on remarque dans les environs de Châtillon-sur-Loing. Il en existe un autre de dimension à peu près pareille à trois lieues environ de cette ville, près de la Bussière, et un troisième entre Montbouy et Montcresson, dans la propriété même où se trouve le curieux cirque de Chenevières. Placé entre ces deux tumulus, et à une distance à peu près égale de l'un et de l'autre, celui de la Ronce semble se relier à un système général organisé dans un but de surveillance et de défense. Ces élévations, faites de main d'homme, n'étaient-elles pas destinées à porter des sentinelles chargées de veiller sur les environs et de transmettre certaines nouvelles, soit au moyen de feux allumés sur ces hauteurs, soit par tout autre moyen convenu? Du tumulus de la Bussière, il était possible de correspondre directement ou au moyen de tumulus intermédiaires avec la colline qui domine la ville de Gien, de même que de celui de Chenevières on pouvait se mettre en communication, soit avec les hauteurs naturelles de Châteaurenard, soit avec celles de Montargis. Ainsi, les bords de la Loire et les confins des Carnutes et des Bituriges auraient été reliés par une série de postes télégraphiques avec les confins des Senonais. Il n'est pas impossible

même que les tumulus qui existent encore aujourd'hui à Lion-en-Sullias et à Châteauneuf appartinssent au même système, dont une étude approfondie parviendrait peut-être à reconstruire le plan général.

« Les signaux, ou moyens d'annoncer une nouvelle quand on est hors de la portée de la voix, sont d'une invention fort ancienne. Les Grecs et les Romains en faisaient usage. (*Voyez* CHÉRUEL, *Dictionn. des institutions*, art. *Signaux.*) César rapporte que chez les Gaulois les événements extraordinaires étaient annoncés aux contrées voisines par des cris qui se transmettaient de proche en proche. Ces avertissements marchaient si vite qu'ils franchissaient une distance de plus de cinquante lieues dans le court espace de temps compris entre le lever du soleil et la fin de la première veille. (*De bello Gallico*, VII, 3.) Cette transmission si rapide, et que la nuit n'interrompait pas, suppose une organisation, un système de surveillance, de cris convenus et de signaux. N'est-il pas naturel d'admettre que, sur un sol presque partout couvert de forêts, on avait dû profiter des hauteurs naturelles qui dominaient les bois, et en disposer d'artificielles pour y établir des postes fixes où des sentinelles entretenaient des feux destinés à servir de points de repère pendant la nuit, et à indiquer dans quelle direction on devait chercher la voix? Ces feux, dont il était facile de varier le nombre, la dimension et la couleur, pouvaient même, grâce à certaines combinaisons très-simples, devenir de véritables signaux. Les Gaulois n'auraient fait ainsi que généraliser, en lui donnant une destination politique et civile, un usage religieux attesté par certains chants druidiques, celui qui consistait à entretenir, sur une montagne sacrée placée au centre de chaque grande région, des feux qu'on éteignait un moment dans la nuit du premier novembre, symboles de la mort périodique et de la renaissance successive de tous les êtres. « Il y a, » dit le druide dans le curieux chant breton intitulé : *Ar Rannou*, qu'a publié M. de la Villemarqué, « il y a huit feux, avec le feu du père « (le feu principal, le père-feu), allumés au mois de mai sur la « montagne de la guerre. » (*Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 9.)

« Une observation de M. Née confirme la destination que j'at-

tribue aux tumulus dont je viens de vous entretenir. En fouillant celui de la Ronce, il a remarqué, à environ 60 centimètres du sommet, une couche de terre encore noircie par le feu. Cette couche formait très-probablement la superficie primitive que des détritus végétaux et les travaux de la culture auront élevée peu à peu. L'importance de cette observation ne vous échappera pas.

« Le tumulus de la Bussière n'est pas, comme celui de la Ronce, fait de terres rapportées. Il est composé presque entièrement de minerai de fer. On sait que ce minerai se trouve en un grand nombre d'endroits des environs de Montargis et de Châtillon-sur-Loing. Il est très-apparent à la Bussière, et les nombreuses scories qui couvrent encore le sol indiquent qu'il y a eu là, à une époque très-éloignée, des forges importantes. Ces scories ont été examinées avec soin, et leur analyse a prouvé que le fer avait été extrait d'une façon des plus grossières et des plus primitives. Il y en reste encore environ vingt pour cent. Ce fait m'a été signalé par M. Née.

« Il existe un hameau de la Forge, sur les bords du Loing, dans la commune de Dammarie; le chemin vicinal qui va de Châtillon-sur-Loing à la Bussière passe à côté d'un autre hameau des Forges, à 5,000 mètres de Châtillon. On distingue en cet endroit, dans l'empierrement de la route, des fragments de laitier.

« Tous ces faits s'accordent pour démontrer l'existence du minerai de fer et de forges très-anciennes dans cette contrée, et le fait de la construction de la butte de la Bussière avec du minerai tend à prouver que ces forges étaient exploitées dès les temps primitifs de la Gaule.

« Telles sont les principales observations auxquelles m'a conduit l'examen du tumulus de la Ronce. Je dois vous faire remarquer en terminant qu'il n'est nullement établi que tous les tumulus aient eu une destination funéraire; beaucoup servaient uniquement à supporter des dolmens et des menhirs. Il est vraisemblable qu'il en existait d'autres destinés à l'usage auquel je rapporte ceux que je vous ai signalés. Rien n'empêche, du reste, de supposer que quelques-uns des tumulus destinés à porter des signaux servaient aussi de sépulture pour des guerriers illustres. Ils ont pu avoir une double destination; mais les fouilles faites à la Ronce n'ont point

justifié cette supposition. Vous aurez à examiner si ce premier essai n'est pas de nature à vous faire renoncer à la pensée de reprendre ces fouilles pour votre propre compte. Si vous prenez le parti de les continuer, M. Née, dont j'ai pu apprécier l'esprit serviable et bienveillant, vous fournirait très-probablement toutes les facilités désirables.

« Dans tous les cas, je me permets d'appeler votre attention et celle des érudits qui nous lisent sur l'idée que j'ai émise incidemment dans ce rapport, et sur la destination que j'attribue à l'ensemble des tumulus que j'ai énumérés. Des observations faites, à ce point de vue spécial, sur les nombreux monuments de ce genre qui couvrent la surface de la France, conduiraient peut-être à faire reconnaître en un grand nombre d'entre eux des lignes de postes d'observations et de signaux télégraphiques. Il me semble difficile que cette idée ne soit pas déjà venue à quelques esprits; mais il ne paraît pas qu'on l'ait jusqu'à ce jour mise à profit. Je serais heureux d'avoir, en la publiant, indiqué une nouvelle voie à l'étude déjà si étendue des usages de nos ancêtres. »

NOTE SUR UN CIMETIÈRE ANTIQUE DÉCOUVERT PRÈS D'ADON.

« Dans un voyage que j'ai fait récemment à Châtillon-sur-Loing, j'appris que M. Méreau, ingénieur civil, propriétaire du domaine du Petit-Bois, en exécutant des terrassements sur sa propriété, venait de mettre à découvert un grand nombre de fragments de vases et de poteries. Je me rendis sur les lieux, et je vais vous rendre compte de l'examen sommaire auquel je me suis livré.

« Le domaine du Petit-Bois est situé à dix minutes du village d'Adon, sur la droite de la route qui conduit de Châtillon à Gien. En creusant un des fossés qui doivent servir à l'assainissement d'un chemin qu'il exécute en ce moment dans son domaine, M. Méreau rencontra une certaine quantité d'ossements humains qui dormaient là depuis bien des siècles, s'il faut en juger par l'état de détérioration dans lequel ils sont, par les nombreuses fractures et tous les signes de haute vétusté que présentent les tibias et les humérus

que j'ai eus sous les yeux. Pêle-mêle avec ces os, se trouvaient des clous et des crampons qui, sans doute, fermaient les cercueils où ces ossements ont jadis reposé. Mais aucun fragment de ces cercueils n'a été rencontré. Ils étaient sans doute en bois et ont été complètement détruits par l'action du temps.

« A environ 70 centimètres au-dessous du niveau du sol, il a été trouvé, en même temps que les ossements dont je viens parler, une certaine quantité de débris d'urnes, les unes en poterie noire, et qui paraissent avoir été vernissées et soumises à l'action du feu, les autres de poterie blanche, et qui semblent avoir été simplement séchées au soleil, ou du moins n'avoir subi qu'un degré de cuisson peu avancée. Les fragments de ces dernières que j'ai extraits de la terre s'effritaient sous le doigt et formaient une sorte de pâte facile à diviser avec un couteau. Il faut dire, pour expliquer cet état, que le terrain dans lequel j'ai trouvé ces fragments, et qui est évidemment un ancien cimetière, est humide et peu éloigné de ce qu'on appelait autrefois les marécages d'Adon.

« Quand j'ai visité ce cimetière, une urne, qui paraissait entière, s'offrait aux regards, ou plutôt se laissait deviner dans la douve du fossé où l'on apercevait distinctement l'un de ses flancs. Elle était presque debout, légèrement inclinée, et à environ 55 centimètres du sol de la route qui est en voie d'exécution. Malheureusement, les voitures qui, depuis longtemps et bien avant la confection régulière de la route dont il s'agit, circulaient en cet endroit, avaient produit une pression qui a fait éclater l'urne, en sorte que nous n'avons pu la retirer qu'en morceaux. Sa hauteur était d'environ 35 centimètres, et sa largeur, à la panse, de 25 environ. Elle était donc remarquable par sa dimension et plus grande que ne le sont ordinairement les urnes cinéraires antiques ou celles qu'on trouve dans les sépulcres et les columbaria romains ou gallo-romains. Elle n'avait pas d'anse, et sa forme était exactement celle qui est assignée dans le *Dictionnaire des Antiquités romaines* de Rich aux *Ollæ ossuariæ* ou *cinerariæ*, jarres de terre d'une fabrication grossière, où les Romains enfermaient les os et les cendres des morts, principalement ceux des personnes des classes inférieures.

Nous l'avons trouvée pleine d'une terre grasse et noire, d'une

teinte et d'une nature absolument différentes de celles de la terre qui l'environnait. On remarquait, mêlés à la terre qui la remplissait, des fragments de petits os, devenus friables et complètement incorporés à cette terre par suite de l'action de l'humidité.

« J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le fond de cette urne, ainsi qu'une partie de la terre qui s'y trouvait, et où l'on aperçoit encore quelques-uns des petits os dont j'ai parlé. J'y joins d'autres morceaux de vases en poterie blanche et noire dont la dimension vous donnera une idée de celle qu'avaient les urnes dont ils dépendaient.

« Je ne dois pas omettre de vous faire remarquer que toutes ces trouvailles, celles des vases, des ossements et des clous, sont le résultat du hasard et non de recherches systématiquement accomplies. Toutes proviennent de la tranchée créée pour l'établissement d'un simple fossé d'égouttement, et il est probable que des fouilles pratiquées *ad hoc* près de ce fossé donneraient lieu à beaucoup d'autres découvertes. Tout incomplètes qu'elles soient, celles que je vous signale permettent pourtant de conclure que le domaine du Petit-Bois renferme les restes d'un cimetière par incinération, et que ce cimetière appartient à une époque où l'on usait à la fois de l'incinération et de l'inhumation, procédés qui sont restés d'un usage simultané chez les Romains jusqu'au triomphe absolu et définitif du christianisme. N'est-ce pas là, en effet, ce qu'on est en droit d'induire de la présence dans un même champ funéraire d'ossements non brûlés et d'urnes renfermant, selon toute vraisemblance, des cendres et des ossements incinérés ? Ces urnes ne sauraient être confondues avec celles qu'il a été longtemps d'usage de placer dans les tombes chrétiennes, sur les flancs et entre les jambes des cadavres. Elles sont beaucoup plus grandes que ces dernières, et les ossements qu'elles renferment suffisent pour attester que leur destination était toute autre.

« M. Méreau a trouvé sur sa propriété un certain nombre de monnaies aux effigies de Gallien et de Tétricus. Bien que ces pièces aient été rencontrées à quelques portées de fusil du cimetière dont je viens de parler, elles permettent toutefois de hasarder une conjecture sur l'époque à laquelle appartient ce cimetière qui, s'il est

contemporain de ces monnaies, remonterait au troisième siècle de notre ère. »

— M. Mantellier commence la lecture d'un mémoire sur les *Antiquités trouvées à Neuvy-en-Sullias en 1861*, le 27 mai.

Séance du vendredi 27 mai 1864.

Présidence de M. LE PRÉFET DU LOIRET.

M. le Préfet soumet à l'examen de la Société un lot de pièces d'or trouvées à Coudray (Loiret), près Malesherbes, par un vigneron, dans une pièce de terre, près d'une roche. Ces pièces, toutes d'une belle conservation, appartiennent au règne de Charles VII. On remarque surtout une pièce anglo-française d'Édouard VI.

— M. de Torquat, au nom de la commission des publications, lit un rapport relatif à un mémoire de M. l'abbé Rocher, *sur la commanderie de Boigny*, et conclut à l'insertion de ce mémoire dans le prochain volume des *Mémoires* de la Société. Cette conclusion est adoptée.

— M. Mantellier termine la lecture de son mémoire sur les *Antiquités trouvées à Neuvy-en-Sullias*.

Séance du vendredi 10 juin 1864.

Présidence de M. COLLIN, *vice-président.*

M. Bimbenet commence la lecture d'un mémoire sur la *Justice de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans*.

Séance du vendredi 24 juin 1863.

Presidence de M. Mantellier, *président.*

M. Bimbenet, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une notice de M. Cosson, relative à la nouvelle découverte d'une tombe dans la rue Muzaine, et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin.* La Société adopte cette conclusion.

ENCORE UNE TOMBE DANS LA RUE MUZAINE.

« Le 22 avril dernier, j'appris que les ouvriers occupés à poser des conduits de gaz dans la rue Muzaine avaient cru apercevoir les traces d'une tombe en pierre. Cette nouvelle avait pour moi une importance toute spéciale. Aussi, muni d'une autorisation de la Mairie, et aidé du concours plein d'obligeance de M. Fauconnier, directeur de l'usine à gaz, qui voulut bien mettre ses ouvriers à ma disposition, je m'empressai d'ouvrir une large tranchée pour m'assurer de la vérité du fait annoncé, et bien me rendre compte des conditions dans lesquelles pouvait se trouver cette tombe sur un emplacement qui avait appelé précédemment mon attention et qui avait été l'objet d'une première étude.

« A une profondeur de 85 centimètres environ, je rencontrai, en effet, une belle tombe en pierre dans un bon état de conservation. Elle contenait deux squelettes superposés : l'un d'homme et l'autre de femme. L'homme avait dû être mis dans la tombe un assez long temps après la femme ; son squelette était entier, dans une position régulière, les bras allongés et les mains réunies sur le bassin. Ce personnage était d'une forte corpulence, comme l'indique la charpente osseuse. Aussi, pour lui faire place dans ce cercueil, on avait enlevé et jeté en dehors presque toute la partie supérieure du squelette de la femme, excepté la tête qu'on avait conservée et placée près des pieds. La partie inférieure avait été respectée ; et ainsi les os des jambes des deux squelettes se trouvaient superposés et sem-

blaient au premier abord appartenir au même corps. Mais il y avait une différence très-notable dans leurs proportions, et je pourrais presque dire dans leur conformation. Les os du squelette qui occupait le fond de la tombe, petits et finement arrondis, indiquaient un sujet délicat et de taille moyenne, tandis que le squelette supérieur, fait de pièces fortes et volumineuses, accusait un personnage de haute stature et de formes athlétiques. La tête très-grosse et très-belle, appuyée à la paroi de la tombe et repliée sur la poitrine, les ossements emplissant le sarcophage et serrés contre ses murs, tout indiquait que le cadavre avait été introduit avec effort dans ce cercueil qui, évidemment, n'avait pas été préparé pour lui.

« Les deux têtes étaient pourvues de toutes leurs dents, qui étaient magnifiques ; celles de la femme se faisaient remarquer par leur finesse et leur régularité.

« Le docteur Vergand, avec un empressement dont je lui suis très-reconnaissant, voulut bien, sur ma demande, examiner ces squelettes et me communiquer le résultat de ses observations. D'après lui, ces deux personnages ne devaient pas avoir plus de trente ans au moment de leur mort.

« Tous ces ossements, recueillis avec soin, furent portés au cimetière, et le cercueil de pierre, conduit au Musée, fut déposé dans la salle des tombes.

« Le véritable intérêt de cette découverte n'est pas pour moi dans les détails que je viens de donner ; il est, avant tout, dans l'argument nouveau que j'y trouve en faveur de l'opinion que j'ai émise lors des découvertes faites précédemment au même lieu.

« Dans un rapport inséré au dernier *Bulletin* de notre Société, où je rends compte de la découverte d'une tombe dans la rue Muzaine, je concluais à l'existence d'un cimetière antique, et j'exprimais le regret de n'avoir pu explorer le sol de la rue Muzaine, où j'étais assuré de trouver des preuves nombreuses à l'appui de mon assertion ; or, la découverte de cette tombe est venue confirmer toutes mes conjectures.

« Elle a été trouvée à 7 mètres environ de la première, en remontant la rue, devant l'auberge très-connue du *Petit-Pere-Noir*; comme la première, elle était à une profondeur d'environ 80 centi-

mètres sous le sol, dans un terrain de même nature, mélangé de fragments de tuiles à rebords. Elle se trouvait dans le périmètre que j'ai supposé à ce champ de sépulture, et tout près de la limite que je lui ai tracée au nord.

« Elle n'avait pas de couvercle; mais une couche de maçonnerie, faite de mortier et de petites pierres, d'une épaisseur de 10 centimètres, recouvrait tout l'espace qu'elle occupait. Semblable à la première par la forme, elle est d'un travail moins soigné et de proportions un peu plus grandes. — Longueur, 1^{m} 97; largeur à la tête, 0^{m} 67 ; aux pieds, 0^{m} 30. — Hauteur à la tête, 0^{m} 54 ; aux pieds, 0^{m} 45; épaisseur des murs, 0^{m} 07.

« Il ne s'est trouvé dans son intérieur aucun objet de nature à faire connaître les deux personnages qu'elle contenait et le temps précis où ils ont vécu ; mais l'absence totale de débris de linge et de vêtements, l'absence totale de traces de cheveux sur ces têtes moissonnées à la fleur de l'âge, l'état de ces ossements desséchés, tout, d'après l'aveu même du docteur Vergand, attestait que cette inhumation était de date très-ancienne et pouvait parfaitement être attribuée à l'époque que j'ai fixée dans mon premier rapport, c'est-à-dire avant le IXe siècle.

« Je me crois donc fondé à trouver dans cette découverte un nouveau témoignage à l'appui de l'opinion que j'ai formulée précédemment, et je persiste à croire et à affirmer qu'un cimetière existait dans cette partie de la rue Muzaine et s'étendait jusqu'au milieu de la place du Vieux-Marché; que la date de sa fondation est de beaucoup antérieure à la construction des maisons qui couvrent aujourd'hui cet emplacement, et que, d'après les raisons que j'ai données, elle doit être portée au-delà du IXe siècle.

« Ce cimetière ne pourrait donc être, en aucune manière, celui de la paroisse de Notre-Dame-de-Recouvrance. »

— M. Cosson lit une notice sur un *Tumulus* situé à Saint-Maurice-sur-Fessard.

MEMBRES ÉLUS AU COURS DES PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1864.

Membres titulaires résidants.

M. A. Dufaur de Pibrac.
M. Leclerc.

Membres correspondants.

M. Rey.
M. Delahaie.

Ouvrages offerts à la Société au cours des premier et deuxième trimestres.

I. PAR LES AUTEURS.

M. l'abbé Bardin. — *Châteauneuf, son origine et ses développements*, in-8°, avec planches, Orléans, 1864.

M. A. Bertrand. — *Les voies romaines en Gaule, Voies des itinéraires*, Paris, 1864.

M. Dupré. — *Vie de saint Honoré, évêque d'Amiens*, in-8°, 12 pages.

M. Challe. — *Rapport sur les travaux et les publications académiques des provinces pendant l'année 1862-1863*, in-8°.

M. R. Chalon. — *Revue numismatique belge.*

— *Curiosités numismatiques*, in-8°, 24 pag. avec planches.

M. l'abbé Corblet. — *Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon.*

— *Revue de l'art chrétien*, 1864.

Henri Defay. — *Étude sur la bataille qui a précédé le blocus d'Alise*, Paris, 1863, in-8°.

M. J. Garnier. — *Rapport, au nom de la commission du prix offert par M. Thélu à l'auteur de la meilleure histoire de Doullens*, in-12.

— *Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie, pendant l'année 1861-1862.*

— *Notice sur une découverte d'objets romains faite à Saint-Acheul-les-Amiens, en 1861.*

M. Ch. Lenormant. — *Mémoire sur les peintures que Polygnote avait exécutées dans le lesché de Delphes*, Bruxelles, 1864, in-4°, 133 pag.

M F. Lenormant. — *Monographie de la voie sacrée éleusinienne*, Paris, 1864, 1re livraison.

M. Mougenot. — *Observations sur un projet de rectification du quartier Saint-Épure, à Nancy*, 1861.

— *Des noms historiques à donner aux rues de Nancy*, 1859.

— *L'Hôtel et l'épitaphe de Balthasar d'Haussonville*, 1863.

— *Les hôtelleries du vieux Nancy*, 1863.

M. l'abbé Martigny. — *Explication d'un sarcophage chrétien du musée lapidaire de Lyon.*

M. Otreppe de Bouvette. — *Tablettes liégeoises*, 43e livraison, 1864, in-12, 28 pag.

M. Patron. — *Recherches historiques sur Saint-Jean-de-Braye*, Orléans, 1864, in-8°, 94 pag.

M. V. Pelletier. — *Recueil des procès-verbaux des séances du congrès de musique religieuse, présidé par M. V. Pelletier*, Paris, 1864, in-8°.

M. de Pibrac. — *Mémoires sur les fouilles des Minimes*, in-8°, 32 pag.

M. Athanase Renard. — *L'Esprit nouveau*, in-8°, 53 pag.

M. l'abbé A. Thomas. — *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, 1864, in-8°, 61 pag.

M. Ulysse Capitaine. — *Les chansonniers forains Moreau et Simonis*, 1864, in-12, 19 pag.

II. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1863-1864.

Amiens. — *L'Apostolat de saint Firmin, premier évêque d'Amiens, rétabli au VII[e] siècle*, par M. Ch. Dufour, président de la Société des antiquaires de Picardie.

— *L'incendie du clocher de la cathédrale d'Amiens, en 1527.*

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1863, XVII[e] volume, 4[e] trimestre.

Auxerre. — Société des sciences de l'Yonne, *Éloge historique du maréchal Davoust*, in-12, 24 pag.

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts*, n[os] 3 et 4, 1864.

Châlons-sur-Marne. — *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne*, année 1863.

Christiania (Norwége). — Cinq brochures publiées par l'Université royale de Norwége : *De l'Ancienne économie rurale de la Norwége*, par Schübeler, ouvrage tiré à 25 exemplaires, Christiania, 1862, en langue allemande.

Clermont-Ferrand. — *Mémoires de la Société des sciences*, etc., t. III, 1861.

Dijon. — *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. VI, 1862-1863.

Genève. — *Almanach industriel, agricole et amusant pour 1864*, publié sous les auspices de la section d'industrie et d'agriculture de l'Institut genevois.

Goritz. — *Mélanges de la Société de Goritz*, 1862, 3 broch. allemandes, in-8°.

Metz. — *Mémoires de l'Académie impériale*, 1864, 2 vol.

Namur. — *Annales de la Société archéologique*, 1863, t. VIII, 2[e] livraison.

— *Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur pendant 1863.*

Nîmes. — *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1863.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans*, t. VIII, n° 1, 1864.

Paris. — *Annuaire de l'Institut des provinces des sociétés savantes*, 1864.

Paris. — *Revue des Sociétés savantes des départements*, t. III, 3e série, 1864.

— *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1863, 4e trimestre.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1864, 1er trimestre.

Tours. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. III, 1845-46-47.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, mars, avril 1864, t. XVII, nos 3 et 4.

Valence. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, novembre 1863, n° 11.

Objets offerts au cours des premier et deuxième trimestres de 1864.

Par M. Becquerel :

Épreuves photographiques de deux dessins de Girodet.

Par M. Maître :

Lot considérable d'objets antiques trouvés dans des fouilles opérées à Coinces et à Tournoisy, tels que tuiles à rebords, meules, fragments de poterie gallo-romaine, etc., médailles romaines.

Par M. V. Pelletier :

Un lot de médailles romaines trouvées à Montigny (Loiret), et un lot de monnaies modernes.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 46.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1864.

Séance du vendredi 8 juillet 1864.

Présidence de M. BIMBENET, *doyen d'âge.*

M. de la Tour commence la lecture d'un mémoire sur l'église de Saint-Salomon, de Pithiviers.

Séance du vendredi 22 juillet 1864.

Présidence de M. COLLIN, *vice-président.*

M. de la Tour continue la lecture de son mémoire sur l'église de Saint-Salomon, de Pithiviers.

Séance du vendredi 14 août 1864.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Quicherat, adressée à M. le Président de la Société, et conçue dans les termes suivants :

« Monsieur le Président,

« Un texte très-ancien, qui concerne l'ancienne Université d'Orléans, vient de me tomber sous les yeux. Je vous l'adresse à tout hasard, vous priant d'en donner communication à la Société, s'il n'a pas été connu des savants qui ont écrit sur la matière.

« Cette mention se trouve dans une chronique italienne du XIIe siècle, publiée par Muratori: *Landulphi junioris historia Mediolanensis* (*scriptores rerum italicarum*, t. V, p. 481). L'auteur, Landulphus ou Landolfo, étudiait en 1103 aux écoles d'Orléans, ce qu'il déclare lui-même à propos d'une contestation qui s'éleva cette même année 1103, entre Landolfo-le-Vieux, son oncle, primacier de la cathédrale de Milan, et l'évêque Grossolano. Pour mettre fin au débat, Landolfo-le-Vieux se soumit à l'épreuve du feu. Voici en quels termes sont racontés les préparatifs :

« *Et presbiter ipse, plenus magno spiritu, annonam et vinum quæ ad edendum habebat pauperibus erogavit, suamque lupicervinam pellem pro lignis pignoravit. Cætera vero quæ possidebat in libris et aliis rebus statuit ut conservarentur Landulpho, nepoti suo et alumno atque ecclesiæ acolytho,* qui tunc temporis discebat Aureliani. »

« Par la phrase : *Suamque lupicervinam pellem pro lignis pignoravit*, il faut entendre que Landolfo-le-Vieux mit en gage, afin de se procurer le bois du bûcher, son aumusse, qui était en peau de loup cervier.

« Puisque nous en sommes à l'Université d'Orléans, je signalerai encore à la Société un passage de Thomas Basin, dans lequel cet historien explique un dicton qui avait cours en France au XVe siècle :

« *Aurelianis, ubi est famosum studium juris, super lege prima*

Cod. De usuris, *ubi dicit lex quod usuræ per stipulationem promissæ, etiamsi instrumentum contractus hoc minime contineat, tamen optimo jure debentur, cujusdam doctoris expositio invenitur qui glossavit :* optimo, *id est*, pessimo. *Propter quod de talibus glossis in Francia versum est in proverbium, quod est glossa Aurelianensis, quæ destruit textum.* »

« Cette anecdote est racontée dans le traité de Thomas Basin contre Paul de Middelbourg, traité dont j'ai rapporté des extraits à la suite de l'*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin*, t. IV, p. 117. »

— Cinq membres de la Société, MM. Mantellier, Collin, Rocher, de la Tour, de Pibrac, proposent une modification au règlement, dont plusieurs articles ne se trouvent plus en rapport avec la situation actuelle de la Société. Cette proposition ayant été prise en considération, la Société nomme pour l'examiner une commission composée de MM. Bimbenet, de Torquat, Desnoyers.

Séance du lundi 22 août 1864.

Présidence de M. le duc de Tarente, *président du Conseil général du Loiret.*

Assistent à la séance : MM. Dureau, préfet du Loiret, membre honoraire de la Société; Becquerel, membre de l'Institut de France et du Conseil général du Loiret ; de Brosses, membre du Conseil général du Loiret, titulaires non résidants ; Grandperret, procureur général près la Cour impériale d'Orléans ; Vignat, maire d'Orléans, membre du Conseil général du Loiret ; Jahan, de Grouchy, Anceau, de Béhagues, de Saint-Maur, de Violaine, membres du Conseil général du Loiret.

— M. Mantellier, président de la Société, rend compte des travaux de la Société au cours de l'année 1863-1864. La Société ordonne l'insertion au *Bulletin* du rapport de M. Mantellier.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

« Il est d'usage qu'en cette séance où le Conseil général est représenté par plusieurs de ses membres, la Société archéologique jette un regard sur ses travaux de l'année qui s'achève, et se rende compte de sa situation.

« Le choix de la séance, que nous appelons la séance du Conseil général, pour cet examen et cette revue, s'explique par les circonstances qui, dès sa fondation, ont rapproché la Société archéologique du Conseil général.

« Il s'explique surtout par une communauté dans les vues. On ne sait pas assez que les fondateurs de la Société, lorsqu'ils s'associèrent, en 1849, pour consacrer leurs loisirs à la recherche et à l'étude des documents se rattachant à l'histoire de l'ancienne province d'Orléanais, se constituaient, à leur insu, les exécuteurs d'un vœu formulé dans le sein du Conseil général. Dans la session précédente, en effet, le Conseil général, sur la proposition de M. Dumesnil, avait demandé que la ville d'Orléans devînt un centre où seraient recueillis, réunis et conservés les antiquités, les débris, les pièces et documents archéologiques épars et disséminés dans la contrée.

« A l'instant donc où le Conseil général exprimait cette pensée créatrice et féconde, la Société naissait pour lui offrir les ouvriers nécessaires à son accomplissement.

« L'entente fut facile. Le soutien, le tuteur dont nous avions besoin à notre entrée dans la vie, nous était donné, et depuis, il ne nous a jamais fait défaut.

« Non pas que je fasse allusion ici au secours matériel qui nous est constamment venu d'une main libéralement ouverte; je parle d'une assistance d'un ordre plus élevé, des sympathies, des manifestations personnelles, des appréciations écrites émanées du Conseil, dont plusieurs membres ont pris rang parmi nous, dont les présidents veulent bien chaque année diriger cette assemblée, dont les procès-verbaux contiennent des approbations qui sont devenues, pour la Société, des titres.

« Et c'est ainsi que, confiants en ces sympathies, sûrs

de votre indulgent intérêt, nous choisissons, pour traiter de nos affaires, le jour précisément où vous nous accordez la faveur de vous joindre à nous.

« Dans les derniers mois de 1863, la Société a publié le sixième volume de ses annales. Il se compose de neuf dissertations ou mémoires, à savoir :

« Une notice sur la seigneurie et le château de Cormes, en Sologne, par M. de Buzonnière ;

« Une notice sur l'ancien pont de Blois, par M. de Martonne ;

« Une description, par M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, des fosses funéraires de Troussepoil, en Vendée, qui ont des rapports avec les puits funéraires celtiques découverts et sondés il y a quelques années par M. Dufaur de Pibrac à la porte de la ville de Baugency ;

« Une note par M. Gaston Vignat, sur le testament de Raoul Grosparmi, évêque d'Orléans, de 1308 à 1310, accompagnée du texte de ce testament ;

« Enfin, une suite de mémoires de M. Bimbenet, sur les justices temporelles de l'Évêché d'Orléans, du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, des églises de l'Aleu-Saint-Mesmin, de Saint-Sauveur, de Saint-Samson, justices qui s'exerçaient dans l'enceinte de la ville d'Orléans.

« M. le Ministre de l'instruction publique a fait connaître à la Société que le travail de M. Bimbenet avait été signalé à son attention par la section d'histoire du comité des sociétés savantes.

« Ce travail considérable, qui déjà contient l'histoire de cinq des justices temporelles ecclésiastiques de la ville d'Orléans, n'est pas complet encore, mais il se complètera. M. Bimbenet continue son œuvre ; dans le cours de l'année, il a lu quatre nouveaux mémoires sur les justices des églises paroissiales de Saint-Benoît-du-Retour, de Saint-Laurent-des-Orgerils, de Saint-Paterne, et sur la justice de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans.

« La Société, au cours de cette année, a entendu encore la lecture ou reçu la communication :

« De deux notices de M. l'abbé Cosson, l'une sur des tombes de pierre du XIV[e] ou du XV[e] siècle, découvertes à Orléans, dans la

rue Muzaine, l'autre sur un tumulus situé à Saint-Maurice-sur-Fessard;

« D'un rapport de M. Loiseleur sur le tumulus de la Ronce, près Châtillon-sur-Loing, et un cimetière antique découvert dans la commune d'Adon;

« De deux rapports de M. Dufaur de Pibrac, l'un, rapport verbal sur les fouilles qu'il a opérées au nord de l'église de Saint-Euverte d'Orléans, et sur les objets que ces fouilles ont mis au jour; l'autre, rapport écrit, sur d'autres fouilles qu'il a faites dans l'église de Meung, à l'effet de découvrir la sépulture de saint Liphard;

« D'un mémoire de M. l'abbé Rocher sur la commanderie de Boigny;

« D'un mémoire de M. Mantellier sur les bronzes gallo-romains qui ont été trouvés à Neuvy-en-Sullias;

« D'une étude de M. Pillon sur les systèmes de restauration des monuments antiques.

« La question de savoir quel est l'emplacement du *Genabum* des *Commentaires* de César, qui paraissait n'en plus être une, s'est tout à coup réveillée. La ville d'Orléans sera-t-elle maintenue dans la possession où elle se croyait inattaquable, du droit de dire qu'avant de s'appeler *Aurelia*, elle s'était appelée *Genabum?* ou bien sera-t-elle dépouillée de ce droit au profit de sa rivale, la ville de Gien?

« Deux camps se sont formés, et la bataille s'engage avec ardeur. — La Société, qui n'est pas une société de Gien, ni une société d'Orléans, mais la Société archéologique de l'Orléanais, demeure sans préférences et se félicite d'une lutte qui ne peut être qu'à l'avantage des études historiques.

« Sa mission n'est pas de se prononcer, mais d'encourager, de favoriser la recherche des matériaux qui aideront à la solution.

« M. l'abbé Pelletier, membre titulaire résidant, a lu un mémoire favorable à la prétention d'Orléans; elle en a voté l'impression. Des fouilles s'opèrent à Gien, sur le coteau, pour demander à la terre des arguments et des témoins; dans le lit de la Loire, pour retrouver les piles du pont qui aurait servi au passage des légions

romaines; elle a chargé une commission de lui rendre compte de ces fouilles.

« M. le Préfet du Loiret, dont nous avons connu la gracieuse bienveillance dès le jour où nous avons connu sa personne, a trouvé plusieurs fois le temps d'assister à nos séances, et il a bien voulu se prévaloir de son titre de membre honoraire, pour apporter dans nos discussions le tribut de son goût et de ses connaissances étendues.

« A sa demande, la Société a été appelée à donner son avis, en premier lieu, sur une trouvaille faite au Coudray, près Malesherbes, de monnaies d'or du XV[e] siècle, monnaies françaises et anglo-françaises, de Charles VII et d'Henri VI;

« En second lieu, sur le choix des villes du département dont les armoiries devront être placées dans les écussons qui décorent la façade nouvellement restaurée de l'hôtel de la Préfecture.

« L'article 15 du réglement de la Société porte que *MM. les préfets des départements* compris dans les limites de l'ancienne province d'Orléanais seront priés de n'autoriser aucune démolition de monuments sans qu'elle ait été mise à même de présenter ses observations.

« Dès l'année dernière, la Société avait usé du droit que cet article lui confère, ou pour mieux dire, avait accompli le devoir qu'il lui impose, en adressant à M. le préfet du Loiret de respectueuses observations pour le maintien du plus ancien des édifices civils d'Orléans, édifice remarquable par la délicatesse de ses sculptures, l'harmonie de ses proportions, plus remarquable encore par les souvenirs qu'il rappelle : je veux parler de la salle des Thèses, dernier débris de l'ancienne université d'Orléans, qu'un projet de voirie municipale menaçait de destruction.

« Dans le même but, elle a fait cette année, par l'intermédiaire de son bureau, des démarches auprès de l'honorable propriétaire de la salle des Thèses, puis auprès de l'administration municipale d'Orléans. Son président a été, de plus, officiellement convié à développer au sein du Conseil municipal les raisons d'intérêt historique, c'est-à-dire d'intérêt public, qui s'opposent à la démolition d'un édifice si précieux parmi ceux que le passé a légués à la ville d'Orléans, l'un des joyaux de son patrimoine monumental.

« Vos yeux ont déjà reconnu les vides qui se sont faits parmi nous depuis la réunion dernière. — Vous ne retrouvez ni M. de Vassal, ni M. Dupuis.

« Fondateurs de la Société, appelés à la présidence, auteurs de travaux qui enrichissent ses publications, MM. de Vassal et Dupuis ont tenu l'un et l'autre une grande place dans nos rangs, et le temps sera long à nous déshabituer de les y voir.

« Les regrets, la douleur de la Société ont été noblement exprimés dans une notice nécrologique de M. de Vassal, écrite par M. l'abbé de Torquat ; dans les discours prononcés sur la tombe de M. Dupuis par M. Collin et par M. Pillon ; dans la notice biographique de M. Dupuis due à la plume de M. l'abbé Desnoyers. Qu'il me soit permis d'ajouter, je me sens ici votre interprète, que ces hommages à des mémoires honorées, aimées, sont couronnés par celui de l'assemblée qui m'écoute.

« Ces notices, ces discours, de même que les rapports lus dans nos séances, ont été imprimés aux derniers *Bulletins*. Les mémoires et dissertations s'amassent en portefeuille avec des travaux plus anciens, et forment la matière de plusieurs volumes d'annales qui, nous l'espérons, seront mis prochainement sous presse.

Un mot encore, un mot du musée historique de l'Orléanais, établissement qui vous doit son existence. C'est en effet de ce vœu du Conseil général dont je vous parlais tout à l'heure, qu'il est né.

« Dans ces dernières années, le musée historique a pris un assez grand essor. — Il faut l'attribuer surtout à un don du gouvernement et à quelques acquisitions heureuses.

« L'Empereur, dans sa haute et patriotique équité, a voulu que les riches collections du musée Campana, puisqu'elles devenaient françaises, fussent partagées à la France entière. Les musées des départements ont reçu des lots. Celui du musée historique de l'Orléanais s'est composé :

« D'une peinture de Francesco Furini, qui vivait à Florence au commencement du XVIIe siècle, peinture de valeur, représentant une tête de femme, qu'on disait, en Italie, être Jeanne d'Arc, et en France,

cette indication n'a pas rencontré d'objections ; d'une statue d'Hercule du temps des derniers Antonins, d'un bon style ; de terres cuites étrusques ; de quatre-vingts vases de l'Etrurie et de la Grande-Grèce, dans le nombre desquels une coupe de grand prix et un vase de dimensions colossales, de style phénicien, classé parmi les produits les plus anciens de l'art céramique. On estime qu'il date du huitième siècle avant notre ère. Douze vases semblables, provenant d'une même famille, faisaient partie des collections Campana. Le musée du Louvre en a gardé huit ; quatre seulement ont été distribués aux musées départementaux : nous en avons un.

« Acquisitions :

« L'administration du musée historique a fait l'achat d'une suite de tapisseries de haute lisse, du XVIIe siècle, représentant plusieurs épisodes de l'histoire de Jeanne d'Arc. — Œuvre très-médiocre au point de vue de l'art, mais à d'autres titres intéressante et précieuse. — Elle montre quels furent en France, à toutes les époques, le prestige et la puissance du souvenir de la Pucelle. — En plein XVIIe siècle, au temps du grand roi, des splendeurs majestueuses de Versailles, des tragédies de Corneille et de Racine, ce souvenir n'était pas étouffé ; il vivait, il inspirait un poète, Chapelain, que nous avons pris en grand dédain sur la parole de Boileau, car nous ne lisons jamais son poème, et nous faisons bien. Mais alors on le lisait, le goût du peuple y était : il y eut plusieurs éditions. Un artiste en renom, Abraham Boss, consacra son burin à en reproduire les scènes principales dans des gravures fort estimées. — La vogue fut telle que l'industrie, s'emparant à son tour des gravures d'Abraham Boss, les reproduisit en tapisseries de tenture. — C'est l'une de ces tentures, provenant d'un château du Comtat, que le musée historique possède aujourd'hui.

« Le musée, jusqu'ici, ne possédait aucun marbre antique. Une occasion s'est offerte d'acquérir trente bustes, dont plusieurs sont des portraits de personnages historiques. — L'administration du musée l'a saisie avec d'autant plus d'empressement, que ces bustes pourront fournir d'utiles modèles aux élèves des écoles gratuites de dessin, que la ville d'Orléans entretient.

« En 1861 ont été découverts, à Neuvy-en-Sullias, des bronzes gallo-romains dont je donnerai tout à l'heure une description détaillée. — Cette trouvaille a eu un grand retentissement dans le monde savant : à l'Institut de France, à Rome, à Berlin, en Angleterre, on s'en est occupé. De l'assentiment de l'autorité départementale et de l'autorité municipale d'Orléans, nous nous sommes mis en mesure d'acheter ces antiques, dont la possession place désormais le musée historique de l'Orléanais au rang des musées importants de la France.

« Tels ont été les travaux de la Société archéologique et les efforts de l'administration du musée historique.

« Travaux, efforts devenus faciles. Il fut un temps, moins éloigné qu'on ne croit, où il fallait une certaine résolution pour s'avouer antiquaire. — Quels sourires, quels dédains on affrontait! Se passionner pour le plein cintre ou l'ogive, déchiffrer des inscriptions, pâlir sur des médailles dans un siècle qui possède l'École polytechnique et les chemins vicinaux, quelle déraison!

« Aujourd'hui, l'École polytechnique et l'archéologie sont d'accord. — On voit la ligne droite se détourner devant une masure historique. — Le public s'est ravisé ; il prend en estime les monuments du temps passé. Paris reconstruit s'émerveille d'avoir conservé sa tour Saint-Jacques et son palais des Thermes ; à démolir maintenant les portes de ville et les vieux murs, on pourrait risquer sa popularité.

« La folie baffouée jadis s'est transformée en une science de laquelle chacun tient compte.

« L'Eglise la remercie d'avoir rétabli la lumière sur des points un instants obscurcis.

« L'Etat, les départements, les villes l'interrogent, la consultent, lui confient la garde et la restauration des édifices en ruine qu'on abattait naguère. — Il y a plus : d'une auguste région d'où elle ne devait attendre qu'une protection et des encouragements descendent l'exemple personnel et la participation directe.

« Et si je jette les yeux sur cette assemblée attentive et favorable, quel enseignement ne trouverai-je pas! Les premiers magistrats, les premiers administrateurs du pays, les membres du clergé, de

l'université, les délégués des cantons venus au chef-lieu pour s'occuper des besoins, pour délibérer sur les intérêts départementaux, considèrent qu'il n'est ni au-dessous ni en dehors de ces besoins, de ces intérêts, d'entendre un instant parler d'archéologie locale. Leur présence autour de ce bureau l'atteste ; elle est à la fois un honneur, une récompense et un témoignage. »

— M. de Pibrac lit un mémoire sur les fouilles qui ont été faites sous sa direction dans l'église de Meung, dans le but de retrouver le tombeau de saint Liphard. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. Mantellier lit un mémoire sur les bronzes antiques découverts à Neuvy-en-Sullias. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. Pillon lit une note archéologique et artistique sur les restaurations modernes des édifices religieux. Le travail de M. Pillon est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 26 août 1864.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. Desnoyers remet à M. le président une lettre de M. le curé de Cléry, contenant la description d'une chape offerte à Notre-Dame de Cléry, et le procès-verbal de la cérémonie du couronnement de la statue de la sainte Vierge, qui a eu lieu le 8 septembre 1863. La Société, jugeant qu'il y a interêt pour l'histoire locale à publier ces deux documents, en ordonne l'insertion au prochain *Bulletin*.

« Cléry, 8 septembre 1863.

« Monsieur le président,

« La Société archéologique de l'Orléanais doit être la gardienne

de tous les faits qui intéressent l'histoire de la province. Je regarde donc comme un devoir de vous informer d'un présent qui a été offert à notre église de Cléry.

« La Société a déjà reçu la description d'un calice avec médaillons historiques, que plusieurs habitants d'Orléans ont déposé en notre trésor ; leur générosité vient d'enrichir notre église d'une chape qui en sera aussi un des plus beaux ornements.

« Cette chape en drap d'or, travaillée par un des plus habiles ouvriers de Lyon, porte sept médaillons ayant tous rapport à l'histoire de l'église de Cléry.

« Sur le revers de droite sont les médaillons de : saint Jacques, en souvenir de la chapelle de Saint-Jacques, fondée par de Pontbriand, chanoine ; — saint Aignan, en souvenir de la chapelle de Saint-Aignan, fondée par Pierre Pothier, chanoine ; — saint Fiacre, en souvenir de la chapelle de ce saint, qui existait au nord de l'église.

« Sur le revers de gauche, sont les médaillons de : saint Pierre, en souvenir d'une chapelle bâtie en l'honneur de ce saint, en 1496, par de la Rivière, chanoine, dans la tour de l'église, et d'un autel placé au pied du jubé par Detournay, chanoine, en 1624 ; — saint André, en souvenir de l'origine de Cléry, qui dépendait à sa naissance de la cure de Saint-André ; — sainte Barbe, en souvenir de la chapelle de Sainte-Barbe, bâtie par Desroches, chanoine.

Sur le chaperon, on a brodé les armes du chapitre de Cléry, qui sont d'azur à une vierge d'or, tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Autour des armes a été mise cette légende :

Munera suscipias o virgo Clariacensis
Atque repende preces, corde favens memori.

« Au bas de la chape sont les armes de N. S. P. Pie IX et de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.

« J'ai pensé, Monsieur le président, devoir également envoyer à la Société le procès-verbal du couronnement de la statue de Notre-Dame de Cléry, fait le 8 septembre 1863. Ce couronnement a été, par sa pompe et l'immense concours des Orléanais, un fait trop

glorieux et trop important pour Cléry, pour que son souvenir ne soit pas confié à la garde de la Société archéologique.

« Agréez, Monsieur le président, l'assurance de mon respectueux dévoûment et de ma parfaite reconnaissance.

« COURARD,

« *O.-M.-J. Supérieur de Notre-Dame de Cléry.* »

PROCÈS-VERBAL DU COURONNEMENT DE LA STATUE DE LA SAINTE VIERGE, DANS L'ÉGLISE DE CLÉRY, LE 8 SEPTEMBRE 1863.

« *Ad perpetuam rei memoriam et facti firmitatem.*

« Cùm in corde illustrissimi et reverendissimi in Christo patris Dupanloup, episcopi Aurelianensis posuisset Deus, ut in perpetuum stabiliretur cultus beatissimæ virginis Clariacensis, ipsi regalis corona decerneretur et in posterum splendidiori firmiorique modo, sub illius patrocinio diœcesis Aurelianensis collocaretur, beatissimus pater Pius Papa nonus, hanc mentem venerabilis episcopi et patris animarum ut piissimam habuit et quantum sibi placeret testari volens, coronas quibus insignarentur Mater et Filius, ipse suppeditare et mittere voluit.

« Anno igitur reparatæ salutis, millesimo octingentesimo sexagesimo tertio, die octavâ mensis septembris, in festo Nativitatis beatæ Mariæ Virginis, cardinalibus, archiepiscopis et episcopis plurium diœceseon, ab illustrissimo episcopo Aurelianensi advocatis et astantibus, capitulo ecclesiæ cathedralis, numeroso clero et immenso fidelium concursu, congregatis, ut solemnia et ardentia vota lætanter offerrent piissimæ virgini quæ ab antiquis temporibus sanctuarium Clariacense *elegit in habitationem sibi ;* à manè usquè ad vesperam splendida solemnitas, corda, voces et vota exultantium fidelium adunavit.

« *Erat populus jucundus secundùm faciem sanctorum* (*Judith, 16-24*), clamans et affectu et labiis, *tu gloria Clariacensis, tu lætitia Aurelianensis, tu honorificentia populi tui, i leo eris benedicta in æternum (Judith, 15-10-11.)*

« Solemnitati præerat perillustris et reverendissimus cardinalis Donnet, archiepiscopus Burdigalensis.

« Vergente sole, regales coronæ, manu suprà dicti reverendissimi cardinalis et archiepiscopi, fronti Regis sæculorum immortalis et Reginæ cœli nec non et terræ, appositæ sunt.

« In cordis penetralibus, in labiorum modulis, plaudebat exultanter quam densa fidelium caterva, illam coronationem, mente præsaga, accipiens, tamquam omen futuri Virginis triumphi de blasphemiis erga Dominum et assultibus erga Christum ejus.

« Posteà pastor et pater animarum ut fortiùs præliaretur prælia domini et filios ad solidiorem fidem provocaret, diœcesim, proprio ore, Virgini hæreseon debellatrici, nutantium animarum firmatrici et piorum cordium matri, consecravit.

« Et nunc : *Dies hujus festivitatis ab* Aurelianensibus, *in numero sanctorum accipiatur et colatur ab illo tempore usque ad futurum (Judith, 16-31).* »

(In quorum fidem subscripserunt.)

« Assistaient : Mgr Donnet, cardinal, archevêque de Bordeaux ; Mgr l'archevêque de Tours ; Mgr l'archevêque de Rennes ; Mgr l'évêque de Blois ; Mgr l'évêque de Laval ; Mgr l'évêque d'Angers ; Mgr l'évêque d'Amiens ; Mgr Jancard, évêque de Sérame (*in partibus infidelium*) ; Mgr l'évêque d'Orléans. »

« *Pour copie conforme :*

« DESNOYERS, vic. gén.

« Orléans, 10 novembre 1864. »

Séance du vendredi 11 novembre 1864.

Présidence de M. Collin, *vice-président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le préfet du Loiret, qui informe la Société que le choix fait par elle des armoiries des villes

du département, qui doivent être placées sur la façade de la Préfecture, a été adopté par le Conseil général.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Berryer, relative à la découverte de tombes antiques faite sur le territoire de la commune d'Augerville. La Société délègue un de ses membres pour prendre des informations à cet égard.

— M. Desnoyers fait connaître à la Société que M. le maire d'Orléans a déposé au musée historique un sceau en bronze, très-remarquable, trouvé récemment dans les fouilles de la place de l'Etape. Ce sceau est à l'effigie de saint Aignan, évêque d'Orléans.

— M. Bimbenet, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Mantellier, relatif à la découverte des bronzes de Neuvy-en-Sullias, et conclut à l'insertion de ce mémoire dans le volume des *Mémoires de la Société*. Quant aux dessins de M. Pensée, qui reproduisent tous les objets qui font partie de cette importante découverte, la Société décide que deux membres, MM. Chouppe et de Pibrac, seront adjoints à la commission des publications, pour l'éclairer sur la décision à prendre à ce sujet.

Séance du mardi 22 novembre 1864.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

Lecture est donnée, au nom de la commission nommée à cet effet, de la rédaction nouvelle des statuts et règlement de la Société. Cette rédaction est adoptée.

— M. de Molandon lit une note de M. de Monteyremar, relative à un vase de grès trouvé dans des fouilles, à Jouy-le-Pothier. La Société ordonne le dépôt de cette note dans ses archives.

Séance du vendredi 25 novembre 1864.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

M. le président rappelle à la Société la perte qu'elle a faite dans la personne de M. Dumaige, membre tiulaire non résidant, décédé à Paris inspecteur général de l'instruction secondaire. La Société ordonne l'insertion au procès-verbal et au *Bulletin* de l'expression ses regrets.

Séance du vendredi 9 décembre 1864.

Présidence de M. Mantellier, *président.*

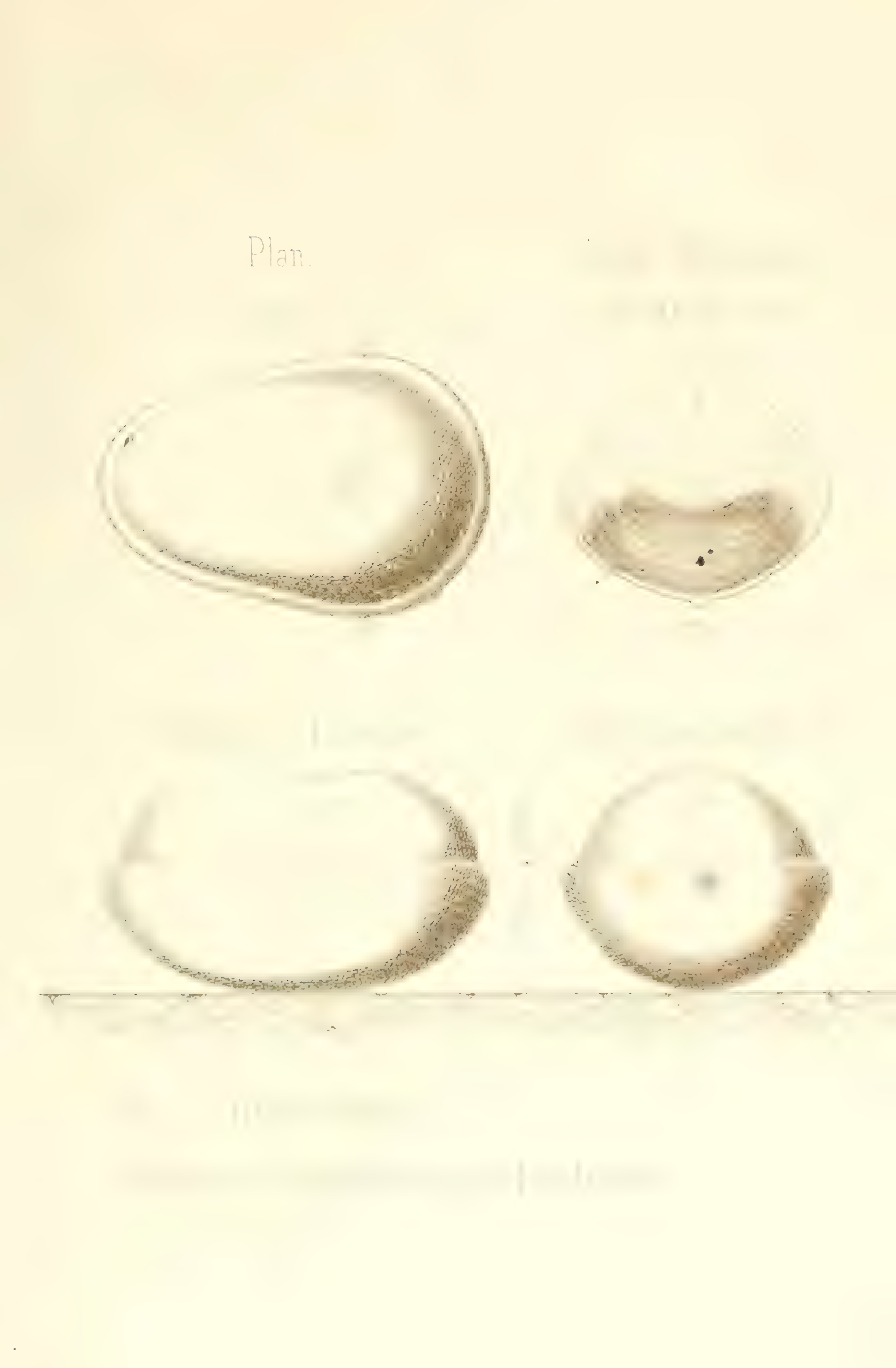
M. Collin lit une note relative à une prétendue trouvaille archéologique faite dans une pile du pont de Beaugency, et signalée par le *Journal du Loiret,* dans son numéro du 14 septembre 1864, en ces termes :

« L'administration des ponts et chaussées fait opérer en ce « moment des travaux pour désobstruer la voie marinière du pont « de Beaugency. En arrachant un pieu, les ouvriers ont trouvé, « faisant corps avec la maçonnerie, une *boîte* pesant 9 kilogrammes, « incrustée de silex, de forme ovale et singulière. M. Rousseau-« Friche, qui a fait cette trouvaille, a opéré la remise de cette *boîte* « dans les mains de M. Pandellé, maire ; elle sera ouverte offi-« ciellement en présence de M. Rousseau.

« Les diverses personnes qui ont vu cette *boîte* entre les mains « de M. Rousseau s'accordent à lui donner un certain *mérite ar-« chéologique,* et il est permis au moins de supposer qu'elle peut « contenir quelques renseignements sur l'époque jusqu'à présent « inconnue de la construction du pont de Beaugency. »

NOTE DE M. COLLIN.

« Les antiquaires de Beaugency ont pensé que ce bloc ovoïde,


Plan.

qui a été mis sous les yeux de la Société archéologique, devait être une boîte. Nous n'avons pu y voir, dès qu'on nous l'a présenté, qu'un bloc calcaire de formes plus ou moins bizarres et régulières cependant, mais naturel, et auquel la main de l'homme devait avoir été étrangère, sinon pour l'ensemble de ce bloc, au moins pour la plus grande partie. Ce bloc n'avait d'une *boîte* que l'apparence, et toute preuve matérielle de superposition artificielle des deux parties, comparables l'une au coffre, l'autre au couvercle mobile d'une boîte, manquait absolument ; nul indice de l'existence d'une serrure et de charnières ne frappait les yeux. Nous avons pris le parti de percer un trou de foret au centre de ce bloc, pour prouver qu'il était compact, et qu'aucun vide n'avait jamais existé dans l'intérieur. En pratiquant ce forage, on sentit une résistance à peu près vers la moitié de l'épaisseur de ce bloc, et en exerçant un effort pour la vaincre, on le rompit dans son milieu.

« La résistance était produite par un rognon de silex noir en quelque sorte concentrique à la partie inférieure du bloc, qui est formé d'un calcaire tertiaire gris, à cassure esquilleuse et conchoïde, dont la surface est incrustée d'un dépôt très-mince de nature calcaro-siliceuse, résultant d'un séjour prolongé dans les eaux de la Loire.

« Nous donnons ici le croquis de ce bloc.

« L'examen du noyau siliceux et des couches successives du calcaire enveloppant permettait de compléter le diagnostic et d'affirmer : 1° que ce bloc est un produit naturel ; 2° que la main de l'homme est étrangère à la forme qu'il présente. La seule incertitude qui portait, *à priori*, sur le point de savoir si le relief saillant qui règne au pourtour du bloc, dans le sens de sa longueur, était un travail humain, est levée, puisque les couches internes offrent une courbure harmonique avec le galbe.

« La boîte de Beaugency n'est donc, en définitive, qu'une des variétés innombrables et des particularités infinies que présente la nature, dans l'ordre de ses créations minéralogiques. »

— M. le président communique à la Société un projet de note à adresser au *Journal du Loiret* en réponse à un article récemment

publié sur les antiquités gallo-romaines de Sceaux (Loiret), article duquel semblerait résulter que l'attention de la Société ne s'est jamais portée sur ces ruines importantes; ce projet de note, dont les termes suivent, est adopté :

« La Société archéologique de l'Orléanais n'a jamais perdu de « vue les ruines qui existent à Sceaux et dans les communes envi-« ronnantes. — M. l'abbé Cosson, l'un de ses membres, les a « explorées ; il a dirigé à plusieurs reprises et fait opérer sous ses « yeux des fouilles qui ont donné d'importants résultats ; des « comptes-rendus de ces fouilles ont été publiés dans les *Mémoires* « et les *Bulletins de la Société archéologique*, et plusieurs objets « qui en proviennent ont été déposés au musée historique. En ce « moment, M. Cosson met la dernière main à la description dé-« taillée d'un aqueduc antique dont il a trouvé et suivi la trace sur « un parcours de vingt-cinq kilomètres, aqueduc qui avait son point « de départ aux sources de la rivière Bezonde, entre Quiers et « Nesploy, traversait, en décrivant une courbe, les territoires des « communes de Quiers, Bellegarde, Ouzouer-sous-Bellegarde, Mé-« zières, Ladon, Moulon, Chapelon, Mignerette, Mignières, Treilles, « Courtempierre, puis après avoir franchi les marais de Sceaux et le « chemin de César, débouchait dans un bassin dont la forme et la « circonférence sont encore apparents au centre de la cité gallo-« romaine.

« Les études et les recherches auxquelles M. l'abbé Cosson s'est « livré l'ont porté à penser avec M. Jollois et d'autres savants que « c'est en ce lieu qu'il faut placer le *Vellaunodunum* des *Commen-« taires* de César. Le mémoire que M. Cosson livrera prochainement « à la publicité, et les plans qui l'accompagnent, auront pour objet « d'établir cette thèse. Ils seront la continuation et le complément « des travaux et dessins que MM. Jollois et Pensée ont publiés, dès « 1836, sur les ruines de Sceaux, dans leur description (un volume « petit in-folio) des *Antiquités du Loiret.* »

— M. Desnoyers lit un mémoire sur un sceau en cuivre gravé, portant en légende : *Sanctus Anianus, salvator vetus Aurelia-nensis*, sceau trouvé sous le sol de la place de l'Étape, et il pré-

sente à la Société la reproduction de ce sceau, due au crayon de M. Carrette. Le mémoire de M. Desnoyers est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 23 décembre 1864.

Présidence de M. MANTELLIER, *président.*

M. Loiseleur, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Bimbenet, intitulé : *Justices de Saint-Paterne et de Saint-Laurent-des-Orgerils*, et conclut à l'insertion de ce travail aux *Mémoires*.

— M. l'abbé de Torquat communique de la part de Mgr l'Évêque d'Orléans, à la Société, pour avoir son avis, un projet de restauration de la grande salle synodale de l'Évêché. Il s'agit de rétablir la galerie de portraits disparus pendant la révolution. Les tableaux enlevés en 1793 étaient l'œuvre de Bon de Boulogne. Pour remplacer les anciennes peintures, quatorze personnages ont été choisis parmi les illustrations ecclésiastiques du diocèse d'Orléans ; leur nom a été emprunté à la liste des évêques, des abbés, des doyens du chapitre :

Saint Euverte, évêque d'Orléans au IVe siècle, fondateur de la cathédrale ;

Saint Aignan, évêque d'Orléans au Ve siècle, libérateur et patron de la cité ;

Saint Mesmin, abbé de Mici au VIe siècle, apôtre de la contrée qu'il délivra du paganisme ;

Saint Liphard, magistrat, moine, ermite, abbé au VIe siècle, né à Orléans, fondateur du monastère de Meung ;

Saint Mommole, abbé de Fleury-sur-Loire au VIIe siècle, qui fit apporter du Mont-Cassin les reliques de saint Benoît ;

Théodulphe, évêque d'Orléans au IXe siècle, abbé de Fleury-sur-

Loire, célèbre par ses capitulaires et ses poésies, honoré de l'amitié de Charlemagne;

Loup, abbé de Ferrières au IXe siècle, illustre dans les sciences et les lettres, lumière des conciles, modèle des religieux, conseiller des rois ;

Etienne de Guarlande, doyen de Sainte-Croix au XIIe siècle, chancelier, sénéchal, confident de Louis-le-Gros, bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu d'Orléans ;

Robert de Courtenay, évêque d'Orléans au XIIe siècle, issu de sang royal, qui prit la croix avec saint Louis, et rebâtit à ses frais la cathédrale d'Orléans ;

Jean d'Orléans, évêque d'Orléans au XVIe siècle, petit-fils de Dunois, archevêque de Toulouse, cardinal ;

Denis Petau, savant Jésuite, célèbre par la variété et la profondeur de ses connaissances, grand théologien, poète et chronologiste ;

Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, évêque d'Orléans au XVIe siècle, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, grand aumônier, gouverneur de Paris, archevêque de Toulouse ;

Charles de La Saussaye, doyen de Sainte-Croix au XVIIe siècle, historiographe d'Orléans, qui obtint d'Henri IV la réédification de Sainte-Croix ;

Athanase-René Mérault, doyen de Sainte-Croix au XIXe siècle, restaurateur des séminaires, vicaire capitulaire de 1810 à 1819.

La Société approuve le choix de ces sujets, qui donneront à la nouvelle galerie du palais épiscopal un véritable intérêt historique.

— La Société procède au renouvellement de son bureau.

MEMBRES ÉLUS AU COURS DES TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1864.

Membre titulaire résidant.

M. Tranchau.

Membre titulaire non résidant.

M. de Parseval.

COMPOSITION DU BUREAU ET DES COMMISSIONS PERMANENTES
POUR L'ANNÉE 1865.

MM. Collin, *président ;*
De Molandon, *vice-président ;*
Rocher, *secrétaire ;*
Basseville, *archiviste ;*
Carette, *trésorier.*

Commission des publications.

MM. Loiseleur,
De Torquat,
G. Baguenault.

Commission de la bibliothèque.

MM. Mantellier,
Desnoyers,
De Molandon.

Ouvrages offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1864.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. le préfet du Loiret. — *Procès-verbal des séances du conseil général*, 1864.

M. Anatole Barthélemy. — *Le temple d'Auguste*, etc., in-8°, 16 pages.

M. Buisson de Mavergnier. — *Origines gallo-romaines des Lemovikes.*

M. C. Conestabile. — *Sovra una statua di Mercurio trovata vicino a Trento memoria, Roma*, 1863.

— *Alcune parole sovra uno specchio con I Dioscuri e la gemma cosi detta calcolatoria esistenti in Parigi, Roma*, 1863.

M. Louis Jarry. — *Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu, ordre de Cîteaux, diocèse d'Orléans, 1118-1793*, vol. in-8°, 250 pages, Orléans, 1864.

M. Legrand de Reulandt. — *Organisation des États de Flandre*, notice in-8°, 30 pages.

M. Otreppe de Bouvette. — *Tablettes liégeoises*, 44e livraison.

M. Petit. — *Notice sur Châteaurenard*, in-8°, 128 pages, 1864.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, tome IX.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1864.

Angers. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts*, t. VI et VII.

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1862, 2e, 3e et 4e trimestres.

Arras. — *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXVI.

Autun. — *Annales de la Société éduenne*, 1862 à 1864.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1864, XVIIIe vol., 1er, 2e et 3e trimestres.

Besançon. — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, VIIe vol., 1862.

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique*, t. III, 2e liv.

Bourg. — *Journal d'Agriculture, sciences, lettres et arts*, 1864.

Bruxelles. — *Revue numismatique belge*, t. II, 4e série.

Clermont-Ferrant. — *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. V, 1863.

Constantine. — *Recueil des notices de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1864.

Draguignan. — *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques*, t. IV, 1863.

Genève. — *Bulletin de l'institution nationale génevoise*, 1864, nos 22-23.

Langres. — *Mémoires de la Société historique et archéologique*, t. II.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XIII et XIV, 2e liv.

Lons-le-Saunier. — *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 2 vol. in-8o, 1863.

Montpellier. — *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres*, 1860-1862-1863.

Moulins. — *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. VIII, 3e et 4e liv.

Nantes. — *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1863, 1er et 2e semestres.

Paris. — *Revue des Sociétés savantes*, t. III, 3e série.

— *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1864.

— *Le Catalogue*, journal des éditeurs, juillet 1864.

— *Bulletin du Bouquiniste*, juin 1864.

Poitiers. — *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e et 3e trimestres de 1864.

Rouen. — Académie impériale, *Précis analytique des travaux de 1862-1863*.

Saint-Omer. — *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie,* XIIIe année, 1er semestre 1864.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique,* 1864.

Vienne. — *Brochure allemande,* 1862, in-8°.

Zurich. — *Deux brochures allemandes,* in-4°, 1862.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 47.

PREMIER TRIMESTRE DE 1865.

Séance du vendredi 13 janvier 1865.

Présidence de M. COLLIN, *président.*

Après la lecture du procès-verbal, M. Boucher de Molandon, vice-président, demande la parole.

Il propose à la Société d'inaugurer la période qui commence avec cette nouvelle année, en acquittant une dette de justice et de reconnaissance envers le Bureau dont les fonctions viennent d'expirer.

Il rappelle en quelques mots les titres nombreux que l'ancien Bureau s'est acquis aux souvenirs de la Société par son intelligente initiative, sa savante impulsion, son dévoûment éclairé pendant toute la durée de ses fonctions.

Des actes d'une haute importance pour l'honneur et les intérêts de la Société lui donnent des droits tout particuliers à sa gratitude : la création des jetons de présence ; la révision du réglement ; la

prochaine admission de la Société au nombre des établissements d'utilité publique ; la délicate et difficile affaire de la salle des Thèses, mise en bonne voie avec tant de prudence et d'habileté... Bien d'autres encore, dont la mémoire est présente à tous.

M Boucher de Molandon demande en conséquence que des remercîments soi nt votés à l'ancien Bureau, et que l'expression en soit consignée au procès-verbal.

La Société, heureuse d'exprimer à son ancien Bureau les sentiments qu'elle éprouve, lui vote à l'unanimité ses plus sincères remercîments.

— MM. Collin et de Molandon adressent à la Société des remercîments pour la confiance dont elle leur a donné la preuve en les choisissant pour président et vice-président.

— Sur la proposition de M. Baguenault, appuyée par M. de Buzonnière, la Société décide que l'allocution de M. Collin et celle de M. de Molandon seront insérées au *Bulletin*.

ALLOCUTION DE M. COLLIN.

« Messieurs et chers confrères,

« Votre bienveillance pour moi vient de mettre ma modestie à une nouvelle et rude épreuve, en m'appelant à l'honneur de siéger ici pour diriger vos travaux. Pendant trois années, vos suffrages m'ont maintenu dans les fonctions honorables de la vice-présidence avec une constance qui puisait sa raison d'être, permettez-moi de vous le dire en toute sincérité, bien plutôt dans votre cœur que dans vos réflexions. Aussi, le premier devoir que je m'empresse de remplir envers vous, non moins que le premier besoin de mon cœur, c'est de vous témoigner ma gratitude et de vous dire combien je suis touché de votre généreuse confiance, dont je ne me sens vraiment pas digne ; je vous exposerai tout à l'heure les raisons qui justifient la sévérité avec laquelle je me permets de traiter votre nouvel élu.

« Ce premier devoir et ce premier besoin satisfaits, veuillez, Messieurs, porter avec moi vos regards en arrière, pour mesurer l'espace que depuis trois années nous avons parcouru, sous la direction active et l'impulsion énergique de celui qui siégeait à cette place, avec une autorité que chacun de nous se plaît à reconnaître et à proclamer. M. Mantellier a rendu bien difficiles à son successeur les fonctions de président, quel qu'il puisse être parmi nous, car nous savons tous, Messieurs et chers confrères, que mon prédécesseur réunissait les qualités qu'il est désirable de trouver dans le président d'une société d'archéologie ; vous les connaissez toutes. Son passage aura donc marqué une empreinte ineffaçable dans les fastes de notre compagnie.

« Mais s'il a dû résigner cette position pour obéir à une loi qu'il a préparée et votée lui-même, la Société n'oubliera pas les services qu'il lui a rendus, et un temps viendra où elle l'appellera de nouveau à l'honneur de la présider.

« Et je suis ainsi conduit naturellement, Messieurs et chers confrères, à vous dire ici mon sentiment : les fonctions de président ne sont pas de celles qui peuvent être utilement, pour une Société telle que la nôtre, attribuées à chacun de nous indistinctement. Je dis utilement pour la Société, car il s'agit ici, et avant tout, de rechercher, de poursuivre et d'atteindre ce but, l'utilité de la Société, à tous ses points de vue.

« Parlons à cœur ouvert et en famille. Puisque nous avons tous l'honneur d'être membres de cette compagnie, c'est que nous avons quelques titres à ses suffrages ; chacun de nous peut donc se rendre cette justice sans vanité ni orgueil. Mais ces titres sont-ils assez variés, assez éminents pour justifier le choix que la Société fait périodiquement de l'un de nous, pour lui déférer les honneurs de la présidence ? Et c'est parce que j'ai bien réfléchi à cette question, que je suis tout confus de la persistance de vos suffrages, qui sont venus chercher le confrère dont vous estimez beaucoup trop haut les minces qualités et le léger bagage, bien plus que le président capable et digne de tenir vos séances et diriger vos travaux. Pour remplir cette tâche, Messieurs et chers confrères, utilement et efficacement, comme le faisait si bien notre prédécesseur, il faut pos-

séder une variété de connaissances qu'il n'est généralement permis qu'à un très-petit nombre d'acquérir à un degré suffisant pour les mettre en évidence et les utiliser, non seulement dans vos séances, mais encore dans les commissions, dans les réunions, dans les rapports et dans les mille circonstances où le président doit agir comme votre représentant naturel. Le président doit être, en effet, prêt à répondre à toutes les questions, à toutes les objections qui surgissent, soit dans vos réunions, soit dans vos commissions, soit ailleurs. Pour être à la hauteur de ces fonctions, pour détourner de notre amour-propre les blessures qu'en mille occasions il est exposé à recevoir dans l'exercice de ce ministère vraiment redoutable, chacun de nous ne doit-il pas se demander s'il est en mesure d'exprimer une opinion sur la numismatique, sur la linguistique et la philologie, sur l'épigraphie, sur l'art des constructions, sur l'architecture comparée, sur la peinture et la sculpture, sur l'histoire générale et particulière, sur la littérature, sur les langues étrangères, etc., etc.? Et c'est parce que je me suis livré à cet examen sévère que je demeure étonné que vos suffrages soient venus me chercher, lorsque vous aviez à faire le choix d'un titulaire dont un grand nombre parmi vous méritaient l'honneur à bien plus de titres que je n'en possède moi-même.

« Mais vous l'avez voulu : que votre résolution s'accomplisse ! Toutefois, Messieurs et chers confrères, permettez-moi d'y mettre une réserve : c'est que chacun de vous s'engage à me venir en aide, lorsque, face à face avec mon insuffisance, je serai obligé de faire appel à la bienveillance d'abord, et ensuite à l'érudition particulière de chacun de vous, pour répondre à des questions, résoudre des difficultés, élucider des points obscurs devant lesquels je vous confesse, dès aujourd'hui, et je confesserai en mille occasions, humblement, mais bien haut, ma parfaite ignorance. C'est alors que j'aimerai à me souvenir que ce ne sont pas seulement d'indulgents confrères auxquels je reporte l'honneur qui me coûte si cher, mais à de vrais amis. Et si, nonobstant les secours qu'ils m'apporteront dans les moments difficiles, la direction de notre compagnie périclitait entre mes mains, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, votre président était assez aveugle pour ne pas s'en apercevoir, il se trouverait certai-

nement parmi vous un ami ou plus dévoué ou plus hardi que les autres pour lui dire tout bas à l'oreille ce que, pour ménager son amour-propre insensible, la Société ne voudrait pas lui dire tout haut. Quoi qu'il arrive, Messieurs et chers confrères, soyez assurés que je ne marchanderai avec vous ni mes peines ni mes préoccupations pour la plus grande prospérité de votre compagnie. Je tiens à répondre par mon dévoûment au témoignage si flatteur de votre bienveillante affection. C'est une dette d'honneur. Mes efforts ne me coûteront rien pour l'acquitter à son échéance, c'est-à-dire à commencer de ce jour.

« Je pourrais m'arrêter ici ; mais il me reste un autre devoir à remplir et une autre dette à acquitter en votre nom et au mien.

« Ce ne sont pas, vous le savez, les soucis des intérêts matériels qui préoccupent en général et doivent préoccuper les sociétés savantes ; cependant, celles-ci ne peuvent se soustraire, pas plus que de simples particuliers, à des obligations étroites qui sont commandées par les plus vulgaires nécessités de la vie matérielle, par exemple celle du logement.

« Vous savez, Messieurs et chers confrères, que depuis sa fondation, en 1849, la Société archéologique a tenu ses séances et installé sa bibliothèque et ses archives dans le local que nous occupons depuis quinze ans. C'est à l'ombre de ce toit hospitalier que votre Société a pris naissance, qu'elle a grandi dans une modeste obscurité, généreusement logée par la libéralité des premiers magistrats du département.

« Un jour arriva où cette hospitalité sembla gênante pour ceux qui l'exerçaient, et où votre Société fut poliment mise en demeure de vider les lieux à bref délai, et de se pourvoir ailleurs.

« Une fois sortis de ce local, nous n'y serions jamais rentrés.

« Personne, parmi vous, n'a oublié, Messieurs et chers confrères, avec quelle bienveillante et sympathique attention l'honorable M. Dureau, préfet du Loiret, écouta nos doléances, dans l'audience de réception qu'il accorda à vos délégués au mois d'août 1863, à l'époque de son installation. Il exprima son étonnement de la mesure qui menaçait votre Société, et il daigna nous rassurer et nous promettre que tant qu'il habiterait l'hôtel de la Préfecture, il

tiendrait à honneur d'y voir siéger auprès de lui la Société archéologique de l'Orléanais! Et vous savez, Messieurs et chers confrères, que ce ne furent pas de vaines promesses : non content de nous conserver le modeste local dans lequel nous sommes en ce moment installés, l'honorable M. Dureau s'est constitué, en quelque sorte, votre protecteur, en suivant avec un intérêt soutenu la marche de nos travaux, auxquels il attache une importance qu'il m'a été donné de reconnaître en maintes occasions, et que vous avez pu vous-même constater dans nos séances qu'il a bien voulu présider, pour s'initier personnellement à nos études, en les encourageant par des communications intéressantes et des paroles qui ont porté la lumière dans certaines questions qui se rattachent précisément à celle dont je m'occupe en ce moment.

« Ce gage d'une bienveillance éclairée ne sera pas stérile ; il portera ses fruits. S'il n'a pas dépendu de l'honorable magistrat qu'un local digne de la Société archéologique fût disposé dans le plan primitif des restaurations de l'hôtel de la Préfecture, qui a été élaboré avant son installation, du moins je puis vous apprendre, sans commettre d'indiscrétion, que non seulement la Société peut compter, comme l'honorable M. le Préfet m'a fait l'honneur de m'en renouveler l'assurance tout récemment encore, sur la jouissance du local affecté à notre service, mais qu'il serait heureux de pouvoir, au moyen de combinaisons éventuelles, peut-être prochaines, que je vous demande la permission de ne pas prématurément divulguer, d'améliorer notre installation qu'il a vivement à cœur de rendre plus digne de vous et de lui, puisque M. le préfet est membre honoraire de votre Société, et qu'il en exerce les droits lorsque les soins de son administration départementale lui en laissent le temps.

« Je crois vous connaître assez, Messieurs et chers confrères, pour avoir la conscience que je ne fais que prévenir les sentiments particuliers de chacun de vous, en adressant, dans cette circonstance, à l'honorable M. Dureau, préfet du Loiret, l'expression de la respectueuse et vive gratitude de la Société archéologique de l'Orléanais. »

ALLOCUTION DE M. BOUCHER DE MOLANDON.

« Messieurs,

« Après les paroles si bien pensées, si bien dites, mais trop modestes, que nous venons d'entendre, celui d'entre vous que, par une bienveillance toute gratuite, vous avez appelé aux honorables fonctions de la vice-présidence, comprend mieux encore combien il doit s'effrayer de la tâche que votre indulgence lui a confiée.

« Si notre savant président, dont nous connaissons tous la haute capacité, n'envisage pas sans quelque crainte l'honneur d'être placé à la tête de la Société, combien dois-je redouter, à plus juste titre, d'être appelé, rarement je l'espère, mais quelquefois peut-être, à le remplacer !

« Veuillez en croire ma sincérité, Messieurs : heureux d'être admis dans vos rangs, auprès d'hommes distingués par la variété, par l'étendue, par la modestie de leur savoir, je m'estimais très-honoré d'être leur collègue ; la pensée ne m'était jamais venue de rien ambitionner au-delà.

« Aussi, lorsque vos votes inattendus sont venus me chercher dans la position modeste qui suffisait à mes désirs, plusieurs d'entre vous le savent, j'ai longtemps hésité à accepter.

« On m'a dit que le respect pour la décision de la Société me commandait au moins d'essayer.

« J'essaierai donc, Messieurs, par une respectueuse déférence pour vos bienveillants suffrages.

« J'essaierai, en réclamant de vous une indulgence dont je sens le besoin, et en faisant des vœux pour que notre cher président rende ma tâche plus facile en laissant rarement vacant ce fauteuil qu'il est si digne d'occuper.

« J'essaierai, en mettant à la disposition de la Société la seule chose que je puisse lui offrir : un dévoûment absolu, un dévoûment de cœur.

« Mais je n'oublierai pas, Messieurs, qu'à côté de ma reconnaissante déférence, une préoccupation d'ordre supérieur doit toujours

être présente à ma pensée : la préoccupation des intérêts et de l'honneur scientifique de notre Société, qui constitue notre patrimoine à tous.

« La Société archéologique de l'Orléanais, soyons fiers de le dire, a été placée à une honorable hauteur par les savants distingués que vous avez successivement appelés à sa tête.

« Il ne convient pas qu'elle vienne à déchoir de ce rang glorieusement conquis.

« Entre les mains de notre président, nous n'avons rien à redouter pour elle à cet égard.

« Pour votre vice-président, Messieurs, la flatteuse distinction que vous avez bien voulu lui conférer ne sera jamais, à ses yeux, qu'un dépôt temporairement confié : toujours vous le trouverez prêt à la résigner, à quelque moment que l'intérêt de la Société en fasse pressentir l'opportunité, heureux de vous témoigner encore sa gratitude en remettant à des mains plus fortes et plus dignes les fonctions dont vous l'avez honoré. »

— M. Baguenault, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Mantellier, relatif aux bronzes antiques trouvés à Neuvy-en-Sullias, et conclut à l'insertion du travail de M. Mantellier et des planches de gravure qui lui sont annexées au volume des *Mémoires* de la Société. Cette conclusion est adoptée.

— M. de Torquat, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Desnoyers, relatif au sceau de Saint-Aignan trouvé dans les terrassements de la place de l'Étape, et conclut à l'insertion de ce mémoire et des deux dessins qui lui sont annexés au volume des *Mémoires* de la Société. Cette conclusion est adoptée.

— M. Collin entretient la Société de l'état de la question relative aux recherches des traces d'un pont vis-à-vis Gien-le-Vieux, et remet les pièces relatives à cette affaire à la commission des publications.

— Lecture est donnée d'une note de M. Marchand, membre titu-

laire de la Société, relative à la découverte des thermes romains à Gien-le-Vieux. Cette note a été envoyée à la Société au nom de M. Bréan, à l'effet d'avoir son avis. Elle renferme le plan et l'expédition du procès-verbal de constat des fouilles en voie d'exécution. La Société renvoie cette question à l'examen d'une commission composée de MM. de Torquat, de Pibrac, Guignebert et Marchand.

— M. Guignebert, membre titulaire de la Société, donne d'intéressants détails sur la découverte qu'il a faite de puits funéraires antiques à Saint-Germain-des-Prés. La Société demande à M. Guignebert de vouloir bien résumer en un mémoire écrit la communication verbale qu'il lui a faite.

Séance du vendredi 26 janvier 1865.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. de Torquat, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Collin, relatif à la recherche des traces d'un pont vis-à-vis Gien-le-Vieux, et sur celui de M. Marchand relatif à Gien-le-Vieux, et conclut à l'insertion de ces deux mémoires au prochain volume des *Mémoires* de la Société. La Société adopte cette conclusion.

— M. Boucher de Molandon, au nom des conservateurs de la bibliothèque, lit le rapport suivant, dont la Société vote l'insertion dans le prochain *Bulletin :*

RAPPORT SUR L'INVENTAIRE ET LE CLASSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ, AU 31 DÉCEMBRE 1864.

« La Société archéologique, dès le premier jour de sa fondation, se préoccupa de créer auprès d'elle une bibliothèque appropriée à ses travaux.

« C'était une sage et prévoyante pensée.

« Pour nous, en effet, les livres sont quelque chose de plus que le luxe élégant des esprits cultivés ; ils sont la source féconde où nous ne puisons jamais en vain, notre indispensable appui, nos auxiliaires obligés de chaque instant.

« Toute science, vous le savez, dans la sphère qui lui est propre, marche incessamment du connu à l'inconnu, bien moins par voie de créations spontanées que par la voie des recherches profondes et des laborieuses déductions.

« L'archéologie surtout, science d'érudition et de critique, a besoin d'éclairer ses pas par l'étude, et d'appuyer ses affirmations sur un large ensemble de faits soigneusement recueillis.

« C'est en explorant les monuments, mais aussi en pâlissant sur les livres, dans le silence des bibliothèques; c'est en rapprochant dans de lumineuses synthèses leurs observations personnelles et les documents du passé, que nos illustres maîtres ont posé, dans d'immortels écrits, les bases de la science archéologique, et tracé le sillon où nous essayons de glaner après eux.

« Et nous-même, combien de fois, en feuilletant les recueils où des savants, séparés de nous par de longues distances, mais unis par de communes études, déposent le fruit de leurs labeurs, n'avons-nous pas été agréablement surpris d'y rencontrer quelque fait à nous inconnu, quelque aperçu nouveau qui faisait jaillir un trait de lumière sur nos travaux personnels, et ouvrait à la solution que nous poursuivions avec peine des horizons inattendus?

« C'est assez dire quelles précieuses ressources nous offrirait une collection spéciale, où se trouveraient à la fois réunis les ouvrages éminents qui sont nos modèles et nos guides, et où viendrait converger le rayonnement des foyers ouverts à la science, sur les points les plus importants du pays.

« Telles furent les principales considérations qui présidèrent à la création de notre bibliothèque ; et comme toute chose réellement utile, cette pensée a porté ses fruits.

« Notre bibliothèque, née d'hier, a déjà sa valeur : elle s'accroît chaque jour, et dans un temps facile à prévoir, elle prendra rang parmi les collections scientifiques que notre ville s'honore de posséder.

I.

« Aux termes de notre règlement, une commission de trois membres, choisis parmi les titulaires résidants, est chargée de la garde et de la conservation des imprimés, manuscrits, cartes et plans appartenant à la Société.

« Elle en dresse le catalogue, avec mention de l'origine des pièces et du nom des donateurs.

« Elle affecte aux dépenses ordinaires la somme déterminée qui, chaque année, lui est à cet effet allouée par le bureau.

« Elle peut acheter, dans les limites des crédits votés, les objets qui lui paraissent utiles à acquérir.

« Elle rend compte chaque année, dans la dernière séance de décembre, de l'état des collections de la Société.

« Il faut l'avouer, ces sages prescriptions du règlement n'avaient pas été jusqu'ici complètement exécutées.

« Le catalogue commencé était demeuré imparfait. Peu de crédits ont été alloués pour l'organisation et l'accroissement de notre bibliothèque : peu d'acquisitions ont été faites. Il n'en pouvait être autrement.

« Le premier besoin de notre Société naissante était de se constituer elle-même, de justifier à la fois la pensée de ses fondateurs et les encouragements qui lui étaient donnés. Toutes les ressources disponibles de notre modeste budget ont donc été, et elles devaient l'être, consacrées à nos publications.

« Aujourd'hui que notre Société a déjà vécu une de ces périodes d'années que Tacite appelle un long espace de vie : *quindecim annos grandi ævi spatium* ; aujourd'hui que des travaux, dont il ne nous appartient pas de faire l'éloge en cette enceinte, lui ont conquis une place honorable dans le monde savant, et que sa prochaine admission parmi les établissements d'utilité publique lui ouvre une ère nouvelle d'importance et de stabilité, il a paru que le temps était venu de donner à nos collections elles-mêmes ce caractère de régularité qui plus que jamais devient pour nous une heureuse obligation.

« Votre commission vient donc pour la première fois vous rendre le compte annuel prescrit par le réglement. Ce compte-rendu se divise naturellement en trois parties principales :

« L'origine et les accroissements de notre collection ;

« Son état actuel constaté par un inventaire ;

« Les mesures projetées pour la tenir à votre disposition, et y faciliter vos recherches, tout en maintenant, dans l'intérêt de tous, les règles indispensables d'ordre et de conservation.

II.

« En dehors des acquisitions faites par la Société elle-même, et qui, jusqu'à ce jour, ont été, nous vous l'avons dit, peu nombreuses, trois sources principales alimentent notre bibliothèque.

« Vous signaler en première ligne les ouvrages de haute valeur que nous devons presque chaque année à la munificence du gouvernement, c'est acquitter à la fois une dette de reconnaissance et constater un hommage flatteur rendu à vos travaux, car c'est à eux, à la juste renommée qu'ils ont acquise à notre compagnie, que nous sommes redevables de ces témoignages réitérés de la bienveillante estime de l'administration supérieure.

« A côté de ces dons d'une véritable importance, viennent se ranger les ouvrages qui vous sont offerts, soit par nos concitoyens, soit par des auteurs étrangers, jaloux d'obtenir vos suffrages et de vous donner une preuve de leur affectueuse sympathie. Parmi ces nombreux donateurs se rencontrent des noms haut placés dans la science, et que nous nous honorons d'avoir compté et même de compter encore parmi nos membres honoraires ou correspondants.

« Mais la portion la plus considérable, et en tous cas la plus spéciale de notre collection, consiste dans la série des bulletins et mémoires des sociétés savantes qui correspondent avec la nôtre.

« Au point de vue des progrès de la science, cette correspondance entre les centres épars qui consacrent leurs efforts aux recherches archéologiques est d'un véritable intérêt. Elle met en mutuels rapports les foyers intellectuels ; elle rend les travaux solidaires, et les

fortifie l'un par l'autre. Il serait à désirer que ces utiles communications fussent généralement établies.

« Il n'en est pas tout à fait ainsi, même en ce qui nous concerne particulièrement.

« D'après un état presque officiel, publié il y a peu d'années, le nombre des sociétés savantes reconnues en France était alors de 208.

« Sur ce nombre, 50 environ consacraient spécialement leurs travaux aux études archéologiques ; plusieurs autres ne s'en occupaient qu'accessoirement. Nous avons successivement correspondu avec 85 de ces sociétés ; 39 seulement, en ce moment, correspondent *régulièrement* avec nous.

« De plus, 13 sociétés étrangères nous adressent leurs publications, et reçoivent réciproquement les nôtres.

« Aux termes de notre règlement, cette liste de correspondance sera prochainement révisée.

III.

« De ces diverses origines provient l'ensemble des ouvrages dont se compose notre collection.

« Il importait avant tout d'en faire un exact inventaire.

« Un de nos plus regrettables collègues, M. Dupuis, l'avait tenté.

« Le temps ne lui a pas permis de continuer cette tâche entreprise avec ce zèle qu'aucun travail n'effrayait.

« Appelé par vous, Messieurs, à l'honneur, non assurément de remplacer M. Dupuis, mais de lui succéder dans la commission, j'ai voulu essayer à mon tour, avec l'appui de mes deux collègues, de reprendre à nouveau et d'achever, s'il se pouvait, un travail dont on ne pouvait méconnaître l'indispensable nécessité.

« Je dois toutefois l'avouer, ce long et minutieux inventaire eût peut-être aussi dépassé mes forces, si je n'eusse rencontré le concours éclairé d'un jeune homme (M. Alcide Bonneau), dont le zèle intelligent m'a été du plus grand prix.

« C'est un devoir pour moi de reconnaître la large part qui lui revient dans l'achèvement de ce travail.

« Si je n'ai pu accomplir seul la tâche qui incombait naturellement à mes fonctions, la Société voudra bien au moins permettre que les petites dépenses qu'elle a occasionnées ne tombent pas à la charge de son budget.

« L'inventaire est maintenant achevé complètement.

« 1,140 fiches, ou cartes mobiles, de 12 cent. de hauteur sur 8 de largeur, rangées dans deux casiers portatifs, contiennent, pour chaque ouvrage, tous les éléments nécessaires à son inscription sur le catalogue : le titre, le nom d'auteur, le nombre de volumes, le nom de l'imprimeur, la date et le lieu de la publication, l'indication des lacunes, s'il en existe dans la série des livraisons ou volumes, enfin le nom du donateur.

« Le dépouillement de ces 1,140 fiches établit, en notre collection, quatre divisions principales :

« Les manuscrits ;

« Les livres proprement dits ;

« Les brochures ;

« Les cartes et plans.

« Par brochures, nous avons entendu, comme la Société l'a compris elle-même, lorsqu'elle s'est occupée de la bibliographie orléanaise : « toute publication moindre de 100 à 150 pages, n'eût-elle « qu'un ou deux feuillets, affectant la forme du livre, c'est-à-dire « ayant un titre susceptible de prendre rang dans une nomencla- « ture et la justification usitée pour les livres. »

« Ceci posé, les 1,140 fiches se décomposent ainsi qu'il suit :

10 fiches indicatives de manuscrits ;
475 fiches indicatives d'ouvrages en un seul ou plusieurs volumes ;
644 fiches indicatives de brochures ;
11 fiches indicatives de cartes et plans.

1140

« En dernière analyse, la bibliothèque de la Société comprend en ce moment :

« 10 manuscrits ;

« Près de 1,100 volumes, dont 670 environ de mémoires et

bulletins des sociétés savantes en correspondance avec la nôtre, et 420 ayant trait à l'archéologie, à la numismatique, à l'histoire, aux lettres, sciences et arts ;

« Environ 660 brochures destinées à être rangées dans des cartons ;

« 11 cartes ou plans ;

« A ces livres et imprimés doivent s'ajouter encore une cinquantaine de pièces sur parchemin, dont 31 sont momentanément déposées dans les salles du musée historique, en raison des sceaux dont elles sont munies, et les autres sur nos rayons.

« Tel est, Messieurs, le dénombrement actuel de vos richesses.

IV.

« L'inventaire était le point de départ. Le classement en devenait la conséquence obligée. En toutes choses, le classement, c'est l'ordre ; en toute institution, l'ordre, c'est la vie.

« La bibliothèque de la Société étant essentiellement destinée à l'usage de ses membres, la facilité des recherches constitue le but essentiel du classement. Or, pour une collection peu nombreuse encore, et qui s'accroît chaque jour, les premiers classements sont nécessairement provisoires.

« L'ordre alphabéthique, dans la série des ouvrages ou des auteurs, peut bien être maintenu pour la première lettre : pour la seconde ou la troisième, il est incessamment troublé par les accroissements successifs ; d'où résulte, dans un délai quelconque, la nécessité de remanier le catalogue.

« En de telles conditions, il a paru qu'une double liste alphabétique, la première du titre des ouvrages, la seconde du nom des auteurs, suffirait aux besoins actuels.

« Une autre pensée nous a préoccupé.

« Dans ses séances des 11 novembre et 23 décembre 1859, 27 janvier et 8 juin 1860, la Société, sur le rapport de l'un de ses membres (M. l'abbé Pelletier), a pris diverses résolutions pour la rédaction d'une bibliographie, et s'il se pouvait, pour la création

d'une bibliothèque orléanaise. Elle a appuyé de sa vive approbation la réalisation de ce projet ; elle en a fixé les bases et déterminé les conditions.

« Il nous a semblé que la Société se devait à elle-même de réaliser dans sa propre bibliothèque la pensée qu'elle avait saluée de ses vœux, autant du moins que le pourrait permettre l'insuffisance du local et la nécessité de ne pas porter atteinte aux autres conditions auxquelles notre collection est principalement appelée à pourvoir.

« En ce qui concerne le catalogue, l'addition d'une colonne spéciale destinée à annoter d'un signe convenu les auteurs et les ouvrages appartenant à notre province, pourrait suffire à recueillir les éléments d'une bibliographie orléanaise.

« Dans le rangement matériel des brochures, on pourrait faire quelque chose de plus, et donner une réalisation effective au vœu de la Société.

« Il suffirait, pour atteindre ce but, de consacrer quelques cartons aux brochures considérées comme orléanaises, soit par la nature du sujet, soit par le nom de l'auteur, et de les y classer méthodiquement, conformément aux règles indiquées dans la délibération du 27 janvier 1860.

V.

« Pour achever l'exposé de ce qui touche aux intérêts de notre collection, il nous reste à soumettre à votre appréciation quelques mesures d'ordre et de conservation dont il vous appartiendra de juger l'opportunité.

« 1° Aux termes de nos statuts, un réglement particulier doit être fait pour le service de la bibliothèque. Il vous sera prochainement soumis.

« 2° Les 1,140 fiches contenues dans les deux casiers mobiles déposés sur votre bureau renferment tous les éléments du catalogue ; mais elles ne sauraient le suppléer. Il serait désirable que dans un prochain délai un catalogue réel, simple et complet à la fois,

comprît dans une double liste alphabétique l'ensemble des ouvrages que nous possédons actuellement, et de ceux qui viendront successivement s'y adjoindre.

« 3° Dans le local provisoire occupé par la Société, ses livres, exposés à bien des périls, sont simplement rangés sur des rayons découverts.

« L'achat d'un meuble modeste, mais clos pour tous, excepté pour les membres titulaires, permettrait d'y conserver à couvert nos imprimés les plus précieux, nos manuscrits, nos plans, nos gravures.

« 4° Le même but de conservation ferait désirer qu'un certain nombre d'ouvrages importants exposés, en brochures ou en feuilles, à de graves avaries, fussent prochainement reliés, et que les bulletins ou mémoires des sociétés savantes, souvent publiés par livraisons, fussent brochés en volumes.

« 5° Les 660 brochures que possède la Société, classés comme il a été dit plus haut, ont été provisoirement groupées en paquets maintenus par des ligatures et distingués par des étiquettes mobiles. Ce mode trop primitif rend les recherches peu faciles, et des recherches fréquentes auraient pour résultat inévitable de tout replonger dans le chaos. La commission croirait utile d'acquérir une trentaine de cartons analogues à ceux de la bibliothèque publique; nos brochures, préservées ainsi de la poussière, viendraient s'y ranger dans l'ordre indiqué. Le prix de ces cartons est d'environ 1 fr. 50.

« 6° Les séries que nous possédons de bulletins ou mémoires des sociétés savantes en correspondance avec la nôtre offrent malheureusement quelques lacunes.

« Par contre, nous possédons plusieurs doubles.

« La commission s'est mise en rapport avec les bureaux de ces sociétés, pour tâcher de recouvrer les livraisons qui nous manquent. En cas d'insuccès de ces tentatives, elle serait d'avis d'essayer par voie de librairie, et au prix de quelques sacrifices, à compléter cette portion si importante de notre collection.

« 7° Enfin, nous possédons, en doubles exemplaires, un certain nombre d'ouvrages qui ne sont pas sans valeur. La commission vous

propose, après estimation préalable, soit de les aliéner, soit de les échanger contre d'autres ouvrages qui nous manquent.

« Les diverses mesures qui viennent d'être soumises à votre appréciation, Messieurs, ont pour la plupart une conclusion fatale que vous avez déjà pressentie. L'argent est le nerf de la guerre : il l'est de bien d'autres choses en ce monde ; et s'il vous apparaît que ces améliorations soient utiles, la commission sollicitera du bureau, conformément au réglement, quelques allocations pour les réaliser peu à peu.

« Un jour viendra, nous l'espérons, Messieurs, où la Société archéologique, définitivement installée dans un local plus complètement approprié à ses travaux, fera de sa bibliothèque le plus digne ornement de la salle de ses séances. Nos livres alors, convenablement reliés, rangés et conservés dans des vitrines, sans cesser d'être nos utiles auxiliaires, deviendront de plus notre parure et notre légitime orgueil.

« En attendant ce moment que nous appelons de nos vœux, et tant que la Société siégera temporairement dans l'asile où la bienveillance de M. le Préfet nous offre une si gracieuse hospitalité, votre commission ne peut vous proposer que des mesures conservatoires.

« Veiller avec sollicitude à la garde, et autant que possible à l'accroissement du dépôt confié à ses soins, mettre nos livres à la libre disposition de chacun de nos collègues, tout en maintenant l'ordre nécessaire pour qu'ils restent accessibles à tous ; à ce double but se réduit la tâche que la commission doit remplir. Son zèle, Messieurs, tâchera de n'y pas faillir. »

— M. de Buzonnière, en sa qualité de rapporteur de la commission du répertoire archéologique de France, expose comme il suit l'état des travaux de cette commission.

RAPPORT DE M. DE BUZONNIÈRE.

« Au mois de janvier 1858, M. le Ministre de l'instruction publique invita la Société archéologique de l'Orléanais à prendre part

à une œuvre importante ayant pour objet la description topographique des Gaules. La Société, s'associant à ses vues, nomma à cet effet une commission composée de MM. Baguenault, Mantellier, Cosson, de Torquat, de Buzonnière et de Molandon. Aucune mention inscrite sur nos registres ne prouve que cette commission se soit utilement réunie.

« Cependant, le 23 décembre 1859, le Ministre faisait un nouvel appel à la Société. Il s'agissait alors du répertoire archéologique de la France entière. La matière devait être divisée suivant les circonscriptions des départements, des arrondissements, des communes, et étudiée sur les lieux mêmes. Vous accueillîtes avec empressement la proposition de vous charger du département du Loiret, et trouvant dans la commission de la description topographique les éléments nécessaires à la réussite du nouveau projet, vous la transformâtes en commission du répertoire archéologique, en lui adjoignant M. Pelletier.

« Ainsi reconstituée, la nouvelle commission s'occupa activement de l'accomplissement de sa mission. Au cours de plusieurs séances employées à l'organisation de ses travaux, elle reconnut que, supposé qu'elle rencontrât un savant capable d'accomplir à lui seul le répertoire de tout le département, ce labeur absorberait de longues années; d'un autre côté, une trop grande division de travail devait faire craindre que la diversité des modes de rédaction ne formât dans l'ensemble des disparates choquantes. Pour éviter ces divers inconvénients, la commission, tout en divisant la tâche par canton, fut d'avis que les rédactions individuelles, discutées d'abord en commission, ne devaient être officiellement adoptées par la Société qu'après avoir été lues et adoptées en séance générale. Enfin il lui parut prudent de ne pas entreprendre dès l'abord le département tout entier, et de commencer par l'arrondissement d'Orléans.

« La Société adopta toutes ces dispositions, et dans sa séance du 24 février 1860, elle procéda à la nomination de treize membres qui s'étaient offerts à se charger d'Orléans et des douze cantons de l'arrondissement; ce furent : pour la ville d'Orléans, M. de Buzonnière; pour les cantons d'Olivet, M. de Langalerie; d'Ingré, M. Pillon; de Chécy, M. Boucher de Molandon; d'Artenay, M. Ro-

cher; de Beaugency, M. Cosson; de Châteauneuf, M. Clouet; de Cléry, M. de Torquat; de Jargeau, M. Petau; de La Ferté, M. Pelletier; de Meung, M. Dupuis; de Neuville, M. Loiseleur, et de Patay, M. Maitre.

« Cette organisation a fonctionné régulièrement, quoiqu'avec une certaine lenteur. Enfin, en juillet 1862, l'arrondissement d'Orléans était complètement terminé et adopté par la Société. Les notices autographes étaient déposées aux archives, et des copies collationnées adressées à M. le Ministre de l'instruction publique.

« Les autres arrondissements présentaient de grandes difficultés : on ne pouvait espérer que les membres résidants se résigneraient à des déplacements longs, pénibles et dispendieux pour explorer toutes les communes du département. La Société se voyait donc dans l'obligation de confier les recherches à des personnes choisies dans les localités. Les trouver n'était pas une chose facile ; obtenir d'elles un concours efficace était encore moins aisé. Cependant votre commission se mit à l'œuvre, et après de longs et pénibles efforts, elle parvint à réunir un personnel qui ne laisse rien à désirer. Nous devons ajouter avec un profond regret que ses succès n'ont pas été beaucoup plus loin, ainsi que le prouve l'exposé qu'il nous reste à vous présenter.

Arrondissement de Gien.

« Nous pouvions espérer de voir le répertoire de l'arrondissement de Gien s'accomplir avec une perfection remarquable, ainsi que vous allez en juger.

« Vous connaissez tous le savoir et l'activité de notre collègue, M. Marchand. Dès le mois de juin 1862, il avait pris l'engagement de se charger des cantons de Briare, d'Ouzouer-sur-Loire et de Gien. Pour cette dernière localité, il devait s'entendre avec M. l'abbé Bougaud.

« La commission ne connaissant personne qu'elle pût charger d'explorer le canton de Châtillon-sur-Loire, avait prié M. Marchand de nous y chercher un correspondant. Celui-ci répondit, en juin 1862, que dans l'impossibilité où il se trouvait de nous en

procurer un, il s'offrait à remplir cette mission quand il aurait terminé ce qu'il avait d'abord entrepris.

« Lui-même nous avait indiqué un notable habitant de Sully comme pouvant étudier son canton. Le 20 juin 1862, cette personne avait accepté la mission qui lui était offerte ; cependant, et malgré une lettre de rappel, elle n'a pas, depuis cette époque, donné signe de vie. Dans ces circonstances difficiles, M. Marchand, notre excellente et universelle ressource, nous a promis, il y a déjà près d'un an, qu'en désespoir de cause il consentirait encore à se charger de ce travail.

« Ainsi, l'arrondissement de Gien serait décrit par un seul auteur dans les meilleures conditions possibles. Mais il faut bien vous avouer, Messieurs, que jusqu'ici nous avons dû nous contenter de l'espérance. Il n'en est pas moins vrai que nous comptons avec une entière confiance sur les promesses de notre collègue, et s'il ne nous a rien adressé, nous devons attribuer ce retard à l'intention de nous offrir un travail complet.

Arrondissement de Montargis.

« M. Guignebert, qui avait entrepris le canton de Montargis, a été le plus actif de nos collaborateurs. Nous possédons sa rédaction depuis plus d'un an.

« Quant au canton de Courtenay, la commission avait jeté les yeux sur ce même collègue et sur une autre personne de la localité. M. Guignebert a accepté. Dès le mois de mars de l'année dernière, il nous annonçait comme prochain l'envoi de son travail. Nous pouvons espérer que nous ne tarderons pas à le recevoir.

« Le trop regrettable M. Dupuis s'était mis en rapport avec MM. Demersay et Boulois, curé de Montcresson, pour le canton de Châtillon-sur-Loing. M. Demersay, malgré les voyages que nécessitent les missions qui lui étaient confiées, et ses travaux littéraires et scientifiques, a bien voulu se charger, avec le concours de M. Boulois, du travail qui lui était proposé. Le 20 mars 1864, il exprimait l'espoir de pouvoir le terminer dans un court délai. Vous pouvez être assuré, Messieurs, que si ses nombreuses occu-

pations le lui permettent, il ne tardera pas à remplir ses engagements.

« M. l'abbé Cosson avait entrepris le canton de Bellegarde, et même, à défaut d'autres collaborateurs, ceux de Ferrières et de Lorris. Il résidait alors à Orléans. Sa translation à la cure de Boines pourra rendre plus difficile l'exécution des engagements qu'il avait pris. S'il se trouve dans l'impossibilité d'y satisfaire, la commission avisera à le remplacer. Quoi qu'il en soit, elle est heureuse de pouvoir vous annoncer qu'au besoin M. de Torquat prendrait le canton de Bellegarde.

« Reste, pour l'arrondissement de Montargis, le canton de Châteaurenard. M. Petit, membre du Conseil général, se présentait, sous plusieurs rapports, comme le collaborateur que votre commission devait choisir. M. Petit crut devoir refuser les ouvertures qui lui furent faites à cet égard. Nous eûmes alors recours au zèle de M. Guignebert. Notre honorable collègue répondit, le 24 mars dernier, que le canton de Châteaurenard lui était trop étranger pour qu'il pût en entreprendre la description, mais qu'il ferait volontiers auprès de M. Petit des démarches qui pourraient le faire changer de détermination. La commission accepta ses offres avec reconnaissance, et il y a tout lieu d'espérer que le canton sera décrit, soit par M. Petit seul, soit par M. Guignebert, sur les notes de M. Petit (1).

Arrondissement de Pithiviers.

« Notre collègue, M. Basseville, a consenti à se charger du canton de Pithiviers. M. Buchet, dont vous avez déjà été à même d'apprécier le savoir et le zèle, vient de nous déclarer qu'il explorerait celui d'Outarville. Nous espérons que les notices de ces Messieurs seront bientôt déposées.

« M. Dumesnil a envoyé celle qui est relative au canton de Pui-

(1) Au cours de l'impression de ce rapport, nous apprenons que les démarches de M. Guignebert sont restées infructueuses. (*Note du rapporteur.*)

seaux. C'est un excellent résumé historique de tout ce qui concerne cette localité. La commission des publications le jugera probablement digne de tenir une place honorable dans nos annales; mais il n'est pas calqué sur les modèles que nous a adressés le ministère.

« Quant au canton de Malesherbes, nous avions cru pouvoir compter sur un des archéologues les plus distingués du département. Une lettre récemment reçue de lui nous ôte tout espoir à cet égard. Nous essayerons de le remplacer d'une manière convenable.

« De tous les archéologues dont nous avons réclamé le concours depuis l'achèvement de l'arrondissement d'Orléans, M. Buchet est celui qui a le plus rapidement et le plus complètement répondu à notre appel. Dès le commencement de l'année 1862, il déposait entre nos mains le répertoire du canton de Beaune-la-Rolande, qui ne laissait rien à désirer, ni sous le rapport des recherches, ni sous celui de la rédaction; peut-être même la multiplicité des détails dans lesquels il a cru devoir entrer donne-t-elle à son œuvre une longueur qui dépasse les bornes dans lesquelles nous devons nous renfermer; mais il n'en est pas moins vrai que ces détails ont une véritable valeur et ne seront pas superflus dans vos archives.

« Ainsi que vous avez pu le reconnaître, Messieurs, la commission s'est assurée, pour l'exécution du répertoire archéologique, d'un personnel qui ne laisse rien à désirer, et les précautions que vous avez prescrites pour la révision de chaque œuvre partielle vous mettent à l'abri de toute erreur. Sans doute nous n'avons pas marché rapidement; mais lorsque nous serons arrivés au terme de notre carrière, vous reconnaîtrez, nous aimons à le croire, que la lenteur de notre marche nous a préservé des chutes qui ont déjà signalé quelques-uns des archéologues qui ont parcouru la même voie.

« Du reste, nous devons le proclamer, nous avons trouvé partout et dans toutes les classes de la société le concours le plus actif et le plus bienveillant. Sans parler de Messieurs les ecclésiastiques, dont le zèle ne nous a jamais fait défaut, depuis M. Le Provost de Launay, alors préfet du département du Loiret, qui par une circulaire spéciale recommandait à tous ses subordonnés de

favoriser nos explorations, jusqu'au moindre habitant des campagnes, chacun s'est empressé de nous venir en aide.

« Nous avons constaté, en outre, qu'en dehors des membres de la Société résidant à Orléans, en dehors même de nos correspondants en titre, il existe sur toute l'étendue du département un grand nombre de personnes qui s'intéressent à la science archéologique, et qui peuvent seconder utilement notre action. »

Séance du vendredi 10 février 1865.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. de Torquat commence la lecture d'un mémoire sur la cathédrale d'Orléans.

Séance du vendredi 24 février 1865.

Présidence de M. Collin, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet, qui informe M. le Président que la Société archéologique de l'Orléanais est reconnue comme établissement d'utilité publique, en conséquence d'un décret impérial du 8 février 1865 :

DÉCRET DE L'EMPEREUR.

« Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

« A tous, présents et à venir, salut.

« Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique ;

« Vu la demande formée par la Société archéologique de l'Orléanais ;

« Vu les documents à l'appui faisant connaître la composition de la Société, ses statuts, sa situation financière et ses travaux ;

« Notre Conseil d'État entendu ;

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Article premier. — La Société archéologique de l'Orléanais, dont le siége est à Orléans, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

« Art. 2. — Les statuts de la Société sont approuvés dans la forme et teneur adoptées par notre Conseil d'État ; aucune modification n'y pourra être faite sans notre autorisation.

« Art. 3. — Notre Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais des Tuileries, le 8 février 1865.

« *Signé :* Napoléon.

« Par l'empereur, le ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

« *Signé :* Duruy. »

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, qui informe M. le Président que, par son testament en date du 5 septembre 1860, M. Antoine Danger, banquier à Orléans, a légué à la Société archéologique de l'Orléanais une somme de 200 francs. La Société charge son bureau de transmettre à qui de droit son acceptation, conformément aux formes légales, et s'empresse de voter à Mlle Danger, sœur et héritière du donateur défunt, des remercîments qui lui seront transmis par l'intermédiaire de son président.

— La Société décide que la notice de M. de Pibrac sur les fouilles opérées sous sa direction, près de l'église de Saint-Euverte et dans celle de Meung-sur-Loire, sera envoyée au congrès des Sociétés savantes, conformément à la demande de M. de Caumont, président de ce congrès.

— M. de Torquat informe la Société que les fouilles opérées à Saint-Germain-des-Prés, arrondissement de Montargis, ont eu des résultats considérables, et demande que la commission nommée pour examiner les fouilles de Gien-le-Vieux soit chargée d'étendre jusqu'à Saint-Germain ses explorations. La proposition de M. de Torquat est prise en considération, et la Société demande aux membres de cette commission de lui faire un rapport sur la découverte des tombes de Saint-Germain.

— M. Desnoyers entretient la Société des brochures de M. Bréan, relatives à la question de *Genabum*, et fait observer qu'il serait extrêmement regrettable de laisser l'opinion publique s'égarer sur une question d'un si grand intérêt pour l'histoire locale : il demande que les deux rapports de MM. Collin et Marchand, relatifs à Gien-le-Vieux, soient publiés prochainement. La Société accueille cette proposition, et décide qu'avant la publication du volume dans lequel ces deux importants rapports doivent trouver place, il en sera fait un tirage à part en nombre suffisant pour être distribué à Orléans et à Gien à toutes les personnes qui se préoccupent de cette question historique.

Séance du vendredi 10 mars 1865.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. Cosson communique, au sujet d'une trouvaille de monnaie récemment faite sur la commune de Moulon, la note suivante :

« Le 21 janvier 1865, le sieur Durand, occupé à défoncer un jardin en friche situé près le bourg de Moulon, et appartenant à M. Joseph Cosson, rencontra à 30 centimètres sous le sol et brisa avec son outil un vase d'où s'échappèrent des pièces de monnaie française en argent. Recueillies avec soin, elles s'élevèrent au nombre de cent trente et une, et pesaient toutes ensemble un kilogramme.

« Ces monnaies, généralement bien conservées, sont de la seconde moitié du XVIe siècle. Les unes portent l'effigie des rois de France Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV; les autres ont simplement la croix couronnée ou fleurdelisée, et au revers l'écu aux trois fleurs de lis. Sur toutes on lit d'un côté le nom du roi, et de l'autre côté : *Sit nomen Domini benedictum.*

« Le vase en terre qui les contenait avait un couvercle également en terre cuite; malheureusement, il a été brisé par l'ouvrier. Ce vase a pu séjourner impunément près de trois siècles, et se conserver intact en cet endroit, parce qu'il était protégé par un sentier pavé qui s'élève un peu au-dessus du sol, et qui conduit de la maison d'habitation à un puits profond et très-ancien, à quelques pas duquel était enfoui le petit trésor. Ces monnaies ont dû être enfouies pendant le règne d'Henri IV, car celles qui sont à son effigie portent toutes la date des premières années de ce règne. (J'ai entre les mains plusieurs de ces pièces de monnaie, qui m'ont été confiées pour être vendues.) »

— M. de Pibrac lit une notice sur sa découverte d'une inscription latine gravée sur une plaque de marbre blanc, et trouvée dans le faubourg Saint-Vincent, près Orléans. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. Desnoyers communique à la Société la note suivante :

« Au mois de février 1865, des ouvriers, en défrichant une portion de forêt, à Seichebrières, près Vitry-aux-Loges (Loiret), ont brisé un vase de terre noire contenant quatre à cinq cents pièces de petit module, aux effigies de Claude-le-Gothique, Posthume père, Valérien, Gallien, pièces dont les types n'avaient rien de remarquable. »

Séance du vendredi 24 mars 1865.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. Marchand offre à la Société un tableau manuscrit des inonda-

tions de la Loire depuis l'année 1005 jusqu'en 1791, tableau dressé d'après les annales manuscrites de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Ce document est renvoyé à la commission des publications.

— M. le président propose à la Société de reconstituer la commission chargée d'examiner les allégations de M. Bréan, relatives à la question des vestiges du pont de Gien. La Société décide que cette commission sera augmentée de plusieurs membres, et se composera de MM. Pelletier, Desnoyers, Imbault, de Molandon, de Pibrac, de Torquat, Marchand.

— M. Loiseleur, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur la notice de M. de Pibrac, relative à l'inscription romaine trouvée dans le faubourg Saint-Vincent, près Orléans, et dont la pierre a été acquise par lui. Il conclut à l'insertion de ce travail au prochain *Bulletin*, en annexant à la notice la reproduction d'une épreuve réduite de l'inscription. La Société adopte cette conclusion.

NOTICE DE M. DUFAUR DE PIBRAC.

« Lorsqu'un personnage important se présente au milieu de nous, tout ce qui le concerne intéresse, et l'on attache le plus grand prix aux moindres détails de sa vie intime. Tel est le motif qui m'engage aujourd'hui à m'étendre sur les circonstances qui ont signalé l'apparition, dans le monde savant, de l'inscription dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

« Mais, en dehors de ce sentiment de curiosité que je tiens à satisfaire, il en est un autre, plus impérieux et plus utile, qu'il importe de respecter : c'est celui qui doit toujours présider à nos recherches, et leur imprimer ce cachet de vérité qui servira de base à l'authenticité de notre monument. Le ciel semble nous le révéler au moment où l'un de nos collègues demande que nous ramassions le gant que l'on nous jette, et que nous acceptions le défi que l'on nous propose.

« Aujourd'hui, j'ai confiance dans l'avenir, et lorsque mes regards s'arrêtent sur ce marbre, qui pendant dix-huit siècles nous

a conservé le nom de notre patrie, je ne crains pas de répondre à mon collègue, en lui montrant du doigt le mot de *Cenabum* :

Hoc verbo vinces.

« J'aborde maintenant l'histoire de cette découverte.

« Lorsque l'on construisait, en 1846, la portion du chemin de fer du centre qui traverse le faubourg Saint-Vincent, on fut obligé de faire en cet endroit un déblai assez important. Des ouvriers occupés à ces travaux rencontrèrent, à quelques mètres au couchant du pont oblique qui se trouve dans ce faubourg, sur le bord de l'ancienne voie romaine conduisant à Lutèce, et à deux mètres de profondeur, un large morceau de marbre portant une inscription. Sa surface présentait la forme d'un trapèze et laissait apercevoir quelques lettres majuscules. Ces deux ouvriers, qui se nommaient Louis Jarry et Léon-Honoré Zaleski, portèrent immédiatement leur trouvaille dans la maison d'une dame Bailly, chez laquelle ils prenaient leurs repas. C'était en présence d'un tailleur de pierres nommé Baptiste Havard, qui les assista dans cette opération. Jarry est mort en 1847 ; Zaleski est retourné en Pologne en 1848 ; Baptiste Havard est donc le seul, des trois hommes qui ont transporté cette pierre, auquel j'aie pu m'adresser pour établir d'une manière précise la date et le lieu de son exhumation.

« Lorsque l'inscription fut chez Mme Bailly, un grand nombre de personnes eurent plus d'une fois l'occasion de la voir ; mais ces visiteurs, étrangers aux études archéologiques, n'y trouvèrent rien d'intéressant, et la pierre resta dans un profond oubli.

« Cependant, au commencement de 1848, un de mes anciens camarades d'école polytechnique, M. Torterue de Sazilly, qui avait été chargé, comme ingénieur des ponts et chaussées, des travaux du chemin de fer d'Orléans à Vierzon, m'apprit un jour que l'on avait trouvé dans les déblais de Saint-Vincent, deux années auparavant, une dalle sur laquelle on distinguait des lettres. Il ne l'avait pas vue ; les renseignements qu'il me donnait étaient tellement vagues, que je fis quelques recherches inutiles, qui furent interrompues par les journées de février. Les émotions du présent prirent

la place des souvenirs du passé, et la pierre garda toujours pour moi le plus strict incognito.

« Depuis 1848 jusqu'à ce jour, c'est-à-dire pendant dix-sept ans, l'inscription vivait dans la retraite et l'obscurité ; aussi, l'ignorance où l'on était de sa véritable valeur lui fit-elle courir deux grands dangers.

Mme Bailly me racontait qu'un jour, désespérée de voir que l'eau tombant de son toit creusait continuellement le sol, près de sa maison, elle fit venir un maçon nommé Joanny, pour tailler ce marbre en forme d'auge, et le placer sous l'orifice de la gouttière. L'ouvrier se mit à l'œuvre, donna un coup de pic sur *L* du mot ELIUS. Le marbre résista, et l'homme, trouvant ce morceau trop dur, offrit à Mme Bailly de lui fournir une pierre neuve, lui disant que cela serait bien plus économique. Cette proposition fut acceptée, et l'inscription fut sauvée des eaux.

Mais un autre péril l'attendait, et cette fois, c'était le feu. La propriétaire, voyant, il y a quelques mois, que les carreaux de son foyer étaient brisés, appela ce même tailleur de pierres, et lui demanda de couper ce marbre au carré pour l'ajuster dans la cheminée de sa petite chambre. Le brave homme renouvela les mêmes objections que pour la gouttière : il fournit encore une pierre neuve, et sauva pour la seconde fois le précieux monument.

« On plaça dès lors cette inscription au dehors, le long de la porte d'un petit hangar. Elle était là, exposée aux injures de l'air, au choc des brouettes et des instruments aratoires, lorsque, par l'effet du hasard, j'eus le bonheur de la retrouver pour la rendre à la science.

« Voici le récit des événements qui ont amené cette découverte :

« Il y a quelques jours, je parlais d'archéologie avec le docteur Charpignon ; la conversation roulait sur les inscriptions. Il m'en citait une qu'il avait trouvée sous le marbre blanc qui couvre son secrétaire, et il ajoutait que dernièrement il avait vu, chez une de ses clientes du faubourg Saint-Vincent, une plaque de marbre sur laquelle il avait lu un assez grand nombre de lettres sans pouvoir pénétrer le sens qu'elles renfermaient. Il me donnait en même temps,

sur ma demande, le nom et l'adresse de cette femme. C'est donc un devoir pour moi de le remercier de m'avoir fourni cette indication, puisque c'est elle qui m'a mis à même de découvrir toute la valeur de ce précieux monument.

« Dans le premier moment, je tins peu de compte de ce renseignement ; mais, plus tard, la communication de M. Charpignon me revint à l'esprit, et en même temps, mes souvenirs se reportant, dix-sept ans en arrière, à ce que m'avait dit M. de Sazilly, je pensai que cette inscription, trouvée, suivant mes deux interlocuteurs, dans les fouilles du chemin de fer, pouvait bien être celle que j'avais cherchée autrefois inutilement.

« C'était vendredi dernier, 3 mars. Je fus aussitôt chez Mme Bailly, je lui demandai à voir l'inscription : elle était couverte de boue et de moisissure. Cependant, je ne tardai pas à reconnaître son importance par la forme de quelques lettres ; je la fis nettoyer, et je vis successivement apparaître de magnifiques caractères appartenant au temps d'Auguste, enfin le mot CENABVM. Ce fut un trait de lumière; je n'en croyais pas mes yeux. Ce mot, gravé par une main qui avait dû connaître le célèbre *emporium* gaulois, m'apparaissait après dix-huit siècles, au moment où les contestations, soulevées tant de fois par lui, se réveillaient plus ardentes que jamais. Je demandai à Mme Bailly ce qu'elle faisait de cette pierre : elle me dit qu'elle n'y tenait pas, et que je pouvais l'emporter. A l'instant, je courus chez M. Lanson-Béchard : il me prêta sa voiture ; on chargea la pierre : une demi-heure après, elle était chez moi, désormais à l'abri de tout danger.

« Voici en deux mots l'histoire de cette inscription, depuis le moment où elle a revu la lumière jusqu'à celui où je l'ai rendue à la science.

« Il me reste maintenant à remonter le cours des siècles pour étudier son origine, et pénétrer, autant que possible, les secrets de son berceau. Il serait téméraire à moi, lorsque ces lignes antiques sont depuis quatre jours sous les yeux du chef de l'État, lorsqu'à l'heure même où je vous parle trois calques sont soumis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de risquer une explication que les maîtres de la science pourraient bientôt démentir. Cepen-

dant, si, en raison des circonstances qui m'obligent à vous parler le plus promptement possible de ma découverte, je n'ai pu me livrer à une étude assez approfondie de ce document pour vous dire littéralement ce qu'il renferme, je crois toutefois avoir saisi l'esprit qui a présidé à l'ensemble de sa rédaction. Avant de vous faire connaître ces appréciations, il est nécessaire que j'entre dans quelques considérations épigraphiques qui leur ont servi de base, et qui en sont par cela même le prélude obligé.

Le marbre sur lequel est gravée cette inscription présente une surface qui a la forme d'un trapèze rectangulaire, dont la plus grande base a 62 centimètres, la plus petite 25 centimètres, et la hauteur 77 centimètres ; l'épaisseur est de 0^{m} 09 (*Voir la pl.* I). Sur le côté droit de cette épaisseur, on remarque la moitié d'une entaille qui a dû recevoir un crampon de fer, et sur le dessus, il existe un second trou ayant 0,06 de profondeur, et 0,03 sur 0,02 de largeur, qui était destiné à un autre crampon. Ces deux attaches maintenaient l'inscription dans une position verticale. On lit sur cette dalle les lettres et fractions de lettres suivantes, composant cinq lignes ainsi disposées :

ELIVSMAG
POMARI
SS¦ENONI
R·CÉNAB
VOSSIBI

« Il est à remarquer que ces lettres, gravées entre deux raies parallèles tracées sur le marbre, vont en diminuant à mesure que l'on descend vers le bas de l'inscription : ainsi, celles de la première ligne ont 0,087 ; celles de la deuxième ligne, 0,085 ; celles de la troisième ligne, 0,079 ; celles de la quatrième ligne, 0,074, et celles de la cinquième ligne, 0,070. C'était pour obvier aux inconvénients de la perspective, en faisant paraître les lettres les plus élevées de la même grandeur que celles qui étaient au bas. Il suffit de jeter un coup d'œil sur cette inscription, pour voir que les lettres qui la composent peuvent se partager en deux catégories bien distinctes :

celles qui sont intactes, et dont la lecture est très-facile ; et celles qui sont voisines de la fracture de la pierre, et dont il ne reste plus que quelques parties (*Voir la planche*).

« Sur les premières lettres, il n'y a pas la moindre hésitation : elles indiquent le premier siècle de l'ère chrétienne. L'une d'elles porte un accent qui a fixé l'attention des savants. Placé sur l'*E* du mot CÉNABUM, il paraît destiné à rappeler l'orthographe primitive de ce mot, c'est-à-dire le H grec du nom Χήναβον : *Cenabum* s'écrivant d'abord avec l'orthographe celtique, KENABUM, puis CÉNABUM, puis GENABUM. On remarque aussi un accent sur l'*A* de la seconde ligne.

« Quant aux secondes lettres, elles demandent un examen plus attentif du marbre, pour retrouver les formes primitives enlevées en partie par la fracture du monument. Je ne m'occuperai que de ces dernières.

PREMIÈRE LIGNE. — *Première lettre.* — Quoique brisée, on y reconnaît facilement un *E*.

Huitième lettre. — C'est le commencement d'un *O*, d'un *G* ou d'un *C*. Je pencherais pour un *G*.

DEUXIÈME LIGNE. — *Première lettre.* — C'est évidemment la panse d'un *P* : car si c'était un *R* ou un *B*, l'on apercevrait le bout de la queue de l'*R* ou la panse inférieure du *B*, qui dépasserait la partie supérieure. Or, il n'y a rien : c'est donc une lettre à une seule panse, ou un *P*.

Sixième lettre. — C'est sans nul doute un *I*.

TROISIÈME LIGNE. — *Première lettre.* — La petite courbe que l'on aperçoit près du bord peut être le bas d'un *S* ou d'un *B*. Je penche plutôt pour un *S*.

Septième lettre. — C'est un *I*.

QUATRIÈME LIGNE. — *Première lettre.* — Ce doit être un *R*, car on aperçoit très-bien l'extrémité de la queue de cette lettre, et la pierre paraît brisée suivant la taille de la partie inférieure de l'*R*.

Sixième lettre. — C'est un *B*. En effet, ce ne peut être que un *P*, un *R*, un *E* ou un *B* ; or, ce n'est pas un *P* ou un *R*, car dans le *P* et l'*R*, il n'y a pas, comme ici, au bas de la haste, une

traverse qui se prolonge à droite ; ce n'est pas non plus un *E*, parce que dans les deux *E* que nous avons, la traverse du haut est une ligne droite, tandis que dans notre lettre inconnue, cette traverse s'infléchit légèrement en quittant le sommet de la haste. Cette inflexion se trouve exactement la même dans le haut du *B* du mot SIBI, qui nous a servi de point de comparaison. Cette identité est frappante. Donc, la dernière lettre de la quatrième ligne est bien un *B*, et le mot qui est précédé du point triangulaire est CENAB...

CINQUIÈME LIGNE. — *Première lettre.* — Elle me paraît nécessairement un *V*, d'après la direction du côté droit de cette petite entaille ; c'est le point le plus délicat à constater sur le marbre même.

Septième lettre. — Elle a un jambage droit qui peut appartenir à un *I*.

« Pour compléter cette étude, j'ajouterai quelques mots sur la ponctuation de cette inscription.

« J'ai remarqué que tous les mots n'étaient pas séparés par des points, comme dans la plupart des inscriptions romaines. En effet, entre ELIUS et MAG, qui sont évidemment deux noms isolés, il n'y a pas de point ; je n'en vois pas non plus entre l'*S* qui finit un mot inconnu et l'*S* qui commence SENONI. Entre VOS et SIBI, il n'y en a pas davantage. On peut donc conclure que dans cette inscription, le point peut être destiné à séparer le sens des phrases, et non les mots qui les composent. Dans un instant, je vais mettre à profit cette observation.

« Nous voici maintenant fixés sur la forme de la plupart des lettres, et nous entrevoyons quel rôle doit jouer le point triangulaire. Ce serait sans doute le moment d'interpréter le sens que renferme ce document ; mais ici se présente une difficulté qui arrête tous ceux qui s'occupent d'épigraphie, lorsqu'ils sont aux prises avec une inscription mutilée. Les premiers qui se lancent dans la voie des explications courent de grands risques, car souvent leur version se trouve le jouet de la critique, lorsque de plus habiles qu'eux entrent en lice, et viennent signaler leurs erreurs. N'attendez donc pas de moi, je vous le répète, une traduction fidèle et

complète de ce souvenir épigraphique. Je me contenterai de vous exposer l'ensemble des impressions qu'il a produites jusqu'à ce jour.

« Il me présente deux parties bien distinctes, séparées par un point. Dans la première partie, je crois que l'on peut placer les noms et les fonctions de celui qui a fait graver cette inscription, peut-être même le nom du pays de Sens, où il les exerçait. J'ajouterai que le bloc de marbre auquel il a confié sa mémoire prouve qu'il devait appartenir à une classe élevée. Cette matière, en effet, ne se trouve pas dans nos contrées ; il a donc fallu la faire venir de loin, et les frais d'un pareil transport supposent que celui qui l'a fait exécuter était un haut et puissant personnage. Dans la seconde partie, après le point, je pourrais être plus affirmatif, et vous dire que je lis CENABI VIVOS (pour *vivus*) SIBI POSVIT, ce que je traduirais par : « ..... Éleva pendant sa vie ce monument à sa « mémoire dans la ville de CENABVM. »

On trouve, du reste, dans les inscriptions romaines quelques exemples de cette formule, dans laquelle est mentionné le nom du lieu où le monument a été élevé. En voici un tiré de Muratori (p. 1080) :

L. AMAINIO EQ.
OB EIVS MERITA
PLEBS VRBANA
SENONI D

Celle-ci a été élevée à Sens (*Senoni dedicavit*) (1).

« La formule *vivos* (terminaison grecque), pour *vivus*, est très-fréquente dans les inscriptions romaines ; parmi les exemples qu'Orelli cite sous les numéros 4,253, 4250, 3,743, 3951, 4081.... au nombre de dix-huit, je me contenterai des deux suivants :

(1) J'ai remplacé l'exemple que j'avais trouvé dans Orelli, sous le nº 2024, par celui-ci, que je dois à l'obligeance de M. Loiseleur, et qui me paraît plus concluant.

(4253) A. HERENNULEIUS
CESTUS NEGOTIATOR
VINARIUS A SEPTEM
CÆSARIBUS IDEM MERCATOR
OMNIS GENERIS MERCIUM
TRANSMARINARUM LICTOR
VIVOS SIBI FECIT ET LIBERTIS.

. . . .

(295) M. JUL. MARCIANUS
SIBI VIVOS POSTERIS Q
SUIS FECIT.

« Au résumé, quels que soient le nom et les fonctions de celui qui a fait graver ce marbre de son vivant, je vois qu'il a été élevé par lui à *Cenabum*, et je le retrouve à Orléans. Donc, il y a tout lieu de croire que le sol qui l'a conservé est le même que celui qui l'a vu surgir, et que *Cenabum* est Orléans (1).

« J'espère pouvoir fixer un jour mon opinion d'une manière plus sûre, si je suis assez heureux pour retrouver ce qui manque de notre monument. Je connais, en effet, l'endrcit d'où il a été extrait : c'est,

(1) Depuis la lecture de ce mémoire, plusieurs restitutions ont été proposées ; voici celle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, due à M. Léon Renier, qui m'écrivait naguère :

« Cette inscription a toute la valeur que vous lui avez reconnue. Elle « sera le premier titre de l'histoire d'Orléans, et le monument le plus « important de son musée. »

L. CORNELIUS MAGNUS
ATEPOMARI F.
CIVIS SENONIUS
CUR. CENAB.
VIVOS SIBI

Traduction : *Lucius Cornelius magnus, Atepomari filius, civis Senonius, curator Cenabensium, vivos sibi (posuit).*

comme je l'ai dit plus haut, sur le bord de la tranchée ; et comme le déblai de cette dernière n'a rien fourni, cela me conduit à penser que les autres fragments peuvent bien être encore enfouis dans le terrain qui n'a pas été exploré. J'admets, avec vous, que ce serait une faveur du hasard ; mais nous avons tous les jours la preuve que c'est à lui que l'archéologie doit ses plus belles découvertes. Si l'on entreprend ces fouilles, il faudrait remuer le sol à tranchées ouvertes, sur une profondeur d'un mètre, une largeur de trois et une longueur de huit mètres. Ces travaux demanderaient une autorisation de l'administration du chemin de fer ; quant à moi, je mets à votre disposition mon temps et mon expérience.

« Si maintenant vous croyez devoir reculer ces recherches à une autre époque, les indications que je donne ici ne seront pas perdues pour la science ; et grâce à elles, on complètera plus tard l'œuvre que j'ai commencée.

« Pour l'instant, voici la voie ouverte. D'autres archéologues, plus versés que moi dans la lecture des inscriptions, vont s'y engager. La grande quantité de calques que j'ai répandus facilitera leurs interprétations, et avancera sans doute la solution de ce problème épigraphique. De mon côté, je ferai tous mes efforts pour arriver à découvrir le véritable sens de cette inscription.

« Un dernier mot sur son avenir, après vous avoir entretenu de son passé. Si, après avoir entendu parler de ce monument, je suis allé le visiter ; si, comprenant de suite son importance, je m'empressais d'en faire l'acquisition, en sorte qu'au bout de quelques minutes, je pouvais dire : *Veni, vidi, tuli*, ne croyez pas que ce soit pour le garder en ma possession : à peine en étais-je propriétaire, que ma première pensée a été de déposer au musée d'Orléans ce titre de noblesse, qui atteste l'antique et célèbre origine de notre ville. Vous le verrez donc bientôt figurer dans cette riche collection, comme une preuve de mon dévoûment à la science, et un souvenir de mon affection pour ma vieille patrie. »

— M. Loiseleur lit un mémoire explicatif sur l'inscription romaine découverte par M. de Pibrac. La Société décide immédiatement que le travail de M. Loiseleur sera inséré au prochain *Bulletin*

MÉMOIRE DE M. LOISELEUR. — ESSAI D'INTERPRÉTATION DE L'INSCRIPTION TROUVÉE A ORLÉANS, OU FIGURE LE MOT *Cénab.*

« Messieurs,

« L'inscription si heureusement mise en lumière par les soins et l'intelligente intuition de M. de Pibrac, notre collègue, est par malheur tronquée à chacune de ses extrémités latérales. Aussi aura-t-on grand'peine à en donner une explication qui satisfasse tous les esprits et soit à l'abri de toute critique. Permettez-moi d'en risquer le premier une interprétation complète. J'essaierai, non pas de préciser d'une façon absolue tous les détails d'une restitution complète, mais d'en dessiner le sens et les lignes générales. Je me ferai une loi d'utiliser toutes les lettres qui se trouvent dans l'inscription, et de n'introduire dans mon interprétation aucun mot dont un fragment, une lettre au moins, ne s'y trouverait pas déjà. A défaut de la certitude que la découverte des parties absentes pourrait seule donner, je m'efforcerai du moins d'arriver à la vraisemblance, et mes observations viendront peut-être en aide sur quelques points à des érudits plus heureux et surtout plus éclairés.

« Tout le monde a de suite compris que la première ligne où se lisent huit lettres : ELIVS MAG ou MAC, contient deux noms dont le premier est de terminaison latine et très-probablement latin. C'est un nom ou un prénom quelconque terminé par *elius :* Opelius, Cornelius, Aurelius. Quant au second, il pourrait être Macrinus, Magnus, Macer, ou tout autre nom ou surnom dans lequel entrent les premières lettres que l'inscription nous livre. Je préfère Magirus, parce que ce nom paraît avoir été porté par un personnage de race celtique, et que la seconde ligne, ainsi que vous le verrez tout à l'heure, contient un nom gaulois. Je trouve dans le *Recueil d'inscriptions* de Gruter, t. II, p. DCCXXXIII, une inscription qui commence par ces mots : « *Secundus, Magiri F. V. F. sibi et suis et Magiro Auctomari.* Secundus, fils de Magirus, de son vivant, a fait cette inscription à lui-même, aux siens et à Magirus Auctomarus. » Or, *Auctomarus* est un nom celtique.

« Je passe à la seconde ligne. On a voulu voir dans les lettres *Pomari*, qui la composent, le commencement du substantif *Pomarius*, qui signifie jardinier, ou plus exactement marchand fruitier (c'est dans ce dernier sens qu'il est employé dans Horace); et l'on s'est appuyé sur une inscription qu'on trouve dans les recueils d'Orelli et de Gruter, et où on lit : C. JULIUS . EPAPHRA . POMAR . DE . CIRCO . MAXIMO . ANTE . PULVINAR . SIBI . ET VENULEJÆ . CN . CN . L. HELENÆ . CONJUGI SUÆ.

« *Pomarius de circo maximo*, dit Pitiscus dans son *Lexicon Antiquitatum romanarum*, t. II, p. 456, *videtur dictus hortulanus qui viridaria circo maximo, qui extra Urbem erat, conjuncta colebat.* »

« J'écarte de suite cette interprétation du mot *Pomári*, par la raison, tirée de l'inscription même, qu'on y voit, sur l'*a* de *Pomári*, un accent qui ne s'explique pas dans l'hypothèse où l'on se place, et qu'on chercherait vainement dans le substantif latin *Pomárius*. Je vois dans le mot *Pomári* le genitif d'un nom gaulois latinisé. J'ouvre la *Grammmatica celtica*, de Zeuss, et j'y trouve, à la page 19, de nombreux exemples d'où paraît sortir cette règle que les noms celtiques terminés en *mar*, racine qui a le sens de *magnus*, ont fait *marus* en latin, *marus* et non pas *marius*; d'où je tire cette conséquence que le mot *Pomári* ne peut être le commencement du nominatif *Pomárius*, mais qu'il est le génitif d'un mot qui finit par *Pomárus*. Je remarque de plus qu'en celtique, l'*a* de *mar* est long, et c'est pourquoi Zeuss surmonte les noms où se trouve cet *a* d'un accent, et les range sous la rubrique *vocales longæ*. Voilà déjà un trait de lumière jeté sur notre inscription, où l'*a* de *Pomári* est surmonté d'un accent.

« Parmi les noms celtiques cités par Zeuss, il s'en trouve un qui s'adapte admirablement à l'inscription qui nous occupe : c'est le nom *Atepomárus*. Ce nom, Zeuss l'a emprunté à Plutarque, et je dois l'indication exacte du passage où il figure aux lumières de M. Leflocq, professeur de rhétorique au lycée d'Orléans, auquel j'ai hâte de rendre hommage pour le concours qu'il a bien voulu me prêter.

« Comme le *Civismarus* dont parle Tite-Live (24-42), Atepo-

marus était un roi gaulois, et voici ce que Plutarque nous raconte à son sujet :

« Ce chef gaulois ravageait les terres des Romains, qui avaient grande hâte de se débarrasser de lui. Atepomarus leur fit savoir qu'il ne se retirerait qu'à une certaine condition : c'était que les Romains enverraient leurs femmes aux Gaulois, qui passeraient une nuit avec elles... *Professus est*, dit la traduction latine de Reiske (t. VII, p. 242), *non ante recessurum, quam Romani suas uxores Gallis cognoscendas misissent*. Les Romains, que cette proposition contrariait fort, suivirent le conseil de leurs servantes, qui offrirent de prendre la place de leurs maîtresses : *has pro liberis miserunt*. Les barbares fêtèrent tellement Vénus et Bacchus, qu'accablés des fatigues de l'orgie, ils tombèrent au matin dans un profond sommeil. Alors Retana, c'était le nom de la servante qui avait, par son conseil, sauvé l'honneur des matrones romaines, Retana grimpa sur un figuier, sauta de là sur le mur, et alla prévenir les consuls. Les Romains firent de suite irruption dans le camp ennemi, et vinrent facilement à bout des barbares, abrutis par l'ivresse et la débauche. En mémoire de ce fait, ils instituèrent la fête des servantes. »

« Cette curieuse histoire, Plutarque (c'est lui-même qui nous l'apprend) l'a empruntée à Aristide de Milet, auteur d'une histoire d'Italie en quarante livres, écrit malheureusement perdu, et d'un autre ouvrage, *Les Milésiaques*, qui fut traduit en latin du temps de Sylla. Or, Sylla est né l'an 137 avant Jésus-Christ, et il est probable qu'Aristide de Milet lui est de beaucoup antérieur. Je lis en effet dans la biographie universelle Michaud (2e édition) : « Aristide de « Milet, écrivain dont l'époque n'est pas bien connue, quoiqu'on « sache qu'il florissait *longtemps* avant Jésus-Christ. » Il me paraît donc absolument impossible que ce soit l'Ἀτεπομάρος Γάλλων βασιλεὺς de Plutarque, ou même son fils, qui figure dans notre inscription. Cette inscription, en effet, paraît être du premier siècle après Jésus-Christ. Je fonde cette opinion d'abord sur la forme des lettres et ensuite sur cette observation qu'on y voit un Gaulois portant un prénom romain. Or, l'on sait que, pour plaire à leurs vainqueurs, les chefs des grandes familles gauloises imaginèrent d'adopter des prénoms romains ; mais il fallut nécessaire-

ment des années pour que cet usage s'établît, et il ne put passer dans les mœurs qu'assez longtemps après la conquête. Tout ce qu'il me semble permis d'inférer du récit que vous venez d'entendre, c'est que le nom d'*Atepomárus* était celui d'une très-grande et très-puissante famille gauloise, famille qui a pu fournir plusieurs hommes célèbres. Je vous rappellerai d'ailleurs que la prise de Rome par les Gaulois, et le pacte fameux qui en fut la suite, eurent lieu le 15 février 390 avant notre ère ; qu'un autre traité de paix fut conclu l'an 349, après lequel cessèrent, pour un demi-siècle, les entreprises des Gaulois contre Rome. Il faut arriver à l'année 296 avant Jésus-Christ pour voir ces peuples de nouveau en lutte avec la domination romaine ; mais alors il ne s'agit plus d'une petite expédition comme celle dont parle Plutarque, tentée par les Barbares contre un peuple encore faible et forcé de souscrire honteusement aux humiliantes conditions que l'ennemi lui impose : il s'agit d'une lutte gigantesque dont les détails sont bien connus. En sorte qu'on est conduit à penser que les faits racontés par Plutarque sont du IVe, et peut-être du Ve siècle avant Jésus-Christ. Ils s'appliquent probablement à l'une de ces nombreuses incursions qui précédèrent la prise de Rome.

« Plutarque, d'accord avec Zeuss, met un accent sur l'alpha final d'Ἀτεπομάρος, et cela explique encore pourquoi l'inscription nous montre un accent sur l'*a* de *Pomári*.

« Zeuss, dans son paragraphe intitulé : *Particulæ separabiles* (p. 835-837), donne une liste de noms celtiques dans lesquels entraient des particules placées au commencement des noms, et qu'il était possible d'en séparer. *Atepomárus* est de ce nombre : il se compose de la particule *Ate* et du mot *Pomarus*. De plus, nous savons que dans les inscriptions très-anciennes le point était quelquefois employé pour séparer les radicaux dont la réunion formait un mot composé ; ainsi : *ad . finibus* et *ob . venerit*, au lieu de *adfinibus* et *obvenerit*. (Natalis de Wailly, *Élements de Paléographie*, t. I, p. 681.) Cette double observation va me servir pour expliquer une inscription où figure, comme dans la nôtre, le mot *Pomari*, mais précédé du mot *Ate*, séparé de *Pomari* par un point. Ces deux radicaux ne font évidemment qu'un seul mot.

« Voici cette inscription qu'on lit dans Gruter, p. MXLVI :

VENVSTA . ATE . PO
MARI . LIBERTA
SIBI . ET . MELISSO . LIB
SVO . VIVA . FECIT

« Le sens est évidemment celui-ci : « *Venusta*, affranchie d'*Atepomar*, a, de son vivant, élevé ce monument à elle-même et à son affranchi *Melissus*. »

« On voit que l'*Atepomárus* dont il s'agit dans cette inscription n'est pas un médiocre personnage, puisqu'il a des affranchis, et des affranchis qui eux-mêmes en ont d'autres.

« Cette inscription a été trouvée à Narbonne. Son analogie avec la nôtre est digne de remarque. Ici, comme dans cette dernière, c'est un personnage qui de son vivant se fait faire à lui-même une inscription destinée à perpétuer sa mémoire, et qui rappelle le lien qui l'unit à la famille *Atépomár*.

« Je passe à la troisième ligne, qui nous montre d'abord le fragment très-reconnaissable d'un *S*. *Atépomári* étant un génitif, exige naturellement un nominatif qui le régisse. L'inscription nous livrant un *S*, et un *S* que ne suit aucun point, je suis amené à conclure que ce nominatif est complet et appartient à la seconde déclinaison. Les deux mots qui semblent le mieux s'appliquer ici, si l'on a égard aux exemples fournis par les inscriptions, me semblent être *libertus* ou *filius*.

« Si l'on opte pour *libertus*, on se rapproche beaucoup de l'inscription de Narbonne ; si l'on préfère *filius*, il faudra admettre que le mot terminé par *Elius* est un prénom, ou supposer que le personnage auteur de l'inscription a pu porter à la fois deux noms, l'un romain, l'autre gaulois. L'importance des fonctions qu'on attribuera à ce personnage devra varier, selon qu'on en fera un affranchi d'*Atepomárus* ou un membre de sa famille.

« Je suis arrivé au mot *Senoni*. Il peut convenir à cinq mots différents. D'abord ce mot, tel qu'il se présente, peut être complet ; il

peut être aussi le commencement de *Senonis*, génitif de *Senon*, ou du datif pluriel de *Senones*, ou enfin de *Senonicus*, *Senonius*, deux adjectifs qui ont le même sens.

« Après les noms du personnage auteur de l'inscription, après l'énoncé des liens qui l'unissaient à la famille *Atepomárus*, soit comme affranchi, soit comme membre de cette famille, il est naturel de chercher soit l'indication de la charge qu'il exerçait, soit le nom du lieu qui lui a donné naissance. Je me placerai d'abord dans la première hypothèse.

« Dans cette supposition, on est logiquement conduit à chercher dans l'*R* qui se voit, ou plutôt qui se devine au commencement de la quatrième ligne, ligne malheureusement brisée, une lettre appartenant à un mot qualificatif, à un substantif exprimant une fonction quelconque.

« Cet *R* est suivi d'un point sur lequel il convient de s'arrêter. Je fais sur ce point trois observations :

« Il est triangulaire, ce qui tend à établir l'antiquité et l'époque approximative de l'inscription.

« Il est le seul qui existe dans toute la partie de cette inscription qui nous est parvenue, ce qui indique assez qu'il n'est pas, comme les points en si grand nombre qu'on trouve dans beaucoup d'autres monuments épigraphiques, destiné uniquement à séparer les mots. Nous voyons que les mots de notre inscription ne sont pas ainsi séparés : il n'y a pas de point après *Elius* ni après *Viros* de la dernière ligne. Il faut donc chercher à l'existence du point qui précède *Senoni* une autre interprétation.

« Comme il n'est ni au bas ni au haut de la lettre qu'il suit, mais à son milieu, on pourrait peut-être admettre qu'il a la destination du point ainsi placé dans les manuscrits, c'est-à-dire qu'il marquerait la pose appelée *μέση στιγμή* par les Grecs, celle qui, tout en indiquant une pause plus grande que la sous-distinction, laquelle était marquée par un point placé au bas de la lettre, laisse toutefois encore l'esprit en suspens ; mais je ne trouve aucun monument épigraphique où le point ait cette destination. Il est donc plus naturel d'admettre que le point qui nous occupe indique un sigle ou une abréviation.

« Il faut donc chercher quels mots exprimant des fonctions peuvent être coupés de telle façon que leur coupure se termine par un *R*. Ici on n'a que l'embarras du choix.

« Si l'on admet que l'auteur de l'inscription était fils d'*Atepomárus*, il faudra choisir un office important. On pourra lire *Prop.*, abréviation de *Propraetor ; Quaestor.*, abréviation de *Quaestorius*, ancien questeur, ou *Cur.*, abréviation de *Curator ;* ou *Decur.*, abréviation de *Decurio*. Le décurion était le sénateur des villes municipales ou des colonies. De tous ces mots qualificatifs *curator* est celui qui me paraît s'adapter le mieux à une *civitas* telle qu'était Sens.

« Si l'on admet, au contraire, et cela me paraît avoir plus de vraisemblance, que le personnage en question était un affranchi d'*Atepomárus*, il faudra lui attribuer une fonction plus modeste. On pourra lire *Thermar.*, abréviation de *Thermarius*, mot qu'on trouve dans Muratori, page CCCV ; ou bien *Aquar.*, pour *Aquarius*, officier chargé de la surveillance des eaux ; ou bien *Arcar.*, pour *Arcarius*, caissier, trésorier. Tous ces noms se trouvent dans des inscriptions citées par Muratori. Il serait facile de multiplier les citations de noms d'offices qui se prêtent à la condition qu'il s'agit de remplir.

« La forme *Senonis thermarius*, *Senonis arcarius*, n'est point étrangère aux usages de la latinité. On trouve dans Orelli, nº 3997 : *Diis manibus. Parthenio. Arcario Reipublicae Lavicanorum quintanensium ;* et sous le nº 3989 : *P. Metellius decurio Eporediae* (Eporédie, colonie romaine dans la Gaule transpadane). Je remarque toutefois que le génitif, en pareil cas, s'applique surtout à des noms de provinces ou de colonies ; aussi, la forme *Senonicus* ou *Senonius* me conviendrait-elle mieux. Ainsi l'on pourrait lire : *Senonis arcarius*, ou bien, en supposant que le mot *libertus* ou *filius* soit écrit en abrégé dans notre inscription, comme cela se voit dans tant d'autres, on pourrait lire : *Atepomari fi. Stationis senoniae* (ou *Senonicae*), *Arcar* ou *Cur*, ou tout autre mot analogue (1). On trouve dans Orelli, nºs 1239 et 3346 : *Arcarius stationis Sisciencis*

(1) *Senoniae* serait ici un adjectif ; mais il pourrait être le génitif de *Senonia*, le pays des Senonais, mot qui se trouve dans *Sidoine Apollinaire*.

et *Arcarius stationis Sisciæ*. Toutefois, je le répète, *Senonis arcarius* ne me semble point une locution inacceptable.

« Mais le mot *Seno* ou *Senon* est il latin? M. Quicherat, dans le vocabulaire géographique qui termine son *Dictionnaire*, indique bien ces mots comme se trouvant dans César. Mais j'ai quelques raisons de croire qu'il fait erreur, et mes doutes viennent d'abord de l'absence de ces mots dans le *Thesaurus* de Robert Étienne, livre qui en effet mérite bien cette qualification, et ensuite d'une dissertation sur *Agendicum*, qui se trouve à la fin du premier volume du César de l'édition Lemaire (1). Si *Agendicum* et *Senon* signifient Sens, cette ville avait donc deux noms? Ou bien faut-il croire, avec M. Lemaire, qu'*Agendicum* soit Provins? Mais alors, et si *Senon*, qui évidemment signifie Sens, se trouve dans César, comment M. Lemaire, qui connaissait si bien cet auteur et qui, lui, tient pour *Agendicum-Provins*, n'a-t-il pas fourni cet argument?

« Quoi qu'il en soit, la forme *Senon* est très-naturelle à côté de la forme *Senones*, et elle a pu exister en fait sans être écrite par César. D'ailleurs, puisqu'il s'agit d'une inscription, l'important n'est pas que le mot *Senon* soit dans César, mais qu'il se trouve dans d'autres inscriptions. Or, il s'en rencontre une dans Muratori, p. MLXXX, où se lit le mot *Senoni*, écrit ainsi, sans aucun indice d'abréviation, et signifiant *Sens*, ainsi que Muratori lui-même le fait remarquer. J'appelle votre attention sur cette inscription :

L. AMAINIO. EQ.
OB EIVS MERITA
PLEBS VRBANA
SENONI D

« Dans cette inscription, dont les lettres semblent d'une belle forme, et qui est très-bien conservée, il y a des points après les sigles de la première ligne ; il n'y en a pas après *Senoni*, ce qui indique que ce mot est complet. On ne peut admettre qu'il soit là au génitif, et qu'il faille lire : *Plebs urbana Senoni*, la population

(1) *Dissertatio de urbe Agendico*, p. 468

urbaine de Sens. Dans les inscriptions les plus incorrectes, les plus indépendantes de la grammaire, on ne voit pas de génitif en *i* au singulier de la troisième déclinaison. Il faut donc lire : *Plebs urbana dedicavit Senoni :* « La population urbaine a élevé ce monument à Sens. » *Senoni* est là pour *Senone*. Rien n'est plus commun que la confusion de l'*e* et de l'*i* à l'ablatif singulier de la troisième déclinaison (1).

« Je n'insiste pas ici sur le parti que j'entends tirer des mots *dedicavit Senone*. J'y reviendrai. Pour le moment, il me suffit d'avoir établi que *Senon*, signifiant Sens, se trouve dans les inscriptions.

« Je passe à la seconde des deux hypothèses que j'examine : celle d'après laquelle l'inscription, au lieu de mentionner les fonctions qu'avait remplies son auteur, aurait simplement relaté le lieu dont il était originaire. Cette sorte de constatation d'origine est très-fréquente dans les monuments épigraphiques. Dans cette hypothèse, on pourrait lire *Senonibus exortus*, ce dernier mot en abréviation. Si l'on se rappelle que, dans plusieurs inscriptions, un N suivi d'un point suffit pour indiquer *Natus*, on ne refusera pas d'admettre qu'*Exor*, suivi d'un point, suffit amplement pour désigner *Exortus*. Le seul mot *Ex* suffirait même sans *Natus*, ni *ortus* ou *Exortus*.

« *Exortus Senonibus* est d'une bonne latinité, et préférable, à ce point de vue, à *Senonis curator*. On trouve dans Cicéron : *Ortus equestri loco*.

« Je passe au mot *Cénab*. Je remarque que l'*é* de ce mot est surmonté d'un accent comme l'*á* de *Pomári*. Cela s'explique par cette raison que l'*é* était long dans le celtique *Kénab* que les Grecs avaient traduit, ainsi qu'on peut le voir dans Strabon, par Γήναβον, mot ou l'η est surmonté d'un accent, et les Romains par *Cénabum*.

(1) C'est ce que veut bien m'attester M. Leflocq, qui m'écrit à ce sujet : « Je crois que l'on pourrait établir cette confusion :

« 1° Par des classes de mots où elle est encore admise par les grammairiens les plus sérieux ;

« 2° Par des textes positifs de Quintilien et de Priscien ;

« 3° Par des exemples très-nombreux d'inscriptions romaines des meilleurs temps de la république. (Voir le recueil de M. Egger.) »

« Le mot *Cénab*, rapproché du mot *fecit* ou *posuit*, qui termine vraisemblablement notre inscription, me paraît pouvoir se prêter à deux formes : *Cenabensis* ou *Cenabi*. Si l'on admet la première, il faut y joindre *incola ;* le premier de ces mots pourrait être en abrégé : *Cenab.* pour *Cenabensis.*

« Voici une inscription qui, dans cette hypothèse, présenterait avec la nôtre de frappantes analogies. Elle a été trouvée à Antibes et se lit dans Muratori, p. MXXV :

C. TULL. FLAMINIVS
DECVRIONIS FILIVS
DOMO CATINA EX PROVIN
CIA SICILIAE INCOLA ANTI
POLITANVS SIBI ET S

« C. Tullius Flaminius, fils de Décurion, originaire de Catane, dans la province de Sicile, *habitant d'Antibes*, à lui et aux siens. »

« Quoique cette interprétation : *Cenabensis incola*, me semble très-acceptable, comme elle suppose l'addition totale d'un mot dont aucune lettre ne figure dans le fragment que nous étudions, je préfère lire : *Cénabi vivos sibi P.*

« Les exemples ne manquent pas. Vous en avez vu un tout à l'heure dans l'inscription de Sens : *Dedicavit Senoni*, et c'est une des raisons pour lesquelles j'ai cité cette inscription. On m'en indique une autre dans Orelli, n° 3924.

D. M
CRITONIUS
DANVVIVS
AVG. COL. AQ.
VIVOS SIBI F

« Il ne serait pas malaisé de citer encore d'autres exemples.

« Du reste, soit qu'on lise : *Cenabensis incola vivos sibi posuit*, soit qu'on préfère : *Cenabi vivos sibi posuit*, le résultat sera le même au point de vue des droits d'Orléans à se dire *Genabum*.

« En résumé, l'interprétation des quatre premiers mots me semble pouvoir être : . . .*Elius Magirus Atepomari libertus* ou *filius*.

« On peut choisir ensuite entre les interprétations suivantes :

« 1° Dans l'hypothèse où l'inscription relaterait la charge exercée par son auteur :

« *Senonis cur.*, ou toute autre abréviation d'une fonction importante, si l'on adopte *Atepomari filius*, et qu'on écrive ce dernier mot en entier ; et *Stationis Senonicæ cur.* si l'on admet que *filius* soit écrit en abrégé ;

« *Senonis arcar*, ou toute autre abréviation d'un mot exprimant une fonction moins importante, si l'on préfère adopter *Atepomari libertus ;*

« *Senonicus arcar*, encore dans cette dernière supposition, ou même *Stationis* ou *Civitatis Senonicæ arcar*, mais en admettant dans ce cas que *libertus* soit écrit en abrégé.

« 2° Dans l'hypothèse où l'inscription, au lieu d'énoncer la fonction, relaterait le lieu d'origine, on pourrait, je crois, accepter les mots : *Senonibus ortus* ou *exortus ;* ces deux derniers mots en abrégé : *or.* ou *exor.*

« Enfin, pour ce qui concerne la fin de l'inscription, le choix me semble pouvoir s'exercer entre : *Cenabi vivos sibi P.* ou *F.*, et *Cenabensis incola vivos sibi P.* ou *F. Cenabensis*, dans ce cas, serait probablement en abrégé : *Cenab.* (1).

« Je l'ai dit en commençant, je n'ai entendu tracer que des lignes générales ; mais s'il me fallait absolument indiquer mes préférences, j'inclinerais à reconstruire notre monument épigraphique dans l'une des formes suivantes :

1° OPELIVS MAGIRVS
ATEPOMARI FIL
STATIONIS SENONICÆ
CVR. CENABI
VIVOS SIBI POS

(1) Il est à peine utile de dire que *vivos* est là pour *vivus*, et se rencontre dans une foule d'inscriptions.

2° AVRELIVS MAGIRUS
ATEPOMARI LIBER
TVS SENONICVS
ARCAR. (ou tout autre mot analogue) CENABI
VIVOS SIBI P

3° CORNELIVS MACER
ATEPOMARI LIBER
TVS SENONIBVS
EXOR. CENAB.
INCOLA VIVOS SIBI F

« Il est inutile d'indiquer ici les parties qui dans les trois inter prétations peuvent se suppléer. Chacun pourra faire lui-même ce petit travail.

« J'ai besoin de redire en terminant que je n'ai entendu atteindre que la vraisemblance, et j'ajoute que, pour la certitude, si toutefois elle est possible dans un sujet qui laisse un si large champ ouvert aux doutes et aux hypothèses, j'attends avec respect l'arrêt des maîtres de la science. »

MEMBRES ÉLUS AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE 1865.

Membre honoraire.

M. Grandperret, procureur général à la Cour impériale d'Orléans.

Membre titulaire résidant.

M. Louis Jarry, avocat.

Associé correspondant étranger.

M. d'Angreville, à Saint-Maurice en Valais.

Ouvrages offerts à la Société au cours du premier trimestre de 1865.

I. PAR LES AUTEURS.

M. Corblet. — *Mémoire sur les fouilles de Beuvraignes.* Amiens, 1865.

M. Conestabile. — *Brochure italienne,* 1864.

M. Otreppe de Bouvette. — *Essai de tablettes liégeoises.*

— *Comment fonder un musée?*

M. Tournal. — *Inscriptions inédites ou peu connues du musée de Narbonne.*

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Angers. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers,* t. VII, 3e cahier.

Besançon. — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* 3e série, 8e vol., 1863; 10e vol., 1864.

Boulogne-sur-Mer. — Société académique de Boulogne, 1864, no 1, *Statuts de la Société académique de Boulogne.*

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences et arts,* novembre 1864.

Christiana. — Cinq brochures suédoises, arabes, etc.

Le Havre. — Recueil des publications de la Société havraise, d'études diverses de la 30e année 1863.

Namur. — *Annales de la Société archéologique,* t. VIII, 4e liv.

Sens. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Yonne,* t. VIII, 1863.

Paris. — *Revue des Sociétés savantes des départements*, juillet et août 1864.

— *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 3e trimestre 1864.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, octobre et novembre 1864, janvier 1865.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 48.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1865.

Séance du vendredi 7 avril 1865.

Présidence de M. DE MOLANDON, *vice-président.*

M. Desnoyers communique à la Société un passage du bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, portant approbation du travail de M. L. Reinier sur l'inscription de *Cenabum* trouvée près d'Orléans par M. de Pibrac.

— M. de Pibrac donne lecture à la Société d'une lettre qu'il a reçue de M. Léon Reinier lui-même, dans laquelle le célèbre épigraphiste reconnait toute la valeur de l'inscription où se trouve le nom de *Cenabum*. Il la considère comme achevant de prouver que cette ville antique était sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville d'Orléans, et sous ce rapport il n'hésite pas à conclure que c'est le premier titre de l'histoire de notre cité, et le monument le plus curieux et le plus important de son musée. Une lettre de M. de Witte émet une opinion analogue à celle de M. L. Reinier.

— M. de Pibrac donne avis à la Société que M. le Maire d'Orléans a mis à sa disposition une somme de 500 fr. pour continuer les fouilles à l'endroit du faubourg Saint-Vincent où s'est trouvée l'inscription de *Cenabum*.

— Sur la proposition de M. le Président, la Société vote à l'unanimité l'acquisition des aquarelles de M. de Vassal reproduisant les peintures murales de la chapelle de la Celle-Saint-Denis.

— M. Pillon lit le résumé d'un travail géographique tendant à déterminer les limites du territoire des Carnutes par l'étymologie des noms de lieux de plusieurs villages existant encore actuellement.

— M. Bimbenet donne lecture d'une étude intitulée : *Essai sur quelques passages des Commentaires de César*, travail qui tend à prouver que la position de *Genabum* doit être fixée à Orléans.

Séance du vendredi 28 avril 1865.

Présidence de M. DE MOLANDON, *vice-président.*

M. de Molandon rend compte verbalement à la Société des séances des délégués des sociétés savantes, réunis à Paris, à la Sorbonne, séances auxquelles il assistait en qualité de délégué de la Société archéologique de l'Orléanais.

— M. Cosson lit un mémoire sur un monticule ou tumulus situé près de Villemoutiers (Loiret), et dans lequel il a découvert de nombreux ossements et des cendres.

Séance du vendredi 12 mai 1865.

Présidence de M. Collin, *président*.

M. Mantellier met sous les yeux de la Société un lot de médailles gauloises trouvées à Janville.

— M. Basseville communique à la Société un cachet du XVe siècle trouvé près du cimetière Saint-Vincent, et portant cette légende : *Sigillum Mageti Bainii*.

— M. Desnoyers, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Bimbenet intitulé : *Essai sur quelques passages des Commentaires de César*, et conclut à l'insertion de ce travail au volume des *Mémoires*. La Société adopte cette conclusion.

— M. de Pibrac rend compte à la Société des fouilles opérées sous sa direction dans le faubourg Saint-Vincent, dans le but de retrouver les fragments de la pierre portant l'inscription de *Genab*.

— La Société, sur la demande qui lui en est adressée, décide qu'elle échangera à l'avenir ses publications avec celles de la Société archéologique, sciences et arts du département de Seine-et-Marne, récemment fondée à Melun, et celles de la Société archéologique et historique du département de la Loire, séante à Montbrison.

Séance du vendredi 26 mai 1865.

Présidence de M. Collin, *président*.

M. Desnoyers donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. Marchand d'Ouzouer-sur-Trézée, au sujet d'une découverte de

substructions gallo-romaines mises à jour sur la place de l'Église, à Briare-sur-Loire, et dans laquelle il lui fait part du projet qu'il a d'adresser à la Société un rapport sur ces restes antiques, qui, dans son opinion, semblent être les fondations d'un *hipocauste* et d'une partie d'un *tépidaire*. Ces substructions sont rapprochées d'autres tronçons de murailles qui appartiennent au moyen âge.

— M. Maupré donne avis à la Société qu'une pierre tombale de l'église de Juranville (Loiret), qui présente quelque intérêt historique, a été illégalement enlevée et vendue. La Société décide que des démarches seront faites auprès de qui de droit pour faire faire officiellement la répétition de cette pierre sculptée.

— M. Collin lit, au nom de la commission chargée d'examiner les prétendus vestiges d'un pont antique vis-à-vis Gien-le-Vieux, un rapport dont la Société ordonne l'impression au prochain volume de ses *Mémoires*. Un tirage à part de ce rapport sera fait immédiatement et en nombre suffisant pour être distribué à toutes les personnes qui s'intéressent à la question de *Genabum*.

Séance du vendredi 9 juin 1865.

Présidence de M. Collin, *président*.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le vicaire général archidiacre de Pithiviers, adressée à M. le Président de la Société, en réponse à celle par lui adressée à Mgr l'évêque d'Orléans, au sujet du détournement et de la cession illégale d'une pierre tombale appartenant à l'église de Juranville. M. l'archidiacre informe la Société qu'il sera donné suite à cette affaire et que les possesseurs actuels de la pierre historique seront mis en demeure de la réintégrer dans l'église de Juranville, dont elle est la propriété incommutable.

— M. Maupré, au nom de M. de la Tour, commence la lecture d'un mémoire sur l'église de Saint-Salomon de Pithiviers.

Séance du vendredi 23 juin 1865.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. Desnoyers fait connaître à la Société qu'il a été découvert à Charmont (Loiret) des vases et statuettes de l'époque gallo-romaine.

— M. de Torquat, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une notice de M. l'abbé Cosson relative à la découverte d'objets antiques faite dans un monticule ou tumulus, près Villemoutiers, et propose l'insertion de cette notice au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

DÉCOUVERTE D'OBJETS ANTIQUES FAITE DANS UN MONTICULE OU TUMULUS, PRÈS DE VILLEMOUTIERS.

« Sur la limite des communes de Villemoutiers et de Saint-Maurice-sur-Fessard, à 800 mètres et au sud de la route d'Orléans à Montargis, il existe un monticule qui porte à son sommet un moulin à vent. Appelé aujourd'hui la butte des Anceaux, il est désigné dans les anciens titres sous le nom de *Réveil* ou *Réveilion*. J'avais remarqué souvent cette espèce de colline s'élevant au milieu d'une campagne au sol plat et uni, et je n'y avais vu qu'un curieux accident de terrain.

« La question des *tumuli*, agitée dans une de nos dernières séances archéologiques, a reporté ma pensée vers ce monticule, et dernièrement j'ai pu consacrer quelques heures à le visiter et à y faire des fouilles.

« L'emplacement qu'il occupe, ainsi que ses formes régulières,

laissent croire tout d'abord qu'il n'est pas exclusivement l'œuvre de la nature. Ses pentes sont rapides, excepté à l'est, où une espèce de chaussée qui part d'assez loin facilite ses abords. De ce côté, sa hauteur est d'environ 8 mètres ; au midi et à l'ouest, elle mesure bien 15 mètres, et une dépression de terrain assez sensible à sa base semble désigner la place où des terres ont été prises pour l'exhausser. Il se termine au sommet par une plateforme circulaire mesurant 66 mètres de diamètre.

« Après plusieurs sondages qui me donnèrent la certitude qu'il était fait, au moins en partie, de terres rapportées, avec le concours de plusieurs ouvriers, j'ouvris une large tranchée à 10 mètres environ du centre de la butte, dans la direction du midi, là où le terrain était libre et me paraissait plus facile à remuer. Arrivé à une profondeur de 40 à 50 centimètres, je commençai à rencontrer des charbons, des cendres, une terre calcinée remplie d'ossements d'animaux de toute espèce, de fragments de vases en terre cuite noircis par le feu, des morceaux de fer très-oxidés, des pierres très-grossièrement taillées portant des traces de brûlure. Cette masse de débris avait une épaisseur d'un mètre environ. Au-dessous se présente une couche de terre glaise très-compacte, et que nous eûmes beaucoup de peine à percer ; elle pouvait avoir 30 centimètres d'épaisseur. Après l'avoir traversée, nous trouvâmes encore des ossements d'animaux au milieu de cendres et de terres brûlées. J'avais atteint ainsi une profondeur de 2 mètres sans rencontrer le sol primitif ; mais le travail était devenu si difficile dans ce terrain foulé et durci, que je renonçai à poursuivre mes fouilles sur ce point.

« Le jour suivant, je fis ouvrir une nouvelle tranchée, à 3 mètres environ du centre du monticule, ne pouvant la faire au centre même à cause du voisinage du moulin. Comme la première fois, à une petite profondeur nous rencontrâmes des ossements d'animaux, des scories ferrugineuses, des fragments de poterie, avec des cendres et des charbons. La couche de terre calcinée qui contenait ces divers objets était épaisse de plus de 2 mètres. Je rencontrai ensuite une masse de terre glaise remplie de pierre, et j'atteignis ainsi une profondeur de 3 mètres. Le temps que je pouvais consa-

crer à ce travail étant écoulé, je fus forcé d'interrompre ces fouilles et de les laisser inachevées.

« Toutefois, ces fouilles ont eu deux résultats qui ne sont pas sans intérêt au point de vue archéologique.

« Premièrement, c'est la certitude acquise que ce monticule est fait en grande partie de main d'homme, pour une destination dont l'importance est démontrée par les travaux considérables qu'il a fallu exécuter pour transporter cette masse de terre à cette hauteur.

« Le second résultat, c'est la découverte d'objets qui sont, il est vrai, à l'état de débris, et qui n'ont aucune valeur intrinsèque, mais dont la nature porte le cachet d'une haute antiquité.

« Ces objets, en effet, dont j'ai mis une partie sous les yeux de la Société archéologique, sont : 1° des fragments de poterie de terre de diverses couleurs, et de pâte grossière et tout à fait primitive ; 2° des os de bœufs, de porcs, de sangliers, de moutons, d'oiseaux de toute espèce, parmi lesquels se fait remarquer la tête bizarre d'un animal dont je n'ai pu reconnaître l'espèce ; enfin des charbons et des cendres en quantité considérable.

« Or, c'est à l'antiquité seule qu'il faut recourir pour expliquer la présence de ces objets en cet endroit, sur ce monticule, au milieu des campagnes, près duquel se trouvent seulement deux ou trois maisons modernes et sans importance. Avant de donner mon opinion sur le produit de cette découverte, j'ai consulté plusieurs auteurs qui se sont occupés de fouilles analogues, et compétents dans la matière. Celui qui m'a fourni les détails les plus propres à m'éclairer, c'est M. l'abbé Cochet, dans son livre où il rend compte de fouilles qu'il a faites sur plusieurs points de la Normandie. Le savant archéologue mentionne dans ce livre la découverte d'objets absolument identiques à ceux que j'ai trouvés. Il n'hésite pas à les attribuer à l'époque gauloise, et il pense que ce sont là des débris des bûchers sur lesquels les Gaulois offraient des sacrifices en l'honneur des morts. J'avoue que c'est là, en effet, l'impression qu'on éprouve et la première pensée qui vient à l'esprit quand on découvre ces débris de vases, ces ossements noircis par le feu et noyés dans une masse de cendres et de terre calcinée, et dont la raison d'être et la présence en ce lieu ne pourraient trouver leur

explication dans les mœurs et dans les habitudes qui datent du commencement du christianisme. Parmi les ossements se trouvent des mâchoires de porcs et de sangliers qu'on rencontre partout dans les sépultures antiques, et je dois rappeler ici que M. le comte de Pibrac en a trouvé une certaine quantité dans le cimetière antique qu'il a exploré sous les murs de l'église de Saint-Euverte, à Orléans. On sait, du reste, que ces animaux étaient en grande vénération chez les Gaulois, et la découverte de Neuvy nous en offre une preuve frappante dans les images en bronze de ces animaux, qui servaient d'enseignes dans les armées. Je viens de lire dans la *Revue archéologique* (t. VIII, p. 177) un article sur une sépulture gauloise où l'on a trouvé des défenses de sanglier.

« La position qu'occupe ce monticule (que je n'ose pourtant appeler *tumulus* à cause de ses proportions considérables), et les différentes découvertes qui ont été faites récemment dans son voisinage, témoignent en faveur de l'importance qu'il a dû avoir dans le passé et me confirment dans l'opinion que je viens de formuler. Il s'élève sur les bords de la petite vallée où coule la rivière Bezonde, et domine la plaine et les campagnes à une grande distance. Parmi les objets antiques qui ont été découverts tout près de là, je signalerai les restes d'habitations romaines dont j'ai recueilli des tuiles à rebords et des fragments de murs portant encore des traces d'enduits coloriés, et le tronçon d'un petit aqueduc mis à jour il y a peu de temps, à une centaine de mètres environ, et non loin de la rivière.

« Je me propose de reprendre ces fouilles et de compléter mes recherches aussitôt que mes occupations me le permettront ; mais, en attendant, serait-il téméraire de ma part de conclure que la butte des Anceaux ou du *Réveil* était un lieu sacré ou un autel sur lequel les Gaulois offraient des sacrifices aux jours de fête ou aux jours de deuil ? »

———

Objets offerts à la Société au cours du deuxième trimestre de 1865.

Par M. de Pibrac. — Épreuve photographique de l'inscription de *Genabum*.

Par M. Chagot, épreuves photographiques de plusieurs statuettes de la collection des bronzes de Neuvy-en-Sullias.

Par M. Desnoyers, un douzain de Clément VIII, trouvé dans un enrochement de la Loire, vis-à-vis Gien-le-Vieux.

Ouvrages offerts à la Société au cours du deuxième trimestre de 1865.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. d'Angreville. — *Époque mérovingienne*, in-4°, 1861.

M. Anatole Barthélemy. — *De la qualification d'écuyer*, in-8°, 8 p.

M. Egger. — *Discours d'ouverture prononcé, le 15 décembre 1864, à la séance publique des Antiquaires de Normandie*. Caen, 1865.

M. le Maire d'Orléans. — *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, par M. l'abbé Bougaud, 1865.

M. Morel-Fatio. — *Monnaies inédites*, première partie : *Dezana*.

M. N***, ancien député. — *1848, avant, pendant et après*, comédie, 1856-1859, Paris, 1865.

M. Otreppe de Bouvette. — *Essai de tablettes liégeoises*, 49e livraison, mai 1865.

M. Léon Reinier. — *Une inscription récemment découverte à Orléans*, 1865.

M. Charles Roach Smith. — *Collactanea antiqua*, etc., brochure anglaise.

II. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Angers. — *Mémoire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts*, t. VII, 4e cahier.

Autun. — *Cartulaire de l'église d'Autun*, par M. A. Charmasse, Société éduenne, 1865.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1864, XVIIIe vol.

Beauvais. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences naturelles et arts du département de l'Oise*, t. V, 2e partie.

Bourg. — *Journal d'agriculture, lettres, sciences et arts*, janvier-février-mars 1865.

Chambéry. — *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. VIII, avec planches.

Clermont-Ferrand. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, t. VI, 1864.

Colmar. — *Première séance annuelle de la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin*, 3 novembre 1864.

Dijon. — *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. VI, 1861-62-63-64, 1864.

Draguignan. — *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques*, t. V, janvier-juillet-octobre 1864.

Genève. — *Bulletin de l'Institut national genevois*, 1864.

Gorlith. — Deux brochures allemandes, 1864.

Guéret. — *Bulletin de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. IV.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique*, t. XIV.

Meaux. — *Bulletin de la Société archéologique, sciences et arts de Seine-et-Marne*, fondée à Melun, 1864.

Nantes. — *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1864.

Nîmes. — *Mémoires de l'Académie du Gard*, janvier-octobre 1863.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts*, t. VIII, nº 4.

Paris. — *Mémoires lus à la Sorbonne les 30 et 31 mars 1864*, in-8º.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1864, 4e trimestre.

— *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité imperial des travaux historiques et des Sociétés savantes*, archéologie.

Poitiers. — *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXVII et XXVIII, 1862-1863.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre de 1864.

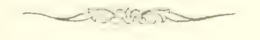
Rouen. — *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts* pendant l'année 1863-64.

Saint-Omer. — *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 14e année, 1er semestre de 1865.

— *Bulletin historique des antiquaires de la Morinie*, 13e année, 51e et 52e livraisons, de juillet à décembre 1864.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, mars et avril 1865.

Vendôme. — *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 2e et 3e années, 1863-1864.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 49.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1865.

Séance du vendredi 14 juillet 1865.

Présidence de M. Collin, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de la commission de la topographie des Gaules, annonçant l'envoi d'un tableau des antiquités celtiques du département du Loiret, et priant la Société de le rectifier ou de le compléter au besoin. La Société nomme à cet effet une commission composée de MM. de Pibrac, de Torquat et Desnoyers.

— Sur la proposition de M. le Président, la Société décide qu'elle tiendra une séance extraordinaire au moment de la session

du Conseil général, et qu'il sera adressé pour cette séance une invitation particulière aux autorités de la ville et aux personnes notables qui s'occupent d'antiquités.

— M. de Torquat fait une communication verbale sur le *vallum* de Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher) et sur le *vallum* de Triguères (Loiret). La Société décide que la commission nommée le 24 mars 1865, pour s'occuper des fouilles de Gien-le-Vieux, sera chargée d'examiner ces divers *vallum*.

— M. Maupré continue la lecture du mémoire de M. de la Tour sur les antiquités de l'église de Saint-Salomon de Pithiviers.

Séance du vendredi 28 juillet 1865.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. Mantellier entretient la Société d'une trouvaille de monnaies d'or faite à Sennely (Loiret), savoir : Charles V, un ; pistoles, deux ; Ferdinand, cinq ; Isabelle, deux ; Charles V sans tête, un ; François Ier, un ; écu d'or de Bretagne, un ; Louis XI, deux. Toutes ces pièces, au nombre de quinze, étaient renfermées dans un pot de grès.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Cosson sur les fouilles nouvelles qu'il a entreprises pour retrouver les traces de l'aqueduc de Sceaux.

— M. Mantellier informe la Société de la mort de M. Huron, de Montoire, l'un de ses membres titulaires non résidants. Elle ordonne que l'expression de ses regrets soit mentionnée au procès-verbal.

Séance du vendredi 11 août 1865.

Présidence de M. Collin, *président.*

La Société décide qu'un exemplaire du rapport de M. Collin, sur les prétendus vestiges d'un pont vis-à-vis Gien-le-Vieux, sera distribué à toutes les personnes présentes à la séance extraordinaire qui devra avoir lieu pendant la session du Conseil général.

— M. de Torquat lit un rapport sur un extrait du mémoire de M. Desnoyers relatif à la céramique orléanaise, et conclut à l'insertion de ce travail au volume des *Mémoires* de la Société.

— M. de Torquat lit un second rapport sur un mémoire de M. de Pibrac relatif à l'inscription de la pierre trouvée dans le faubourg Saint-Vincent, et sur laquelle on lit le mot *Cenab;* il conclut à son insertion au volume des *Mémoires.* L'une et l'autre conclusion, proposées au nom de la commission des publications, sont adoptées.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Marchand, d'Ouzouer, membre titulaire non résidant, qui demande que la commission chargée d'examiner les fouilles de Gien-le-Vieux veuille bien se transporter prochainement sur les lieux. Cette visite est remise au mois de septembre.

— M. le Secrétaire donne lecture du texte du *Bulletin* du second trimestre de 1865. La Société en approuve la rédaction.

— M. Gaston Vignat offre à la Société une épreuve photographique d'une pierre sculptée qui décorait autrefois la façade de la maison de la Godde, à Saint-Jean-de-Braye, et donne à ce sujet lecture d'une notice qui est renvoyée à la commission des publications.

Séance extraordinaire du vendredi 25 août 1865.

Présidence de M. LE DUC DE TARENTE, *président du Conseil général du Loiret.*

La séance a lieu dans la salle destinée aux audiences publiques du Conseil de Préfecture.

Assistent à la séance MM. Macdonald, duc de Tarente, président du Conseil général ; Dureau, préfet du Loiret ; Vignat, Becquerel, Jahan, de Béhague, Petit, Anceau, Greffier, membres du Conseil général ; M. Grandperret, procureur général de la cour impériale.

M. le duc de Tarente préside la séance.

La parole est donnée à M. Collin pour rendre compte de la situation de la Société dont il est président, au cours de l'année 1864-1865. Il s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« En acceptant l'invitation qui vous a été adressée, au nom de la Société archéologique de l'Orléanais, d'assister à cette séance, vous avez désiré, par un sentiment bien naturel, descendre en quelque sorte dans les détails de sa vie intérieure, pour vous initier aux secrets de sa propre existence. Ni les personnes, ni leurs œuvres, ne doivent vous demeurer étrangères, et c'est pourquoi vous êtes venus ici. J'essaierai donc de vous donner satisfaction en demeurant dans les limites d'une analyse rapide, afin de ne pas abuser de votre patience d'abord, et ensuite de ne pas consacrer une trop grande part de cette séance à un simple compte-rendu de la situation intérieure de la Société.

« Je ne saurais, Messieurs, entrer en matière avec plus d'à-propos, et j'ajoute avec plus de bonheur, qu'en vous disant la profonde satisfaction que chaque membre de notre compagnie a ressentie du témoignage éclatant de souveraine justice dont deux de ses mem-

bres ont été récemment l'objet. Sa Majesté l'Empereur a daigné récompenser de ses longues, patientes et savantes études le vénérable représentant de la physique expérimentale, l'un des membres les plus distingués de la classe des sciences de l'Institut de France, M. Becquerel ; et le jeune, actif et intelligent proviseur du lycée d'Orléans, le modeste lauréat des récents concours académiques, M. Tranchau. La Société archéologique, heureuse et fière en même temps de ces distinctions honorifiques si noblement gagnées dans les luttes pacifiques de la science, des lettres, de la civilisation, les enregistre avec autant de bonheur que de reconnaissance.

« Depuis un an, la Société archéologique a notablement amélioré sa constitution. Confiante dans ses forces, encouragée d'ailleurs par de hautes et bienveillantes sympathies, elle aspirait à devenir un établissement non pas plus sérieux, mais plus solide. Le 12 avril 1864, l'honorable M. Dureau, préfet du département, annonçait à notre savant et zélé président (1) qu'il avait soumis à Son Excellence la demande formée par la Société à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique. Inutile de vous dire que cette proposition fut appuyée par M. le Préfet auprès de Son Excellence, avec la bienveillance empressée et la sollicitude active que nous sommes habitués à rencontrer, en toute occasion, auprès du premier magistrat du département. Je crois être l'interprète des sentiments de la compagnie en lui adressant ici, au nom de chacun des membres qui la composent, le témoignage public de notre respectueuse et vive gratitude.

« Un décret impérial du 8 février 1865 dispose, en effet, que la Société archéologique de l'Orléanais est reconnue comme établissement d'utilité publique, et que ses statuts sont approuvés dans la forme et teneur adoptées par le Conseil d'État.

« L'œuvre éclairée et libérale du Souverain toujours disposé à seconder l'initiative individuelle des personnes et celle des sociétés, pourvu qu'elles aient un but moral, honorable, élevé, a reçu son complément nécessaire : un arrêté ministériel, rendu à la date du 19 avril dernier, a approuvé le règlement intérieur de notre com-

(1) M. Mantellier.

pagnie, qui vit désormais sous l'empire de cette constitution nouvelle.

« Mais, il ne faut pas nous le dissimuler, Messieurs, cette modification, ou mieux, et plus exactement, cette amélioration considérable nous oblige à des devoirs nouveaux. Notre Société tiendra certainement à honneur de justifier le titre que l'Empereur, dans son auguste sollicitude, a daigné lui conférer ; ce titre ne sera pas un vain mot. Si l'utilité d'un établissement le rehausse dans l'opinion publique, il faut que ses œuvres viennent confirmer et sanctionner cette nouvelle dignité. Oserais-je prendre l'engagement, au nom de mes honorables collaborateurs, de répondre à une attente si légitime? Depuis que leurs précieux suffrages m'ont appelé à l'honneur de diriger leurs travaux, ils m'ont habitué à tant de bienveillance, qu'ils ne voudraient certainement pas laisser protester l'engagement que je prendrais en leur nom, et que je prends dès aujourd'hui, de répondre par le nombre, la variété et le mérite de leurs œuvres à la faveur particulière dont Sa Majesté impériale a bien voulu nous honorer.

« Vous le savez, Messieurs, aucun des articles de nos statuts ni de notre réglement ne fait une obligation à la Société archéologique de tenir annuellement une ou plusieurs séances extraordinaires. C'est pour elle une simple faculté dont elle n'abuse pas : elle sait d'expérience qu'il est sage de ne pas abuser même des meilleures choses. Elle s'était donc bornée jusqu'ici à tenir une seule séance qu'elle consacrait tout particulièrement au Conseil général du département, et à la fixer à l'époque de la session annuelle de cette assemblée. L'empressement courtois que quelques-uns de ses membres ont mis à répondre à notre invitation nous est un précieux témoignage qu'ils n'obéissent pas seulement à un devoir de simple politesse, mais qu'ils attachent un intérêt sérieux à nos études et à nos travaux.

« La Société a choisi cette séance pour jeter avec vous un coup d'œil sur sa situation intérieure, et spécialement sur le développement et la marche de ses publications, auxquelles elle se plaît à associer en quelque sorte le Conseil général, dont chaque membre retrouve ainsi dans les œuvres élaborées par chacun de nous des

souvenirs historiques et archéologiques particuliers aux localités dont ils sont les représentants. Justice ou courtoisie, quel que soit le sentiment qui vous anime, nous en apprécions la délicatesse : et en présence de cette assemblée choisie, dans laquelle nous sommes fiers de compter les personnages les plus considérables et les plus respectés de la cité, nous nous félicitons d'être appelés à faire entendre ce langage à MM. les membres du Conseil général, dont les sympathies ne nous ont pas fait défaut, et dont les libéralités se mesurent à l'utilité des œuvres auxquelles ils savent les appliquer avec un goût, un tact et un discernement qui en rehaussent le prix en toute occasion.

« Depuis sa création en l'année 1849, la Société archéologique a publié, indépendamment de ses *Bulletins* trimestriels, six volumes de *Mémoires*. Vous savez ce qu'ils contiennent. Permettez-moi, Messieurs, de vous entretenir un instant des œuvres qui sont sous presse et qui formeront la matière des volumes VII, VIII et IX de nos collections.

« Le volume VII est consacré à un mémoire capital qui le remplira tout entier : c'est l'*Histoire de la Communauté des Marchands fréquentant la Loire et autres rivières affluentes*, que nous devons à l'érudition et aux patientes études de notre savant confrère, M. Mantellier. Vous avez tous entendu parler, Messieurs, de cette corporation célèbre, dont l'influence sur la création et le développement du commerce intérieur de la France fut si considérable pendant la période du régime féodal. En butte à des exactions et à des procès incessants, les marchands qui fréquentaient la Loire finirent par regimber contre le despotisme intolérable de ces seigneurs riverains, qui, sous prétexte de droits de passage et de péages, enlevaient à ces pauvres trafiquants la moitié de leurs marchandises et la meilleure part de leurs bénéfices. Ces insolents barons se souciaient peu, vous le savez, des lettres-patentes et des franchises octroyées par les rois de France aux marchands qui naviguaient sur les eaux du fleuve : ils traitaient le plus souvent ces parchemins comme ils traitaient le suzerain et les marchands eux-mêmes. A bout de vexations, ces navigateurs se réunirent à Orléans, pour la foire de Pâques de l'année 1402. C'est là qu'ils délibèrent et adressent au roi

une supplique tendant à obtenir le droit de prélever, sur les bateaux et marchandises de la corporation, des subsides qui seront employés à soutenir les frais de leurs procès contre les seigneurs riverains du fleuve de Loire, et le 23 mai de l'année 1402, cet octroi leur fut accordé pour une durée de quatre années. Ce privilége, renouvelé par plusieurs lettres-patentes à des dates postérieures, cessa d'être spécialement appliqué à la perception de subsides destinés à soutenir des procès; ces subsides reçurent plus tard une autre destination : ils furent consacrés au paiement des dépenses de *réparations à faire dans lesdites rivières pour la sûreté et conduite des bateaux,* et, selon les termes en usage, *pour l'entretènement du navigage.*

« Le mémoire de M. Mantellier est particulièrement digne d'intérêt au point de vue de l'histoire de l'Orléanais, dont la métropole fut de toute antiquité un grand centre de commerce nautique, et qui conserva les avantages de cette position jusqu'au moment de l'ouverture des chemins de fer, dans le milieu du XIX[e] siècle. La voie fluviale de la Loire était très-fréquentée, même avant la conquête romaine. Les nautonniers de la Loire et ceux de la Saône formaient une corporation puissante au temps de l'empire, ainsi que le prouve une inscription trouvée à Lyon, et qui nous apprend qu'à une certaine époque ces nautonniers réunis avaient choisi pour chef un Breton, originaire de Vannes, du nom de Tauricius Florens, patron des mariniers de la Saône et de la Loire (1).

« Au temps de la conquête, le commerce fluvial était en grand honneur dans les Gaules. La Seine avait aussi sa corporation de nautonniers; c'est ce que nous révèle l'inscription lapidaire d'un temple païen découvert en 1710, sous l'emplacement du chœur de la cathédrale de Paris. Ces nautonniers, contemporains de Tibère, avaient dédié leur autel et consacré le monument à *Jupiter très-bon et très-grand* (2).

(1) *Tauricius Florens patronus nautarum Araricorum et Legyricorum.*

(2) *Tib. Cæs. Aug. Jovi optumo maxsumo* [monumentu]*m nautæ Parisiaci publice posuerunt.*

« Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil, et nos aïeux gaulois et gallo-romains possédaient déjà leurs corporations maritimes, commerçantes et industrielles, qui sont devenues pour la Loire, au moyen âge, la *Compagnie des Marchands fréquentants*, laquelle n'en est que la continuation et la transformation naturelle, appropriée au régime et au tempérament des générations modernes.

« M. Mantellier a écrit l'intéressante histoire de cette association fameuse, dont le siége principal, fixé d'abord à Roanne, même avant les siècles de la conquête, passa plus tard dans cette ville d'Orléans, célèbre à tant d'autres titres, avec la patience, l'érudition et la science d'un chroniqueur, d'un jurisconsulte et d'un économiste.

« Notre tome VIII est publié depuis plusieurs mois. C'est une annexe de l'*Histoire des Marchands fréquentants*, qui renferme, divisés en dix chapitres, les lettres-patentes, arrêts, procès-verbaux, extraits de comptes, de registres, de correspondances, dépêches, produits, revenus concernant cette antique communauté.

« Nous croyons pouvoir prédire que cette nouvelle œuvre de notre savant confrère lui fera personnellement, ainsi qu'à la Société archéologique à laquelle il appartient, et qui lui doit beaucoup, un grand et légitime honneur.

« Le volume IX de nos annales est également en cours d'impression ; il est presque achevé. Nous y trouvons plusieurs notices et mémoires d'une variété piquante et d'une érudition solide, dont je vous demande, Messieurs, la permission de vous entretenir en quelques mots.

« C'est d'abord un *Essai sur la Trève de Dieu*, par M. de Gastines.

« Dans une esquisse rapide, notre savant confrère a su répandre des trésors d'érudition sur cette admirable institution du moyen âge, dont l'origine se découvre déjà à chaque page des actes des conciles qui furent tenus au déclin de l'empire romain. Nommée trève de Dieu, parce que c'était au nom du Dieu de paix que cette institution fut fondée, ce fut aussi en son nom qu'elle se perpétua durant neuf siècles, sous des formes diverses, par l'autorité spiri-

tuelle de vingt-huit conciles, dont les efforts ne furent pas toujours, il faut bien le dire, couronnés de succès. Ce sera du moins, parmi tant d'autres, l'un des titres de gloire de l'Église d'avoir combattu pour le triomphe de cette idée chrétienne, qui apprend à aimer la paix et à détester cet horrible fléau qui se nomme la guerre.

« Les *Recherches historiques sur la Commanderie de Boigny et les chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel* sont une étude des plus intéressantes que nous devons à la plume féconde du Secrétaire de notre Société, M. l'abbé Rocher, qui écrivait cette monographie en même temps que son *Histoire de l'abbaye de Saint-Benoît,* à laquelle nous envoyons nos saluts en passant, comme on le fait à un ami que l'on rencontre sur son chemin. L'auteur a décrit succinctement les origines, le développement, la décadence et la transformation de cet ordre célèbre des chevaliers de Saint-Lazare, l'une des institutions les plus caractéristiques du moyen âge, qui en a tant produit, et dont l'habitation royale du modeste village de Boigny, près Orléans, devint, grâce à la libéralité du roi Louis-le-Jeune, la maison magistrale, vers le milieu du XIIe siècle.

« Nous trouvons ensuite, dans l'ordre d'insertion au même volume, une *Etude sur la Chapelle de Notre-Dame-la-Blanche,* par M. Gaston Vignat. Cette chapelle, qui fait partie du magnifique système absidal rayonnant de la basilique de Sainte-Croix d'Orléans, a été désignée dans les derniers temps par les noms de chapelle des Ducs, de Saint-Yves, de Saint-Louis ; mais son véritable nom paraît être Notre-Dame-la-Blanche, parce que cette chapelle avait pour bienfaitrice la duchesse Blanche, fille du roi Charles-le-Bel, épouse du premier duc apanagiste, qui mourut en 1375 et fut inhumée dans ce sanctuaire. La princesse Blanche légua, en mourant, son corps à Saint-Denis de France, et son cœur à Sainte-Croix d'Orléans. Je vois dans cette disposition suprême un acte marqué d'un sceau vraiment royal, en même temps que d'une délicatesse de sentiment qui touche l'âme et la remplit des plus doux parfums de la poésie et de la piété chrétienne et française. Quels noms et quels souvenirs ! Saint-Denis de France ! Sainte-Croix d'Orléans !

« Voici une *Notice sur un sceau de l'église Saint-Aignan d'Orléans,*

découvert au mois de septembre 1864, dans l'enceinte de la ville même. Les figures, ainsi que la légende de ce sceau parfaitement conservé, ont exercé la sagacité de notre savant confrère, M. l'abbé Desnoyers, dont les connaissances numismatiques en font une des lumières de notre Société, et donnent à son interprétation une autorité que les maîtres de la science paraissent avoir confirmée généralement.

« M. l'abbé Pelletier a enrichi ce même volume d'une sérieuse étude sur les *Noms anciens de la ville de Gien*, et particulièrement sur ceux qui lui étaient donnés dans les actes publics pendant la période du VIe au XVIIe siècle. Nous recommandons cette courte, mais solide dissertation aux personnes qui cherchent la vérité sans parti pris, et qui aiment la science pour elle-même.

« Vous avez entendu, Messieurs, dans la séance du mois d'août 1864, la lecture du *Mémoire* de M. Mantellier *sur les bronzes gallo-romains découverts à Neuvy-en-Sullias.* Ce beau travail est inséré au volume IX, avec l'atlas de quinze planches qui en est à la fois le complément et l'ornement, et qui fait honneur à un artiste orléanais, M. Pensée, dont le crayon a produit des compositions charmantes. Les quinze planches, tirées à deux couleurs, sont dignes d'accompagner le texte de ce mémoire, qui a valu déjà à son auteur de légitimes félicitations et lui en vaudra de nouvelles encore, lorsque ce travail sérieux sera livré à la publicité.

« A la suite de ces œuvres variées, nous trouvons une notice de notre honorable confrère, M. Marchand, sur les découvertes faites par M. Bréan dans l'emplacement du hameau de Gien-le-Vieux, hameau que l'on a baptisé depuis longtemps du nom de *Genabum.* Ces découvertes, tout intéressantes qu'elles soient, n'ont pas paru suffisamment démonstratives de la thèse renouvelée de l'abbé Lebeuf.

« La Société archéologique a été mise en demeure par M. Bréan, l'un des nouveaux champions de la cause de Gien-le-Vieux, de traiter cette question si pleine d'actualité, et si controversée depuis bientôt cent cinquante ans : *Existe-t-il des vestiges apparents d'un pont dans le lit de la Loire, en face de Gien-le-Vieux ?*

« Nous trouvons au volume IX le résumé de longues recherches

et de faits caractéristiques qu'il ne m'appartient guère de faire ressortir et d'apprécier en ma qualité de membre de la commission que la Société avait chargée du soin de répondre. J'aime mieux, Messieurs, vous laisser la liberté de juger ce rapport, dont vous entendrez tout à l'heure quelques passages, et que vous pourrez lire demain, car la Société en a voulu faire hommage au Conseil général, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à son invitation.

« Le vent est aux dissertations sur cette ville fameuse, qui eut l'audace de braver César et de lui jeter, comme un défi, la tête de son intendant général, un citoyen romain ! Notre savant confrère, M. Bimbenet, a voulu apporter dans le débat qui s'agite et se prolonge avec une sorte de passion, un nouveau contingent d'érudition : nous lui devons une notice assez étendue dans laquelle il interprète quelques passages des *Commentaires*, au point de vue de la découverte de la vérité historique et géographique. Ses conclusions en faveur de l'opinion qui place *Genabum* à Orléans sont appuyées sur des raisons qui ne manquent pas de solidité.

« Ce savant confrère a enrichi le volume IX de précieuses notices sur les *justices temporelles* de trois des églises d'Orléans.

« Le sanctuaire qui était placé sous le vocable de *Saint-Benoît-du-Retour* se trouvait dans l'enceinte même de la ville et dépendait de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.

« L'église de *Saint-Paterne*, posée à l'extrémité nord de la rue Bannier, relevait du fief de la tour de la Fauconnerie, qui comprenait, comme vous le savez, parmi les territoires situés hors les murs, même dans les temps les plus rapprochés de nous, les paroisses de Saint-Paterne et de Saint-Laurent-des-Orgerils, l'une et l'autre dans la mouvance de l'Évêché d'Orléans.

« L'église de *Saint-Laurent-des-Orgerils*, placée aux confins occidentaux de la ville, paraît être située sur l'emplacement même du monastère de ce nom, dont saint Aignan aurait été abbé au Ve siècle, avant d'être évêque de cette ville. L'auteur croit, en l'absence de documents certains, que l'on peut raisonnablement admettre que le prieuré de Saint-Laurent, dont l'existence est bien antérieure à la création du bénéfice de la Fauconnerie, est entré dans le domaine

de l'Évêché à l'époque où celui-ci a été mis en possession de ce bénéfice.

« Ces trois notices substantielles, remplies d'aperçus nouveaux, de critiques lumineuses, de documents peu connus, font suite à celles que nous devons déjà au zèle et à l'érudition de notre savant confrère ; celles-ci sont renfermées dans les précédents volumes de nos annales. L'ensemble de ces notices forme une série de monographies précieuses des justices temporelles qui s'exerçaient dans l'enceinte de la vieille cité aurélienne ; elles sont le fruit de studieuses et patientes recherches que la section d'histoire du comité des Sociétés savantes, instituée par Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, a appréciées et recommandées à sa bienveillante attention. Deux magnifiques volumes, faisant partie de la collection des documents inédits sur l'histoire de France, furent la récompense légitime décernée par Son Excellence aux travaux de M. Bimbenet.

« Ce volume IX contiendra douze mémoires dont je viens d'avoir l'honneur de mettre sous vos yeux une analyse trop rapide. Je ne doute pas qu'une lecture attentive ne vous y fasse découvrir des mérites que cette pâle esquisse peut à peine vous faire soupçonner.

« Je ne puis, Messieurs, passer sous silence les publications de notre *Bulletin*. Quelques-unes, pour être plus modestes en apparence que les travaux qui trouvent place dans les volumes de nos *Mémoires*, ne leur sont pas inférieures par l'intérêt et l'érudition.

« Le *Bulletin* du premier trimestre de 1865 renferme un inventaire des richesses de notre bibliothèque : 10 manuscrits, 475 ouvrages, 644 brochures, et 11 cartes et plans, attestent suffisamment notre existence. La Société a exprimé déjà à son digne vice-président, M. Boucher de Molandon, le prix qu'elle attachait au zèle laborieux et au dévoûment vraiment paternel qu'il a mis à classer les richesses de notre bibliothèque. Je suis heureux de lui offrir ici ce témoignage de la reconnaissance bien affectueuse de la Société, et de lui apprendre une nouvelle qui va faire palpiter son cœur de bibliophile : c'est que Sa Majesté a daigné, à l'occasion de sa fête, donner à la Société un cadeau vraiment impérial, consistant en neuf

magnifiques ouvrages de texte et de dessins qui feront l'ornement de notre bibliothèque (1).

« Une autre communication qui n'a pas moins d'intérêt est due à notre savant confrère, M. de Buzonnière : je veux parler du compte-rendu de la situation du *Répertoire archéologique du département du Loiret*. L'auteur nous apprend que dès l'année 1862 le répertoire archéologique de l'arrondissement d'Orléans était terminé, grâce au zèle de ceux des membres de la Société qui s'étaient distribué le travail par canton. L'arrondissement de Gien est confié à l'infatigable activité de M. Marchand, d'Ouzouer, qui a déjà doté le département de plusieurs notices archéologiques. La lourde charge qu'il a assumée doit nécessairement retarder l'achèvement de son mémoire. Les travaux de l'arrondissement de Montargis et ceux de l'arrondissement de Pithiviers sont moins avancés. La Société a dû recourir à l'obligeance de personnes qui lui sont étrangères, mais qu'elle espère se rattacher bientôt par des liens de confraternité, pour l'aider dans ses recherches ; elle n'a eu qu'à se féliciter de l'intelligent concours qui lui a été généreusement et libéralement offert.

« La Société ne doute pas qu'avant peu de temps elle pourra compléter ce répertoire, qui sera rempli de documents précieux et deviendra un guide sûr pour les personnes qui voudront se livrer à des recherches archéologiques dans chaque canton du département.

« Je ne voudrais pas, Messieurs, pousser à bout votre patience, et pourtant, vous le dirai-je ? je me croirais coupable si je gardais le silence sur une découverte capitale dont le monde savant s'est ému, et qui est venue faire avancer la solution de ce problème, qui paraissait insoluble : *Où fut la ville de Genabum ?* Vous vous souvenez de l'intérêt si vif qu'excita la découverte inattendue de l'inscrip-

(1) Voici l'indication de ces ouvrages : les *Bucoliques* de Virgile ; *Édifices de la Perse ; Collection Sauvageot ; Lettre sur le Salon de 1865 ; Le Château de Marly-le-Roi ; Peinture flamande ; Panthéon des illustrations françaises ; Hôtel-de-Ville de Rouen ; Entretiens sur l'Architecture.*

tion lapidaire qui portait le nom de cette ville célèbre, découverte faite à Orléans par notre infatigable confrère, M. le comte de Pibrac.

« Cette émotion était naturelle, car, pour la première fois, l'on venait de voir apparaître à la lumière, gravé sur le marbre, ce nom de *Cenab* que nulle inscription antique n'avait apporté jusqu'à nous. Exhumé du sol orléanais au cours de l'année 1846, pendant la construction du chemin de fer au faubourg Saint-Vincent, relégué pendant vingt ans dans une basse-cour, exposé à toutes les humiliations et à toutes les injures, ce marbre précieux a été sauvé de la destruction et livré aux méditations des épigraphistes, qui ont essayé la restitution de l'inscription mutilée, car malheureusement ce marbre a été brisé, et plusieurs fragments en sont perdus. Vous l'avez sous les yeux (1).

« Nos savants confrères, MM. de Pibrac et Loiseleur, ont inséré dans le *Bulletin* du premier trimestre de 1865 deux notices remarquables par leur érudition. Ce serait abuser de vos instants, Messieurs, que d'essayer de vous donner une analyse, même très-sommaire, de ces deux mémoires, analyse qui ne pourrait qu'être incomplète, et dans tous les cas très-inférieure aux mémoires eux-mêmes, que vous avez sans doute parcourus. Il me suffira de vous dire, ce que vous savez déjà, que cette inscription a été le sujet de bien des interprétations et de bien des critiques ; que la Société des Antiquaires de France et l'Académie des inscriptions lui ont consacré leurs soins et leur attention, et que l'un de nos premiers épigraphistes contemporains, M. Léon Renier, en a fait l'étude approfondie. Cette découverte doit nécessairement apporter son contingent de lumière dans la solution de ce problème historique : quelle est la position géographique de l'antique *Cenab ?* Le savant membre de l'Académie n'hésite pas à dire que si l'inscription trouvée à Or-

(1) L'inscription originale et un *fac-simile* sur marbre blanc, complété par la restitution de M. Léon Renier, étaient exposés dans la salle de la séance, en même temps que les objets très-précieux découverts dans le cimetière païen où avait été élevé le monument funéraire rappelé par l'inscription.

léans ne le résout pas, elle est du moins un argument considérable en faveur de l'opinion de Danville, qui place *Cenab* à Orléans, et que cette inscription sera le premier titre de l'histoire de cette ville et le monument le plus important de son musée (1). La Société archéologique l'a compris ainsi, et elle ne saurait témoigner assez de reconnaissance à l'honorable M. de Pibrac, qui est, en définitive, le véritable auteur de cette découverte vraiment capitale pour l'histoire de la ville d'Orléans. Si, à cette occasion, il est opportun de rappeler aux épigraphistes et aux archéologues en général le sage conseil du poète : « Hâtez-vous lentement, » du moins, et quoi qu'il arrive au sujet des interprétations et restitutions ultérieures, la Société archéologique peut-elle proclamer ce fait dominant : « que la *première* et la *seule* inscription lapidaire sur laquelle on lise en magnifiques caractères du milieu du Ier siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire de la haute époque, le nom de *Cenab*, a été trouvée sur le sol même de la ville d'Orléans. »

« Je m'arrête, Messieurs, trop tard pour vous sans doute, dont la bienveillance vient d'être mise à une fatigante épreuve, mais trop tôt pour qnelques-uns de mes studieux collaborateurs, que je n'ai pas loués en proportion de leurs mérites, et pour d'autres que j'ai passés sous silence, dans cette course au clocher à travers le champ de nos études. Les uns et les autres me pardonneront, car ils savent bien que ce n'est point l'intention qui manque, mais le temps, avec lequel il me faut absolument compter. »

— M. Becquerel, de l'Institut, membre honoraire de la Société et membre du Conseil général du Loiret, entretient la Société d'une intéressante découverte de deux médailles, faite, l'une à Châtillon-sur-Loing, sous le sol même de sa maison, qui est l'ancienne chancellerie des ducs de Châtillon, l'autre à Clamecy. Ces deux médailles, d'une conservation parfaite, ont été frappées à l'occasion de la paix

(1) Cette opinion a été partagée par un autre savant antiquaire, M. Quicherat, qui déclare que cette découverte ruine à tout jamais les raisons sur lesquelles l'abbé Lebeuf étayait son hypothèse. (*Recueil des Sociétés savantes.* — Juillet 1865.)

boiteuse, sous Charles IX. Elles sont extrêmement rares, uniques peut-être. M. de Longperrier, auquel ces médailles ont été présentées, et qui les apprécie comme elles le méritent, se propose de les faire reproduire par la gravure. M. Becquerel dit qu'il sera heureux d'offrir ces deux pièces au musée historique. Sur la proposition de M. le duc de Tarente, président, la Société vote des remercîments à M. Becquerel.

— M. Becquerel fait aussi connaître à la Société la découverte d'une liasse de papiers cachée dans une poutre de la même maison et contenant, entre autres actes, des quittances des enfants de Coligny, de la pension considérable qui leur fut servie jusqu'à Richelieu, comme dédommagement des pertes qu'avait éprouvées leur maison sous le règne de Charles IX. Quelques feuillets de cette liasse ont été déposés aux archives départementales du Loiret.

— M. Desnoyers donne lecture d'une notice sur une fabrique de grandes glaces coulées en table, fondée à Orléans, au XVIIe siècle, par Perrot, gentilhomme verrier, avant celle de Saint-Gobain. Cette notice, qui tend à prouver qu'Orléans est la première ville de France qui ait possédé un établissement de ce genre, n'est qu'un extrait d'un grand travail sur la *céramique orléanaise,* dont M. Desnoyers s'occupe activement.

— M. de Pibrac donne lecture d'un rappport sur les fouilles qu'il a fait pratiquer, aux frais de la ville, dans le faubourg Saint-Vincent d'Orléans, sur le bord de l'ancienne voie romaine d'Orléans à Lutèce, à l'endroit même où avait été trouvée, en 1846, l'inscription romaine qui porte le mot *Cenab.* M. de Pibrac met sous les yeux de la Société des objets découverts dans cette fouille ; ils établissent clairement qu'il y avait là un cimetière gallo-romain.

— M. Pelletier, aux lieu et place de M. Collin, rapporteur de la commission chargée d'examiner la question de l'existence des prétendus vestiges d'un pont vis-à-vis Gien-le-Vieux, lit quelques passages du rapport intitulé : *Question de Genabum. — Existe-t-il des*

vestiges apparents d'un pont dans le lit de la Loire, vis-à-vis Gien-le-Vieux? Ce rapport doit être inséré au vol. IX des *Mémoires*, par une décision antérieure de la Société.

Ouvrages offerts à la Société au cours du troisième trimestre de 1865.

I. PAR LES AUTEURS.

M. Rocher. — *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire*, in-8°, avec planches, Orléans, 1865.

M. Ludovic de Vauzelles. — *Vie de Jacques, comte de Vintimille*, in-8°, avec portrait, Orléans, 1864.

G. Joanny. — *Les Archives départementales et communales.*

M. de Martonne. — *Un mot sur l'histoire de France en général et sur celle du comté de Blois en particulier.*

Otreppe de Bouvette. — *Tablettes liégeoises*, juin 1865.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences et arts*, 1865, nos 4 et 5.

Genève. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie*, t. XV.

Montbelliard. — *Mémoires de la Société d'émulation*, 2e série, Ier vol.

Paris. — *Revue des Sociétés savantes*, t. Ier, janvier et février 1865.

Tours. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XV et XVI.

Rouen. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3e série, t. V.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, mai et juin 1865.

Erratum.

Bulletin n° 46, p. 200, ligne 34, au lieu de : *salvator*, lisez : *liberator*.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 50.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1865.

Séance du vendredi 10 novembre 1865.

Présidence de M. COLLIN, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. de Martonne, membre titulaire non résidant, qui donne sa démission. La Société déclare ne l'accepter qu'avec regret.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui alloue une somme de 400 fr. à la Société archéologique de l'Orléanais.

— La Société décide que, conformément à l'article XII de son réglement général, il sera fait un réglement particulier pour la

bibliothèque. MM. les bibliothécaires, auxquels la Société adjoint M. Loiseleur, sont chargés d'en formuler les dispositions, qui seront ultérieurement soumises à l'examen et à l'approbation de la Société.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, qui annonce à M. le Président qu'à l'occasion de la fête de Sa Majesté, la Société recevrait pour sa bibliothèque plusieurs ouvrages importants.

— M. l'abbé Desnoyers entretient sommairement et de vive voix la Société de la mission remplie par la commission chargée d'examiner les fouilles pratiquées sur le plateau de Gien-le-Vieux. M. de Pibrac, dans une prochaine séance, devra présenter à la Société, sur ces explorations, un rapport officiel et circonstancié.

— M. de Torquat lit une notice sur un *vallum* de Neung-sur-Beuvron. Ce travail et le plan graphique qui l'accompagne sont renvoyés à la commission des publications.

— M. Cosson offre à la Société un travail topographique dont il est l'auteur. Ce dessin offre une carte indicative des traces de l'aqueduc de Sceaux.

Séance du vendredi 24 novembre 1865.

Présidence de M. COLLIN, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Baguenault de Puchesse, président de l'académie de Sainte-Croix, qui offre à la Société le premier volume des publications de cette compagnie.

La Société décide qu'à l'avenir elle échangera ses publications avec celles de l'académie de Sainte-Croix.

— M. le Président fait connaître à la Société les renseignements certains et précis qui lui sont parvenus sur l'enlèvement illégal d'*inscriptions* et de *pierres tombales,* qui a eu lieu dans plusieurs églises du département.

La Société, après en avoir délibéré, décide qu'il convient de s'adresser, à ce sujet, aux autorités compétentes, pour s'opposer à ces enlèvements illégaux, et charge son président d'en écrire, en son nom, à M. le Préfet du Loiret et à Mgr l'Évêque d'Orléans.

— M. Desnoyers donne lecture d'une lettre de M. le curé d'Augerville, relative à la découverte d'une tombe gallo-romaine en pierre, dans le cimetière de cette localité. Les fragments de ce tombeau n'ont pas été conservés; mais M. Berrier a en sa possession les différents objets qui y étaient renfermés avec les ossements.

— M. Loiseleur propose à la Société de nommer une commission chargée de faire une étude comparée sur les *dolmens* existant dans le département du Loiret, et même dans le ressort de l'ancienne province de l'Orléanais. Cette commission aurait pour mission de constater le nombre des dolmens, et particulièrement leur distance des cours d'eau navigables. Elle en décrirait la forme, indiquerait ceux qui ont déjà été fouillés, et déterminerait quels sont ceux qu'il y aurait intérêt à ouvrir et à explorer. Cette proposition ayant été prise en considération, à raison des nombreuses et persévérantes recherches qui se font actuellement de ces monuments, la Société nomme une commission composée de MM. Loiseleur, de Molandon, Desnoyers, de Torquat, de Pibrac.

Séance du vendredi 8 décembre 1865.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. Collin offre à la Société un exemplaire de sa carte des voies navigables de l'empire français, de la Belgique et des provinces de

la rive gauche du Rhin, récemment publiée (1865). La Société accepte avec reconnaissance le don de ce beau et intéressant travail hydrographique.

— M. Mantellier entretient la Société d'une trouvaille considérable de vases d'or anciens faite à Bucharest.

— M. Rocher lit un mémoire sur la léproserie des Châtelliers, paroisse de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. de Torquat, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une notice historique de M. G. Vignat, relative à une ancienne inscription de la maison de la *Godde*, commune de Saint-Jean-de-Braye, et conclut à l'insertion de ce travail dans le volume des *Mémoires*.

La Société adopte cette conclusion et décide que la photographie de l'inscription qui accompagne la notice historique de M. G. Vignat sera lithographiée.

— M. de Torquat lit, au nom de la commission, un second rapport sur le mémoire de M. Collin relatif aux ponts d'Orléans, et conclut à l'insertion de ce travail dans le volume des *Mémoires*.

La Société adopte cette conclusion, et décide que les dessins et plans qui enrichissent et complètent le texte seront tous gravés pour être publiés par elle.

Séance du vendredi 22 décembre 1865.

Présidence de M. Collin, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet de la Seine-Inférieure, qui demande à la Société d'échanger ses publications avec

la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, instituée par l'administration départementale. La Société accepte cette proposition.

— M. Baguenault, au nom de la commission des publications, fait un rapport verbal sur une notice de M. de Torquat, intitulée : *Vallum de Neung-sur-Beuvron,* et conclut à l'insertion de cette notice et du plan topographique qui l'accompagne au volume des *Mémoires.* Cette proposition est adoptée.

— M. de Torquat, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur un mémoire de M. de Pibrac relatif aux fouilles pratiquées sous sa direction dans l'église de Meung-sur-Loire, en vue de retrouver le tombeau de saint Liphard, et conclut à l'insertion de ce mémoire et des plans et dessins qui l'accompagnent au volume des *Mémoires.* Cette proposition est adoptée par la Société.

— La Société décide qu'il sera souscrit à l'ouvrage de M. Paul Huot, membre correspondant, intitulé : *Des Vosges au Rhin.*

— La Société procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1866, et à la nomination des membres des commissions permanentes.

Le scrutin donne le résultat suivant :

MEMBRES DU BUREAU POUR 1866.

MM. Collin, *président,* réélu ;
de Molandon, *vice-président,* réélu ;
Rocher, *secrétaire,* réélu ;
Loiseleur, *archiviste.*

COMMISSIONS PERMANENTES.

Commission des publications.

M. Desnoyers.

Conservateur du musée et de la bibliothèque.

M. Mantellier.

Ouvrages offerts à la Société au cours du quatrième trimestre de 1865.

I. PAR LES AUTEURS.

M. Baudry. — *Mémoires lus aux séances générales de la 31e session du congrès archéologique de France en 1864.*

M. de Caumont. — *Almanach de l'Archéologie française,* 1866.

M. R. Chalon. — *Quelques jetons des receveurs de Bruxelles au XIVe siècle.*

M. Corblet. — *Le Pour et le Contre sur la culpabilité des Templiers.*

M. Cournault. — *De l'usage des rouelles chez les Gaulois,* in-8°, 4 pag. avec planches.

M. Haureau. — *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de France.*

M. Paul Huot. — *De Colmar à Alspach* (promenade archéologique), in-8°, 1865, 23 pag.

M. Julliot. — *Catalogue des inscriptions du musée gallo-romain de Sens,* in-8°, 40 pag.

M. le Préfet du Loiret. — *Conseil général de 1865* (procès-verbaux).

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2e série, t. X.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, nos 1 et 2, 1865.

Angers. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts*, t. VIII, 1er cahier, 1865.

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, t. I, 1863.

Arras. — *Mémoires de l'Académie*, t. XXXVII.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne*, 1er, 2e et 3e trim., XIXe vol., 1865.

Beauvais. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise*, t. V, 3e partie.

Besançon. — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1864, IXe volume.

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du département de l'Hérault*, 2e série, 3e livraison.

Blois. — *Procès-verbaux des délibérations du Conseil général*, 1865.

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences et arts*, 1865, nos 6, 7, 8 et 9.

Château-Thierry. — *Annales de la Société historique et archéologique du département de l'Aisne*, 1864.

Constantine. — *Recueil de notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1865.

Genève. — *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XIII, 1865.

Lons-le-Saulnier. — *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1865.

Namur. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. X, 1re livraison, 1865.

Nantes. — *Annales de la Société académique du département de la Loire-Inférieure*, 1865, 1er trim.

Orléans. — *Études chrétiennes de littérature, de philosophie et d'histoire* (Académie de Sainte-Croix), in-8°, 1865.

Paris. — *Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes,* 22 avril 1865.

— *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France,* 3e serie, t. VIII.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 3e trim. 1865.

— *Revue des Sociétés savantes,* 4e série, t. Ier, mars, avril, mai, juin et juillet 1865.

— *Revue des Sociétés savantes des départements,* 4e série, t. II, septembre 1865.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2e trim. 1865.

Rouen. — *Mémoires des Antiquaires de Normandie,* 3e série, 3e vol., septembre 1865.

— *Procès-verbaux de la commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure,* t. I, 1818 à 1848.

Saint-Omer. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie,* t. XI, 1864.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique,* t. XIX, 1865.

Vendôme. — *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois,* 4e année, 3e trim., juillet 1865.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 51.

PREMIER TRIMESTRE DE 1866.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

MEMBRES HONORAIRES.

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM. le premier Président de la Cour d'Orléans.
le Préfet du Loiret.
le Préfet de Loir-et-Cher.
le Préfet d'Eure-et-Loir.
MMgrs l'Évêque d'Orléans.
l'Évêque de Blois.
l'Évêque de Chartres.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM Becquerel, membre de l'Institut, au Jardin-des-Plantes, à Paris.

Caumont (de), à Caen.

Chabouillet, conseiller-adjoint au cabinet des antiques de la bibliothèque impériale, à Paris.

Delisle (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.

Egger, membre de l'Institut, à Paris.

Julien (Stanislas), membre de l'Institut, à Paris.

Grandperret, procureur général, à Orléans.

Leserurier, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

Longperrier (de), membre de l'Institut, conservateur du musée du Louvre, à Paris.

Quicherat (Jules), à Paris.

Saussaye (de la), membre de l'Institut.

Thierry (Amédée), membre de l'Institut, sénateur, à Paris.

Villeneuve (de), ancien préfet du Loiret, au château de Roche, près Le Blanc (Indre).

Vitet, de l'Académie française, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM. Baguenault de Viéville.

Basseville.

Bimbenet, greffier en chef de la Cour impériale.

Boucher de Molandon.

Buzonnière (de).

Carette.

Gastine (Léonce de).

Chagot.

Choupre, professeur de peinture.

Clouet, architecte du département et de la ville.

Collin, ingénieur en chef.

Desnoyers, vicaire général.

Imbault, architecte.

Jarry (Louis).

Langallerie (de), directeur du musée de peinture.

Leclère.

Lemolt-Phalary, conseiller.

Loiseleur, bibliothécaire de la ville.

MM. MANTELLIER, président à la Cour.
MAUGE DU BOIS-DES-ENTES, Conseiller.
MAUPRÉ, archiviste.
PELLETIER, chanoine.
PETAU, membre du Conseil général.
PIBRAC (de).
PILLON.
ROCHER, chanoine.
TORQUAT (de), chanoine honoraire.
TRANCHAU, proviseur du Lycée.
VIGNAT (Gaston).
VINCENT.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. BALLOT, médecin, à Montargis.
BERGEVIN, président au Tribunal de Blois.
BROSSES (comte de), à Griselles.
COSSON, curé de Boynes.
DAGUET, à Pithiviers.
DELAUNE, avoué à Romorantin.
DEMERSAY (Alfred), à Châtillon-sur-Loing.
DESERVILLERS (comte de), au château de Meslay, par Vendôme.
DUMESNIL, à Puiseaux.
DUPRÉ, bibliothécaire, à Blois.
FOURNIER (Édouard), à Paris.
GUIGNEBERT, à Montargis.
GUYOT, curé de Baule.
JOURDIN-PELLIEUX, professeur de dessin à Beaugency.
LALLIER (Justin), à Paris.
LALLIER (Henri), médecin, à Neuville-aux-Bois.
LAURAND (Jules), à Villebourgeon, Olivet.
LENORMANT, secrétaire général du ministère de la justice, à Paris.
MAÎTRE, curé de Coinces.
MARCHAND, maire d'Ouzouer-sur-Trézée.
MERLET, archiviste à Chartres.
MÉTHIVIER, doyen d'Olivet.
MORIN, curé de Suèvres.
PARSEVAL (de), au château de Chevilly.
PETIT, juge de paix à Châteaurenard.
PILLART, médecin, à Ladon.
SAINT-LAUMER (de), à Chartres.

MM. Tour (de la), percepteur, à Montargis.
Vibraye (de), à Court-Cheverny.
Walsh (de), au château de Chaumont-sur-Loire.
Witte (de), membre de l'Institut, à Paris.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM. Barthélemy (Édouard de), à Paris.
Barthélemy (Anatole de), à Paris.
Barthélemy de Beauregard (de), vicaire à Saint-Denis-au-Marais, à Paris.
Baudry, curé du Bernard (Vendée).
Baux (Jules), archiviste, à Bourg (Ain).
Boucher de Perthes, à Abbeville (Somme).
Brossard de Corbigny, aux Marais, près Meung.
Caqueray (vicomte de), au château de la Salle (Montreuil-Bellay), près Saumur.
Certain (de), à Brives (Corrèze).
Chateuneuf, curé de Bielles (Basses-Pyrénées).
Cherbonneau, à Constantine (Algérie).
Clair, avocat, à Arles.
Courmont, directeur des beaux-arts, au ministère de la maison de l'Empereur.
Danjou, président du Tribunal, à Beauvais (Oise).
Delahaie, à Paris.
Desmoulins, président de la société Linnéenne, à Bordeaux.
Diard, maire de Dourdon.
Dufour, membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Duval (Raoul), premier président à la Cour impériale de Bordeaux.
Duval (l'abbé), à Amiens.
Fabre, président du Tribunal de Chambéry (Savoie).
Gentil-Descamp, négociant, à Lille.
Girardot (baron de), secrétaire général de préfecture, à Nantes.
Guérard, membre de la Société des antiq. de la Picardie, à Amiens.
Guillemot, conseiller de préfecture, à Dijon.
Huot, conseiller, à Colmar.
Jolibois, curé de Trévoux (Ain).
Jouffroy, sculpteur, membre de l'Institut, à Paris.
Lallier, président du Tribunal de Sens.
Lacroix, pharmacien, à Mâcon.
Lenormant (François), à Paris.
Leserurier, chef au ministère des finances, à Paris.

MM. Mallet, à Amiens.

Martigny, curé de Bagé-le-Châtel (Ain).

Menault, à Angerville (Seine-et-Oise).

Morel-Fatio, banquier, à Paris.

Morin (Henri), à Lyon.

Moutié, président de la Société archéologique de Rambouillet

Olivier, ingénieur en chef, à Caen.

Pie (Mgr), évêque de Poitiers.

Prou, président du Tribunal de Tonnerre (Yonne).

Renard (Athanase), médecin, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Rey, chez M. Le Moine, à Saint-Jean-le-Blanc, près Orléans (Loiret).

Rochette (de la), membre de la Société éduenne, à Autun.

Roumeguerre, secrétaire de la Société archéologique du Midi, à Toulouse.

Rozières (de), professeur à l'École des chartes, château de Pimpeneau, près Blois.

Smith, conseiller à la Cour de Paris.

Soultrait (Georges de), receveur des finances, à Lyon.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM. Angreville (le chevalier d'), à Saint-Maurice-en-Valais (Suisse).

Brandès (Dom Charles), à Ensielden (Suisse).

Capitaine (Ulisse), secrétaire de l'Institut liégeois, à Liége.

Chalon, président de la Société numismatique belge, à Bruxelles.

Conestabile (le comte), à Pérouse.

Devroye (l'abbé), chanoine, à Liége.

L'Évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice (Suisse).

Marmol (Eugène Del), président de la Société archéologique, à Saint-Marc, par Namur.

Mayer, à Liverpool.

Roach-Smith (Charles), Liverpool street (London).

Kohne (de), secrétaire de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, à Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

Abbeville. — Société d'Émulation.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Angoulême. — Société Archéologique de la Charente.
Arras. — Académie.
Auch. — Comité d'Histoire et d'Archéologie.
Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et littéraires de l'Yonne.
Beauvais. — Société Académique et Archéologique de l'Oise.
Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique.
Blois. — Société des Sciences et Lettres.
Bordeaux. — Commission Historique de la Gironde.
Boulogne. — Société Académique.
Bourges. — Commission Historique du Cher.
Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
Châlons-sur-Saône. — Société Archéologique de Châlons.
Châlon-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne.
Chambéry. — Société Archéologique savoisienne.
Chartres. — Société Archéologique d'Eure-et-Loir.
Château-Tierry. — Société Historique et Archéologique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences et Belles-Lettres.
Constantine (Algérie). — Société Archéologique.
Dijon. — Académie.
Dijon. — Commission Archéologique de la Côte-d'Or.
Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
Draguignan. — Société des Études scientifiques et littéraires.
Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Le Hâvre. — Société Hâvraise d'études diverses.
Langres. — Société Historique et Archéologique.
Lille. — Commission Historique du département du Nord.
Limoges. — Société Archéologique du Limousin.
Lons-le-Saunier. — Société d'Émulation du Jura.
Lyon. — Académie.

Mâcon. — Académie.
Metz. — Académie.
Montbelliard. — Société d'Émulation.
Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
Moulins. — Société d'Émulation du département de l'Allier.
Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
Nantes. — Société Académique de la Loire-Inférieure.
Napoléon-Vendée. — Société d'Émulation de la Vendée.
Nîmes. — Académie du Gard.
Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Paris. — Société des Antiquaires de France.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rambouillet. — Société Archéologique.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen. — Commission Départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Sens. — Société Archéologique.
Soissons. — Société Archéologique.
Tarbes. — Société Académique des Hautes-Pyrénées.
Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var.
Toulouse. — Société Archéologique du midi de la France.
Tours. — Société Archéologique de Touraine.
Tulle. — Société Historique et Littéraire du Bas-Limousin.
Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
Bruxelles. — Société de la Numismatique belge.
Genève. — Société d'Histoire et de Géographie.
Genève. — Institut national Genevois.
Gorlitz (Prusse). — Société Historique.
Liége. — Société Archéologique du grand-duché de Luxembourg.
Liége. — Institut Archéologique liégeois.
Liverpool. — Société Historique de Lancastre et Chester.
Londres. — Société de Numismatique.
Lund (Suède). — Académie.

Namur. — Société Archéologique.
Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
Vienne (Autriche). — Société Impériale et Royale de Géographie.

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS.

La bibliothèque de la ville d'Orléans.
La bibliothèque de la Cour impériale.
La bibliothèque du grand séminaire.
La bibliothèque du petit séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
La bibliothèque des Pères de la Miséricorde, à Saint-Euverte.
La bibliothèque administrative de la préfecture du Loiret.
La bibliothèque des employés du Loiret.
La bibliothèque de la ville de Montargis.
La bibliothèque de la ville de Chartres.
La bibliothèque de la ville de Blois.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1866.

Président. — M. Collin, ingénieur en chef.
Vice-Président. — M. Boucher de Molandon.
Secrétaire. — M. l'abbé Rocher, chanoine.
Archiviste. — M. Loiseleur, bibliothécaire de la ville.
Trésorier. — M. Cl. Carette.

Séance du vendredi 12 janvier 1866.

Présidence de M. Collin, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire d'Orléans, qui demande à la Société son concours pour les conférences publiques, sur la littérature et les sciences, établies à Orléans par l'administration municipale. Sur l'invitation adressée par M. le Président aux membres qui désireraient prendre une part active à ces confé-

rences, M. l'abbé Pelletier fait connaître qu'il est disposé à leur donner son concours. Le nom de M. l'abbé Pelletier sera, par les soins de M. le Président, transmis à M. le Maire.

— M. de Torquat offre à la Société un objet antique en terre cuite trouvé dans une fouille faite rue des Grands-Champs, sorte d'antéfixe ou de modillon en forme de tête de bélier. La Société accepte avec reconnaissance l'objet offert par M. de Torquat et décide qu'il sera placé dans ses collections du musée historique.

— M. Desnoyers donne quelques détails sur la restauration de la crypte de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, qu'il a visitée en compagnie de MM. de Torquat et de Molandon. Les travaux, exécutés sous la direction de M. Lisch, architecte de la commission des monuments historiques, ont, au témoignage de ces Messieurs, rendu à cette partie du monument sa beauté et son caractère primitifs. Les voûtes de l'église, et principalement celles du sanctuaire, doivent être prochainement restaurées, ou plutôt reconstruites, et déjà les échafaudages sont dressés pour procéder à cette importante opération.

— M. Mantellier donne lecture d'un mémoire destiné par lui à la *Revue numismatique*, sur un esterling de Sancerre (Cher), trouvé en la commune d'Olivet, près Orléans.

Comparant cet exemplaire qu'il possède à celui presque identique conservé au cabinet des antiques de la bibliothèque impériale, M. Mantellier recherche comment, de l'atelier monétaire de Sancerre, a pu sortir au XIVe siècle une monnaie offrant, à quelques légères différences près, les types de l'esterling d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. Puis il établit par de savantes déductions que cette jolie monnaie n'est autre chose, en effet, qu'une imitation calculée des esterlings d'Angleterre, effectuée par les seigneurs de Sancerre avec cette habileté qui consistait alors à s'approprier les caractères apparents d'un type monétaire étranger, sans toutefois le copier d'une manière complète et absolue.

Ces sortes de contrefaçons des types recherchés dans le com-

merce étaient fréquentes à cette époque (1) ; elles constituaient pour les barons investis du privilége de battre monnaie une spéculation avantageuse que les agioteurs du temps exploitaient sur leurs terres et sous leur nom pendant un délai déterminé. Une redevance connue sous le nom de droit de seigneuriage associait les seigneurs monnoyers aux bénéfices de l'opération. Il est juste d'ajouter qu'il n'y avait nulle tromperie de la part des comtes de Sancerre sur la valeur intrinsèque de la monnaie par eux imitée. Le titre, vérifié à la touche, a été trouvé le même que celui des esterlings anglais.

Des remercîments sont adressés à M. Mantellier pour cette communication d'un mémoire plein d'intérêt, que la Société eût été heureuse d'accueillir dans ses propres publications.

Séance du vendredi 26 janvier 1866.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. Collin offre à la Société des objets découverts dans la Loire par les ouvriers occupés près d'Orléans aux travaux du dragage. Ces objets consistent en un jeton frappé à Nuremberg, portant à la face un cavalier avec cette légende allemande : *Travail et vertu te rendront noble ;* et une rondelle de cuivre avec cette inscription gravée en caractères du XVe siècle : *M. Collas Dupuis, dit Boceray.*

— Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique informe la Société que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1865, aura lieu à la Sorbonne le samedi 7 avril 1866,

(1) *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. Ier : *Un atelier de faux monnoyeurs au XVIe siècle*, par P. Mantellier.

et que la réunion générale sera précédée de trois jours de lectures publiques.

M. le Président invite en conséquence MM. les membres titulaires qui seraient dans l'intention, soit d'assister à cette solennité à titre de délégués de la Société, soit d'y lire quelque mémoire, de vouloir bien lui en donner connaissance

— M. le Trésorier présente les comptes de l'année 1865 et le budget de 1866, approuvés et arrêtés par le bureau. M. le Président complète cette communication par quelques explications verbales sur l'état de nos charges et de nos ressources, et établit sommairement le compte moral des finances de la Société.

— M. le Président fait ensuite connaître à la Société que le volume VII de ses *Mémoires*, consacré à l'*Histoire des Marchands Fréquentants*, est en cours d'impression.

Le volume VIII, déjà distribué aux membres titulaires résidants, sera adressé dans le plus bref délai aux membres titulaires non résidants, et aux associés correspondants.

Le volume IX, à peu près terminé, sera livré au cours de 1866.

Le volume X, destiné à la publication du *Mémoire sur les ponts d'Orléans*, va prochainement être mis sous presse.

Le volume XI restera ouvert à l'impression des travaux présentés à la Société et accueillis par elle.

Ces détails donnés par M. le Président sont entendus avec intérêt.

— M. Desnoyers communique à la Société la nomenclature détaillée des types et des revers de nombreuses monnaies romaines découvertes, au mois de janvier 1866, à Merouvilliers, commune d'Imonville (ancien Orléanais, aujourd'hui département d'Eure-et-Loir). La Société décide que cet intéressant travail numismatique sera inséré au *Bulletin*.

	Pièces.	Revers.		Pièces.	Revers.
Galba	2	2	Vespasien. . . .	7	5
Vitellius	2	2	Titus.	2	2

	Pièces.	Revers.		Pièces.	Revers.
Domitien	4	3	Sévère Alexandre.	48	24
Nerva	1	1	Orbiana	1	1
Trajan	32	18	Mamœa	9	5
Hadrien	48	38	Maximin	42	10
Sabine	9	5	Pauline.	1	1
Ælius	1	1	Maxime.	5	2
Faustine mère. .	62	36	Gordien d'Afrique.	1	1
Antonin	78	49	Balbin	5	2
M.-Aurèle . . .	69	51	Pupien.	6	2
Faustine jeune. .	32	20	Gordien III . . .	854	48
Verus	10	7	Philippe I. . . .	646	44
Lucille.	14	9	Otacile	96	5
Commode. . . .	81	48	Philippe II . . .	30	7
Crispine	14	7	Trajan Dèce. . .	270	15
Pertinax	1	1	Etruscille. . . .	98	4
Albin	3	3	Herennius. . . .	18	8
Septime Sévère .	86	49	Hostilien	6	4
Julia Domna. . .	30	21	Trebonien Galle .	275	18
Caracalla	102	68	Volusien	252	14
Plautille	12	5	OEmilien	18	13
Geta.	30	13	Valérien I. . . .	686	26
Macrin	14	11	Mariniana. . . .	6	2
Diadumenien . .	5	2	Gallien.	710	40
Élagabale. . . .	21	7	Salonine	156	11
Julia Paula . . .	3	2	Valérien jeune. .	108	9
Aquilia Severa. .	2	2			
Sœmia	5	2			
Mœsa	3	4			

5,130 pièces de tout module.
812 revers.

Séance du vendredi 9 février 1866.

Présidence de M. COLLIN, *président.*

M. Bimbenet communique des renseignements qu'il a bien voulu recueillir sur la publication de l'inventaire des archives de la ville de Lille. Une seule pièce, relative à Jeanne d'Arc, lui a été signalée dans cette collection comme pouvant offrir un intérêt direct à notre province ; mais cette pièce a déjà été publiée par M. de Barante dans son *Histoire des ducs de Bourgogne,* et une copie authentique, délivrée par M. l'archiviste de Lille, est entre les mains de M. le Préfet du Loiret.

— M. Boucher de Molandon annonce à la Société qu'un certain nombre d'objets antiques d'origine gauloise ou gallo-romaine ont été trouvés le mois dernier à la ferme de Marolles, commune de Saint-Laurent-des-Bois (Loir-et-Cher). Ces objets se composent principalement d'une petite statuette en bronze, d'un travail fort primitif, de deux monnaies gauloises, de plusieurs bracelets et fibules en bronze, d'un lot de monnaies romaines du haut empire, et de plusieurs instruments en fer, clés, ciseaux, fer de flèche, etc.

Ces divers objets appartiennent au fermier qui les a découverts, à un mètre environ de profondeur, en faisant des travaux de terrassements sur les dépendances de sa ferme.

Séance du vendredi 23 février 1866.

Présidence de M. COLLIN, *président.*

La Société, sur la demande du président de l'Académie de Lund (Suède), décide qu'à l'avenir elle échangera ses publications avec celles de cette compagnie.

— M. Boucher de Molandon dépose sur le bureau la totalité des objets antiques en bronze et en fer trouvés à Saint-Laurent-des-Bois, et dont il avait annoncé la découverte à la dernière séance. Il a pu, par les bons offices du propriétaire (M. le vicomte d'Alès), se rendre acquéreur de ces objets intéressants, et prie la Société de vouloir bien en agréer l'hommage pour sa collection du musée historique. L'expression de la reconnaissance de la Société sera mentionnée au procès-verbal de la séance et au prochain *Bulletin*.

Séance du vendredi 9 mars 1866.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. le Président rappelle que le délai du 15 mars a été fixé par M. le ministre de l'Instruction publique pour l'envoi qui lui doit être fait des mémoires destinés à être lus à la réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne.

La Société accepte avec empressement l'offre de MM. Collin et de Pibrac, non seulement de la représenter à titre de délégués à cette solennité, mais en outre d'y faire lecture :

M. Collin, d'un chapitre de son *Mémoire sur les ponts d'Orléans*, relatif à la casemate découverte sur le quai méridional, près de l'emplacement de l'ancien fort des Tourelles ;

M. de Pibrac, d'une notice sur les fouilles effectuées sous sa direction dans l'église de Meung-sur-Loire, pour y rechercher les restes de saint Liphard, jadis inhumé dans son enceinte.

— La Société apprend avec une vive satisfaction que M. Alphonse Duleau, l'un de ses membres correspondants, dont elle a tant de fois apprécié les profondes connaissances en numismatique, vient, par décision ministérielle, d'être attaché au département des antiques à la Bibliothèque impériale.

Séance du vendredi 23 mars 1866.

Présidence de M. Collin, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. l'abbé Cosson, membre titulaire non résidant, relative à la découverte de quelques médailles et pièces de monnaie à Boynes. Des remercîments seront adressés à M. Cosson, et sa lettre déposée aux archives.

— M. de Girardot, associé correspondant, prie la Société de statuer sur l'usage qu'elle croira devoir faire de diverses communications qu'il lui a adressées au sujet de Pot de Chemault, seigneur orléanais.

M. Loiseleur, membre de la commission des publications, veut bien se charger de faire un nouvel examen des notes transmises par M. de Girardot, et d'en rendre compte à la Société dans une de ses prochaines séances.

Objets offerts à la Société au cours du premier trimestre de 1866.

M. de Torquat. — Objet antique en terre cuite.

M. Collin. — Monnaies et médailles trouvées dans la Loire.

M. de Molandon. — Objets en bronze et en fer. Médailles gauloises et romaines.

Ouvrages offerts à la Société au cours du premier trimestre de 1865.

I. PAR LES AUTEURS.

M. l'abbé Laurent de Saint-Aignan, curé de Bou, près Orléans. — *La Terre-Sainte,* description topographique, historique et archéolo-

gique de tous les lieux célèbres de la Palestine, avec plans et gravures. Précédé d'une lettre de Mgr l'Évêque d'Orléans. Paris, 1865, in-8°.

M. Morel Fatio. – *Monnaies scandinaves trouvées à Vevey, en Suisse*, Paris, 1866.

M. Otreppe de Bouvette. — *Petite galerie morale, essai de tablettes liégeoises*, 37e liv., mai 1866, Liége.

M. Patrice Salin, chef de bureau au conseil d'État. — *L'église de Saint-Sulpice*, de Favières. Paris, 1865, in-8°.

II. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Bordeaux. — *Compte-rendu des travaux de la commission des monuments et documents historiques, et des bâtiments civils de la Gironde*, 1840 à 1855, 1862 à 1864 (2 fascicules).

Genève. — *Bulletin de l'Institut national genevois*, n° 24, 1866.

— *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie*, t. XVI, liv. 1, 1866.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XV, 1865.

Paris. — *Revue des sociétés savantes des départements*, t. III, mars 1866.

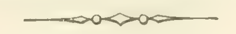
— *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances publiques des 19, 20 et 21 avril 1865*. Archéologie.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trim. 1865.

— *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XIX, 17e année.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle*, etc., février 1866, n° 2, t. X.

Vendôme. — *Bulletin de la Société archéologique*, 4e année.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 52.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1866.

Séance du vendredi 13 avril 1866.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. Collin rend compte verbalement de la séance solennelle des délégués des Sociétés savantes, tenue le 7 avril 1866, à la Sorbonne, pour la distribution des récompenses accordées par M. le Ministre de l'instruction publique, séance à laquelle il avait été chargé, conjointement avec M. de Pibrac, de représenter la Société archéologique de l'Orléanais. Ces deux Messieurs ont lu en séance publique les mémoires qu'ils avaient présentés préalablement à la Société : M. Collin sa notice sur les fortifications de la tête du pont d'Orléans, en avant de l'ancien fort des Tourelles ; M. de Pibrac son rapport sur les fouilles opérées sous sa direction dans l'église de Meung, en vue de retrouver le tombeau de saint Liphard. M. de

Pibrac, dans la séance solennelle de clôture, a reçu de M. le Ministre la décoration d'officier de l'instruction publique.

— M. Cosson lit une notice sur quelques objets découverts dans l'ancien monastère de Villemoutiers. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

— M. de Torquat, dans une note détaillée, appelle l'attention de la Société sur des substructions gallo-romaines, mises à jour rue Jeanne-d'Arc, lors de l'ouverture de la tranchée pratiquée pour la construction d'un égout collecteur, à l'endroit où s'élevait autrefois l'église de Saint-Sulpice. La note de M. de Torquat et le plan graphique qui l'accompagne sont renvoyés à la commission des publications.

Séance du vendredi 27 avril 1866.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. Desnoyers, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur la notice de M. Cosson, relative à différents objets trouvés près de l'église de Villemoutiers, dans l'enceinte des murs de l'ancien monastère des Bénédictins, et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin*. Cette proposition est adoptée.

NOTICE SUR QUELQUES OBJETS DÉCOUVERTS DANS L'ANCIEN MONASTÈRE DE VILLEMOUTIERS.

« La commune de Villemoutiers, *villa monasterii*, doit son nom au monastère dont les restes existent près de l'église paroissiale. J'ai commencé des recherches sur l'origine de cet établissement religieux, et je me propose d'en écrire l'histoire. Comme mon but ici n'est que de parler des découvertes faites récemment dans cette localité, je dirai simplement que le monastère de Villemoutiers, sous le nom de prieuré, était une des nombreuses dépendances

de la célèbre abbaye de Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay. Plusieurs pièces manuscrites déposées aux archives départementales attestent le fait. Dom Morin le mentionne dans son histoire du Gâtinais, à l'article *Villemoutiers*, et il est relaté dans un ouvrage plus moderne intitulé : *Géographie historique*, etc., du département du Loiret, imprimé à Orléans, chez Gatineau, en 1850.

« Au commencement de l'année 1791, le prieur du monastère de Villemoutiers fut dépossédé et chassé, et le 7 mai de la même année, l'Assemblée nationale mit en vente au district de Montargis les bâtiments et les dépendances, qui étaient considérables. Le tout fut adjugé au prix de 35,121 livres, à M. Trioson, médecin à Montargis, et père adoptif du célèbre peintre Girodet.

« Peu de temps après, ce domaine fut revendu à un personnage quasi-historique, auquel Napoléon Ier a consacré dans ses œuvres quelques pages fort curieuses.

« Ce personnage s'appelait Patrault : c'était un religieux de l'ordre des Minimes, qui professa les mathématiques au collége de Brienne au moment où Bonaparte y fit ses études. « C'est mon premier mathématicien, » disait de Napoléon le père Patrault. Plus tard, il fut sécularisé par le cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, et devint son grand-vicaire.

« En 1796, lors de la guerre d'Italie, il alla rejoindre Napoléon, qui le nomma administrateur à l'armée d'Italie ; disgracié peu de temps après, il se maria et vint habiter le prieuré de Villemoutiers, devenu sa propriété. Il y mourut le 20 avril 1817, et fut enterré dans le cimetière de cette commune, où sa tombe se voit encore aujourd'hui.

« Le domaine n'a point été morcelé ; traversé par la rivière Bezonde, il se compose de belles prairies, de jardins, de bois, de terres qui couvrent une partie du territoire de la commune de Villemoutiers. En 1841, il fut vendu par les enfants de M. Patrault à M. Mailand, riche propriétaire de Paris et artiste distingué, dont les tableaux ont figuré plusieurs fois aux expositions de peinture à Paris.

« M. Mailand, qui a entrepris de transformer cette importante propriété, jusque-là très-négligée, restaure et embellit chaque jour

la maison d'habitation et les bâtiments, qui du reste n'ont rien de remarquable sous le rapport architectural. La chapelle seule peut présenter quelque intérêt. Comme la belle église de l'abbaye de Vézelay, elle a été érigée sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine. Elle fait corps avec l'église paroissiale, dont elle semble à l'extérieur former le chœur. Dévastée pendant la révolution de 1793, elle porte les traces nombreuses des actes de vandalisme qu'elle a subis, et sert aujourd'hui de grange et de magasin. Toutefois, les restes d'ornementation qu'on y découvre et ses vastes proportions peuvent faire encore juger du style de son architecture et de sa valeur archéologique. Son pignon principal est percé de trois longues fenêtres ogivales ; sur les murs, à l'intérieur, se développent de grandes arcatures dont les retombées reposent sur des colonnettes engagées, dont les bases et les chapiteaux sont décorés d'assez fines sculptures ; la voûte est faite de bardeaux qui conservent encore des traces de peinture.

« En attendant qu'il restaure cet édifice religieux, M. Mailand a fait faire à la maison d'habitation des réparations, et ajouter des constructions nouvelles qui en changent l'aspect et la physionomie en l'embellissant. Mais parmi les constructions anciennes et récentes, le morceau d'architecture qui appelle particulièrement l'attention, et qui en réalité est le plus curieux, c'est une tourelle aux formes antiques et gracieuses, qui est placée en encorbellement à l'angle sud-ouest du pignon principal de l'habitation.

« Ce petit monument offre un triple intérêt : celui de son nom, celui de son âge, et celui de sa provenance.

« Il s'appelle la tour de la Reine-Blanche ; il est du XIIe siècle, et il vient de Paris.

« Cette tourelle, qu'à ses dispositions intérieures on reconnaît pour un oratoire, faisait partie d'un palais qui servait de résidence à la mère de saint Louis. Il s'appelait le palais de la Reine-Blanche, et la tourelle qui avait survécu à sa ruine conservait ce nom. Elle occupait, avec quelques pans de mur du palais ruiné, l'angle des rues de la Tixeranderie et du Coq-Saint-Jean. En 1851, cette précieuse ruine fut condamnée à disparaître pour faire place à la rue de Rivoli.

« Au moment de sa démolition, le préfet de la Seine l'offrit au Conseil municipal de Paris, pour la placer dans les dépendances du musée de Cluny. Cette proposition n'eut pas de suite.

« M. Mailand intervint et acheta la tourelle de la Reine-Blanche, la fit démolir après en avoir soigneusement numéroté les pierres ; il les transporta à Villemoutiers, où elles furent remises en place avec toutes les précautions nécessaires pour que la tourelle se retrouvât dans ses conditions primitives. Le poids total des matériaux était d'environ 12,000 kilos.

« Comme je l'ai dit, la tourelle est placée en encorbellement à l'angle d'un mur. Elle est couronnée d'une toiture en poivrière surmontée de fleurons modernes en fer ; du côté du couchant ouvre une petite fenêtre à cintre surbaissé, au-dessus de laquelle est un timpan où figure un écusson dont les armoiries sont effacées.

« Les pièces de charpente sur lesquelles repose la toiture sont ornées intérieurement de sculptures dont le style rappelle bien le XIIe siècle.

« Un double cordon de sculptures délicates entoure le petit édifice à sa base et à la naissance de la toiture.

« Faite tout entière de belles pierres de taille, il a été facile de la reconstruire dans les conditions exactes où elle se trouvait à Paris ; et on dirait à première vue qu'elle a été apportée là d'une pièce. A la place qu'elle occupe, elle produit le plus heureux effet, et elle orne très-bien l'ancienne demeure des Bénédictins de Villemoutiers.

« Les travaux que M. Mailand a fait exécuter sur la propriété, près de la maison, ont amené la découverte de différents objets qui offrent un certain intérêt au point de vue archéologique.

« En abaissant le sol des jardins qui s'étendent de la maison à la rivière Bezonde, et qui ont pour limite au nord l'église paroissiale, les ouvriers ont mis à découvert plusieurs squelettes reposant dans des fosses entourées d'un mur de pierres sèches. Il est probable que c'étaient les restes des religieux morts dans le couvent.

« En se rapprochant de la rivière, dans une enceinte murée de trois mètres carrés environ, on a trouvé le squelette d'un cheval et celui d'un homme ayant à l'un de ses pieds un éperon dont la forme grossière et toute primitive, ainsi qu'une épaisse couche de rouille,

indiquaient la haute antiquité. J'ai recueilli et j'ai en ma possession les fers du cheval : ils sont très-oxidés, de petite dimension, et ont à l'endroit de la tête des clous cette rainure allongée souvent signalée par les archéologues, et que notre regretté collègue, M. Dupuis, a remarquée sur des fers de cheval trouvés dans les plaines de Patay, et qu'il fait remonter à l'époque de Jeanne d'Arc.

« C'est là aussi qu'a été trouvé un étrier, très-simple de forme, et qui doit être de la même époque.

« On a recueilli encore près de cet endroit un cachet en bronze de petite dimension, dont la poignée est terminée par un trilobe.

« D'après un numismatiste distingué, M. Duleau, à l'examen duquel je l'ai soumis, ce serait un sceau de la fin du XIIIe siècle. Il porte en légende :

S' PHLE POITEVIN.

« L'écu est ainsi composé, sans aucune indication des couleurs :

« *De* (couleur inconnue) *à 6 annelets de 3, 2, 1, au franc quartier de* (couleur inconnue), *chargé de deux fasces componées de* (couleur inconnue), *et de chacune de trois pièces.*

« Dans le même terrain, on a découvert aussi plusieurs monnaies romaines : une en argent, d'un empereur romain dont le nom n'a pu être déchiffré; une médaille en bronze, de Vespasien; une autre d'Antonin, très-bien conservée.

« Un objet plus rare et plus curieux a été trouvé à quelques pas de la maison : c'est un pion de jeu de table, ou pièce d'échec en os ou ivoire, de forme arrondie, de quatre centimètres et demi de diamètre. Il porte d'un côté un animal fantastique sculpté en relief et entouré d'une double bordure ornementée.

« Un savant archéologue de Paris le fait remonter au temps de Charlemagne, au IXe siècle.

« Cette pièce est très-rare dans les musées. La collection Sauvageot, au Louvre, en contient quelques-unes.

« Pour avoir des renseignements sur cet objet, on peut consulter la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, tome Ier, 1865, page 26.

« M. Mailand, le propriétaire, a ramassé dans le sol des jardins plusieurs sceaux en plomb, portant encore les débris des cordes qui les fixaient aux bulles des papes dont ils portent les noms, que je transcris ici :

PAULUS PAPA V (1552)
GREGORIUS P. P. SP (1271)
ALEXANDER P. P. IIII (1254)

« Au revers se trouvent deux têtes à longues barbes, séparées par une croix que surmonte ce mot :

SPASPE. (Sanctus Paulus, Sanctus Petrus.)

« Un quatrième sceau, également en plomb, représente d'un côté un évêque assis, élevant la main droite pour bénir, et tenant une crosse de la main gauche. Au revers on lit :

HENRIC
VS ARCHIE
PISCOPVS
LVGDVN
(Henri, archevêque de Lyon.)

« Ces sceaux étaient suspendus jadis à des bulles et lettres accordant sans doute des priviléges au monastère de Villemoutiers, et restent comme un souvenir et un témoignage précieux de son importance aux époques où il était florissant.

« Je signalerai encore une découverte qui n'est pas sans intérêt peut-être : c'est celle d'un four ou fabrique de tuiles qui me paraît remonter à une époque assez reculée.

« A quelques pas seulement de la tour de l'église, ce four occupait un espace d'environ 3 mètres carrés. Les petites arcades cintrées en briques, retrouvées à 50 centimètres environ sous le sol, servaient sans doute de support aux murs et à la voûte du four. L'intérieur était pavé de grands carreaux en terre cuite qui avaient au moins 30 centimètres de côté et 7 centimètres

d'épaisseur. L'aire était remplie des débris des murs écroulés, de nombreux fragments de briques et de tuiles plus ou moins calcinées, mélangées de cendres et de charbons.

« Quelques tuiles conservées entières se faisaient remarquer par leurs dimensions, leur poids et leur forme : elles avaient près de 40 centimètres de long et 20 centimètres de large. Elles n'avaient point cette espèce de crochet, en terme d'ouvriers, ce mentonnet que portent les tuiles actuelles et qui les fixe sur les toitures; mais à une de leurs extrémités elles étaient percées de deux trous carrés assez grands pour recevoir de gros clous ou même des chevilles de bois. Le volume et le poids considérable de ces tuiles exigeaient évidemment de fortes attaches.

« A quelle époque pourrait-on faire remonter la fabrication de ces tuiles, et par conséquent l'existence du four dont les restes se retrouvent dans les jardins du monastère des Bénédictins de Villemoutiers ?

« La question nous semble aussi intéressante qu'elle est difficile à résoudre. Sans fixer une date précise, ne pourrait-on pas supposer que ces tuiles ont succédé aux tuiles à rebords, dont elles diffèrent par la forme, mais dont elles ont presque le volume et le poids? Ne pourrait-on pas voir là une et peut-être la première des transformations par lesquelles la lourde tuile romaine a passé pour devenir la petite et légère tuile qui se fabrique aujourd'hui?

« Les recherches qu'il m'a été permis de faire depuis l'époque de cette découverte m'ont conduit, en confirmant mes conjectures, à constater les degrés que la tuile a parcourus dans ce travail de transformation, et les perfectionnements que le temps a apportés à son volume et à sa forme.

« Ainsi, sur la toiture même de la chapelle du monastère de Villemoutiers, il y a des tuiles un peu moins volumineuses que celles que je viens de signaler, et plus grandes encore et plus pesantes que nos tuiles modernes ; elles ont le petit crochet ou mentonnet, mais peu prononcé et presque à l'état rudimentaire, et de plus elles ont deux trous, mais petits et ne pouvant recevoir que de faibles clous. Il est évident que ces tuiles ont remplacé les grandes à mesure qu'elles tombaient, à une époque encore reculée, comme elles

sont remplacées elles-mêmes de nos jours par nos tuiles perfectionnées.

« Ainsi, sur cette même toiture, chaque époque aurait marqué son passage par les tuiles qui portent son cachet.

« Tout récemment, à Boynes, j'ai fait une découverte analogue et qui vient à l'appui de ces observations.

« Au milieu de matériaux provenant de vieux édifices où j'ai remarqué des traces de sculptures de l'époque ogivale, j'ai recueilli des tuiles absolument semblables, pour le volume et pour la forme, à celles trouvées au monastère de Villemoutiers ; comme celles-ci, elles n'ont aucun appendice en saillie, et sont pourvues de deux trous d'un grand diamètre. Dans la même localité, j'ai découvert, il y a quelques jours, des tuiles un peu moins grandes et moins pesantes que celles dont je viens de parler ; elles ont à un bord un mentonnet, et à l'autre bord un trou. On le voit, c'est un progrès. Là aussi on en trouve qui ont à la fois le mentonnet au milieu et deux petits trous sur les bords.

« Les grandes tuiles plates et percées de trous se rapportent sans doute à l'époque où les toitures des édifices étaient très-aiguës, et où un simple mentonnet n'eût pas suffi pour la fixer à demeure. Cette époque, je le sais, ne peut être très-reculée, et il semblerait qu'il a dû s'écouler des siècles entre la fabrication des tuiles romaines et celle des grandes tuiles sans rebords et sans crochet. Toujours est-il que jusqu'ici, au moins dans nos contrées, aucun spécimen de tuile n'a été signalé formant transition entre la tuile à rebords, dite tuile romaine, et la longue tuile recueillie parmi les débris d'un four récemment découvert dans l'enceinte du monastère de Villemoutiers ; et en attendant l'avenir, il est permis de penser que cette tuile a succédé immédiatement à la tuile à rebords, dont de nombreux fragments, du reste, se rencontrent aussi sur plusieurs points de la commune de Villemoutiers.

« J'ignore si l'origine de la tuile et les transformations qu'elle a subies à travers les âges et dans les différents pays ont été étudiées et décrites ; si jamais, par exemple, la science a précisé les dates du commencement et de la fin de la fameuse tuile à rebords qui joue un si grand rôle dans les fouilles et dans les écrits des archéologues ;

dans tous les cas, je pense que l'histoire de la tuile aurait son intérêt et mériterait de trouver sa place dans les annales des sociétés savantes avec l'histoire de l'architecture dont elle fait partie.

« Je soumets la question aux archéologues, en demandant grâce pour cette digression, qui m'a entraîné un peu loin du monastère de Villemoutiers. »

— M. le Président fait connaître à la Société la triste nouvelle de la mort récente et subite de M. Alphonse Duleau, employé au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, et membre correspondant de la Société archéologique de l'Orléanais. La Société ordonne que l'expression de ses regrets soit mentionnée au procès-verbal et au *Bulletin*.

— MM. Tranchau, Clouet, de Torquat, entretiennent verbalement la Société des différentes découvertes d'objets antiques trouvés dans les fouilles de la rue Jeanne-d'Arc et dans celles des cours du lycée. M. le Président invite ces Messieurs à se concerter ensemble, afin de présenter un rapport détaillé à la Société lorsque tous les renseignements à prendre auront été recueillis.

Séance du vendredi 11 mai 1866.

Présidence de M. Collin, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre adressée par M. le Ministre de l'instruction publique à M. le Président de la Société, en réponse à celle qui avait été adressée à Son Excellence au sujet du répertoire archéologique de France. Les notices rédigées par plusieurs membres de la Société sur les différentes communes de l'arrondissement d'Orléans avaient été envoyées à Paris au président de la commission chargée par le ministre de coordonner les travaux divers dont

la réunion aurait formé le *Répertoire archéologique de la France* entière. Il avait été demandé si ces manuscrits, déposés depuis longtemps au ministère, seraient publiés aux frais de l'État ; et dans le cas contraire, si la Société pourrait être autorisée à les reprendre pour leur faire suivre la marche de ses publications ordinaires. A ces questions, M. le Ministre répond qu'il donne à la Société archéologique de l'Orléanais la liberté de publier elle même les documents dont il s'agit. En conséquence, la Société décide qu'elle prendra une décision définitive lorsque les travaux déjà commencés pour les arrondissements de Montargis, Pithiviers et Gien, seront terminés.

— M. le Président présente à la Société des observations sur la remise qui doit être faite des *Mémoires* et des *Bulletins* qu'elle publie aux différentes catégories de ses membres, et lui donne connaissance de la délibération prise par son bureau en ce qui concerne particulièrement MM. les *associés correspondants*, délibération que la Société approuve, et dont elle ordonne l'insertion au procès-verbal de la séance et au prochain *Bulletin*.

« La Société, sur la proposition de son bureau, voulant assurer d'une manière stable et régulière l'exécution des articles 4 et 10 de ses statuts, 21 et 25 de son règlement intérieur, relatifs aux charges et prérogatives attachées au titre d'associé correspondant tant français qu'étranger, arrête les dispositions suivantes :

« 1° Aucune réclamation ne sera adressée par le trésorier à ceux de MM. les associés correspondants français ou étrangers qui, nommés antérieurement au 1er janvier 1866, n'auraient acquitté ni le droit de diplôme fixé à dix francs par l'ancien règlement et à vingt francs par le nouveau, ni le prix des publications de la Société qui leur auraient été adressées avant cette époque.

« 2° A partir du 1er janvier 1866, et conformément aux articles 21 et 25 du règlement, chaque associé correspondant français sera tenu à une cotisation annuelle de sept francs, en échange des publications de la Société, qui lui seront régulièrement adressées à dater du jour de sa nomination.

« Cette cotisation sera payable à son domicile et par avance, dans

le cours du mois de janvier de chaque année. Les frais de recouvrements seront à la charge de la Société.

« 3° Conformément à l'article ci-dessus, chaque associé correspondant français recevra à domicile et francs de port les *Bulletins* trimestriels. — Les volumes de *Mémoires* et les atlas annexés seront déposés chez les libraires de la Société, à Orléans et à Paris, d'où ils seront retirés au moyen d'un bon signé par le président et adressé à chaque associé.

« 4° La Société pourra, par décisions spéciales rendues sur la proposition du bureau, dispenser certains associés correspondants qui auraient des titres particuliers à sa reconnaissance d'acquitter la cotisation annuelle, et leur faire adresser soit les *Bulletins* seulement, soit la totalité de ses publications.

« Ces dispenses pourront toujours être retirées.

« 5° Les associés correspondants étrangers sont dispensés du paiement de tout droit de diplôme et de toute cotisation annuelle.

« Ils reçoivent gratuitement les publications de la Société : les *Bulletins* à domicile et francs de port ; les *Mémoires* et *Atlas* conformément à l'article 3° ci-dessus.

« A chaque nomination d'un associé correspondant étranger, la Société décidera si cet associé recevra le *Bulletin* seulement ou la totalité des publications.

« Ces décisions pourront toujours être modifiées par la Société.

« 6° Toute présentation d'un associé correspondant français, écrite et signée par trois membres, suivant l'article 10 des statuts, devra contenir à l'avenir mention expresse que la personne présentée connaît les obligations imposées par les articles 21 et 25 du réglement, et par la présente délibération.

« 7° Dans la quinzaine de ce jour, MM. les associés correspondants français seront informés par lettre circulaire des dispositions qui précèdent, et invités à y adhérer à partir du 1er janvier 1866. »

— M. Collin fait hommage à la Société d'un fragment de terre

cuite provenant d'une construction gallo-romaine, et découvert dans les fouilles de la place de l'Étape. Ce fragment porte des nervures symétriques sur deux faces.

Séance du vendredi 25 mai 1866.

Présidence de M. Collin, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Président de la commission constituée pour la conservation de la tour qui a servi de prison à Jeanne d'Arc à Rouen, circulaire adressée à toutes les Sociétés historiques et archéologiques de France, pour les inviter à souscrire au rachat de ce monument tombé dans le domaine privé.

La Société, après en avoir délibéré, décide qu'elle prendra part à cette souscription.

— M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, adresse à la Société une analyse de différentes pièces anciennes et inédites concernant l'Orléanais, dont les originaux se trouvent à la bibliothèque de cette ville et aux archives de la préfecture de Loir-et-Cher. A ce premier travail sont jointes des notes sur les Daniel d'Orléans et de Blois, notes qui intéressent l'histoire littéraire de la province. Le manuscrit de M. Dupré est renvoyé à la commission des publications.

— M. Desnoyers lit, au nom de la commission des publications, un rapport sur le travail ci-après de M. de Molandon, relatif au camp vitrifié de Péran (Côtes-du-Nord), et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin*. Cette conclusion est adoptée.

CAMP VITRIFIÉ DE PÉRAN.

« Quelques affaires personnelles m'avaient récemment appelé

dans le département des Côtes-du-Nord. Je profitai d'un court séjour à Saint-Brieuc pour visiter un monument celtique qui, bien que situé à peu de distance de la ville, est fort rarement étudié, et dont le nom seul éveillait ma curiosité : *le camp vitrifié de Péran*.

« Cette rapide exploration n'avait nullement d'ailleurs la prétention d'être un voyage de découvertes.

« L'enceinte de Péran paraît avoir été pour la première fois signalée au monde savant en 1845, par MM. Charles Lenormant, membre de l'Académie des inscriptions, et Geslin de Bourgogne, correspondant du Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, qui l'un et l'autre appelèrent sur ce monument l'attention de M. le préfet des Côtes-du-Nord.

« Sur l'invitation de M. le Préfet, et avec des ouvriers mis à sa disposition par M. le Maire de Saint-Brieuc, M. Geslin de Bourgogne, accompagné de M. le président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, y entreprit, le 5 novembre 1845, des fouilles régulières dont il rendit compte à cette Société savante dans sa séance du 3 décembre suivant (1). J'ai puisé de précieux renseignements dans ce rapport.

« Peu de mois après, M. Anatole de Barthélemy, alors secrétaire général des Côtes-du-Nord, en publiait un extrait dans le *Bulletin monumental de M. de Caumont* (12e volume, année 1846).

« M. Pol de Courcy, dans son intéressant *Itinéraire de Rennes à Brest*, lui a aussi consacré quelques lignes.

« Nonobstant ces diverses publications, ce monument singulier, unique peut-être, et sur l'origine, la construction et la destination duquel les antiquaires sont jusqu'à présent réduits à des conjectures, est moins connu qu'il ne mériterait de l'être, et j'ai pensé qu'à ce titre quelques détails sommaires ne seraient pas sans intérêt pour la Société.

« L'enceinte ou camp de Péran est situé au hameau de Péran, commune de Plédran, à neuf kilomètres environ au sud de Saint-Brieuc, sur la croupe d'un plateau médiocrement élevé qui domine la petite rivière d'Urne. A deux cents mètres de distance, vers le

(1) *Annales de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, t. IV, 1846.

nord, passe la voie romaine de Carhaix (*Kerahès*) à Erquy (*Rheginea*) de la table de Peutinger. C'est cette antique voie que l'on suit pendant quelque temps pour arriver à Péran.

« Le camp, proprement dit, a la forme d'une ellipse sensiblement régulière, dont le grand axe est de 134 mètres, le petit de 110 mètres. Il se compose de deux enceintes concentriques et contiguës, munies chacune d'un parapet, et derrière le parapet d'un fossé.

« Une moitié de cette double enceinte est à peu près intacte ; l'autre, quoique dégradée, est encore parfaitement visible sur le sol. Une partie des fossés est également comblée.

« D'après les cotes relevées par M. Geslin, l'ensemble des deux parapets et des deux fossés qui les enveloppent occupe sur le sol une largeur de 25 à 30 mètres : le rempart intérieur mesure à lui seul 8 à 9 mètres à la base, sur 3 à 4 mètres d'élévation. Une mousse verdoyante le recouvre ; des hêtres vigoureux, des ifs séculaires croissent sur le talus. Une petite métairie, environnée de terres cultivées, occupe l'intérieur du camp ; de belles vaches bretonnes errent en paix sur les frais gazons, conduites par de petites bergères bretonnantes qui ne savent pas un mot de français. Le calme heureux de la nature champêtre forme un riant contraste avec l'antique incendie dont les fouilles de 1845 ont constaté la violente intensité, sans toutefois en révéler le secret.

« Lorsqu'entré dans l'enceinte par une tranchée qui paraît d'origine primitive, on jette un coup d'œil sur les parties dégradées, on voit le sol couvert de débris calcinés, de granits à moitié fondus, de scories, de pierres ponces, de petits blocs formés de fragments agglutinés par une matière vitreuse. Si l'on s'approche de la portion intacte de l'*agger* pour étudier de plus près sa paroi intérieure, on observe que les pierres qui en forment le revêtement ont subi l'action d'un feu violent et prolongé. Une matière en fusion a coulé sur leur surface, les a soudées l'un à l'autre, s'est figée en petits ruisseaux sur les parties planes, en gouttelettes au bord des saillies, en stalactites vitreuses à la voûte des cavités plus profondes.

« Toutes les pierres, dit M. Geslin, ont subi l'action du feu, mais « à des degrés bien différents : les unes sont à peine atteintes,

« tandis que d'autres sont calcinées, et d'autres à moitié fondues.
« Presque tous les granits sont à l'état de pierres ponces très-
« poreuses et fort légères. L'action du feu semble avoir été plus
« violente vers le centre de la hauteur, et cependant la vitrification
« paraît avoir coulé des parties supérieures. »

« Un examen attentif tendrait à indiquer que des interstices auraient été ménagés à dessein entre les pierres, et même que des matières plus combustibles y auraient été interposées pour que l'action du feu pût pénétrer à l'intérieur, d'où seraient ensuite résultés des affaissements partiels.

« On remarque aussi que les pierres les moins résistantes à l'action du feu, telles que les granits, sont généralement placées au dehors; tandis que les pierres plus réfractaires, telles que les quartz et les grès, se trouvent surtout au-dedans de la masse.

« Une tranchée, pratiquée par M. Geslin à travers le parapet intérieur, a permis de constater que cette sorte d'agger se compose d'une mince couche de terre recouvrant une agglomération plus ou moins compacte, et souvent fort résistante, de pierres de diverses natures : granit, gneiss, quartz, la plupart à l'état de demi-fusion, généralement agglutinées, entremêlées de cendres, de scories et de matières terreuses en décomposition, d'une épaisseur de 3 à 4 mètres, adossées à un talus extérieur de terre argileuse de semblable épaisseur.

« Quelques fouilles plus récentes, qui n'avaient pas été remblayées, m'ont procuré la satisfaction de constater de mes yeux les faits consignés dans le rapport de M. Geslin.

« Tel est ce qu'on nomme le camp vitrifié de Péran.

« Quelle origine fixer maintenant, quelle destination attribuer à ce singulier monument?

« Il semble hors de doute qu'il remonte aux époques celtiques.

« Encore bien qu'on ait trouvé à l'intérieur des débris gallo-romains : un moyen bronze de Germanicus grossièrement coulé, des fragments de tuiles à rebord et de poterie, une sorte d'agrafe, etc., le contour elliptique de l'enceinte exclut toute espèce d'analogie avec les formes rectangulaires de la castramétation romaine.

« Mais pourquoi cette violente combustion ? Comment s'est-elle effectuée ? Est-ce le résultat d'un incendie accidentel, d'une invasion, d'un désastre militaire ? Serait-ce un mode d'architecture assurément fort étrange, mais volontairement combiné ? un moyen d'augmenter la consistance et la durée du parapet intérieur, et de lier, à défaut de mortier, par une matière en fusion, les fragments entassés qui le constituent ? Aurions-nous sous les yeux un vaste silo à conserver les grains, une enceinte pour déposer, en cas de guerre, les objets les plus chers à ces peuplades primitives ? Nul ne saurait l'affirmer en ce moment. Des études comparatives pourraient seules éclaircir les doutes, et aucun monument analogue n'a été jusqu'à présent signalé. Il serait donc plus qu'imprudent de se jeter, en dehors de tous éléments d'appréciation, dans le champ incertain des conjectures.

« J'ai cru préférable de me borner à recueillir quelques fragments de ces pierres à l'état de fusion ; je les mets sous les yeux de la Société, et m'empresse de les lui offrir, si elle les juge dignes de prendre place dans ses collections du musée. »

— Lecture est donnée d'une circulaire du président de la Commission des documents et monuments historiques de la Gironde, qui demande l'échange des publications de cette compagnie avec celles de la Société archéologique de l'Orléanais. La Société, considérant qu'il y a intérêt à établir cette nouvelle relation, accepte la proposition qui lui est faite, et décide qu'à l'avenir l'échange aura lieu.

— M. Bimbenet commence la lecture d'un mémoire sur la *Justice municipale d'Orléans, et les grandes et petites turcies et levées.*

Séance du vendredi 8 juin 1866.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. le Président, pour répondre à une proposition faite par plusieurs membres qui demandent qu'il soit rendu un compte sommaire des ouvrages historiques et archéologiques offerts à la bibliothèque de la Société, nomme une commission. Elle devra rechercher si, dans l'intérêt des études spéciales des membres de la Société, il convient que le dépouillement des ouvrages soit fait méthodiquement. Cette commission se compose de MM. Imbault, Mantellier et Loiseleur.

Séance du vendredi 22 juin 1866.

Présidence de M. de Molandon, *vice-président.*

M. Desnoyers, au nom de la commission des publications, lit deux rapports faits par M. Loiseleur sur deux communications de M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, associé correspondant.

Le premier rapport de M. Loiseleur a trait à la notice intitulée : *Analyse et extraits des pièces anciennes et inédites sur l'Orléanais, faisant partie du fonds des archives Joursanvault (à la bibliothèque communale de Blois).* La commission conclut à l'insertion de la notice de M. Dupré au volume des *Mémoires* de la Société. Cette conclusion est adoptée.

Le second rapport de M. Loiseleur est relatif à la seconde partie du travail de M. Dupré, intitulé : *Les Daniel d'Orléans et de Blois.* La commission conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin.* La Société adopte.

NOTES HISTORIQUES SUR LES DANIEL D'ORLÉANS ET DE BLOIS.

« La nouvelle biographie des *Hommes illustres de l'Orléanais* (t. II, p. 75) consacre une courte notice à Pierre Daniel, savant avocat d'Orléans au XVI[e] siècle, et bailli seigneurial de Saint-Benoît-sur-Loire. Nous ajouterons quelques renseignements à cet article trop succinct.

« Pierre Daniel, non moins ami des lettres que versé dans la jurisprudence, sauva une faible portion des manuscrits de Saint-Benoît, lorsqu'en 1568 les bandes huguenotes et indisciplinées du prince de Condé s'abattirent, comme des oiseaux de proie, sur l'opulent monastère de Fleury (1). Quelques années avant ce désastre, il avait publié plusieurs curiosités inédites, empruntées au dépôt confié à ses soins, entre autres une ancienne comédie latine en prose, dont voici le titre imprimé : Querolus, *antiqua comœdia, nunquam ante hac edita, quæ in vetusto codice manuscripto Plauti* Aulularia *inscribitur, nunc primùm à Petro Daniele Aurelio luce donata et notis illustrata, ad illustrissimum amplissimumque cardinalem Odonem Castillionæum. Parisiis, ex officinâ Roberti Stephani, typographi regii, 1564, cum privilegio Regis* (2). Ce cardinal Odet de Châtillon, frère de l'amiral de Coligny, était abbé de Saint-Benoît ; et c'est pourquoi Daniel lui fait hommage de sa publication : *Mihi certè consilium semper firmum, ac stabile fuit neminem præter te agnoscere auctorem et fautorem eorum quæ apud te nota essent* (3), *cujus generis cùm sit hæc antiqui auctoris fabula, non minùs insignis vetustate quàm* admirabilis argumenti raritate (4), *in tuo nomine editam ad te remitto, accedentibus quidem usuris (nàm a nobis emendata est et brevibus notis illustrata).*

« Le même prélat, le Mécène de Daniel, acquit bientôt après une triste célébrité par le scandale d'une apostasie publique et d'une

(1) *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1567.

(2) In-12, soixante-neuf pages de texte et trente-deux de notes.

(3) La première idée de cette publication était venue au cardinal-abbé.

(4) Éloge exagéré d'une assez médiocre élucubration.

flagrante complicité dans le pillage de son abbaye. L'article déjà mentionné (des *Hommes illustres de l'Orléanais*) explique par suite de quelles vicissitudes les manuscrits sauvés ou rachetés par Daniel échurent à la bibliothèque du Vatican, à Rome. Le *Mystère du siége d'Orléans*, récemment publié dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, n'avait pas d'autre origine.

« La dédicace ci-dessus est datée du mois de juin 1564; elle est suivie d'abord de deux éloges en vers latins, adressés à l'éditeur, l'un par Nicolas Hetté d'Orléans, l'autre par le savant Écossais Georges Buchanan; puis de trois distiques grecs, composés à la même intention par Etienne Maniault de Cléry. Buchanan félicite élégamment son ami Daniel d'avoir mis au jour un opuscule ignoré. S'adressant, sous forme de prosopopée, au dramaturge anonyme qui obtenait ce tardif honneur, il l'engage à reconnaître le double service que le philologue orléanais venait de lui rendre en exhumant sa pièce oubliée, mais surtout en élucidant un texte obscur et en restituant les passages altérés :

Quisquis es, infernis propè nunc revocatus ab umbris,
Ausoniis hilaras pulpita qui salibus,
Bis refer acceptum Danieli luminis usum,
Bis tibi qui medicæ præstitit artis opem:
Dùm tenebris revocat, dùm barbara vulnera sanat,
Fila novans famæ penè refecta tuæ, etc.

« Notre intention n'est point d'analyser ici le *Querolus* du faux Plaute (1) ; bornons-nous à traduire, comme pouvant offrir quelque intérêt local, certain passage d'un dialogue entre le principal acteur et son lare familier (page 17) :

« QUEROLUS. Je voudrais qu'il me fût permis de piller ceux qui « ne me doivent rien, de battre les étrangers, de dépouiller et « maltraiter mes voisins.

« LE LARE. Je comprends... Tu demandes le droit de libre spo-

(1) On peut consulter, à ce sujet, l'*Histoire de la littérature romaine*, pe Schœll, t. III, p. 94, et l'*Histoire littéraire de la France* (continuée par des membres de l'Institut), t. XV, p. 428, et t. XXII, p. 39.

« liation, plutôt que l'exercice légitime d'une autorité raisonnable. « Vraiment, je ne sais comment te procurer cet avantage... Voyons « pourtant... Oui... je crois avoir trouvé ton affaire... Eh bien « donc ! va vivre sur les bords de la Loire !...

« QUEROLUS. Comment cela ?

« LE LARE. Dans ce pays, les hommes ne connaissent d'autre « règle que la loi de nature. Là, point de détours ; les sentences, « même capitales, y sont prononcées *à l'ombre des chênes,* et ins- « crites sur des os ; les paysans pérorent ; et les simples particu- « liers jugent ; là tout est permis. Si vous êtes riche, on vous y « appellera *patus* (1) ; c'est ainsi que parle *notre Grèce* (2)... O « forêts ! ô solitudes ! qui donc a pu vanter les douceurs de votre « prétendue liberté ?... »

« Plusieurs érudits attribuent le *Querolus* à Rutilius Numatianus, poète gaulois qui, après avoir vécu à Rome où il parvint, vers 414, à la haute dignité de préfet de la ville, revint dans sa patrie et y mourut. Il est auteur d'un poème en distiques intitulé : *Itinerarium* ou *De reditu suo.*

« Ainsi, le *Querolus* remonterait au commencement du Ve siècle (3) ; le passage qui précède s'appliquerait donc aux derniers temps de la domination romaine dans nos contrées, et caractériserait l'état des mœurs publiques à cette époque de désordre, de laisser-aller et de bouleversement social.

« Un jurisconsulte du pays chartrain, Charles Loyseau, bailli de Châteaudun, s'est heureusement approprié la boutade rétrospective

(1) Mot barbare, qui signifie riche.

(2) Une note du savant éditeur Daniel démontre que de ce mot *Græcia,* pris au figuré, l'auteur a entendu désigner les druides, portion la plus polie et la plus instruite du peuple Gaulois. Ces prêtres de la nation cultivaient les lettres grecques ; et Pierre Daniel remarque qu'en effet le bas-breton (reste de l'ancienne langue celtique) conserve beaucoup de vestiges du grec. On sait d'ailleurs, d'après les *Commentaires de César,* que le grec était la langue hiératique et savante des Gaulois nos ancêtres.

(3) Le *Querolus* a été l'objet d'une étude du savant et regrettable M. Magnin, insérée dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1835. (*Note de la commission des publications, insérée avec l'agrément de l'auteur.*)

du lare de *Querolus,* dans son piquant traité *De l'abus des justices de village* (1). Cet implacable railleur de l'ignorance en robe noire et en bonnet carré reporte aux Georges Dandin campagnards de son temps les critiques acerbes dirigées par l'auteur anonyme du *Querolus* contre les *juges sous l'orme* de la vieille Gaule. Je transcris encore ces traits curieux et incisifs :

« Il y a un grand inconvénient qui provient de ces justices : « c'est que chaque gentilhomme veut avoir son notaire *à sa poste* « (à sa guise), qui refera trois fois, s'il est besoin, son contrat de « mariage, ou qui lui fera autant d'obligations antidatées qu'il « voudra, si ses affaires se portent mal ou s'il a un coup à faire... « Voilà comment la foi publique est observée aux villages... Con- « cluons donc par le dire d'une ancienne comédie (2) : *O sylvæ ! ô* « *solitudines ! quis vos dixit liberas !...*

« .... Pour moi, depuis trois ans que je vis parmi ces petites « justices, j'y ai encore vu plus de mal que je ne puis exprimer...

« .... Et notamment j'ai trouvé un de ces juges que je déclarerai « par honneur : c'est le prétendu *prévôt de Liconcy,* près d'Orléans, « qui, après son interrogatoire, me déclara ne savoir écrire ni « signer, comme c'était la vérité. Voilà bien le dire de la même « comédie : *Ad Ligerim, sententiæ capitales de robore proferuntur,* « *et scribuntur in ossibus ; ibi rustici perorant et privati judicant,* « *ibi totum licet.* »

« Évidemment Loyseau emprunta la première idée de cette virulente tirade aux doctes remarques de Daniel sur le texte du *Querolus ;* le jurisconsulte chartrain avait profité de la publication intéressante du bailli de Saint-Benoît-sur-Loire.

« Les nombreuses citations d'auteurs anciens, jointes à ces notes précises et substantielles, accusent une érudition exacte. Notre soigneux critique ne manque pas non plus, à l'occasion, de signaler certaines fautes que des copistes ignares ou inattentifs avaient glissées dans les manuscrits ; il déclare même avoir consulté plusieurs savants de l'époque, entre autres Buchanan et Turnèbe, sur des

(1) Publié au commencement du XVIIe siècle.

(2) Le *Querolus,* édité par Daniel.

difficultés de paléographie ou d'interprétation. Du reste, il s'attache tout d'abord à prouver que Plaute n'est point l'auteur du *Querolus ;* cette rapsodie, peu digne du grand comique latin, semble plutôt appartenir à une époque de décadence littéraire. Daniel lui assigne avec probabilité le règne de Théodose (la fin du Ve siècle) ; une des bonnes raisons qu'il en donne est déduite du style de l'ouvrage, parfaitement conforme, dit-il, à la manière d'écrire alors en usage : *quòd stylum Theodosii maximè redolet.*

« Le commentaire est suivi d'un *errata* que Daniel crut devoir ajouter, d'après le conseil du docte Pierre Pithou, un des hommes les plus versés dans l'étude minutieuse des vieux manuscrits. Notre studieux compatriote entretenait un commerce épistolaire avec les grands érudits de l'époque, et profitait, au besoin, de leurs avis.

« La bibliothèque de Blois possède le petit livre, devenu sans doute assez rare, que Daniel fit imprimer pour le bonheur des curieux. Cet exemplaire avait été donné par l'éditeur à l'un de ses amis, *Alexis Gaudin,* lequel le céda, au même titre, à *Jean Bazin,* illustre Blésois, ambassadeur de la cour de France en Pologne (1). Ces provenances bibliographiques résultent de la mention suivante, qui paraît écrite de la main du second donateur : *Ex dono P. Danielis 1564, viro doctissimo Alexidi Gaudino J. Bazinus dono dedit* (2).

« Quelques renseignements généalogiques, extraits des registres de l'état-civil des anciennes paroisses de Blois, nous permettront de suivre Pierre Daniel au-delà de l'époque où s'arrête la notice déjà citée (des *Grands hommes de l'Orléanais*). Nous voyons, en effet, qu'il épousa une demoiselle nommée Madeleine Boyvin, fille

(1) Voir la biographie de ce personnage considérable dans l'*Histoire de Blois,* de Bernier, p. 505 et suiv.

(2) La bibliothèque d'Orléans possède de ce livre un exemplaire qui n'est pas moins curieux que celui de la bibliothèque de Blois. Il a été donné par Daniel lui-même à son propre frère, l'année de la publication, ainsi que l'atteste la mention suivante inscrite sur le titre : *Sum Francisci Danielis, ex dono Petri fratris, 1564.* (*Note de la commission des publications, insérée du gré de l'auteur.*)

d'un avocat de Blois (1), et que, le 18 septembre 1579, on baptisa en l'église Saint-Honoré un fils issu de ce mariage, *René Daniel*, depuis avocat distingué au bailliage de Blois. Ce René Daniel fut marié deux fois : 1° à Marguerite Duboys, dont il eut plusieurs enfants décédés en bas âge ; 2° à Catherine Heritte Du Gravier (née à Blois, baptisée à Saint-Martin le 15 avril 1596) ; cette dernière ne paraît point lui avoir donné d'enfants. Il était *avocat de la ville* pendant la peste meurtrière de 1631, et se trouve représenté, avec les autres magistrats municipaux de Blois à cette triste époque, dans un tableau *ex voto* qui existe encore en l'église du faubourg de Vienne (2).

« René Daniel, après un long et honorable exercice de sa profession, mourut subitement, au palais de justice de Blois, en plaidant une cause importante, le 10 septembre 1650. Il fut inhumé à Saint-Honoré, sa paroisse, où l'on voyait, à l'un des piliers de l'église, son épitaphe ainsi conçue (3) :

« *In memoriâ æternâ erit justus* (Ps. 3), *hic jacet Renatus Daniel, olim in præsidiali Blesarum curiâ patronus perquàm celebris, qui, dùm æquali librâ justum suspendit, inæquali mortis lanceâ deprimitur. Hunc fle, viator, quem luget patria, prolugent exteri, viduæ plorant, pupilli mærent, flent sontes, insontesque dolent, et Themis reposcit ; cujus denique laudem ipsum etiam accinit marmor. Claudit in foro vitam dùm claudit causam. Stans occubuit ; nàm rectum mori decebat illum quem recti semper tenuerat amor. Quem non corrupit aurum, terra, ne corrumpas* (4) !

« *Viro æqui servantissimo grata mærensque posteritas. Piè vixit annos septuaginta, fato cessit, quarto idus septembris, anno reparatæ salutis humanæ 1650* (5).

(1) Probablement Pierre Daniel quitta Orléans et vint s'établir dans notre ville après la mésaventure du cardinal de Châtillon, son protecteur déchu.

(2) *Histoire de Blois*, de MM. Bergevin et Dupré, t. I, p. 135.

(3) L'église Saint-Honoré, démolie par la Révolution, occupait la place actuelle du même nom.

(4) Quelle suite de jeux de mots et d'antithèses !...

(5) Cette inscription est insérée, avec d'autres, dans le registre n° 17 des actes de l'ancienne paroisse Saint-Honoré. Le copiste a joint au texte quelques notes généalogiques sur la famille Daniel.

« En réduisant cet éloge à sa plus simple expression, nous pouvons affirmer que le défunt emporta dans la tombe les regrets de ses concitoyens, et que sa mort fut surtout une perte sensible pour le barreau blésois. Sa veuve, Catherine Heritte, mourut également à Blois, et fut inhumée auprès de lui, dans la même église, le 8 septembre 1676 (1). Dès lors s'éteignit parmi nous le nom de la famille Daniel, originaire d'Orléans, et transplantée à Blois pour une génération seulement.

« Nota. Le savant Orléanais Jacques Bongars faisait grand cas de son compatriote Pierre Daniel. Dans une de ses lettres latines à Camerarius (la 183e du recueil imprimé en 1695), il prie cet ami commun de procurer au plutôt à Daniel un livre d'érudition classique et de philologie que le studieux annotateur du *Querolus* réclamait instamment. Voici les termes d'un éloge bien senti : ***Petrus Daniel urget; vir est cui gratificari bonos omnes et litterarum amantes convenit...*** »

— M. de Torquat lit une notice sur l'église de *la Neuville* et celle de *Saint-Sulpice*, même paroisse. La Société renvoie cette notice à la commission des publications.

Ouvrages offerts à la Société au cours du deuxième trimestre de 1866.

I. PAR LES AUTEURS.

M. Conestabile. — *Pitture murali à fresco e suppellettili etrusche in bronzo et in terra cotta scoperte in una necropoli presso Orvieto nel 1863 Da* Domenico Golini *illustratione congiunta à* XVIII *tavole in Rome, publicata, Da* Giancarlo Conestabile, in-4°, 1865, avec atlas.

(1) La famille Héritte est fort ancienne à Blois ; plusieurs de ses derniers rejetons habitent encore le pays.

M. Léon Fallue. — *De l'armement des Romains et des Celtes à l'époque de la guerre des Gaules, d'après les Commentaires de César,* 1866.

M. Morel Fatio. — *Monnaies inédites de Dezona, frinco et pesserano,* 1866.

— *Monnaies inédites des marquis de Montferrand, frappées à Chivasso,* etc.

M. de la Rochette. — *Histoire des Évêques du Mans,* tome I, Mâcon, 1866.

II. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1866, n° 1.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* 1865, 4e trimestre.

Boulogne. — *Bulletin de la Société académique de Boulogne,* 1866, n° 1.

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts,* nos 2 et 3, février et mars 1866.

Bruxelles. — *Revue numismatique belge,* t. IV, 4e série.

— *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* 1864 et 1865.

Château-Thierry. — *Annales de la Société historique et archéologique,* 1865.

Lyon. — *Mémoires de la Société littéraire de Lyon,* 1866.

Nantes. — *Annales de la Société académique,* 1865, 2e semestre.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans,* 2e série, t. VIII, n° 5.

— *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, 2e série, t. IX, no 1er, 1866.

Paris. — *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1865, 3e et 4e trimestres.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1866, 1er trimestre.

Tours. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 1864, 1er et 2e trimestres.

Vendôme. — *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 4e année.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 53.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1866.

Séance du vendredi 13 juillet 1866.

Présidence de M. DE MOLANDON, *vice-président.*

M. Basseville remplit les fonctions de Secrétaire, en remplacement de M. Rocher, empêché par une grave indisposition.

— M. Loiseleur, membre titulaire résidant et bibliothécaire de la ville, fait hommage à la Société d'une brochure publiée dans la *Revue contemporaine*, et ayant pour titre : *Mazarin et le duc de Guise, la politique de la France dans la révolution de Naples de 1764, d'après des documents inédits.*

L'auteur accompagne son offre à la Société d'une lettre par laquelle il fait connaître que les documents qui ont servi à la composition de son ouvrage consistent en soixante-dix lettres de Louis XIV, d'Anne d'Autriche et de Loménie de Brienne, renfermées dans un volume aux armes d'André Félibien, et appartenant à la biblio-

thèque d'Orléans. Il propose à la Société de publier ces documents dans ses annales.

La Société remercie M. Loiseleur de l'offrande qu'il veut bien lui faire et de sa proposition, qui est renvoyée à la commission des publications, à laquelle sont adjoints MM. Boucher de Molandon, vice-président, et Mantellier.

— M. Maître, curé de la paroisse de Coinces, membre titulaire non résidant, offre à la Société un lot de fragments de poterie et de monnaies gallo-romaines, et autres objets trouvés à Coinces, et lit une notice sur ces objets et sur un sceau de la prévôté de Patay, qu'il croit devoir reproduire les armes de ce bourg, célèbre dans les fastes historiques du XVe siècle. — La Société remercie M. Maître de sa communication, et renvoie à la commission des publications la notice dont il vient de donner lecture.

— M. le Président fait connaître à la Société que le mémoire de M. Mantellier sur les bronzes trouvés à Neuvy-en-Sullias vient d'être le sujet d'une haute distinction accordée à son auteur par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui lui a décerné une médaille d'or.

Il propose à la Société de s'associer à cette honorable manifestation, en offrant en son nom à M. Mantellier ses félicitations. — Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

— M. Cosson, membre titulaire non résidant, donne lecture d'une notice de M. Pillard, médecin à Ladon, aussi membre titulaire non résidant, relative à la découverte de monnaies gallo-romaines à Villemoutiers. — Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. l'abbé Desnoyers, comme membre de cette commission, lit un rapport sur un ouvrage de M. Athanase Renard, membre correspondant de la Société, intitulé : *Franc-Gaulois (vers et prose) à travers les vanités du siècle, 1849-1866, par un ancien député.*

Séance du vendredi 27 juillet 1866.

Présidence de M. Collin, *président.*

M. l'abbé Desnoyers propose de substituer à la séance publique qui se tient ordinairement chaque année, à l'occasion de la réunion du Conseil général, une séance publique qui aurait lieu pendant l'hiver de 1866-67, en se conformant aux prescriptions de l'art. 30 du réglement. — Cette proposition est adoptée.

Séance du vendredi 10 août 1866.

Présidence de M. de Molandon, *vice-président.*

M. Desnoyers, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une notice de M. Maître, titulaire non résidant, dans laquelle, ainsi qu'il a été dit au procès-verbal de la séance du 13 juillet dernier, M. Maître décrit et apprécie des fragments de poterie et de vases appartenant à la céramique romaine, et par lui trouvés sur le territoire de la commune de Coinces.

La commission, prenant en considération que M. Maître dit lui-même qu'il pourra parler plus longuement un jour de ces fouilles encore peu avancées, propose de conserver son manuscrit dans les archives, avec mention au *Bulletin* de la lecture qui en a été faite par l'auteur. — Cette proposition est adoptée.

— M. Desnoyers continue le rapport de la commission des publications, en rendant compte de l'examen auquel elle s'est livrée, d'une note de M. Pillard, membre titulaire non résidant, qui lui a été renvoyée dans la séance du 13 juillet dernier, relative à une découverte de monnaies romaines faite à Villemoutiers.

M. Pillart avait exprimé le vœu, dans cette note, que la Société se livrât à l'étude des vieux chemins ayant sillonné le territoire de Villemoutiers, et dont il signale la trace. La commission des publications, en concluant au dépôt de la note aux archives, se réunit à la proposition de M. Pillart, et conclut à ce qu'il en soit fait mention au *Bulletin*.

— M. Desnoyers lit un rapport de la commission sur un travail de M. de Torquat, descriptif des restes d'une chapelle de l'église de la Neuville et de Saint-Sulpice de Pithiviers, et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin*. — Cette proposition est adoptée (1).

M. de Torquat expose que les ruines de cette chapelle, qui présentent un véritable intérêt archéologique, sont menacées d'une prochaine disparition. Il demande que la Société en fasse prendre les dessins.

La Société, s'associant à ce vœu, invite M. Chouppe à prier M. de Saint-Vincent, procureur impérial près le tribunal civil de Pithiviers, de vouloir bien consacrer pour quelques instants son habile crayon à la reproduction des restes de ce monument.

— Enfin, M. Desnoyers lit un rapport sur un mémoire de M. de Torquat, concernant les fouilles pratiquées dans la rue Jeanne-d'Arc pour la construction d'un égout, et conclut, au nom de la commission des publications, à l'insertion de ce mémoire au *Bulletin*, en l'accompagnant d'un plan graphique de ces fouilles, que M. de Torquat a joint à son mémoire.

Ce rapport est ainsi conçu :

RAPPORT SUR LES FOUILLES PRATIQUÉES AU MOIS D'AVRIL 1866 POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT DANS LA RUE JEANNE-D'ARC.

« Au mois d'avril 1866, l'administration municipale d'Orléans fit pratiquer des fouilles dans la partie occidentale de la rue Jeanne-d'Arc, pour la construction d'un égout.

(1) L'auteur ayant repris son manuscrit pour quelques rectifications de détails, le mémoire sera contenu dans le prochain *Bulletin*.

« Ces fouilles mirent à jour, dans l'espace compris entre la rue Sainte-Catherine et la rue Neuve, de nombreuses substructions, des ossements humains, des vases funéraires et deux médailles.

« M. Flamet, voyer de la ville, a fait relever un plan des travaux, dont M. le Maire a bien voulu nous remettre une copie.

« Je le joins au compte-rendu de l'examen que j'ai fait des trouvailles.

« Aux ossements humains, qui paraissent avoir été enfouis là à une époque déjà reculée, se trouvaient mêlés de petits vases funéraires. Ils sont d'une terre très-commune, d'une forme qui se rapproche beaucoup de la forme actuelle, et donnent en hauteur de 8 à 10 centimètres. Leur circonférence varie de 23 à 30 centimètres à la panse, et le diamètre de l'ouverture de 7 à 9 centimètres. Tous ont été munis d'une anse et paraissent avoir contenu du charbon, bien que deux seulement l'aient conservé ; un troisième est rempli de terre.

« Aucun n'est demeuré intact : sept sont à l'état de fragment. Ils forment un chiffre total de dix-huit.

« Nulle inscription, nul fragment de cercueil ne vient donner de l'intérêt à cette découverte. Tout porte à croire qu'il y avait là autrefois un cimetière appartenant à l'une des nombreuses églises du voisinage, et plus probablement à celle de Saint-Sulpice, puisque cette église paroissiale avec son cloître, la petite rue d'Étrille-Sac qui la contournait, occupait l'emplacement du tronçon de la rue Jeanne-d'Arc fouillé pour l'ouverture de l'égout. Elle était, comme le cimetière, en dehors de la première enceinte, mais près des fossés occupés aujourd'hui par la rue Sainte-Catherine. La fondation pourrait bien remonter au VIIIe ou IXe siècle. On a longtemps donné à son cloître le nom de Martroi, affecté aux places publiques où se faisaient les exécutions. La paroisse de Saint-Sulpice fut supprimée vers 1769, et son église démolie en 1795.

« Quelques-uns de ces restes se trouveraient-ils parmi les substructions découvertes au mois d'avril ? Nous n'oserions l'affirmer ; mais nous le supposons, et nous lui attribuerions volontiers le mur désigné par la lettre E sur le plan. La maçonnerie en était très-forte ; elle se composait de moellons et de mortier. Ce mur mesu-

rait en largeur 2m 20 à une extrémité, et 80 centimètres à l'autre; il commençait à 70 centimètres au-dessous du sol actuel, et il a été déblayé jusqu'à une profondeur de 2m 59. Le voisinage d'un puits D, entouré d'une construction de même nature, me confirmerait dans cette opinion. Presque toutes les anciennes églises renfermaient dans leur enceinte un puits qui fournissait l'eau nécessaire pour les besoins du culte. Nous en avons retrouvé un, parmi les ruines très-anciennes qui avoisinaient la sacristie de Sainte-Croix, et qu'on a démoli ces années dernières. L'église de Saint-Victor avait aussi son puits.

« A 15 mètres environ à l'est de cette substruction, qui occupe à peu près le milieu de l'espace compris entre les rues Neuve et Sainte-Catherine, les terrassiers rencontrèrent un mur circulaire (B du plan) de 3m 20 d'étendue. Le ciment qui liait ses pierres et le revêtait à l'extérieur ne laisse aucun doute sur son origine romaine, que j'ai parfaitement reconnue après un examen attentif. Faisait-il partie des ouvrages de défense de la vieille cité romaine? C'est possible; cependant il était en dehors de la première enceinte, quoique assez près des fossés, et ses faibles proportions ne permettent pas de lui attribuer une grande importance. Il n'avait que 10 mètres d'épaisseur, et le diamètre du cercle qu'il formait ne donnait que 2m 30. Il a été découvert à 2m 30 au-dessous du sol jusqu'à une profondeur de 1m 30. Il ne mérite pas moins d'être ajouté à la liste des nombreuses constructions élevées sur notre sol à l'époque gallo-romaine.

« Deux autres murs retrouvés à l'ouest, et plus près de la rue Neuve, semblent aussi avoir appartenu à cette époque, principalement le mur désigné sur le plan par la lettre G, et qui contenait, mêlées à des moellons, des briques bien plus fortes que celles du mur marqué de la lettre F. Leur épaisseur ne varie que de 50 à 60 centimètres.

« Une voûte de cave et un mur insignifiant terminèrent la série des découvertes.

« Je dois cependant en signaler encore une en dehors de l'espace compris entre les rues Neuve et Sainte-Catherine; elle est marquée A sur le plan. C'est un simple mur en moellons de 2m 50 de lon-



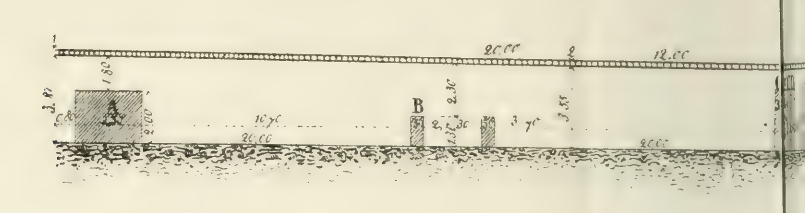
Société Archéologique

de l'Orléanais

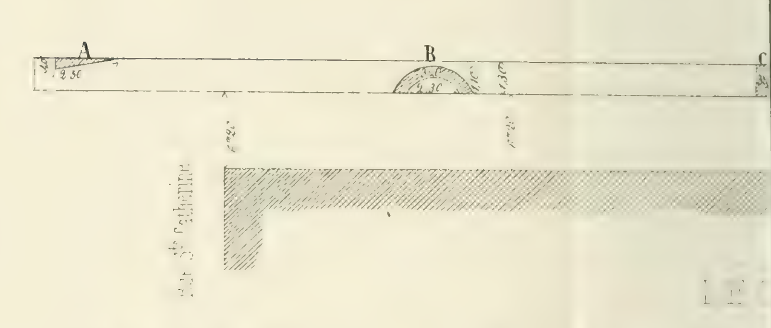
ÉGOUT DE LA

Maçonneries renco

COUPE



PLAN D



Échelle de 0m,0033 pour 1 mètre

LÉG

A *Mur en mœllons et mortie*

B *Mur circulaire. Mrie en mœll*

C *Maçrie en mœllons et mortier*

D *Ancien puits, en mœllons et*

E *Mur en mœllons et mortier.*

F *Mur en briques et mortier.*

G *Mur en mœllons et grosses b*

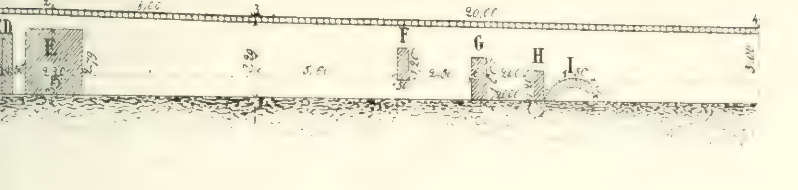
H *Mur en mœllons et mortier.*

I *Ancienne voûte de cave.*

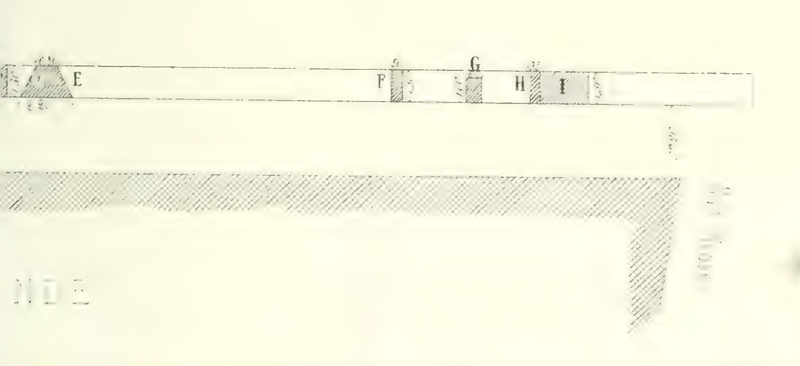
Lith

rées dans la fouille.

EN LONG.



L'EGOUT.



NDE

et Ciment de briques (enduit à l'extérieur d'une couche en ciment romain.)

tourant un ancien puits.

ortier (forte maçonnerie.)

te maçonnerie)

ues et mortier.

Jacob à Orléans

gueur sur 2 mètres de profondeur, et qui n'offre rien de remarquable. Il se trouvait près du lycée, presque au point où les eaux de la rue Jeanne-d'Arc tombent dans les égouts.

« Deux pièces de monnaie seulement ont été rencontrées dans les fouilles. Elles sont de bronze, très-frustes, et paraissent appartenir au règne des Valois. Quelques clous de cercueil, une sorte de boulon de bronze, complètent les objets trouvés. Tous ont été déposés à l'hôtel de la Mairie, et seront, je le pense, transportés au musée historique. »

— M. Pelletier donne lecture du pouillé de l'ancien diocèse d'Orléans, dont la copie existe dans les archives de l'Évêché d'Orléans. Ce manuscrit est renvoyé à la commission des publications.

La Société décide qu'elle prend en considération la proposition qui lui est faite par M. Pelletier de joindre à l'impression du pouillé, s'il devait être publié, une carte de l'ancien diocèse d'Orléans.

— M. Mantellier fait connaître à la Société que M. Dureau, préfet du Loiret, lui a fait remettre, pour être déposé au musée départemental, un sceau trouvé dans les fouilles opérées au bas du jardin de l'hôtel de la préfecture, et portant cette légende : *S. Joannes de Moriaco* (Jean de Moriac).

La Société décide que mention de cet acte de la bienveillance de M. le Préfet et des sentiments de reconnaissance qu'il lui inspire sera faite au procès-verbal.

— M. Boucher de Molandon lit un mémoire sur les objets antiques trouvés à Saint-Laurent-des-Bois, département de Loir-et-Cher. — Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 24 août 1866.

Présidence de M. Grandperret, *procureur général près la Cour impériale d'Orléans, membre honoraire.*

M. Desnoyers, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur le mémoire de M. Boucher de Molandon, lu à la séance précédente, et concernant les objets trouvés à Saint-Laurent-des-Bois. La Société adopte les conclusions du rapport et décide que le mémoire et les dessins descriptifs dont il est accompagné soient insérés au volume de ses *Mémoires*.

— Il fait ensuite, au nom de la même commission, un rapport sur un mémoire lu par M. Maître à la séance du 13 juillet dernier, et relatif à la famille de Briou, seigneur de la Grand'Maison et de Coinces, et la Société adopte les conclusions de ce rapport, en invitant M. Maître à continuer ses recherches, lui-même reconnaissant qu'elles ne sont pas complètes.

Ouvrages offerts à la Société au cours du troisième trimestre de 1866.

I. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1866, n° 2.

Anvers. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1861, XXI, 2e série, t. 1er.

Arras. — *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXVIII.

Autun. — *Mémoires d'histoire naturelle*, t. II.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1er et 2e trimestres.

Besançon. — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 4e série, Ier vol., 1865.

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire*, 2e série, t. III, 4e livraison.

Boulogne-sur-Mer. — *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.*

Bruxelles. — *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. IV, 4e livraison, avec planches.

— *Anciens jetons des receveurs de Bruxelles.* René Châlons.

Château-Thierry. — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry* (Aisne), 1866, 1er semestre.

Genève. — *Mémoires* et *Bulletin*, t. V, 2e livraison.

— *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XIV, 1866, n° 29.

Le Havre. — *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 31e et 32e années, 1864-1865.

Langres. — *Mémoires de la Société historique et archéologique*, t. II, in-8°.

Montbéliard. — *Mémoires de la Société d'émulation*, 2e série, IIe vol.

Montpellier. — *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres*, section des lettres, t. IV, 1er et 2e fascicules, 1864-1865.

— *Académie des sciences et lettres*, section des sciences, année 1863-1864.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts*, t. VIII, n° 6 ; t. IX, nos 2, 3, 4, 5 et 6.

Paris. — *Revue des Sociétés savantes des départements*, t. IV, juillet et août 1866.

— *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1866, 1er et 2e trimestres.

— *Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 7 avril 1866.*

— *Société des amis des sciences*, compte rendu, in-8°, 1866.

— *Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, 4e série, t. III, mai 1866.

— *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, t. III, juin 1866.

Rouen. — *Nouveaux documents sur Charles VII et Jeanne d'Arc,* fournis par M. Quicherat, 1866, in-8°, 8 pages.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique,* 18e année, t. XX, nos 5, 6 et 7, 1866.

II. PAR LES AUTEURS.

M. Anatole de Barthélemy. — *Le droit du seigneur,* 1866.

M. Egger, membre de l'Institut. — *Études d'histoire et de morale sur le meurtre politique.*

M. Morel Fatio. — *Essai sur le mot* querne, *employé par les monnayeurs hausannois au XVIe siècle.* Hausanne, 1866, 20 pag. in-8°.

M. Petit. — *Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée,* 3 novembre 1866, de la Cour d'appel d'Orléans.

M. Otreppe de Bouvette. — *Micellanées, Essai de tablettes liégeoises,* 54e livraison, janvier 1866.

M. Athanase Renard. — *France gauloise, vers et prose à travers les vanités du siècle,* de 1849 à 1866, 2 vol. in-12.

Objets offerts à la Société au cours du troisième trimestre de 1866.

M. Chouppe. — Moulage du sceau de Pierre Richard, doyen de l'église cathédrale de Clermont.

M. Clouet. — Jonchet en ivoire, terminé par une fleur de lis.

M. Collin. — *Carte des voies navigables de l'empire français, de la Belgique et des provinces de la rive gauche du Rhin.* Orléans, 1865.

M. V. Pelletier. — Croix en cuivre Louis XV.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 54.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1866.

Séance du mardi 9 novembre 1866.

Présidence de M. DE MOLANDON, *vice-président.*

M. Collin, ingénieur en chef, Président de la Société, lui fait hommage de son ouvrage sur les *Voies navigables,* texte en regard duquel est placée une très-belle carte que M. Collin avait précédemment offerte à la Société.

Ce nouveau don est accepté avec reconnaissance, et il est décidé que l'expression de ce sentiment sera consigné au procès-verbal de la séance.

— M. le Vice-Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Président de la Société dunoise propose à la Société archéologique de l'Orléanais l'échange de leurs publications. — Cette proposition est adoptée.

— M. le Secrétaire lit ensuite le projet de *Bulletin* du second tri-

mestre de l'année 1866. Ce projet devient définitif par l'approbation qui lui est donnée.

— M. Cosson rend compte des fouilles opérées sous sa direction et celle de M. Pillard, médecin à Ladon, membre titulaire non résidant, sur le territoire de Sceaux. Il met sous les yeux de la Société des fragments très-variés de marbre trouvés dans les substructions mises à jour. Il termine en demandant qu'une commission officielle, prise dans le sein de la Société, visite les fouilles dont il vient de l'entretenir.

Cette proposition adoptée, M. de Torquat est invité à se réunir à M. Pillard et à M. Cosson pour visiter avec eux les lieux où leurs recherches sont poursuivies avec le plus grand zèle.

Séance du vendredi 23 novembre 1866.

Présidence de M. DE MOLANDON, *vice-président.*

M. le Vice-Président donne lecture d'une lettre de M. Collin, par laquelle celui-ci donne sa démission de Président de la Société, motivé sur l'accroissement de ses occupations, par suite du funeste événement de l'inondation de la Loire.

Cette lecture, entendue avec un sentiment pénible, est suivie d'une décision par laquelle la Société prie M. le Vice-Président de vouloir bien être son interprète auprès de M. le Président, afin de le presser de retirer sa démission, et de vouloir bien conserver sa fonction jusqu'à l'époque fixée par le réglement pour son expiration, mission que M. le Vice-Président accepte avec empressement.

— La Société se livre ensuite à une délibération administrative.

Séance du vendredi 14 décembre 1866.

Présidence de M. de Molandon, *vice-président.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, annonçant l'envoi du premier bulletin annuel publié par cette Société, et réclamant, en échange, l'envoi des mémoires et publications de la Société.

Cette proposition est accueillie, et il est décidé que le prochain *Bulletin* sera adressé à la Société archéologique de la Mayenne, et qu'avis de cette décision sera adressé à son président, M. de Sarcus.

— M. le Président communique une lettre de M. le Président de *l'Association des employés de commerce d'Orléans*, à laquelle a été adressé le tome IX des *Mémoires* de la Société, et l'atlas dont il est accompagné. M. le Président de l'association remercie la Société de cet envoi, et il exprime l'espérance qu'à l'avenir elle voudra bien continuer l'envoi de ses travaux, où beaucoup d'employés trouvent, dit-il, un délassement non moins vif qu'instructif.

— M. le Président fait connaître que, conformément à la décision prise dans la dernière séance, des démarches ont été faites tant par lui qui par quelques autres membres de la Société, auprès de M. Collin, pour l'engager à retirer sa démission et à conserver ses fonctions jusqu'à l'époque fixée par le règlement pour son expiration, et qu'il n'a pu, à son regret, réussir dans cette tentative. Il donne lecture d'une nouvelle lettre par laquelle M. Collin expose la pénible nécessité dans laquelle il se trouve, par suite des nombreux travaux dont il est chargé, de maintenir sa démission. La Société, contrainte de l'accepter, décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

— M. Mantellier entretient l'assemblée d'un legs qui vient d'être

fait à la ville d'Orléans par M. Delahaye, ancien sous-préfet, né à Orléans, et récemment décédé à Paris.

Ce legs, pour l'exécution duquel M. Mantellier a été nommé exécuteur testamentaire, consiste en une collection composée d'environ 5,000 pièces antiques, tant grecques que romaines, et pièces modernes de toutes les contrées du globe, plus en une somme de 25,000 fr. destinée à entretenir et compléter cette collection, estimée environ 22,000 fr.

Bien que ce legs, ajoute M. Mantellier, ait été fait à la ville d'Orléans, et non à la Société, il ne peut être indifférent à celle-ci, puisque la collection se compose d'objets qui font partie de ses études habituelles, et qu'elle intéresse et favorise la science en général.

M. Mantellier continue en exposant qu'il a été chargé par M. de la Saussaye, membre honoraire de la Société et membre de l'Institut, d'offrir à la Société une brochure qu'il dépose sur le bureau et qui a pour titre : *Les antiquités de la Sologne blaisoise,* par M. de la Saussaye, première livraison (Paris, Dumoulin, 1844). Il dit que cette livraison forme le premier quart environ du travail que ce savant a écrit sur les antiquités de la Sologne blaisoise, et que celui-ci est disposé à faire lire et à présenter à la Société la partie non encore imprimée de cet ouvrage.

La Société décide que des remercîments seront adressés à M. de la Saussaye, en exprimant le vif intérêt avec lequel elle entendra la lecture qui lui est annoncée.

M. Mantellier termine en annonçant à la Société que M. François Lenormant vient de faire don au musée historique de l'Orléanais de deux inscriptions grecques trouvées dans l'île d'Amorgo, et dont M. Lenormant a donné la traduction, et enfin que le même savant se propose d'envoyer à la Société un mémoire sur une tête d'aveugle en marbre de Paros, trouvée dans l'île d'OEnophie, et que le musée d'Orléans vient d'acquérir.

— M. l'abbé Desnoyers fait savoir qu'il offre au musée historique deux objets déposés sur le bureau : l'un est un mortier et son pilon en pierre dure, qui servaient probablement à broyer le blé, l'autre une grande amphore d'une belle conservation.

Des remercîments empressés sont votés aussitôt à M. Desnoyers, dont l'inépuisable générosité a tant de fois enrichi nos collections scientifiques et artistiques.

Ce mortier et cette amphore sont un des résultats des fouilles faites sur le territoire de la commune de Sceaux par M. Cosson, et que celui-ci dit, l'un avoir été trouvé dans une enceinte murée, à une profondeur d'environ un mètre, au milieu de débris de toutes sortes paraissant provenir d'une maison incendiée, l'autre avoir été trouvée près de caveaux voûtés en berceau, à l'endroit où l'on présume qu'était l'ancienne ville de Vellaunodunum.

M. Cosson entre ensuite dans des détails très-intéressants sur l'état actuel des fouilles qu'il poursuit et sur les dépenses qu'elles ont occasionnées jusqu'à ce jour.

M. de Buzonnière exprime le désir que M. Cosson rédige une notice sur l'importance, les progrès de ses travaux et les résultats déjà obtenus, et que cette notice, accompagnée d'un état fixant le chiffre de la subvention que M. Cosson croirait suffisant pour continuer ses travaux, soit transmise par la Société à M. le Préfet et à M. le Ministre de l'instruction publique.

Cette proposition donne lieu à M. Lenoir-Phalary de demander que l'allocation d'une somme prise sur les fonds de la Société soit provisoirement accordée à M. Cosson, afin d'indemniser celui-ci des avances qu'il a faites. — La Société met à la disposition de M. Cosson une somme de 100 fr. qui lui sera délivrée par son Trésorier.

Séance du vendredi 28 décembre 1866.

Présidence de M. DE MOLANDON, *vice-président.*

La séance ouverte, M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Cosson accuse réception de la somme de 100 francs que lui a délivrée M. le Trésorier, conformément à ce qui a été décidé dans la séance précédente.

— M. le Président donne connaissance d'un numéro de la *Revue des Sociétés savantes*, publié au mois d'octobre dernier, contenant un rapport de M. Quicherat sur la question des puits funéraires, d'après les dernières fouilles exécutées avec les allocations accordées à M. Bréan.

Il ajoute qu'à la suite de ce rapport, la même *Revue* a publié un autre rapport de M. Bréan, adressé par celui-ci à son S. E. M. le Ministre des travaux publics, sous ce titre : *Compte-rendu des fouilles archéologiques exécutées à Gien-le-Vieux en septembre 1865*, dans lequel il décrit les puits funéraires, qu'il considère comme appartenant à l'ère celtique.

A cette occasion M. le Président fait remarquer que la *Revue des Sociétés savantes*, en chargeant M. Quicherat de l'examen du rapport de M. Bréan, a exprimé formellement le désir que cet examen eût lieu, abstraction faite de toutes recherches sur l'emplacement de l'ancien *Genabum;* que M. Quicherat, en se conformant à cette sage recommandation, dont on ne peut méconnaître la portée, et sans avoir vérifié les fouilles opérées par M. Bréan, adopte à cet égard une opinion qui modifie considérablement celle de M. Bréan, avec lequel il est en désaccord sur des points importants.

— M. le Président a rappelé que M. Marchand, membre titulaire non résidant, avait été chargé de faire, aux frais de la Société, la fouille d'un nouveau puits contigu à ceux découverts par M. Bréan, et d'en dresser procès-verbal, ce qu'il a fait, en allant très-souvent suivre les travaux des ouvriers, les interroger, et consigner ses observations dans des notes, et en ouvrant lui-même un nouveau puits ; et qu'après l'avoir lu à une commission spéciale chargée par la Société d'aller visiter et constater les travaux, ce qu'elle avait fidèlement exécuté, M. Marchand concluait à ne pas regarder les puits découverts comme puits celtiques : 1° à cause de leur conformation ; 2° à cause de la nature des objets découverts soit par lui, soit par d'autres, dans plusieurs de ces puits, et notamment des rouets en charpente qu'il a trouvés ou vus, conclusion admise maintenant par la commission qui avait passé un long temps dans la

visite des travaux et du terrain, et pris sérieusement des informations près des ouvriers.

M. le Président donne ensuite la parole à M. du Faur de Pibrac, membre de la commission, et chargé par elle de faire le rapport du résultat de cet examen.

M. du Faur de Pibrac rend compte des motifs qui l'ont empêché de faire ce rapport, et il est décidé que communication de ce que vient de dire M. du Faur de Pibrac sera donnée à M. Marchand.

— Cet incident terminé, M. le Président fait hommage à la Société, de la part de M. de Courcy, demeurant au château de Claireau, commune de Sully-la-Chapelle, d'un ouvrage dont ce dernier est l'auteur, intitulé : *L'Empire du milieu*.

La Société accepte cet hommage et charge M le Président d'adresser ses remercîments à M. de Courcy.

— M. le Président invite l'assemblée à se livrer aux opérations de l'élection des membres de son bureau, et en premier lieu de celles du Président et du Vice-Président, dont les fonctions expirent avec l'année 1866.

Les membres présents, au nombre de vingt-cinq, déposent immédiatement leurs bulletins dans l'urne pour l'élection du Président. M. Boucher de Molandon ayant réuni la majorité des suffrages, est élu Président en remplacement de M. Collin, démissionnaire.

La Société passe ensuite à l'élection du Vice-Président, fonction devenue vacante par le résultat du précédent scrutin ; M. l'abbé Rocher est élu Vice-Président en remplacement de M. Boucher de Molandon.

La Société se trouve dans la nécessité de pourvoir au remplacement de M. Rocher, son Secrétaire, cette fonction étant devenue vacante par l'élection de M Rocher à celle de Vice-Président.

A l'instant même le scrutin est ouvert, et après un second tour, M. Eugène Bimbenet ayant réuni la majorité des suffrages, est élu Secrétaire.

Il restait à élire un membre de la commission des publications.

en remplacement de M. Loiseleur, membre sortant et non rééligible, et un membre de la commission de la bibliothèque, M. Boucher de Molandon, sortant de cette commission, mais rééligible.

Deux scrutins successifs ont donné, pour la qualité de membre de la commission des publications, la majorité à M. de Buzonnière et à M. de Molandon, qui, ainsi, a été maintenu dans sa qualité de membre de la commission de la bibliothèque.

M. le Président adresse à la Société une courte allocution par laquelle il la remercie de la nouvelle marque de confiance qu'elle vient de lui donner.

Il termine en rappelant qu'à l'occasion du premier de l'an, les membres du Bureau se réunissent pour rendre, au nom de la Société, les visites officielles d'usage ; il fait remarquer que plusieurs des membres du Bureau appartenant à des fonctions publiques, exigeant d'eux l'accomplissement du même devoir, la Société n'est pas dignement représentée ; il propose qu'il soit suppléé à l'absence nécessaire de quelques-uns des membres du Bureau par l'adjonction de trois de leurs collègues désignés par la voix du scrutin, en dehors de sa composition.

Cette proposition est suivie d'un vote dont le résultat a désigné : MM. Maupré, Petau et Chagot ; les membres du Bureau et leurs collègues adjoints se sont donné, le 1er janvier, rendez-vous à midi précis, dans la salle des séances de la Société, d'où ils partiront pour faire les visites ordinaires dans cette solennité.

Nous donnons ici la notice lue par M. l'abbé de Torquat à la séance du 10 août 1866, et qui, suivant le vote de la Société, aurait dû paraître au troisième *Bulletin*, sans une cause de retard énoncée dans ce *Bulletin*, au compte-rendu de cette séance.

LANEUVILLE ET L'ÉGLISE DE SAINT-SULPICE.

« Presque au point où se forme l'Essone, par la jonction de deux rivières appelées l'Œuf et la Renarde, à faible distance des

ruines du vieux château féodal des barons d'Yèvre-le-Châtel, en face du château de Rocheplatte, siége d'une comté érigée en 1724, et tout près du fief des Coutures, longtemps propriété des barons d'Auxy, se cache, derrière les saules et les peupliers d'une charmante vallée, un modeste village du nom de Laneuville.

« Laneuville, aujourd'hui à peine connu, fut le siége d'une baronnie dotée du droit de haute, moyenne et basse justice, dépendant de la célèbre abbaye de Ferrières, en Gâtinais. Laneuville avait une enceinte murale, un château avec donjon, et, dit-on, une maison de Templiers. Son église paroissiale fut bâtie au XII[e] siècle. Au XIII[e] siècle, on éleva sur son territoire et sous le vocable de Saint-Sulpice une autre église qui pouvait passer pour un des plus jolis spécimen de l'architecture gothique. Dans l'ordre spirituel, Laneuville faisait partie du diocèse de Sens; dans l'ordre féodal, chacun des seigneurs qui se partageait son territoire rendait foi et hommage au duc d'Orléans, à cause de sa tour de Grez, au duché de Nemours; et dans l'ordre judiciaire, ses habitants recouraient au bailliage et siége royal d'Yèvre-le-Châtel (1). Quelques restes seulement viennent attester aujourd'hui l'existence de ses anciens édifices.

« De son enceinte murale, on ne voit plus que des fragments, sans aucun de ces signes qui caractérisent une époque. Le château et le donjon ont disparu. Un portail ogival, servant maintenant d'entrée à une ferme, en a probablement fait partie. De la maison dite des Templiers, le temps et la main de l'homme n'ont respecté que les murs extérieurs, une tourelle servant de cage d'escalier, la porte d'entrée et les murs du parc.

« La porte d'entrée se distingue par une sculpture du commencement du XVI[e] siècle, qui forme accolade au-dessus de la baie. Les fenêtres larges et nombreuses de l'habitation, aujourd'hui sans toiture, ont été murées. La tourelle échancrée se terminait en poivrière. Elle conserve son escalier en pierre et quelques meurtrières avec ouverture circulaire pour le passage de l'arquebuse; toutes ces constructions portent le caractère de la renaissance. Le parc a été converti en jardin potager.

(1) Voir aux archives du département du Loiret.

« Dom Morin, dans son histoire du Gâtinais, dit, en parlant de cette maison, que c'était un château seigneurial, muni de vastes salles et de plusieurs ponts-levis, et qu'il fut détruit pendant les guerres civiles, évidemment celles de la Ligue. Il ne donne aucun détail.

« L'histoire gardant le silence sur l'origine de la maison dite des Templiers, nous sommes forcé de nous en tenir à une tradition très-incertaine. Nous observerons, toutefois, que rien, dans la construction actuelle, ne rappelle l'époque de cet ordre célèbre.

« L'église paroissiale conserve peu de témoins de son origine. Le portail seul rappelle le XIIe siècle par sa forme et ses ornements.

« Le centre de sa baie, accompagné de deux tores aboutissant à quatre colonnettes aux chapiteaux unis, est surmonté d'une contre-courbe et d'un dessin losangé.

« La fenêtre du pignon, ornée de dessins prismatiques dans sa partie ogivale, appartient au XVe siècle. La renaissance a imprimé son cachet presque dans tout le reste de l'église, sur la porte principale en bois sculpté, sur les boiseries de l'intérieur, sur un délicieux encensoir en cuivre.

« Une figurine représentant un évêque mitré, probablement saint Amand, patron de l'église, et placé sous un pinacle à crochets qui lui sert de dais, adhère à la porte. Une salamandre se remarque sur les boiseries. Des pierres tombales, des épitaphes sont semées çà et là.

« La plus remarquable se trouve dans la chapelle de droite, où elle a été transportée pour servir de marche. On y voit tracée au trait une figure de chevalier revêtu de son armure, des gantelets à ses pieds, un heaume près de son bras droit. Malheureusement, une partie se trouve engagée sous des bancs et ne permet pas de lire en entier l'inscription qui l'accompagne. On ne peut découvrir que ces mots : *Seigneur d'Ousinville*, *Macheron*, *Coutart*, *Aunay*, *Thilveau*..... Puis ceux-ci : *fille de messire François d'Avantigny*, *chevalier*, *seigneur*..... Les noms du chevalier, de sa femme et la date de leur mort, sont donc cachés par les bancs.

« Il serait à désirer qu'on dégageât cette pierre. Elle a dû être placée d'abord sur des dés, puisque les bords en ont été bizeautés pour recevoir l'inscription, et comme elle gênait sans doute, on l'a

enlevée pour en faire une marche. La forme romaine des lettres n'indique pas une grande ancienneté.

« La chapelle où se trouve la pierre en question servait de lieu de sépulture aux seigneurs de Macheron, des fiefs principaux de Laneuville. Une épitaphe parfaitement conservée et fixée au mur, près de l'autel, l'atteste clairement; elle porte : « Ci-dessous repose le corps de dame Jeanne Ronceret, veuve de Charles Prousteau, sieur de Macheron, officier de la maison du roi, qui décéda le 2 avril 1731. » Cette famille Prousteau n'a rien de commun avec Guillaume Prousteau, fondateur de notre bibliothèque publique.

« La chapelle de gauche ou du nord renferme aussi un carreau sépulcral qui pourrait bien être celui des seigneurs des Coutures, autre fief de la paroisse de Laneuville.

« Dans le chœur de l'église, une épitaphe a été placée au-dessus d'une tombe : c'est l'épitaphe de messire Estienne Bailly, bachelier en droit de la Faculté de Paris, qui administra la paroisse pendant trente-quatre ans et fit plusieurs fondations pieuses. A la ligne renfermant la date de sa mort, on ne lit plus que : *10 avril*. Un autre document que nous citons plus bas nous apprend qu'il vivait à la fin du XVII[e] siècle.

« Nous ne savons pourquoi, dans la grande allée de la nef, parmi des pierres sépulcrales sans nom, s'en trouve une portant ces mots : *Curé d'Ondreville*, et la date *1503*. Ondreville est une paroisse voisine. La pierre en question a-t-elle été transportée d'une paroisse dans l'autre, ou le curé d'Ondreville a-t-il demandé à être inhumé à Laneuville? La question est là. Une dernière épitaphe rappelle le nom de Estienne Celidneau, jadis notaire, décédé le 14... Le temps a effacé les noms du mois et de l'année.

« En fait de blason, l'église de Laneuville ne renferme qu'un écusson chargé de cinq fasces et un fragment de cordon seigneurial sans aucun signe héraldique.

« A deux kilomètres environ du village de Laneuville, au milieu d'un champ, près de la ferme de Ligerville, gisent épars des bases, des fûts, des chapiteaux de colonnettes au pied de quelques restes de murs et de piliers encore debout. Ils ont appartenu à une charmante église dédiée à Saint-Sulpice et bâtie au XIII[e] siècle, on ne

sait par qui ni dans quel but. Un seul document nous donne quelques renseignements sur ce sanctuaire en ruines et digne de l'attention des archéologues; ce document appartient à M. le vicomte L. de Velard, d'Orléans, qui a bien voulu nous le communiquer. On pourra le joindre à ce mémoire, comme pièce justificative.

« C'est un procès-verbal de l'état de l'église de Saint-Sulpice, en 1692.

« D'après ce procès-verbal, l'église de Saint-Sulpice, construite en pierres de taille et longue de quinze toises, se divisait en trois nefs. Elle recevait le jour par dix-huit fenêtres ainsi disposées : trois grandes dans le sanctuaire, cinq petites dans le chœur, six dans l'aile droite, quatre dans la gauche. On y pénétrait par deux portes dont la plus grande ouvrait sur la nef principale ; mais, en 1692, l'édifice était dans l'état le plus déplorable ; la toiture et la charpente s'étaient affaissées, le carrelage avait presque disparu, plusieurs fenêtres manquaient de verres et avaient été murées.

« Aussi le curé de Laneuville refusait-il d'y venir célébrer la messe.

« De là, réclamation des habitants du voisinage et plainte portée au bailliage d'Yèvre-le-Châtel.

« Sept témoins, sur la foi du serment, déclarèrent que de temps immémorial, et jusqu'à l'année précédente, le curé de Laneuville était venu dire la messe et faire l'office dans l'église de Saint-Sulpice, aux deux jours de fête dudit saint, le jour de Saint-Marc, le premier jour des Rogations, le mardi de Pâques, de la Pentecôte, et à la fête des Saints-Innocents. Ils auraient dû ajouter, comme le fit savoir le procureur Claude-Bernard Ancien, que dans le principe, ledit curé de Laneuville était tenu à dire la messe et les vêpres, non seulement aux jours indiqués par les témoins, mais aux trois jours de fête de Pâques, de la Pentecôte et de Noël ; qu'à la fête de Saint-Sulpice, lorsqu'elle coïncidait avec le dimanche, tout l'office paroissial se faisait, non pas à Laneuville, mais dans l'église de Saint-Sulpice.

« Après les déclarations des témoins et la constatation de l'état des lieux, un charpentier et un maçon, venus de Boynes, furent chargés de faire un devis des réparations à exécuter, de le déposer

au greffe d'Yèvre-le-Châtel, après avoir prêté serment de se fidèlement comporter dans la restauration de l'église, afin que ce devis, remis aux mains du procureur Claude Ancien, ledit Claude Ancien prît telles conclusions qu'il lui plairait.

« On se demande pourquoi la justice civile intervint dans une question toute ecclésiastique comme celle de savoir si un curé doit dire la messe dans telle église, et pourquoi cette même justice ordonne les réparations à faire dans un lieu sacré. Aujourd'hui on procèderait autrement, et l'évêque seul serait appelé à juger le différend. Aux détails donnés par le procès-verbal de 1692, nous ajouterons, pour terminer, quelques observations nées de sa lecture et d'un examen attentif des ruines.

« Ces ruines, dont le volume diminue chaque jour, offrent encore assez de témoins de la beauté primitive du monument pour faire regretter sa destruction. Le profil des colonnettes qui se groupaient autour des piliers révèle un art parfait ; mais les chapiteaux présentent peu de sculptures. La nef latérale du nord était plus élevée que celle du sud, mais plus basse que la grande nef. A en juger par le soin donné à chaque partie de l'édifice, murs, charpente, voûte, piliers, portes, par la litre tracée sur le mur intérieur du chœur, par la présence des armes du roi fixées à une colonne, on peut, sans crainte d'une grave erreur, supposer que Saint-Sulpice était l'œuvre de quelque riche seigneur qui avait voulu doter d'un sanctuaire le quartier de Ligerville, assez éloigné de toute église. Peut-être même fut-elle quelque temps paroissiale, puisqu'elle paraît avoir été entourée d'un cimetière et qu'elle avait des fonts baptismaux.

« La population de Ligerville, aujourd'hui composée des habitants d'une ferme isolée, diminuant peu à peu, la paroisse aura été supprimée et réunie à celle de Laneuville, et comme pour en conserver le souvenir, on aura obligé le curé de cette dernière église à venir quelquefois célébrer les saints mystères à Saint-Sulpice.

« Nous aussi, nous perpétuerons le souvenir de ce délicieux monument qui va disparaître, et le procès-verbal de 1692, joint à notre mémoire, dira tout ce qu'il a été. »

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉTAT DE L'ÉGLISE DE SAINT-SULPICE.

« L'an mil six cens quatre vingts douze, le cinq mars, heure de deux après midy, sur le requis de Maistre Claude-Bernard Ancien, procureur au baillage et siège royal d'Yèvre-le-Chastel, faisant fonction de procureur du Roy audit siège en cette partie ; Nous Guy Baillif, escuyer, sieur de Godonvillier, avocat en la Cour, procureur du Roy et de son Altesse Royalle audit siège d'Yèvre, y faisant fonction de juge en vertu d'arrests de Nosseigneurs de ladite Cour, pour l'absence de monsieur le lieutenant au même siège, assisté du greffier ordinaire, sommes transportez au lieu de Ligerville, paroisse de La Neuville, où est une ancienne église vulgairement appellée Saint-Sulpice, et, où estant, suivant le réquisitoire dudit Ancien, en aurions dressé nostre procez-verbal ainsy qu'il ensuit :

« Nous a, ladite église, parue estre de quinze toises de long, le cœur compris, dans lequel cœur est une autel de pierre, et au-dessus, un tableau représentant la Scenne de Jésuschrit, et, au bas, un tableau de Saint-Sulpice ; trois grandes croisez, cinq petittes fenestres ; au-dessous est un crucifix de bois, au-dessus duquel il y a une collonne faite en menuizerie, au millieu de laquelle sont enprinte les armes du Roy ; et derrière ledit autel du cœur, où estoit aparamment la sacristie, au-dessous d'un écusson effacé où il ne paroist plus qu'un lion et un griffon, pour suport d'un écusson d'armes quy y ont esté enprinte et effacez, faisant partie d'une litre quy environne ledit cœur, aussy presque entièrement effacez, en sorte qu'on n'y connoist plus aucune armes, paroist un chiffre contenant mil six cens un, quy aparemment est le temps que ladite litre a esté faite ; et à l'extrémité des deux aisles de ladite église, s'est aussy trouvé deux autels de pierre, sur lesquels il y a deux crucifix de bois, sans autre tableau ; et dans une fenestre fermez avec molon et plastre, quy est au-dessus de l'un desdits autels, à main droite en entrant, paroist un écusson my party, le premier desquels est effacé, et sur l'autre paroist deux merlettes sans bec et sans ongles, de sable au champ d'argeant ; et nous estant de

plus près aproche de la dite my partie effacez, nous est paru qu'il y a un lion rempant ; et est ladite église soustenue en-dedans par dix piliées d'une belle stulture, les voüttes paroissant, dans les trois premierres espaces de ladite église, estre toutte entierre, et les deux autres en très-mauvais estat ; et dans l'aisle à main gauche en entrant, il y a quatre croisez, dont trois presque bouchez, et l'autre ouverte, y ayant seullement des petits barreaux de fert quy la ferme ; et dans l'autre sont aussy six croisez de belle et anticque stulture, et sont touttes lesdites croisez sans vitres ; se sont aussy trouvé des fonds baptismaux en ovalle, avec une table de pierre quy est tout proche ; et est ladite église au quart quarrelée, et le reste décarrelé ; dans le cœur, il y a une vieille tombe sur laquelle il ne paroist aucune inscription ; et dans la neffe, il y en a quatre, sur l'une desquelles il y a une croix incisez ; il y aussi une échelle pour monte à une petitte cloche quy est au-dessus de la grande porte ; et paroist la couverture de ladite église en très-mauvais estat, en sorte que la charpente, quy est belle, se pourris, penchant même de deux pieds ; et à la sortie de ladite église, est une place environnée de vieux fondemens, laquelle place a aparemment servy autrefois de cimetierre, dans laquelle se trouve une grande croix de pierre et colonne ronde, plusieurs ormes à teste et trois noyers ; et dans ladite église, se voit une fosse eslevée, où il y a apparence qu'il y a eü une personne enterrée depuis peu ; et a issue icelle église par deux grandes portes cocherres, dont l'une au bout de la nefe, est plus grande que l'autre ; et ferme lesdites portes à verroux et serrures, estant bastie de pierre de taille ; il y a aussy un bénitier dans ladite église, dans l'aisle gauche en entrant ; et sur ce que ledit Ancien nous a représenté qu'il est nécessaire de sçavoir quelles reparations il convient faire à ladite église, avons, à sa réquisition, nommé les personnes de Jean Durand, charpentier, et Pierre Perrichon, maistre masson, demeurans à Boyne, pour faire rapport et procez-verbal desdites réparations à faire. A l'effect de quoy disons qu'ils serons assignées, à la dilligence dudit Ancien, d'heure à autre, pour prester le serment devant nous de s'y fidellement comporter, et, après ladite visitte faite, mettre leur rapport en nostre greffe, pour, icelluy mis ès-mains dudit Ancien, pour

prandre tel conclusions qu'il avisera bon estre. Ce fait, ledit Ancien nous a remonstré que de tout temps dans ladite église, aux deux festes patronalle de Saint-Sulpice qui en l'année, et les trois ferriées des trois festes de l'année, quy sont Pasques, la Pentecoste et Noël, le sieur curé de La Neuville vient dire la Messe en ladite église et y faire le service parroissialle, sujet pourquoy il y a plus de lieu de voir au lambrissement de ladite église; et, pour le justifier, nous a requis qu'il nous pleust recevoir la déposition des particuliers quy se sont trouvez présentement au lieu de Saint-Sulpice, quy en sont habitans sçavoir : Michel Simonnet, vigneron ; Jean Gaffary, manouvrier ; Charles Prevost, Jean Tenault, Jean Vicé, manouvriers ; Jacques Mariotte et François Marcheboue, vignerons ; lesquels, après le serment d'eux prix de dire la vérité, nous ont, d'une voix, unanimement, en présence dudit Ancien, dit et déclaré que de tout temps et même l'année dernière et cette présente année, le sieur curé de La Neuville, le dix-sept janvier, feste de Saint-Sulpice, le dernier ferrié de Pasques, le jour de Saint-Marc, le premier jour des Rogations, le dernier ferrié de la Pentecoste, le vingt-sept aoust, jour de Saint Sulpice, et le dernier ferrié de Noël, a fait le service parroissialle, disant la messe et vespres audit Saint-Sulpice ; cela sy vray, que, quoyque ledit Saint-Sulpice arrive le dimanche certaines années, cependant ledit sieur curé ne laisse de venir faire ledit service en ladite eglise de Saint-Sulpice, ains qu'il soit dit aucune messe en l'église de La Neuville ; desquels déclarations avons donné acte audit Ancien, pour servir ce que de raison ; et ont tous lesdits habitans cy dessus nommée déclaré ne sçavoir signer, de ce enquis.

« Et sommes à l'instant partie pour retourner au dit Yèvre, estant l'heure de quatre à cinq après midy. Le tout et donné par nous, juge susdit, les an et jour que dessus. La minutte est signée des dits sieurs Bernard Ancien et Guy baillif, et de moy, Desforges, greffier soussigné, avec parafes. *Signé* : Desforges *et paraphé*. »

Au dos est écrit : « Pour Sulpice Martinot, escuyer, controlleur « des gardes du corps du roy, demandeur contre Me Estienne « Baillif, curé de La Neuville en Gâtinois et les marguilliers en « charge de ladite paroisse, deffendeurs. » — « 5 mars 1692. »

Puis : « Procès-verbal fait de l'état actuel de l'église de Saint-« Sulpice, par les officiers d'Yèvre-le-Chastel, où il est constaté « que le curé de La Neuville y alloit dire la messe tous les ans, le « 17 janvier, feste de Saint-Sulpice, la dernière feste de Pasques, « le jour Saint-Marc, le 1er jour des Rogations, la dernière feste « de Pentecoste, le 20 aoust, jour Saint-Sulpice, et la dernière « feste de Noël, y faisoit le service paroissialle, y disant la messe « et les vespres, etc. »

« Approuvé la rature de deux mots nuls, et un blanc entre les mots : « *lieu de* », et : « *au lambrissement*, » où la seule lettre v, qui reste, semble indiquer : « voir. »

Objets offerts à la Société au cours du quatrième trimestre de 1866.

M. l'abbé Desnoyers. — Un mortier et son pilon en pierre, trouvés au bourg de Sceaux, sur le bord du *chemin de César*.

Ouvrages offerts à la Société au cours du quatrième trimestre de 1866.

I. PAR LES AUTEURS.

M. Loiseleur. — *Mazarin et le duc de Guise*, 1866, ouvrage omis dans les mentions du troisième *Bulletin*.

M. Morel Fatio. — *Monnaies inédites et imitations italiennes, fabriquées à Bozzolo, Dezano, Passerano et Messerano*. Genève, 1866.

M. de la Saussaye. — *Mémoire sur les antiquités de la Sologne blaisoise*.

M. Collin. — *Voies navigables de l'empire français, de la Belgique*

et des provinces de la rive gauche du Rhin, texte de la carte dont il a fait précédemment hommage à la Société.

M. de Courcy. — *L'Empire du milieu.*

Compte-rendu de l'état de la Société des amis des arts fondée par Thénard.

M. l'abbé Corblet. — *Notice sur une médaille de dévotion présumée amiennoise,* 1866.

M. Boilleau. — *Dissertation sur le castellum de Larçay* (Indre-et-Loire).

M. François Lenormant. — *Les antiquités rétrospectives à l'exposition des Champs-Élysées,* 1866.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie. Paris.

M. Challe. — *Lettres sur quelques pages des guerres du calvinisme dans les contrées formant aujourd'hui le département de l'Yonne,* 1866.

II. PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Répertoire archéologique du département du Tarn et du département du Morbihan.

III. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des antiquaires,* 1866, n° 3.

Angers. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts,* t. IX, 1er trimestre 1866.

Arras. — *Mémoires de l'Académie de cette ville,* XXXIe vol., 2e trimestre, t. XXXVIII, 1866.

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers,* t. III, 4e liv., et t. IV, 1re liv.

Boulogne. — *Bulletin de la Société académique,* 1866, n° 3.

Genève. — *Le Globe,* journal géographique, juin et septembre 1866.

— *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* 1866.

Laval. — *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne.*

Liége. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1866.

Lille. — *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. IX, 1866.

Toulouse. — *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, 1re, 2e, 3e, 7e et 8e liv., 3e série, 1860.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes*, t. XX, nos 1 à 7.

— *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1866.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 55.

PREMIER TRIMESTRE DE 1867.

Séance du vendredi 11 janvier 1867.

Présidence de M. DE MOLANDON, *président.*

La séance ouverte, M. le Président annonce à la Société la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Lemolt-Phalary, conseiller à la Cour impériale d'Orléans. Il retrace les qualités précieuses qui distinguaient M. Lemolt-Phalary, le charme de ses relations animées par une conversation où la bienveillance le disputait à la saillie; il exprime le regret universel causé par cette mort, que l'âge peu avancé de M. Lemolt-Phalary ne permettait pas encore de prévoir, et, particulièrement, le vide que son absence laissera dans cette Société dont il suivait assidûment les séances, et où il se faisait remarquer par la justesse, le caractère conciliant de ses observations et la douce gaîté qui ajoutait au double sentiment dans lequel elle prenait ses inspirations.

Et comme il n'est pas dans les usages de la Société d'envoyer une députation aux obsèques de ses membres, M. le Président invite ses collègues à se rendre à celles de M. Lemolt-Phalary.

Il propose à la Société de confier à l'un de ses membres le soin de conserver, par une notice nécrologique qui serait insérée au *Bulletin* de ses séances, le souvenir de celui qu'elle vient de perdre.

Cette proposition unanimement adoptée, la Société désigne son Secrétaire pour faire cette notice.

— M. le Président prenant, pour la première fois, possession du fauteuil, propose d'adresser des remercîments aux membres sortants du bureau : à M. Collin, président, qui, pendant l'exercice de ses fonctions, a dirigé les séances et encouragé les travaux de la Société, par son propre exemple, dans un véritable esprit d'impartialité et avec le sentiment de la plus parfaite bienveillance; à M. l'abbé Rocher, son ancien Secrétaire, dont le profond savoir lui a valu les approbations les plus honorables : celles de l'illustre évêque d'Orléans et de la Société française d'archéologie, dont il a reçu une médaille d'argent comme marque de sa haute estime pour son histoire de l'*Abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire;* à son Vice-Secrétaire archiviste, M. Loiseleur, dont les travaux sont aussi remarquables par l'étendue des recherches et le fond de la pensée que par la forme de l'expression et leur intérêt historique; à M. Carrette, notre Trésorier, dont on ne saurait trop apprécier le zèle et la parfaite exactitude avec lesquels il a rempli cette aride mission.

Cette proposition unanimement adoptée, la Société décide que mention de ces remercîments sera faite au procès-verbal.

— M. le Président prononce ensuite une allocution accueillie avec une vive approbation par la Société, qui décide son insertion au *Bulletin*. M. le Président s'est exprimé en ces termes :

« Les sentiments d'indulgente affection qui règnent parmi nous, Messieurs, vous ont fait choisir, pour lui confier la direction annuelle de notre Société, celui de vos collègues qui pouvait le moins prétendre à cet honneur.

« Mon premier, mon plus cher devoir est donc, avant tout, de vous exprimer ma profonde gratitude.

« J'en accomplis un autre, en vous avouant combien je redoute que la tâche remise en mes mains ne soit réellement au-dessus de mes forces.

« Depuis deux ans que votre persistante bonté me maintient aux honorables fonctions de la vice-présidence, je trouvais dans le digne Président, que des devoirs d'ordre supérieur nous ont prématurément enlevé, un guide affectueux et sûr. Ses connaissances variées, sa vive et féconde intelligence, son habitude des grandes affaires, suppléaient à mon insuffisance et m'aidaient à le remplacer quelquefois.

« Aujourd'hui que votre bienveillance me confie ce gouvernail, qu'avec tant de sécurité nous aimions à voir en ses mains, je sens avec inquiétude que, dans ma modeste condition, je ne puis vous offrir qu'un dévoûment sincère et sans bornes ; mais ce dévoûment suffit-il ?

« Grâces vous soient donc rendues, Messieurs, d'avoir fortifié votre nouveau Bureau du précieux concours de quelques-uns de nos meilleurs collègues depuis longtemps désignés pour y prendre place : l'un, dont en ce moment nous regrettons la douloureuse absence, aussi bon que savant, aussi dévoué que modeste, couronné naguère par son illustre Évêque pour ses beaux travaux historiques, couronné de nouveau par la Société française d'archéologie pour son excellente *Histoire de Saint-Benoît-sur-Loire ;* les autres qui ne me permettraient pas de dire en leur présence ce que nous pensons tous, mais pour qui les flatteuses récompenses de M. le Ministre de l'instruction publique, et les éloges si bien mérités du premier magistrat du département dans une solennelle circonstance, suppléent suffisamment à mon silence.

« Leur affectueuse coopération sera mon meilleur appui : leur appui fera toute ma force.

« C'est en effet pour nous, Messieurs, une tâche assurément bien honorable, mais difficile et digne de tous nos efforts, de maintenir notre chère Société archéologique au rang qu'en peu d'années elle a su conquérir.

« Vous ne datez que d'hier, et déjà, je crois pouvoir le dire, vos travaux justement appréciés nous ont acquis un rang honorable parmi les Sociétés savantes des départements.

« Nos zélés fondateurs, et ceux de nos bien-aimés collègues qui successivement ont occupé ce fauteuil, ont imprimé, dès l'abord, à notre Société naissante, un élan qui, grâces à Dieu, ne s'est pas ralenti.

« Sous leur féconde impulsion, deux établissements, appelés à honorer notre ville, se sont fondés par vos soins :

« Votre bibliothèque archéologique, qui, s'accroissant chaque jour, ne tardera pas à atteindre le chiffre de trois mille volumes et brochures ;

« Et notre musée historique, enrichi de vos précieuses séries, placé en quelque sorte, par l'administration, sous vos auspices, et qui, grâces aux magnifiques dons de MM. Duleau et de la Haye, va bientôt prendre le premier rang parmi les collections numismatiques dont la province ait droit de s'énorgueillir.

« Cinquante-deux bulletins et neuf volumes de mémoires, par vous publiés, témoignent assez de vos consciencieuses études.

« Votre vigilance éclairée ne cessait en même temps de s'étendre aux monuments, trop longtemps négligés, qui font l'honneur de notre province et rappellent ses glorieux souvenirs.

« Beaucoup vous doivent leur intelligente restauration; plusieurs ne doivent qu'à vous et à la confiance dont l'administration vous honore d'avoir été préservés d'une ruine imminente.

« Il vous a été tenu compte, Messieurs, de vos patriotiques efforts pour seconder autour de nous ce précieux courant d'études et de conservation qui honorera notre époque.

« Sur la bonne renommée de vos travaux, les noms les plus hauts placés dans la science archéologique ont bien voulu s'inscrire parmi nos membres honoraires.

« Cinquante-cinq Sociétés savantes de nos divers départements et quinze Sociétés étrangères ont paru attacher quelque prix à se mettre en communication habituelle avec nous, et à échanger leurs travaux et les nôtres.

« M. le Ministre de l'instruction publique et notre Conseil géné-

ral favorisent nos publications par les allocations qu'ils veulent bien nous continuer généreusement chaque année.

« Et je suis heureux de le redire, Messieurs, ce n'est pas seulement de son chaleureux appui que le premier magistrat du département nous honore en toute circonstance ; mais il aime à nous donner un témoignage plus significatif de sa constante bienveillance, en nous offrant dans son hôtel même la plus gracieuse hospitalité.

« Enfin, Messieurs, un décret du 8 février 1865 venait à peine de vous élever au rang des établissements d'utilité publique, que de généreux donateurs témoignaient par leurs largesses de la confiance qui vous est acquise parmi vos concitoyens.

« Telle est la rapide esquisse de ce qu'est aujourd'hui notre Société après dix-huit ans seulement d'existence.

« J'ajoute, pour compléter ce résumé, qu'elle compte en ce moment : sept membres honoraires de droit, treize membres honoraires élus, trente membres titulaires résidants, trente-deux membres titulaires non résidants, quarante associés correspondants français, onze associés correspondants étrangers, et que dix bibliothèques publiques ont sollicité et obtenu de vous de recevoir nos publications.

« Voilà, Messieurs, le précieux héritage que vous avez transmis à votre nouveau Bureau, et qu'il est de son devoir de ne pas laisser s'amoindrir en ses mains.

« Mais vous l'avez compris, c'est à vous, à vous seuls, qu'il appartient de lui venir en aide pour accomplir cette honorable tâche.

« Permettez-nous donc de solliciter de vous, Messieurs, votre zélé, votre savant, votre infatigable concours.

« Le champ de nos communes études est si vaste et si fécond !

« Ce vieux sol orléanais, notre vrai domaine archéologique, est si riche en antiques débris, en précieux monuments, en glorieux et religieux souvenirs !

« Continuons donc, Messieurs, les uns et les autres, nos modestes et consciencieux labeurs ; ne laissons pas déchoir notre chère Société de sa bonne renommée si légitimement acquise... Qu'elle devienne parmi nous comme le foyer des recherches archéolo-

giques et des fortes études historiques, et qu'elle révèle par votre exemple, à ceux qui l'ignoreraient encore, les pures et vraies jouissances de la retraite fécondées par le travail.

« Votre Bureau n'oubliera pas, veuillez le croire, qu'il doit consacrer tous ses efforts à conserver à notre compagnie les hautes sympathies qui l'honorent, à assurer à vos savantes communications la publicité qui leur est due, à mettre leurs mérites en lumière, à appeler sur elles les récompenses auxquelles elles auraient droit de prétendre.

« Il veillera avec une constante sollicitude à la prudente gestion de nos finances.

« Il regardera surtout comme le plus heureux et le plus cher de ses devoirs d'entretenir parmi nous nos douces relations, non pas seulement de bienveillante courtoisie, mais de sincère affection, de véritable confraternité.

« Elles ont été jusqu'à ce jour, elles continueront d'être à l'avenir l'honorable caractère de notre compagnie, notre meilleur élément de force et de stabilité, le charme et la vie de nos réunions. »

— M. l'abbé de Torquat appelle l'attention de ses collègues sur les *buttes gauloises* signalées dans un ouvrage de M. Chauveau, et dont quelques-unes existent dans diverses parties de l'ancienne province de l'Orléanais : aux environs de Châteauneuf et de Sully-sur-Loire, et dans la Sologne blésoise. Divers ouvrages ont déjà jeté quelque lumière sur l'origine et la destination de ces buttes, désignées sous la dénomination de *podium*, gallicanisée par celle de *poids*, qu'il considère comme le résultat d'un système d'ensemble, et comme de véritables stations télégraphiques en usage chez les habitants de la Celtique et chez toutes les autres tribus gauloises; il croit que l'on pourrait tirer de l'étude de ces collines et de ces *vallum*, faits de main d'homme, les enseignements historiques les plus précieux.

Ces observations sont suivies d'une discussion animée, à laquelle prennent part plus spécialement MM. Loiseleur et Mantellier. Le premier rappelle que dans un mémoire rédigé à la suite d'une

visite faite à la butte de Châteauneuf et à celle de Lion-en-Sullias, il avait déterminé le caractère de ces amoncellements factices de terre, dont il avait signalé la disposition méthodique, et qui, suivant lui, n'avaient d'autre destination que celle d'établir des signaux se répétant de distance en distance, et parvenant ainsi, avec une grande rapidité, au point le plus éloigné de leur point de départ. Le second donne des renseignements sur l'existence et la correspondance, entre elles, de ces buttes dans quelques autres parties du territoire gaulois, particulièrement dans celui composant aujourd'hui le département de l'Ain; et se réunissant à l'opinion de MM. de Torquat et Loiseleur, il assigne à ces buttes élevées de main d'homme leur véritable destination, en disant que quand la nature des lieux rendait celles-ci inutiles, comme, par exemple, lorsque des montagnes et des collines naturelles pouvaient les remplacer, les habitations auxquelles les signaux devaient parvenir étaient établies dans l'intervalle que ces collines ou ces montagnes laissent entre elles.

Un membre (le Secrétaire de la Société) appelle à cette occasion l'attention de ses collègues sur la dénomination de *Ronce*, qui semble appartenir le plus ordinairement aux lieux où se trouvent ces buttes, dans le pays de plaines; il fait remarquer que celles de Châteauneuf et de Lion-en-Sullias sont établies dans des quartiers appelés la *Ronce*. Il signale le nom d'un des grands domaines situé dans la commune de Loury, près Orléans, appelé la *Roncière*, territoire dans l'étendue duquel on doit rencontrer une ou plusieurs buttes gauloises. Il ajoute que la dénomination de *Ronce* est employée dans bien d'autres localités, aussi bien que celle de *Poids*.

— Cette discussion épuisée, M. le Président invite M. l'abbé Desnoyers, membre de la commission des publications, à lire le rapport qu'il doit faire sur le *pouillé du diocèse d'Orléans*, communiqué par M. l'abbé Pelletier. M. Desnoyers dit que ce rapport a dû être ajourné, l'auteur du mémoire l'ayant retiré momentanément, pour le compléter, des mains de la commission.

— M. l'abbé Cosson, qui continue ses recherches et ses fouilles sur le territoire de la commune de Sceaux, dans la prévision d'y

trouver des objets intéressant l'art et l'archéologie, ajoutés à ceux qu'il y a déjà rencontrés, et dans l'intention de déposer ces objets au musée archéologique d'Orléans, demande s'il ne serait pas possible de leur assurer, dans le dépôt, une place particulière.

M. Mantellier, en sa qualité de directeur de ce musée, répond à cette question : qu'en thèse générale, la direction du musée ne peut prendre aucun engagement de cette nature, chacun des objets étant rangé dans la catégorie à laquelle il appartient, mais qu'il est dans l'usage de placer ceux qui sortent d'une même fouille, récemment opérée, séparément de ceux dont cette grande collection est composée. Il promet que cet usage sera suivi pour tout ce que M. Cosson pourra offrir, par suite de ses recherches sur le territoire de Sceaux, et cela pendant un temps assez long pour qu'il soit permis de les distinguer.

Il ajoute que tous les objets, après leur rangement, sont accompagnés d'étiquettes énonciatives de leur provenance.

Séance du vendredi 25 janvier 1867.

Présidence de M. DE MOLANDON, *président.*

M. le Président fait connaître à la Société que dans une séance tenue hier par le bureau, M. Carrette, trésorier, a présenté son compte de l'exercice 1866, suivi d'un projet de budget pour l'année 1867 ; que ce compte a été approuvé par le Bureau, et il ajoute que dans le cours de cette séance, le compte et le projet de budget seront soumis à la Société.

— Un scrutin est ouvert sur la présentation de M. le marquis de Courcy au titre de membre titulaire non résidant.

Le résultat du scrutin ayant donné la majorité des suffrages à M. de Courcy, il est admis en cette qualité.

— M. Carrette établit le compte de l'exercice 1866 et le projet de budget pour l'année 1867, présentés dans la séance spéciale tenue par le bureau, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Ce compte et ce projet de budget entendus, sont approuvés, et la Société décide qu'ils seront transcrits sur le registre des délibérations, et adresse de nouveau ses remercîments à M. Carrette pour les soins qu'il veut bien donner à la gestion de ses finances.

— M. le Président donne lecture d'une lettre en date du 15 janvier présent mois, par laquelle M. le Maire d'Orléans informe la Société qu'il met à sa disposition la somme de 1,000 fr., allouée par le Conseil municipal, suivant la délibération en date du 11 août 1866, pour concourir aux frais de la publication du mémoire de M. Collin, sur *l'ancien pont d'Orléans, le fort des tourelles, et sur les fortifications dont on retrouve des traces à l'extrémité méridionale de ce pont.*

La Société décide que M. le Président accusera réception de sa lettre à M. le Maire, et lui transmettra, ainsi qu'au Conseil municipal, l'expression de sa reconnaissance.

— La parole est donnée au Secrétaire de la Société, chargé par elle, dans sa précédente séance, de faire une notice nécrologique sur M. Lemolt-Phalary, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, et l'un de ses membres. Cette lecture terminée, la Société renvoie cette notice à la commission des publications.

Séance du vendredi 8 févrer 1867.

Présidence de M. DE MOLANDON, *président.*

M. le Président fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Petit, chevalier de la Légion-d'Honneur, l'un de ses membres titulaires non résidants, juge de paix et membre du Conseil général pour le canton de Châteaurenard, et président

honoraire du comice agricole de Montargis, auteur de l'*Histoire de Châteaurenard.*

Il donne lecture d'une lettre par laquelle M. le marquis de Courcy remercie la Société du vote constaté par le procès-verbal de la séance précédente, l'admettant au nombre de ses membres titulaires non résidants.

— La parole est donnée à M. Baguenault de Viéville, qui, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur la notice nécrologique dont le Secrétaire de la Société a été chargé à l'occasion de la mort de M. Lemolt-Phalary, et qui a été lue à la séance précédente; la commission conclut à l'insertion de cette notice dans le *Bulletin.*

M. le Président propose de la faire imprimer immédiatement ; et dans l'intention de s'associer à la manifestation des regrets que la mort de M. Phalary cause à tous ses collègues, il demande l'autorisation d'en faire tirer à ses frais cent exemplaires, destinés aux membres de la Société et aux personnes qui ont eu des relations intimes avec M. Lemolt-Phalary.

Cette proposition, accompagnée des remercîments de l'assemblée, est adoptée.

L'auteur de la notice demande que le rapport de M. Baguenault de Viéville soit, dans le tirage à part, ajouté à la notice, comme complément de celle-ci par les aperçus qu'elle contient, l'expression des sentiments et la parfaite élégance du style qui la distinguent. Un autre membre, M. de Buzonnière, fait observer que cette proposition *devrait être adoptée* si le réglement ne s'y opposait pas, mais qu'en présence de ses dispositions, il n'est pas possible de la prendre en considération.

Après une courte discussion, il est décidé que le rapport de M. Baguenault sera inséré au procès-verbal.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. LEMOLT-PHALARY.

« C'est avec le sentiment d'une assez vive satisfaction que j'ai accepté la tâche de rendre un dernier hommage à la mémoire de

M. Lemolt-Phalary, notre collègue. L'accomplissement de ce devoir adoucit le profond chagrin que m'a causé la mort de cet homme aimable, auprès duquel j'ai vécu dès notre plus tendre enfance jusqu'au jour où la mort est venue le frapper.

« Je le connaissais dès avant que nos deux familles nous eussent réunis à la même école primaire ; nous avons commencé ensemble nos études secondaires ; nous nous sommes retrouvés à l'école de droit de Paris, et enfin au Palais-de-Justice de notre ville natale, où il semblait que notre commune destinée nous eût donné rendez-vous.

« Cette marche que j'appellerais parallèle, si l'ordre hiérarchique n'avait établi une certaine distance entre nous, l'était cependant, car cette distance disparaît devant la persistance des relations personnelles, lorsqu'elles commencent avec la vie et ne doivent finir qu'avec elle; et d'ailleurs, le cœur de M. Lemolt-Phalary n'était pas de ceux qui acceptent un prétexte pour les interrompre et même les modifier.

« Ce lien, qui établit entre les hommes une sorte de consanguinité, a été, s'il est possible, resserré par une double et précieuse confraternité ; nous avons été tous les deux, et ensemble, membres de cette Société, aux travaux de laquelle il a pris peu de part, mais dont il suivait assidûment et avec intérêt les séances, et de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans, dont il était le secrétaire particulier, et dont ses collègues l'avaient, quelques jours avant sa mort, nommé vice-président.

« C'est ainsi que, rapprochés par tous nos devoirs et nos occupations de chaque jour, nous sommes arrivés à celui où la Providence l'a enlevé à tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, et qui, par conséquent, l'aimaient, l'estimaient et le regrettent.

« Je puis donc rappeler avec fidélité tout ce qu'il a été, en le suivant dès son entrée dans le monde jusqu'au moment où il en est sorti.

I.

« M. Alexandre-Marie-Paulin Lemolt-Phalary, né à Orléans le 15 vendémiaire an XII (8 octobre 1803), était fils de M. Joseph-

Hubert Lemolt-Phalary, né en l'année 1756, à la Marche (Vosges), et de Mme Rosalie Janot de Miron. Le père de M. Joseph-Hubert Phalary, M. Charles Lemolt-Phalary, prenait les titres d'avocat en parlement, dernier capitaine-prévôt chef de la police en la prévôté royale de Châtillon-sur-Saône.

« M. Joseph-Hubert Lemolt-Phalary, nommé juge au Tribunal d'appel d'Orléans, est mort, en l'année 1838, conseiller à la Cour royale de cette ville, sans avoir jamais quitté la haute juridiction à laquelle il avait été appelé au moment même de son institution.

« Il n'est pas sans utilité, pour apprécier un caractère, de se reporter à l'éducation à laquelle il doit ses premières impressions; elles sont, ordinairement, l'unique principe de toutes les habitudes de l'esprit et du cœur.

« Quoique M. Phalary père, au moment où la révolution de 1789 éclata, eût atteint l'âge qui lui permettait de s'associer à l'un des partis en présence, pendant cette trop longue crise politique et sociale, et quoiqu'il eût été secrétaire de Mirabeau, et peut-être à cause de cela, tout indique qu'il se tint éloigné du théâtre où se jouait le terrible drame dont il attendait le dénoûment dans le silence, et qu'il n'en sortit qu'au jour où l'ordre se rétablissant, la société essayait de se reconstituer.

« Son éducation, son esprit vif et tant soit peu sarcastique, la distinction de ses manières, durent le lancer dans le monde élégant de ce temps de transition connu sous le nom de Directoire, dont les formes d'un républicanisme usé par ses propres excès préparaient les formes robustes du Consulat et de l'Empire; temps où la gaîté française, prenant sa revanche des terreurs auxquelles elle venait d'échapper, s'épanchait avec une entière liberté.

« M. Lemolt-Phalary père, qui n'avait pas quitté Paris, appartint à cette société brillante par l'esprit, par le sentiment critique et littéraire, et par la charmante légèreté de ses allures et de son langage.

« Cette supposition est justifiée dans le souvenir de ceux qui l'ont connu arrivé au dernier terme de la vieillesse la plus avancée, privé de la vue, et attirant encore auprès de lui, par les récits les plus piquants, la vivacité et la soudaineté de ses reparties.

« Elle est justifiée par son alliance avec une nièce de Beaumarchais, femme élégante, poète, et visant quelque peu à la science.

« C'est entre ces deux personnes que M. Paulin Lemolt-Phalary, leur fils unique, passa toute sa jeunesse. C'est auprès de son père, à la vieillesse et à la cruelle infirmité duquel il prodigua, avec une véritable piété, tous ses soins et ses consolations, après avoir adouci, avec le même dévoûment, les cruelles souffrances auxquelles sa mère a succombé, qu'il passa une grande partie de sa vie.

« C'est à elles seules qu'il a dû son éducation : l'une le dirigeant dans ses études classiques et le façonnant aux formes de sa propre conversation; l'autre, après lui avoir transmis, comme un héritage anticipé, cette vivacité d'esprit dont elle avait recueilli sa part dans la famille à laquelle elle appartenait, lui inspirant le goût littéraire le plus délicat, mais un peu énervé par son séjour dans un esprit féminin.

« On ne peut donc être surpris quand, reportant la pensée sur M. Lemolt-Phalary, on voit, cachée sous les apparences les plus attrayantes de la légèreté du langage, une grande justesse d'appréciation qui, appliquée aux fonctions les plus élevées de l'ordre judiciaire, ne peut être que le résultat d'études sérieuses et d'une persistante méditation.

« Cet heureux mélange de facultés si diverses me conduit naturellement à considérer M. Lemolt-Phalary comme magistrat, comme littérateur et ami des arts, et comme homme du monde.

II.

« Le magistrat possédait la science du droit, l'intelligence des affaires, le talent de la parole.

« Il a rempli tour à tour les fonctions de juge auditeur, de substitut du procureur du roi, de substitut du procureur général, d'avocat général et de conseiller.

« Dans l'exercice de ses fonctions de membre du parquet, et particulièrement dans celles de membre du parquet de la Cour, il a accompli, souvent avec éclat, les devoirs qu'elles lui imposaient.

« C'est là que le jurisconsulte se montre dans tout son jour; il

parle devant une assemblée composée de magistrats auxquels ne peuvent échapper ni les négligences, ni les erreurs, ni les omissions de l'exposé et de l'argumentation; devant un barreau composé d'hommes réunissant la pratique à la théorie, et possédant, avec la science du droit, l'art de dissimuler les faiblesses de leurs causes, d'échapper aux difficultés qu'elles présentent, et de cacher, sous les artifices du raisonnement, leur côté vulnérable; d'officiers ministériels expérimentés, guettant, dans l'observation la plus attentive, tout ce qui peut faire valoir ou compromettre les intérêts qui leur sont confiés.

« C'est avec bonheur et respect que se remarquent encore aujourd'hui quelques membres de la Cour restés sur le siége qu'ils occupaient à cette époque, où florissaient au barreau M. Légier, dont il suffit de rappeler le nom pour résumer toutes les qualités qui doivent distinguer l'avocat : la science, la puissance de la dialectique allant jusqu'à l'éloquence, la probité et le désintéressement, et dont le souvenir fait naître dans le cœur de ceux qui l'ont connu une émotion que le temps ne peut affaiblir; M. Baudry, doué d'un talent analytique d'une telle puissance, qu'il était presque toujours couronné de succès; M. Jules Johanet, dont le front calme, le regard limpide rempli de douceur et d'intelligence, provoquaient la sympathie; dont la parole élégante jusqu'à l'atticisme commandait l'attention, et qui se jouait, sans jamais sortir du cercle classique le plus étroit, des difficultés de la discussion qu'il savait charmer, quelle que fût son aridité, par les considérations les plus élevées, les observations les plus piquantes et les mots les plus heureux; M. Lafontaine, remarquable par une droiture du cœur si grande, que ses plaidoyers, à cela près d'une certaine, bien naturelle et très-excusable partialité, pouvaient être assimilés à un réquisitoire d'un organe du ministère public, et qui, par sa méthode un peu rigide, rappelait l'art oratoire chez les anciens; M. Geffrier, l'un des lutteurs les plus énergiques et les plus incisifs du barreau, excellant dans l'art descriptif et dans l'analyse des caractères; à cet égard, grand dessinateur et un peu trop grand coloriste, qu'une mort prématurée a enlevé aux honneurs de sa profession, à l'estime et à l'affection de ceux qui l'entouraient.

« A ces noms doivent se joindre les noms des avocats les plus célèbres des barreaux de Paris et des départements, se rendant fréquemment à la barre de la Cour dans les occasions les plus solennelles.

« En présence de tous ces talents d'élite dont il devait reproduire, analyser, rejeter ou adopter la pensée, et avec lesquels il devait quelquefois engager le combat, M. Lemolt-Phalary se montra toujours digne de la compagnie à laquelle il appartenait.

« Dans les causes civiles, il se faisait remarquer par une connaissance approfondie de toutes les questions; il suivait l'argumentation contradictoire dans chacune de ses parties, et, ce qui est plus difficile, dans toutes ses nuances; et son opinion, se dégageant de ce travail, était toujours juridique.

« Au criminel, et sous une législation où cette partie de l'administration judiciaire était fréquemment saisie d'accusations en matière politique, il s'est trouvé en présence de devoirs nouveaux, et on peut dire hautement, au sein même de la ville où il les a accomplis, que si la fermeté du magistrat n'a pas fléchi devant la difficulté de la tâche, elle a été, non seulement exempte de passion, mais qu'elle a toujours été accompagnée des égards que devait commander le sentiment dans lequel la plupart des actes reprochés aux accusés prenaient, alors, leur origine.

« Devenu conseiller, fonction dans laquelle, il est superflu de le dire, les études et l'expérience de l'avocat général le suivirent, il présida souvent les assises, et il le fit avec un incontestable succès; personne mieux que lui ne connut et n'observa la nuance considérable, et cependant en apparence assez difficile à connaître et à observer, qui sépare les attributions du président de celles des membres du parquet. Il se fit constamment remarquer par la dignité, l'impartialité avec lesquels il les dirigeait et résumait les débats les plus longs et les plus compliqués; par la connaissance qu'il avait du cœur humain, qui lui permettait, en suivant les voies les plus tortueuses et les plus cachées, d'arriver toujours à la découverte de la vérité.

« Tel fut M. Lemolt-Phalary, magistrat.

III.

« J'ai dit qu'il avait reçu dans l'intérieur de la famille deux directions : avec celle lui ouvrant pour l'étude des lettres anciennes et du droit, celle qui lui inspirait le sentiment littéraire, et je puis ajouter, comme conséquence nécessaire, le sentiment artistique.

« M. Lemolt-Phalary a cultivé ces deux derniers genres, en publiant quelques ouvrages, dont deux surtout doivent être le sujet d'un examen particulier comme étant : le premier, celui auquel il attachait le plus de prix, quoiqu'il ne l'ait pas signé ; le second, dont il s'est publiquement reconnu l'auteur, comme intéressant tout à la fois les lettres et l'art.

« L'un, imprimé en 1835, porte cet intitnlé : *Lui*, avec cette épigraphe tirée de Montaigne : *Lui..... c'est moi,* et se compose de pièces de poésie légère alternant avec un assez grand nombre de nouvelles et d'historiettes appartenant, les unes au genre que j'appellerai dramatique, comme celle ayant pour titre : *Le poignard du Capucin ;* les autres au genre gai, telles que celles ayant pour titre : *Le Chien du théâtre* et *Les Poulets normands.*

« Je passerai rapidement sur les poésies. Je me bornerai à dire qu'elles sont toutes écrites avec élégance et facilité, et que la plupart d'entre elles expriment avec grâce les rêveries du cœur à l'âge où l'auteur les a composées.

« Je ne ferai exception que pour l'une d'elles, intitulée : *A moi le bonheur de la vie*, qui, j'en suis sûr, si j'en crois la bonté de son cœur et la tendre affection qui a présidé à l'union la plus heureuse entre les plus heureuses, est l'épithalame qu'il a composé à l'occasion de son propre mariage. Je ne citerai que trois couplets, dont le premier revient après chacun des autres :

A moi le bonheur de la vie,
A moi la jeune fille aux gracieux atours,
A la bouche fleurie,
La fille aux naïves amours.

Tout me l'a dit, loi faite homme et vivante,
Le magistrat à la voix grave et lente,

L'église aux nuages d'encens,
Aux légères coupoles;
L'église aux saints enseignements,
Aux pieux et parlants symboles;
Un anneau, gage d'union;
Une main dans ma main, un nom près de mon nom.

La voyez-vous, la mariée,
La voyez-vous agenouillée
Sur ces moux carreaux de velours?
Oh! regardez, oh! qu'elle est belle!
Plus que ne l'est la fleur nouvelle,
Plus que ne l'est le plus riant des jours.
Ciel qui la contemplez et la savez si pure,
Entendez que par vous je jure
De l'aimer seule et toujours.

« Je crois qu'il n'est pas besoin de commentaire pour que ces passages, empruntés à une seule, donnent la plus heureuse idée de toutes les autres.

« Aussi, sans plus insister, je passe aux œuvres en prose composant ce volume.

« J'y remarque quelques récits vifs, rapides, spirituels, intéressants, mais dont le caractère se ressent un peu de la qualité dominante de l'esprit qui les a dictés.

« Chez M. Lemolt-Phalary, on remarquait deux facultés différentes et qu'on dirait opposées : le littérateur n'avait rien de commun avec le jurisconsulte, l'homme du monde avec le magistrat ; et cette séparation s'opérait avec une telle promptitude, que l'un disparaissait au moment même ou l'autre se montrait.

« Le littérateur se confondait avec le causeur : M. Lemolt-Phalary écrivait comme il conversait. On dirait, en lisant ses œuvres, autant de monologues absolument semblables à ses conversations; et on pourrait croire qu'il n'attachait pas plus d'importance à ses écrits qu'à ses charmantes causeries. Mais, s'il en était ainsi, il se trompait; et, de même que ses conversations épuisées restaient, pour la merveilleuse facilité qu'il avait à les reprendre sans jamais se répéter, de même ses écrits resteront comme un témoignage de la variété de ses pensées.

« Il en est, surtout, quelques-unes qui sortent du cadre qu'il avait adopté, et sur lesquelles je dois m'arrêter avec complaisance, parce qu'elles révèlent une assez grande intuition archéologique à une époque où ce genre d'étude était à peine soupçonné, et parce qu'elles portent l'empreinte des sentiments d'humanité dont le cœur de M. Lemolt-Phalary était animé.

« Dans celle intitulée : *L'Hôpital*, je trouve des notions, alors absolument inconnues, sur la fondation de cet établissement de charité dans la ville d'Orléans ; sur la statistique des diverses classes d'indigents qui l'habitent, et enfin une appréciation judicieuse du caractère architectural de la chapelle qui, alors, était inachevée.

« Voilà pour ce qui a rapport à l'archéologie et à l'art. Pour ce qui est des sentiments d'humanité, l'auteur nous donne les détails les plus touchants sur les enfants abandonnés, sur les ruses attendrissantes que le sentiment maternel inspire aux pauvres femmes forcées par la rigueur de leur sort à se séparer de leurs enfants pour conserver la consolante espérance de les reprendre dans un jour meilleur, et pouvoir les reconnaître sans les avoir jamais vus.

« Et après avoir décrit la partie non encore restaurée de la maison destinée à l'habitation des fous, où il se rendait en qualité de juge auditeur chargé de constater l'état mental d'un insensé qu'on venait d'y conduire, il fait un tableau tellement saisissant du sort de ce malheureux et de tous ses compagnons d'infortune, abandonnés alors, en proie à leur délire, dans de misérables cabanons, sans soins hygiéniques, sans consolations et sans secours intellectuels, qu'il associe le lecteur à ses vœux, réalisés depuis, pour que ce régime soit transformé, et au sentiment douloureux qui le force à fuir ce séjour en prononçant ces mots : *Lasciate ogni speranza voi che intrate*, et ceux inscrits dans la chapelle, et qu'il croit convenir bien plus au séjour de désolation dont il est contraint de s'éloigner, entraîné par l'horreur qu'il lui inspire, qu'à un lieu consacré à la prière : *Quam terribilis iste locus*.

« Si je continue, je retrouve encore le sentiment archéologique et artistique, se révélant par l'appréciation du monument et de la tradition légendaire, dans la nouvelle intitulée : *Alice ou la fille du peaussier, et Gehendrin de Beauce*. Il y décrit la cathédrale de Char-

tres, et raconte l'incendie allumé par la foudre qui en détruisit le clocher en l'année 1674.

« Il y rappelle l'ancien usage, pratiqué encore aujourd'hui, de placer dans ce clocher un guetteur ou veilleur de nuit; comment ce guetteur, qui était un beau jeune homme, fut trouvé brûlé avec Alice Texier, charmante jeune fille d'un riche peaussier, venue se réfugier auprès du guetteur qu'elle aimait, pour se soustraire à un mariage d'argent que son père voulait la forcer à contracter; et le moyen assez inefficace, en apparence, adopté par les chanoines pour éviter une rencontre de cette nature dans ce clocher, après sa reconstruction.

« Je passe rapidement sur la tradition légendaire, retracée cependant avec un véritable intérêt et exhalant un véritable parfum de XVIIe siècle; mais j'insiste sur la description de l'église, de ses vitraux et de ses arabesques, de ses tapisseries de Flandre, de la vie de la Vierge engravée en pleins et savants reliefs presque dans le style de l'orfévrerie, par Michel Bourdin; elle est vive, rapide, et il ne lui manque que d'être plus technique et plus ample pour mériter de prendre rang parmi les meilleures descriptions artistiques, telles qu'on les a comprises depuis que celle-ci a été écrite.

« Cette partie du volume, dont j'ai fait connaître le titre, d'une difficile application si la lecture de ce qu'il contient ne justifiait que l'auteur se l'est faite à lui-même, a été accueillie avec empressement par les habitants de Chartres, fiers de leur magnifique cathédrale et curieux de tous les souvenirs qui s'y rattachent; et aujourd'hui même, un libraire de cette ville édite de nouveau *La fille du peaussier* avec un grand luxe, dans l'intention de la déposer au palais de l'Exposition universelle qui se prépare. M. Lemolt-Phalary, au moment où la mort l'a surpris, en corrigeait les épreuves.

« Enfin, dans cet ordre d'idées, je dois signaler une autre pièce intitulée : *Une église*, qui n'est autre que l'histoire de la basilique de Cléry, considérée au double point de vue artistique et légendaire, et dans laquelle il étudie ce remarquable monument religieux dans son ensemble, et dans les riches détails qu'il possède encore, malgré les dévastations qu'il a subies.

« Je voudrais m'arrêter ici; mais il m'est impossible de passer sous

silence le second de ces ouvrages, intitulé : *Les amours de Psyché*, d'après Raphaël ; véritable chef-d'œuvre graphique dû au crayon de Reveil, accompagné d'un texte explicatif des scènes que chacune des planches représente, dû à la plume de M. Lemolt-Phalary ; commentaire dans lequel, par la fraîcheur du style et par l'art de dire ce qu'il ne dit pas, il complète l'œuvre de l'artiste et lui donne le coloris qui lui manque.

« Cet ouvrage, qui appartient certainement autant au sentiment artistique et poétique qu'au sentiment littéraire de l'auteur du texte, a été traduit en anglais ; la bibliothèque publique d'Orléans en possède un charmant exemplaire.

« M. Lemolt-Phalary a encore publié quelques articles bibliographiques dans le journal politique et littéraire l'*Orléanais*, sous le pseudonyme du chevalier de Timory ; quelques articles dans le *Journal du Loiret;* et enfin, le texte de l'*Album-guide dans la ville d'Orléans*, dessiné par M. Pensée.

« Toutes ces œuvres, à l'exception de la dernière, appartiennent à la jeunesse de leur auteur ; elles portent toutes leurs dates de 1829 à 1835. Mais avec le temps, l'esprit abandonne la fantaisie pour les sujets sérieux ; et M. Lemolt-Phalary occupait ses derniers loisirs à un *Essai sur Nicole*,- qu'il est regrettable qu'il n'ait pu terminer.

« Les œuvres de M. Phalary, comme on peut en juger par le rapide examen auquel elles viennent d'être soumises, lui assurent une place honorable dans le monde littéraire; et par l'extrême facilité qu'à son propre insu il nous a révélée de s'assimiler la science avec le même bonheur qu'il a suivi la carrière des lettres, elles nous font regretter qu'il ait cru devoir s'imposer à lui-même cette limite dont il aurait pu si utilement et si honorablement sortir pour se livrer à des travaux d'un ordre plus élevé.

« Mais pourquoi ce regret? Chacun cède à la pente de son esprit. Celui de M. Lemolt-Phalary, malgré sa dualité très-accusée, obéissait à son irrésistible besoin d'expansion. Il faisait succéder une pensée à une autre avec une extrême rapidité ; il n'aurait pu, sans peine et sans effort, abandonner l'aspect riant et gracieux auquel il s'était placé, pour considérer tout ce qui devait frapper son intelligence et ses yeux.

« C'est ainsi qu'il était littérateur, poète, et qu'il aimait les arts; qu'il poursuivait cette conversation inimitable donnant à ses relations un attrait plein de séduction, et qu'il se livrait avec un tel abandon et une telle naïveté au plaisir de tous les genres de spectacle, qu'il était parvenu à faire comprendre une vivacité d'impressions sans cesse renaissantes, inaccessibles à la fatigue et à la satiété.

« Ce que je viens de dire d'une vie partagée entre l'étude et les loisirs les mieux ménagés, entre la méditation et la rêverie, forme un tout complet qui se produisait avec le plus grand avantage chez l'homme du monde.

IV.

« Ici ma tâche est terminée ; tout ce que je dirais à ce sujet ne serait que l'écho affaibli de tout ce qui a été dit pendant la vie de M. Lemolt-Phalary, et surtout, comme il arrive toujours, au moment où la nouvelle de sa maladie et de sa mort s'est répandue.

« L'opinion publique a rendu sa sentence, se renfermant dans une formule universellement répétée.

« On a parlé de la douceur de son caractère, de sa bienveillance ; on a dit que son absence serait un vide considérable dans la compagnie judiciaire, dans les sociétés savantes dont il faisait partie, et dans le cercle de ses nombreuses amitiés ; que ce vide serait péniblement remarqué par ceux qui n'avaient que des relations passagères, et je puis ajouter par ceux-là même qui n'en avaient aucune avec lui ; et tout cela est l'expression d'un sentiment sincère; car il est de ces natures qui se communiquent comme une sorte de fluide sympathique, non seulement à ceux qui les entourent, mais encore à ceux qui s'en tiennent le plus éloignés.

« Je m'arrête ici. J'ai résumé toutes les parties d'une existence qui offre à l'observation un type d'une grande variété, mais cependant *une* par cette variété elle-même, réunissant la mobilité à la constance, la gravité à la légèreté, la méditation aux entraînements d'une imagination vive et impatiente, et par conséquent, l'une des personnalités les plus elles-mêmes qui aient vécu au milieu de nous. M. Lemolt-Phalary était en effet lui-même ; et telle était son origi-

nalité, ce mot pris dans sa meilleure acception, qu'il a vécu, malgré l'expansion invincible de son esprit, dans un isolement relatif, et que, de même que son intelligence, son langage et ses habitudes n'ont jamais rien emprunté à l'intelligence, au langage et aux habitudes de personne, de même personne n'a pu leur faire le moindre emprunt.

« Que dirai-je des qualités de son cœur? Qu'il était bon et sensible? S'il était besoin de justifier cette proposition, j'invoquerais, comme je l'ai fait déjà, ses écrits; j'ajouterais qu'elles se manifestaient encore dans l'exercice de ses fonctions judiciaires par les terreurs que lui inspirait la responsabilité qu'il assumait lorsqu'il se chargeait de présider les assises, son éloignement profond pour les condamnations infamantes et de longue durée, la vive et presque dangereuse émotion que lui faisait éprouver la possibilité d'une condamnation à mort, et aussi par la bienveillance et les encouragements qu'il prodiguait aux jeunes avocats au moment redoutable de leurs débuts.

« Que ne pourrais-je dire si j'entrais dans son intérieur calme et animé, élégant et modeste?

« Là je verrais deux époux que le choix avait unis, et qui s'étaient confondus à ce point, qu'à tous les deux ils n'étaient plus qu'un seul.

« Je les verrais oublier l'absence de postérité par le bienfait répandu sur les membres de leur famille; j'y verrais l'hospitalité simple et gracieuse, l'amitié fidèle, et la charité se prolongeant au delà de la vie.

« C'est ainsi que j'ai essayé de remplir la mission tout à la fois pénible et douce de jeter quelques fleurs sur cette tombe trop tôt fermée. Pour cela, je n'ai eu qu'à interroger le caractère dont j'ai esquissé les principaux traits; je n'ai eu qu'à dire ce que je savais, ce que tout le monde sait.

« Puissent-elles ne pas se ressentir de la froide atteinte de la vieillesse! puisse ce dernier témoignage d'une longue amitié ne pas être indigne de celui auquel il est rendu, et de la Société qui me l'a demandé! Je l'ai exprimé avec la sincérité qui convient au sentiment qui l'a dicté.

« Qu'une consolation nous vienne cependant : la vie de M. Le-

molt-Phalary s'est écoulée doucement. Si elle n'a pas été exempte de quelques épreuves (et quelle est celle qui en est exempte?), elles ont été passagères, et il a su les adoucir et y mettre fin par les actes les plus honorables. Sa fortune suffisante, sa santé robuste jusqu'au jour où la mort s'est approchée de lui, ont été la source où il puisait sans cesse le calme et la liberté d'esprit qui l'ont distingué, et qui lui sont restés, même pendant qu'en proie aux atteintes dont il n'a pas un instant méconnu la conséquence, il engageait le combat dans lequel il devait succomber. Il a conservé sa sérénité jusqu'à l'heure suprême.

« Il est une autre consolation qu'il a dû ressentir et qui doit être acceptée avec la plus entière assurance: sa mémoire sera conservée avec reconnaissanee par un grand nombre, affectueusement par tous, et ne sera pas perdue pour l'avenir. »

— La séance devient ensuite administrative.

Séance du vendredi 22 février 1867.

Présidence de M. DE MOLANDON, *président.*

— M. le Président annonce à la Société que l'un de ses membres honoraires vient de recevoir de S. M. l'Empereur de Russie le grand cordon de Saint-Stanislas. Il est heureux, dit-il, de faire connaître cette nouvelle distinction, ajoutée à toutes celles dont notre savant collègue et concitoyen, M. Stanislas Julien, a été honoré par les souverains étrangers.

Il donne lecture d'une lettre par laquelle M. l'abbé Bouloy, ancien curé de Montcresson, et membre titulaire non résidant de la Société, aujourd'hui vicaire de l'une des paroisses de la ville d'Orléans, demande à être admis au nombre des membres titulaires résidants, en remplacement de M. Lemolt-Phalary. La Société dé-

cide, conformément à l'art. 16 de son réglement, que M. Bouloy sera admis en la qualité qu'il réclame.

— M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 5 de ce mois, par laquelle S. E. fait connaître aux Sociétés savantes que la distribution des récompenses à elles accordées, à la suite du concours de 1866, aura lieu à la Sorbonne, le samedi 27 avril 1867, et qu'elle sera précédée de quatre jours de lectures publiques, les mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 avril; que dans les deux sections d'histoire et d'archéologie, aucun mémoire ne sera admis s'il n'a été préalablement lu devant une Société savante et jugé digne, par cette Société, d'une lecture publique; que les manuscrits, notices et mémoires relatifs à l'histoire et à l'archéologie devront être remis, au plus tard le 5 avril, au secrétariat du ministère de l'instruction publique; que dans le cas où des mémoires d'une trop grande étendue seraient présentés, MM. les membres des Sociétés savantes sont autorisés à ne donner lecture que d'un résumé, reproduisant les parties essentielles de leur travail; enfin que la liste des membres délégués devra lui être envoyée avant le 5 avril.

M. le Président ajoute que cette lettre lui a été adressée en duplicata par M. l'inspecteur de l'Académie, et il invite ceux de ses collègues qui seraient dans l'intention de prendre part au concours, de vouloir bien se conformer aux indications données par M. le Ministre de l'instruction publique.

Enfin il donne lecture d'une lettre du 14 février du présent mois, de M. le Ministre de l'instruction publique, par laquelle S. E. invite les Sociétés savantes à concourir à la formation d'un musée fondé dans chacun des lycées impériaux, pour favoriser l'enseignement de l'histoire naturelle, de l'agriculture, de l'horticulture, de l'industrie, de l'art décoratif et du dessin.

Cette lecture terminée, M. le Président fait un rapport sur la situation financière de la Société; ce rapport entendu, son insertion au *Bulletin* est proposée et adoptée avec empressement, et à l'unanimité.

Cet exposé est ainsi conçu :

« Le rapport que M. le Trésorier vous a soumis, Messieurs, dans notre dernière séance, vous a suffisamment éclairés sur la situation budgétaire de la Société au 1er janvier 1867.

« Mais pour apprécier complètement l'état de nos finances à cette époque, il est nécessaire de tenir compte de divers éléments essentiels qui ne pouvaient ni ne devaient toutefois figurer dans son exposé.

« Veuillez donc me permettre, non de rectifier assurément, mais seulement de compléter ce rapport.

« Il est bon de temps à autre de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'état de sa fortune, pour proportionner ses dépenses à ses revenus assurés.

« Après avoir mis sous vos yeux l'état aussi exact que possible de nos ressources et de nos charges annuelles, j'essaierai de préciser la position réelle de notre caisse au 1er janvier 1867, ainsi que nous aurions à le faire si la Société, ayant cessé d'exister au 1er janvier 1867, il nous fallait avec nos ressources acquises pourvoir à tous nos engagements contractés.

PREMIÈRE PARTIE.

Ressources et charges annuelles de la Société archéologique.

Les ressources annuelles de la Société s'élèvent très-approximativement à la somme de		2,800 fr. »
Savoir :		
Cotisation annuelle des membres titulaires résidants, à 30 fr. (y compris la cotisation des jetons de présence).	900 fr. »	1,400 fr. »
Cotisation annuelle des membres titulaires non résidants, à 10 fr.	320 »	
Cotisation annuelle des associés correspondants, à 7 fr	165 »	
Recettes diverses.	15 »	
A reporter.		1,400 fr. »

Report.		1,400 fr. »
Subvention annuelle de M. le Ministre de l'instruction publique .	400 fr. »	1,400 fr. »
Subvention accordée par le Conseil général du Loiret.	1,000 »	
TOTAL ÉGAL.		2,800 fr. »

« Cette somme de 2,800 fr. doit subvenir à deux sortes de dépenses :

« Les unes obligatoires et à peu près fixes ;

« Les autres également obligatoires, mais variables.

« Nos dépenses fixes et obligatoires se composent ainsi qu'il suit :

1° Publication des bulletins trimestriels et frais accessoires. . . .	400 fr. »	1,600 fr. »
2° Impressions diverses (cartes de convocation, lettres, quittances, etc.).	100 »	
3° Entretien de la bibliothèque et reliures	200 »	
4° Cent cinq jetons d'argent remis en moyenne aux membres titulaires, en échange de leurs jetons de présence.	323 40	
5° Frais de bureau, distribution et affranchissement des publications, indemnités aux libraires, allocation aux hommes de service, chauffage, éclairage, etc., conformément au rapport de M. le Trésorier.	480 »	
6° Dépenses diverses et imprévues.	96 60	
Il ne reste donc plus à la disposition de la Société, pour pourvoir à ses dépenses également obligatoires, mais variables, c'est-à-dire à la publication des travaux de ses membres titulaires et correspondants dans ses volumes de mémoires, et aux planches jugées indispensables, qu'une somme de.		1,200 fr. »
TOTAL ÉGAL		2,800 fr. »

« Je n'ai rien exagéré en disant que la publication non inter-

rompue de nos volumes de mémoires est pour nous une dépense essentiellement obligatoire, et qu'un des premiers devoirs de votre Bureau, Messieurs, est de tenir toujours à votre disposition somme suffisante pour l'impression immédiate des travaux jugés par vous dignes de prendre place dans vos recueils.

« Si le travail est la vie des Sociétés savantes, la publicité en est l'indispensable condition. Toute Société qui serait atteinte dans sa publicité serait immédiatement frappée de stérilité ; et pour une société savante, la stérilité, c'est la mort.

« Or, l'expérience de nos dix-huit premières années semble indiquer que l'ensemble des travaux admis à l'impression par la Société s'élève en moyenne à un demi-volume par an, ce qui avec les frais accessoires pour planches, tableaux typographiques, etc., constitue une dépense annuelle de 800 à 1,000 francs.

« D'où la conséquence qu'après avoir pourvu à toutes ses dépenses, la Société peut à peine mettre en réserve chaque année une somme de deux à trois cents francs, soit pour venir en aide à des fouilles ou autres recherches scientifiques soit pour subvenir, quand elle le juge convenable, à des publications plus dispendieuses.

« Telle est la balance annuelle de nos ressources et de nos charges.

DEUXIÈME PARTIE.

Etat financier de la Société, tant en actif qu'en passif, au 1er janvier 1867.

« Les revenus annuels de la Société, archéologique dans les premières années de sa fondation, étaient moindres que ceux dont nous jouissons aujourd'hui. — Le nombre des membres était plus restreint, les subventions moins considérables.

« Nonobstant cette modicité de ressources, les membres éclairés que la Société avait appelés à sa tête envisagèrent notre avenir d'un regard prévoyant et élevé.

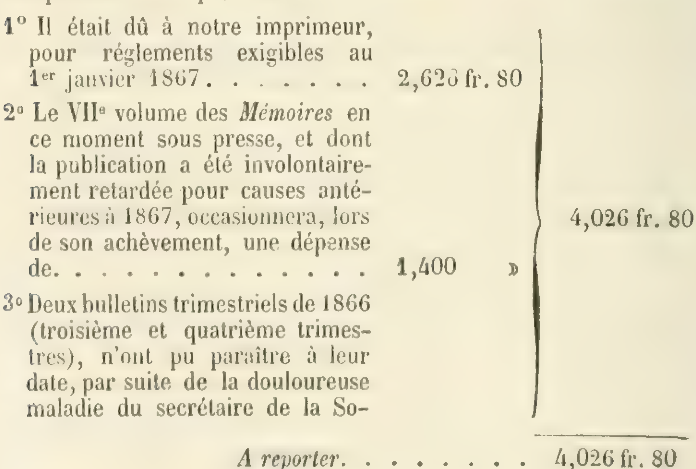
« Ils jugèrent qu'il ne suffisait pas à une Société naissante de l'activité du travail intérieur ; qu'il lui fallait, si j'ose dire, prendre sa place au soleil, révéler ses forces, inspirer la confiance et mé-

riter les encouragements qui tôt ou tard adviennent à tout ce qui est utile et fécond.

« Ces sages prévisions n'ont pas été trompées : d'importantes et parfois de magnifiques publications ont acquis à notre compagnie un rang honorable. Nous recueillons aujourd'hui ce qu'ont semé nos éminents devanciers, et l'exposé qui va suivre nous permettra d'ajouter avec une juste reconnaissance que cet intelligent emploi des finances de la Société n'a en quoi que se soit compromis son avenir.

La Société archéologique possédait en caisse au 1er janvier 1867		3,967 fr. 78
Elle possédait en valeur de jetons de présence existant entre les mains de M. le Trésorier :		
Cent quatre-vingt-six jetons d'argent, au prix de 3, 08 chaque.	572 fr. 88	656 fr. 58
Et deux cent dix-neuf jetons de bronze à 0, 30.	83 70	
Total de l'actif.		4,604 fr. 36

Cet actif était grevé de diverses charges afférentes aux exercices antérieurs, lesquelles, quelle que fût leur époque d'exigibilité, se composaient ainsi qu'il suit :



1° Il était dû à notre imprimeur, pour réglements exigibles au 1er janvier 1867.	2,626 fr. 80	4,026 fr. 80
2° Le VIIe volume des *Mémoires* en ce moment sous presse, et dont la publication a été involontairement retardée pour causes antérieures à 1867, occasionnera, lors de son achèvement, une dépense de.	1,400 »	
3° Deux bulletins trimestriels de 1866 (troisième et quatrième trimestres), n'ont pu paraître à leur date, par suite de la douloureuse maladie du secrétaire de la So-		
A reporter.		4,026 fr. 80

Report. . . . . 4,026 fr. 80

ciété ; leur publicité grèvera l'exercice 1867 de	200 »	500 fr. »	
4° Enfin, 300 fr. ont été accordés en décembre 1861 par M. le Ministre de l'instruction publique, pour aider à la publication du mémoire de M. Collin sur les ponts d'Orléans.			
Cette somme, entrée dans les recettes générales de la Société, doit en être distraite et tenue en réserve pour sa destination spéciale, ci .	300 »		

Total du passif pour causes antérieures au 1er janvier 1867. . . . . . . 4,526 fr. 80

L'actif antérieur à l'exercice 1867 étant de . . . . 4,604 fr. 26

Les charges pour causes antérieures étant de . . . 4,526 80

Balance faite et toutes charges acquittées, il reste en faveur de la période financière commençant au 1er janvier 1867 un boni de. . . . . 77 fr. 66

« Notre situation financière est donc parfaitement liquide et dégagée de toute inquiétude pour l'avenir.

« Si la Société, pour des motifs mûrement pesés par elle, a cru devoir consacrer ses économies acquises à la publication de son neuvième volume et du magnifique atlas qui l'accompagne, publication qui d'ailleurs lui a fait tant d'honneur, aucune atteinte n'a été portée par cette dépense à l'état normal et régulier de nos finances.

« Les ressources propres à l'exercice 1867 suffisent pleinement à pourvoir à nos charges courantes et à l'impression de nos bulletins et mémoires.

« Notre dixième volume déjà commencé est ouvert aux communications dont vous voudrez bien l'enrichir, et tout travail accueilli par la Société pourra être immédiatement imprimé.

« Aucun obstacle ne s'oppose au cours habituel de nos études et à la publicité qui leur est due.

« Une seule dette par nous contractée reste en suspens, Messieurs ; son prochain acquittement doit demeurer au premier rang de nos préoccupations, et je dois à tous les titres appeler spécialement sur elle votre attention.

« La Société a voté l'année dernière l'impression d'un mémoire de M. Collin, et d'un magnifique atlas qui en forme l'indispensable complément, sur *le fort des Tourelles, l'ancien pont d'Orléans et les fortifications dont on retrouve les traces à son extrémité méridionale.* Le coût du texte et des planches doit s'élever à près de 4,000 francs.

« La Société ne s'est pas dissimulée que cette dépense était considérable pour nos finances ; mais elle a pensé que la savante restitution des monuments les plus importants pour l'histoire de notre ville, et la reproduction de leurs derniers vestiges recueillis par M. Collin en d'admirables dessins, grâce à de beaux travaux graphiques et à des fouilles exécutées sous ses yeux dans des circonstances qui ne se retrouveront plus, constituaient une de ces publications exceptionnelles qui font l'honneur d'une Société savante, et pour lesquelles elle doit s'imposer les plus grands sacrifices.

« M. le Ministre de l'instruction publique et l'administration municipale d'Orléans l'ont compris comme vous, Messieurs.

« En outre des 300 francs accordés par M. le Ministre, le Conseil municipal, par délibération du 11 août 1866, a bien voulu, sur la proposition de M. le Maire, mettre à votre disposition une allocation de 1,000 francs pour concourir aux frais de cette publication. Ces témoignages de bienveillant appui, non moins flatteurs pour l'auteur que pour la Société elle-même, sont pour nous à la fois un honneur et un lien. Et pourtant il faut reconnaître qu'en l'état actuel de nos finances, l'impression du travail de M. Collin présente encore de graves difficultés ; mais ces difficultés ne sont pas insurmontables.

« Absorbé en ce moment par les travaux extraordinaires de ses fonctions publiques, M. Collin réclame lui-même un ajournement d'une année au moins, pour mettre la dernière main à son œuvre.

« Les conditions de paiement, stipulées dans notre récent traité avec l'imprimeur de la Société, nous donnent de précieuses facilités pour l'acquit des engagements que nous aurons à contracter avec lui.

« Dès à présent les 1,300 francs de subvention affectés à ce mémoire, placés spécialement à son profit, s'accroissent de quelques intérêts annuels.

« Nous avons donc tout lieu d'espérer, Messieurs, qu'après quelques délais trop longs sans doute, mais dont nous pouvons entrevoir le terme, il nous sera permis de mettre au jour ce travail si attendu.

« Pour y mieux parvenir, la Société jugera peut-être opportun d'apporter désormais quelque réserve dans le vote des planches et des tableaux typographiques annexés parfois avec un peu de luxe aux mémoires, et dont les dessins et le tirage accroissent notablement nos dépenses.

« Nos ressources restreintes ne nous permettent ces libéralités dispendieuses qu'avec une circonspection prévoyante et en cas de nécessité réelle.

« Il n'est pas à craindre, d'ailleurs, qu'une prudente simplicité puisse porter aucune atteinte à la bonne renommée de notre Société. D'illustres compagnies, nos modèles et nos guides, nous donnent à cet égard des exemples que nous pouvons, en toute assurance, imiter.

« Et si, dans des sphères plus hautes que la nôtre, on a souvent répété que de bonnes finances aident à une bonne politique, peut-être, dans la modeste administration d'une Société archéologique, est-il également permis de dire qu'une sage gestion financière n'est pas inutile à la marche de ses travaux.

« Ces dernières observations, que m'a suggérées mon profond dévoûment aux intérêts de la Société, peuvent se résumer en quelques conclusions pratiques que je soumets, en terminant, Messieurs, à votre appréciation.

« En premier lieu, j'émettrai le vœu qu'une fois au moins chaque année, la Société se fasse rendre compte par son Bureau, non seulement des sommes dues à l'imprimeur pour publications effectuées, lesquelles figurent au budget annuel de ses dépenses, mais en outre de celles qui lui seront dues, quoiqu'à des échéances lointaines, soit pour publications en cours d'exécution, soit pour publications votées en principe, quoique non livrées encore à l'impression.

« En second lieu, toutes fois qu'un mémoire offert à la Société, et quel que fût d'ailleurs son mérite, s'écarterait, soit par son étendue, soit par les planches ou tableaux typographiques annexés, des conditions normales de nos publications, j'émettrai le vœu qu'avant tout vote d'admission, la Société se fît présenter par son Bureau, constitué en commission de comptabilité, un rapport spécial sur le coût approximatif tant du mémoire lui-même que des accessoires, et sur l'état des engagements antérieurs déjà contractés par nous pour travaux admis à l'impression.

« Ce rapport du Bureau serait joint à celui de la commission des publications, et la Société, éclairée par cet examen complet de la question, statuerait alors en pleine connaissance de cause. »

Ces deux propositions, successivement soumises au vote de la Société, sont admises par elle, et l'insertion au *Bulletin* de l'exposé lu par M. le Président est demandée par plusieurs membres et unanimement adoptée.

Séance du vendredi 8 mars 1867.

Présidence de M. DE MOLANDON, *président.*

M. le Président, suivant l'usage, fait connaître à la Société les ouvrages qui lui ont été offerts depuis la dernière séance ; il insiste particulièrement sur deux d'entre eux ; le premier intitulé : *Introduction à un mémoire sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. François Lenormant, sous-bibliothécaire de l'Institut et membre correspondant de la Société.* La Société, sur les observations de M. le Président, décide que des remercîments seront adressés en son nom, par son Secrétaire, à M. François Lenormant, et qu'il sera fait mention au procès-verbal de cette décision.

Le second est le n° 373 du mois de janvier 1867, de la feuille intitulée : *L'Institut, journal universel de Sciences et des Sociétés*

savantes en France et à l'étranger, dans lequel M. le Président signale le passage d'un discours prononcé par M. Egger, devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour rendre compte des motifs du jugement porté par la commission, sur les ouvrages archéologiques envoyés au concours de 1866, et dans lesquels, rappelant les droits des trois premiers lauréats aux médailles d'or qui leur ont été décernées, il mentionne avec le plus grand éloge le mémoire de M. Mantellier, l'un d'eux.

M. le Président, après avoir donné lecture du passage de ce discours de M. Egger, pense qu'il importe d'en conserver le souvenir spécial par une mention au procès-verbal. Cette proposition est adoptée.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Marchand, membre titulaire non résidant, relative au répertoire archéologique de plusieurs communes de l'arrondissement de Gien.

Il expose ensuite, dans un rapport détaillé, où en est aujourd'hui le répertoire du département, préparé par une commission spéciale, sur les indications de M. le Ministre de l'instruction publique, qui, tout en continuant à cet important travail son bienveillant appui, invite la Société à le publier dans ses volumes de *Mémoires*.

L'arrondissement d'Orléans étant complètement achevé, les autres en voie d'achèvement, M. le Président propose à la Société d'adopter ce mode de publication, mais de soumettre préalablement l'arrondissement d'Orléans, qui devra être imprimé le premier, à une nouvelle révision.

Il propose en conséquence d'investir l'ancienne commission de nouveaux pouvoirs, de remplacer par de nouveaux membres ceux qui ont cessé d'en faire partie, de l'autoriser à se mettre en relation, s'il est besoin, par des lettres circulaires avec MM. les curés et les maires des communes, et les personnes instruites qui les habitent, afin de compléter par de nouvelles études les recherches effectuées jusqu'ici ; en un mot, de faire tout ce qui sera utile pour que ce travail, devenu l'œuvre de la Société, soit digne d'elle et de ses autres publications.

Ces conclusions sont adoptées, et à l'instant la Société nomme,

pour remplacer les membres de la commission qui, originairement, était composée de MM. de Torquat, Pelletier, Mantellier, Cosson, Boucher de Molandon et Dupuis : M. Desnoyers en remplacement de M. Cosson, devenu, de membre titulaire résidant, membre titulaire non résidant ; M. Baguenault, en remplacement de M. Boucher de Molandon, qui, en sa qualité nouvelle de Président, est membre de toutes les commissions ; et M. Laurand, en remplacement de M. Dupuis.

La séance est terminée par la lecture d'une lettre de M. Maitre, curé de Coinces, membre titulaire non résidant, par laquelle il appelle l'attention de la Société sur une découverte archéologique qu'il aurait faite dans les environs du bourg d'Ormes.

Séance du vendredi 22 mars 1867.

Présidence de M. DE MOLANDON, *président.*

M. le Président annonce à la Société la mort de M. le baron Sarcus, président de la Société naissante d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne. Sur sa proposition, la Société décide que, comme témoignage de sa haute estime pour M. de Sarcus, il sera fait mention de sa mort au procès-verbal.

— Le Secrétaire lit le projet du troisième *Bulletin* de l'année 1866, dont la rédaction a été retardée par la grave indisposition de M. Rocher, son prédécesseur.

— La Société, informée par M. le Président que son Secrétaire est dans l'intention de se rendre au concours des Sociétés savantes, et d'y lire le résumé d'un mémoire intitulé : *Essai sur le régime municipal dans la Celtique et particulièrement dans la ville d'Orléans, depuis la conquête des Romains jusqu'à la conquête des Francs, et depuis cette conquête jusqu'à l'établissement des communes,* pour se

conformer à la circulaire de S. E. M. le Ministre de l'instruction publique, portant qu'aucun travail ne pourra être admis à la lecture dans cette solennité, qu'après avoir été approuvé par une Société savante du département, la Société décide qu'une séance extraordinaire aura lieu le samedi 29 mars, afin d'entendre cette lecture préalable.

— M. le Président, conformément au réglement, invite un de ses collègues à prendre la présidence pendant la lecture qu'il se propose de faire d'un mémoire dont il est l'auteur, *sur une inscription lapidaire trouvée dans la commune de Mesves.*

M. de Buzonnière remplace M. le Président au fauteuil. Lecture faite de ce travail, M. le Président intérimaire propose à la Société d'inviter M. Boucher de Molandon, qui doit se rendre à Paris pour représenter la société à la Sorbonne, de vouloir bien y lire son mémoire; et sur l'invitation pressante de ses collègues, M. Boucher de Molandon se rend à ce vœu, unanimement manifesté.

— M. Cosson donne lecture d'un mémoire sur la découverte qu'il vient de faire dans une partie du territoire de la commune de Chambon, arrondissement de Pithiviers, de monnaies romaines. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance extraordinaire du vendredi 29 mars 1867.

Présidence de M. de Molandon, *président.*

M. le Président rappelle à ses collègues que le délai imparti par la circulaire de S. E. M. le Ministre de l'instruction publique, pour l'envoi des mémoires que les membres des Sociétés savantes seraient dans l'intention de lire aux réunions de la Sorbonne les 23, 24, 25 et 26 avril est près d'expirer; il invite ceux qui voudraient

prendre part à ces lectures à soumettre leurs mémoires à la Société, afin qu'ils puissent être immédiatement envoyés à Paris.

— M. Tranchau, proviseur du lycée impérial d'Orléans, et membre titulaire résidant, exprime son intention d'assister comme membre et délégué de la Société aux séances du concours ; M. le Président se charge d'en donner avis à M. le Ministre.

— Le Secrétaire de la Société, usant de la faculté accordée par la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, ainsi qu'il a été dit au procès-verbal de la précédente séance, lit l'abrégé du mémoire intitulé : *Essai sur le régime municipal dans la Celtique et particulièrement dans la ville d'Orléans, depuis la conquête des Romains jusqu'à la conquête des Francs, et depuis cette conquête jusqu'à l'établissement des communes.*

Cette lecture terminée, la Société ayant donné son approbation à ce qu'elle venait d'entendre, il est décidé que M. le Président transmettra à M. le Ministre de l'Instruction publique cet abrégé, avec mention de cette approbation.

— La parole est donnée de nouveau au Secrétaire, qui lit le projet du quatrième *Bulletin* de l'année 1866. Ce travail est renvoyé à l'examen de la commission des publications.

Objets offerts à la Société au cours du premier trimestre de l'année 1867.

I. PAR LES AUTEURS.

M. Deschartes (Urbain). — *Les travaux historiques de la ville de Paris*, étude critique sur les deux premiers volumes de la collection, 1867.

M. Foetterse (Franz), de Wien. — *Mittheilungen der kaiserlich koniglichen, geographischen gesellschaft*, 2 vol., 1864-1865.

M. Lenormant (François). — *Introduction à un mémoire sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde,* couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1866.

M. Mortillet (Gabriel de). — *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme,* bulletin mensuel, octobre 1865.

M. Quicherat. — *Le pilum de l'infanterie romaine,* 1866.

M. Nicolaysen (de Christiania, Suède). — *Norske foralevninger, en oplysende fortequelse over norques fortidilevninger ældre end reformationen og hentorte til twer sit sted,* 1866.

M. Munch (de Christiania, Suède). — *Pavelige nuntiers regulkabs og dagboger, forte under tiende opkrævningen i norden, 1282-1334,* 1864.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente,* 4e série, t. II, année 1864.

Boulogne. — *Bulletin de la Société académique de Boulogne,* année 1866, n° 1er.

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts,* rédigé par les membres de la Société d'émulation de l'Ain, avril, mai, juin, juillet et août, nos 4, 5, 6, 7, 8 et 9, année 1866.

Christiania. — *Foreningen vil norske fortidsenindes merkers bevaring,* 1866.

— *Norske byguinger fortiden (Norwegion buildings from former times). 1. tegniager og med text,* 1866.

Dijon. — *Mémoires des antiquités du département de la Côte-d'Or,* t. VII, 1re liv., 1866.

Genève. — *Le Globe,* journal géographique, t. V, 8e liv., décembre 1866.

Lille. — *Bulletin de la commission historique du département du Nord,* t. IX, 1866.

— *Programme des concours ouverts par la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts,* 1867.

Limoges. — *Société archéologique du Limousin : registres consulaires de la ville de Limoges,* 1er regist., 1re partie, 1504-1552, 1867.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1866.

Lons-le-Saulnier. — *Découverte d'une fonderie celtique (âge de bronze), dans le village de Parnaud, près Lons-le-Saulnier (Jura), en 1865.* Rapport, procès-verbal et inventaire. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*), 1867.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura, section de l'association philotechnique, année 1866-1867.

Lyon. — *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, année 1866-1867.

Marseille. — *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XXVIII, 3e de la 6e série, 2e fascicule, t. XXIX, 4e de la 6e série, 1er et 2e fascicules.

Nantes. — *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1866.

— *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1er semestre 1866.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans*, 1866-1867, 1er trimestre.

— *Rapport du Préfet du Loiret et procès-verbal des séances du Conseil général*, session ordinaire, 1866.

Paris. — *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, partie officielle et tables extraites de l'annuaire de 1866.

— *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 4, 5 et 6 avril 1866, histoire, philologie et sciences morales*, 1867.

— *Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Programme des prix et médailles mis au concours* (séance générale du 20 février 1867), 1867.

— *Revue des sociétés savantes du département*, 4e série, t. IV, septembre et octobre 1866, 1866.

Saint-Omer. — *Société des antiquaires de la Morinie*, bulletin historique, 15e année, 59 et 60e livraisons, de juillet à décembre 1866.

Valenciennes. — *Société impériale d'agriculture, sciences et arts*,

Revue agricole, industrielle et artistique, 18e année, t. XX, n° 11, novembre 1866.

Vendôme. — *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 5e année, 1866.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS (1).

MEMBRES HONORAIRES.

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM. le premier Président de la Cour d'Orléans.
le Préfet du Loiret.
le Préfet de Loir-et-Cher.
le Préfet d'Eure-et-Loir.
MMgrs l'Évêque d'Orléans.
l'Évêque de Blois.
l'Évêque de Chartres.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

1849 MM. Becquerel, membre de l'Institut, à Paris.
Jullien (Stanislas), membre de l'Institut, à Paris.
Leserrurier, conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.
Saussaye (de la), membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon.
Thierry (Amédée), membre de l'Institut, sénateur, à Paris.
Vitet, de l'Académie française, à Paris.
1859 Caumont (de), directeur de l'Institut des provinces, à Caen.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.

(1) Les membres de la Société sont inscrits dans cette liste à la date de leur admission.

MM. LONGPERIER (de), membre de l'Institut, conservateur du musée du Louvre.

QUICHERAT (Jules), professeur à l'école des chartes.

1861 EGGER, membre de l'Institut, à Paris.

1863 CHABOUILLET, conservateur du cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale, à Paris.

1865 GRANDPERRET, procureur général, à Orléans.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

1848 MM. * BIMBENET, ancien greffier en chef de la Cour impériale.

* BUZONNIÈRE (de), correspondant du Ministre de l'instruction publique.

* CLOUET, architecte du département et de la ville.

* DESNOYERS, vicaire général.

* MANTELLIER, président à la Cour impériale.

* MAUGE DU BOIS DES ENTES, conseiller à la Cour impériale.

* TORQUAT (de), chanoine honoraire.

1849 ROCHER, chanoine.

PILLON (Ernest).

1851 LANGALLERIE (de), directeur du musée de peinture.

VINCENT.

1852 CHOUPPE, professeur de peinture.

TRANCHAU, proviseur du lycée.

1854 BOULOY (abbé).

IMBAULT, architecte.

1855 CARETTE.

PELLETIER (abbé), chanoine.

BOUCHER DE MOLANDON

1856 LECLÈRE.

1857 BAGUENAULT DE VIÉVILLE.

COLLIN, ingénieur en chef.

PETAU, membre du Conseil général.

LOISELEUR, bibliothécaire de la ville.

1860 BASSEVILLE.

GASTINE (Léonce de).

CHAGOT.

VIGNAT (Gaston).

1862 MAUPRÉ, archiviste du département.

(1) Les noms des membres fondateurs sont précédés d'une *.

1864 MM. Dufaur de Pibrac, conseiller municipal.
1865 Jarry (Louis), avocat.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

1848 MM. * Lenormant, secrétaire général du ministère de la justice.
1849 Vibraye (marquis de), à Cour-Cheverny.
Lallier (Justin), à Paris.
Dupré, bibliothécaire à Blois.
Witte (de), membre de l'Institut, à Paris.
Dumesnil, membre du Conseil général, à Puiseaux.
Cosson (abbé), curé de Boynes (Loiret).
1851 Brosses (comte de), membre du Conseil général, à Griselles.
Guignebert, à Montargis.
Laurand (Jules), à Villebourgeon, Olivet.
Maître, curé de Coinces (Loiret).
Marchand, maire d'Ouzouer-sur-Trézée, correspondant du ministère de l'instruction publique.
1852 Delaune, avoué à Romorantin.
1854 Ballot, médecin à Montargis.
Walsh (vicomte de), au château de Chaumont-sur-Loire.
Morin, curé de Suèvres (Loir-et-Cher).
1857 Saint-Laumer (de), à Chartres.
Bergevin, président au Tribunal de Blois.
Fournier (Édouard), homme de lettres.
1858 Jourdin-Pellieux, professeur de dessin à Beaugency.
Demersay (Alfred), ancien sous-préfet, à Châtillon-sur-Loing.
Guyot, curé de Baule (Loiret).
1859 Tour (de la), percepteur des contributions, à Épieds (Loiret).
1860 Lallier (Henri), médecin, à Neuville.
1862 Pillard, médecin, à Ladon.
Daguet, à Pithiviers.
1863 Deservillers (comte de), au château de Meslay, par Vendôme.
Méthivier (l'abbé), doyen d'Olivet.
1864 Parseval (de), au château de Chevilly.
1867 Courcy (marquis de), au château de Cléraut, Sully-la-Chapelle.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

1849 Mgr Pie, évêque de Poitiers.
MM. Barthélemy (Anatole de), président de la Société des antiquaires de France, à Paris.

MM. Chateauneuf, curé de Bielles (Basses-Pyrénées).
Guillemot, conseiller de Préfecture, à Dijon.
Morel-Fatio, banquier, à Paris.
Rochette (comte de la), membre de la Société éduenne, à Autun.
1850 Guérard, membre de la Société des antiquaires de la Picardie, à Amiens.
Huot (Paul), conseiller à la Cour impériale, à Colmar.
Duval (l'abbé), à Amiens.
Diard, maire de Dourdan.
Courmont, ancien directeur des beaux-arts, au ministère de la maison de l'Empereur.
Leserrurier, chef au ministère des finances, à Paris.
Smith (Valentin), conseiller à la Cour de Paris.
Brossard de Corbigny, aux Marais, près Meung.
Barthélemy de Beauregard (l'abbé), à Paris.
Desmoulins (Charles), président de la Société linnéenne, à Bordeaux.
1851 Rozières (de), professeur à l'École des chartes, château de Pimpeneau, près Blois.
Caqueray (vicomte de), au château de la Salle (Montreuil-Bellay), près Saumur.
Soultrait (Georges de), receveur des finances, à Lyon.
1852 Olivier, ingénieur en chef, à Caen.
Certain (de), à Brives (Corrèze).
Moutié, président de la Société archéologique de Rambouillet.
Prou, président du Tribunal de Tonnerre (Yonne).
Girardot (de), secrétaire général de la préfecture, à Nantes.
Jolibois, curé de Trévoux (Ain).
Morin (Henri), à Lyon.
Duval (Raoul), premier président à la Cour impériale de Bordeaux.
1854 Jouffroy, sculpteur, membre de l'Institut, à Paris.
1855 Genty-Descamp, négociant, à Lille.
1856 Barthélemy (Édouard de), à Paris.
Cherbonneau, à Constantine (Algérie).
1867 Martigny, curé de Bagé-le-Châtel (Ain).
Menault, à Angerville (Seine-et-Oise).
Lacroix, pharmacien, à Mâcon.
1858 Renard, ancien député, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).
Danjou, président du Tribunal, à Beauvais (Oise).
Clair, avocat, à Arles.
1859 Fabre, président du Tribunal de Chambéry (Savoie).
1860 Lenormant (François), à Paris.

MM. Roumeguerre, secrétaire de la Société archéologique du Midi, à Toulouse.

1861 Baudry (l'abbé), curé du Bernard (Vendée).

Boucher de Perthes, à Abbeville (Somme).

1863 Mallet, à Amiens.

1864 Rey, de la Société des antiquaires de France.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1851 Devroye (l'abbé), chanoine, à Liége.

Marmol (Eugène Del), président de la Société archéologique de Namur.

1852 Chalon, président de la Société de numismatique belge, à Bruxelles.

l'Évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice-en-Valais (Suisse).

Kohne (de), secrétaire de la Société impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg.

Roach-Smith (Charles), Liverpool street (London).

1855 Capitaine (Ulisse), secrétaire de l'Institut liégeois, à Lille.

1856 Brandès (Dom Charles), à Ensielden (Suisse).

1860 Conestabile (le comte), à Pérouse.

1865 Angreville (le chevalier d'), à Saint-Maurice-en-Valais (Suisse).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.

Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Angoulême. — Société Archéologique de la Charente.

Arras. — Académie.

Autun. — Société Eduenne.

Auxerre. — Société des Sciences historiques et littéraires de l'Yonne.

Beauvais. — Société Académique et Archéologique de l'Oise.

Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.

Béziers. — Société Archéologique.

Blois. — Société des Sciences et Lettres.

Bordeaux. — Commission historique de la Gironde.
Boulogne. — Société Académique.
Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
Châlons-sur-Saône. — Société Archéologique de Châlons.
Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne.
Chambéry. — Société Archéologique savoisienne.
Chartres. — Société Archéologique d'Eure-et-Loir.
Châteaudun. — Société Archéologique dunoise.
Château-Thierry. — Société Historique et Archéologique.
Clermond-Ferrand. — Académie des Sciences et Belles-Lettres.
Constantine (Algérie). — Société Archéologique.
Dijon. — Académie.
Dijon. — Commission Archéologique de la Côte-d'Or.
Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
Draguignan. — Société des Études scientifiques et littéraires.
Le Hâvre. — Société Hâvraise d'études diverses.
Langres. — Société Historique et Archéologique.
Lille. — Commission Historique du département du Nord.
Limoges. — Société Archéologique du Limousin.
Lons-le-Saunier. — Société d'Émulation du Jura.
Lyon. — Académie impériale des Sciences, Lettres, etc.
Marseille. — Société de Statistique.
Mayenne. — Société Archéologique de la Mayenne.
Metz. — Académie.
Montbelliard. — Société d'Émulation.
Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
Moulins. — Société d'Émulation du département de l'Allier.
Nantes. — Société Académique de la Loire-Inférieure.
Nîmes. — Académie du Gard.
Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Paris. — Société des Antiquaires de France.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rambouillet. — Société Archéologique.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen. — Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Senlis. — Comité Archéologique.
Sens. — Société Archéologique.

Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var.
Toulouse. — Société Archéologique du midi de la France.
Tours. — Société Archéologique de Touraine.
Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
Bruxelles. — Société de la Numismatique belge.
Bruxelles. — Commission royale d'Archéologie.
Genève. — Société de Géographie.
Genève. — Société d'Histoire et de Géographie.
Genève. — Institut national genevois.
Gorlitz (Prusse). — Université.
Liége. — Société Archéologique du grand-duché de Luxembourg.
Liége. — Institut Archéologique liégeois.
Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
Namur. — Société Archéologique.
Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
Vienne (Autriche). — Institut Geographique.
Washington. — Stmithsonian institution.

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS.

La bibliothèque de la ville d'Orléans.
La bibliothèque de la Cour impériale.
La bibliothèque du grand Séminaire.
La bibliothèque du petit Séminaire de la Chapelle-Saint-Mesmin.
La bibliothèque des Pères de la Miséricorde, à Saint-Euverte.
La bibliothèque administrative de la Préfecture du Loiret.
La bibliothèque des employés du Loiret.
La bibliothèque de la ville de Montargis.
La bibliothèque de la ville de Chartres.
La bibliothèque de la ville de Blois.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1867.

Président. — M. BOUCHER DE MOLANDON.
Vice-Président. — M. l'abbé ROCHER, chanoine.
Secrétaire. — M. E. BIMBENET.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. LOISELEUR, bibliothécaire de la ville.
Trésorier. — M. Cl. CARETTE.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 56.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1867.

Séance du vendredi 12 avril 1867.

Présidence de M. DE MOLANDON, *président.*

M. le Président donne connaissance à la Société des livres qui lui ont été envoyés dans l'intervalle des deux séances, et qui sont mentionnés à la fin de ce *Bulletin*.

Il signale particulièrement dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* un dépouillement des registres de l'état-civil de quelques communes rurales. M. le Président indique ce travail comme très-fécond en renseignements intéressants sur les familles des anciennes provinces, et il invite ses collègues à imiter, en cela, celui des membres de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, auquel on doit cet exemple ; pour lui, ajoute-t-il, il s'est aussi livré à ce genre de recherches, et y a trouvé les renseignements les plus curieux.

— M. le Président fait, au nom de M. Gustave Baguenault de

Puchesse, hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Notice sur les ducs François et Henri de Guise*. La Société accepte cet hommage, décide que des remercîments seront adressés à son auteur, et qu'ils seront consignés au procès-verbal.

— M. le Président dépose sur le bureau deux jetons trouvés sur le territoire de la commune de Chécy, et dont il fait hommage à la Société.

— M. Desnoyers, en sa qualité de membre de la commission des publications, rend compte du mémoire de M. l'abbé Cosson, lu à la dernière séance, dans lequel celui-ci décrit quelques médailles trouvées sur le territoire de la commune de Chambon. M. Desnoyers conclut, au nom de la commission, à l'insertion de ce mémoire dans un des prochains *Bulletins*. — Cette proposition est adoptée.

— M. Desnoyers, en la même qualité, donne ensuite lecture du rapport sur le projet du quatrième *Bulletin* pour l'année 1867, dont la rédaction, présentée à la séance du 25 mars dernier, a été renvoyée à la commission des publications ; il propose une modification à cette rédaction, qui, ainsi, est adoptée.

— M. de Buzonnière présente, à l'examen de la Société, plusieurs colliers celtiques en bronze, trouvés dans un champ du territoire de la commune de Saint-Viâtre, en Sologne, autrefois Tremblevif. Ces colliers, appartenant au propriétaire du fonds dans lequel ils étaient enfouis, et ce propriétaire n'étant pas dans l'intention de s'en dessaisir, cet incident n'a pu avoir d'autre résultat que celui de permettre à la Société de constater la présence de ces objets, et d'espérer la découverte d'autres objets remontant à l'ère gauloise dans cette contrée.

— M. Mauge offre à la Société plusieurs rondelles en os, trouvées dans un puits de la ville de Pithiviers.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Lallier, titulaire non résidant, par laquelle il fait part à la Société des

travaux d'agrandissement et de restauration dont l'église d'Aschères est en ce moment l'objet, des observations que ces travaux ont motivées de sa part, et de la résolution prise par l'autorité locale de suspendre ces travaux, jusqu'à ce qu'une commission, choisie dans le sein de la Société, s'étant transportée à Aschères, ait donné son avis sur les questions soulevées et sur ce qu'il y aurait de mieux à faire.

En conséquence de cette communication, M. le Président invite la Société à décider si une commission doit être formée dans ce but.

Quelques observations sont produites à ce sujet : plusieurs membres rappellent qu'il existe à l'Évêché une *commission diocésaine,* instituée pour surveiller les travaux de construction et de restauration des églises, entrepris par MM. les curés et membres des fabriques; ils expriment l'avis qu'il serait convenable de lui renvoyer la notice dont la lettre de M. Lallier est accompagnée, et de saisir cette commission des critiques que cette notice contient.

D'autres membres, prenant en considération le but principal de l'institution de la Société et l'intention de leur collègue, M. Lallier, d'y correspondre en s'adressant à elle, dans la circonstance où se présente une question de restauration d'un monument, et particulièrement d'un monument religieux, insistent pour qu'une commission formée dans son sein soit chargée de se rendre à l'invitation que lui adresse M. Lallier.

Ce dernier avis ayant prévalu, il est décidé, en principe, que cette commission sera nommée.

Après une courte discussion sur la question de savoir si cette commission sera nommée au scrutin ou d'office par M. le Président, la Société, prenant en considération l'extrême difficulté que présente, à cette époque de l'année, la formation de cette commission et l'urgence qu'il y a à ce qu'elle fonctionne dans un bref délai, décide qu'il sera donné avis par M. le Président, à M. Lallier, de cet état de choses, et qu'il lui sera proposé de s'adresser provisoirement à la *commission diocésaine,* à laquelle sa notice serait remise.

Séance du vendredi 26 avril 1867.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE.

M. Boucher de Molandon, président, et M. Bimbenet, secrétaire, se trouvant l'un et l'autre à Paris pour représenter la Société à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, sont remplacés : par M. de Buzonnière pour la présidence, et par M. Louis Jarry comme secrétaire.

— M. le Président communique une lettre de M. Pillon, membre titulaire résidant, par laquelle il donne sa démission, motivée sur ce qu'une grave indisposition et son séjour habituel à la campagne ne lui permettent plus de prendre part aux séances de la Société.

La Société exprime le regret que lui ferait éprouver la démission de l'honorable M. Pillon ; elle prie M. le Président de l'inviter à la retirer, et, dans le cas où il y persisterait, à l'inviter au moins, pour continuer ses bonnes relations avec elle, à échanger seulement son titre de membre titulaire résidant contre celui de titulaire non résidant.

— M. le Président rend compte, en peu de mots, de ce qui s'est passé aux séances du concours ouvert à la Sorbonne, où la Société a été représentée par trois de ses membres : MM. Boucher de Molandon, Eugène Bimbenet, qui ont fait chacun une lecture justement applaudie, et M. Tranchau, délégué.

— M. le Président donne ensuite connaissance des envois faits à la Société depuis la dernière séance et qui seront mentionnés à la fin du *Bulletin*.

— Enfin, il dit que la Société philotechnique de Paris envoie son *Annuaire* pour l'année 1868, sur le titre duquel se trouve cette mention : *prière d'échanger*, et il consulte la Société sur cette proposition, qui n'est pas adoptée.

— Sur l'invitation de M. le Président, M. l'abbé de Torquat donne quelques renseignements sur l'emplacement d'une station romaine qu'il a découverte à Chevilly; sur les fouilles qui se font dans les sablières du pays, et sur les ossements fossiles que ces terrains contiennent.

M. de Torquat annonce son intention de présenter à la Société un travail complet sur l'ancienne baronnie de Chevilly, dans lequel il se propose d'utiliser toutes ses recherches.

Séance du vendredi 10 mai 1867.

Présidence de M. de Molandon, *président.*

M. le Président fait connaître les envois qui ont été faits à la Société depuis sa dernière séance, et qui seront mentionnés à la fin du *Bulletin.*

— Au nom de M. l'abbé Auber, chanoine de l'église de Poitiers, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, M. le Président fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Notes d'un voyage archéologique à Saint-Pierre-de-Maillé* (Vienne). La Société accepte cet hommage, et charge son Secrétaire d'en accuser réception à M. Auber et de lui exprimer ses remercîments.

Cet envoi était accompagné d'une lettre par laquelle M. Auber réclamait de l'obligeance de M. l'abbé Cosson l'envoi d'une empreinte d'un sceau du XIII[e] siècle, trouvé par lui dans le sol de l'ancienne église de Villemoutiers, portant cette légende : *S. P.H.L E. Poitevin.* Ce saint, dont le nom manque évidemment ici d'une lettre, est, dans la pensée de M. Auber, le *S. Phal* ou *Fal* du Poitou, dont il a étudié la légende dans la brochure qu'il offre à la Société.

M. l'abbé Cosson, présent à la séance, annonce être tout disposé à faire l'envoi demandé aussitôt que le sceau, qu'il a communiqué,

lui sera rendu. M. le Président se charge d'écrire à M. Auber pour lui faire part de cette intention, manifestée par M. Cosson.

— M. le Président fait hommage à la Société, au nom de M. Rossigneux, officier de l'instruction publique, d'une brochure intitulée : *Encore la question de Bibracte, Beuvray, etc... ; réponse à M. le président de la Société éduenne.*

La Société accepte cet hommage.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Garnier, l'un des secrétaires généraux de la 34e session du Congrès scientifique de France qui s'ouvrira à Amiens, le 3 juin prochain, par laquelle il invite la Société à déléguer quelques-uns de ses membres pour la représenter à cette réunion, prendre part à la solution des questions du programme, et enfin par laquelle il lui demande de s'inscrire sur la liste des adhésions, ainsi que l'ont déjà fait plusieurs autres Sociétés savantes.

M. le Président consulte la Société sur cette dernière partie de la lettre, et il est décidé que la Société donne l'adhésion qui lui est demandée, et que M. le Président en informera M. le secrétaire général du Congrès scientifique de France.

— M. le Président, après avoir invité ses collègues à se rendre à cette session du Congrès, donne ensuite lecture de deux lettres; l'une de M. de Buzonnière, par laquelle, en sa qualité de président de la séance du 26 avril dernier, et sur l'avis unanime des membres présents, il avait sollicité M. Pillon, membre titulaire résidant, de retirer sa démission, donnée à cette séance, et de se borner à échanger son titre actuel contre celui de membre titulaire non résidant, afin de continuer avec ses collègues des relations de confraternité, que ceux-ci verraient se rompre avec le plus vif regret; l'autre, de M. Pillon, en réponse à celle de M. de Buzonnière, contenant, dans les termes les plus gracieux, son adhésion à la dernière proposition qui lui était faite.

La Société, heureuse de conserver au nombre de ses membres titulaires M. Pillon, chez lequel se trouvent réunis à la plus parfaite bienveillance l'érudition la plus variée et le talent de l'artiste,

lui confère, conformément au règlement, le titre de membre titulaire non résidant, et invite M. le Président à lui faire part de cette décision.

A cette occasion, M. Cosson fait observer que les changements de qualité, mentionnés seulement à la fin du dernier *Bulletin* que la Société publie pendant le cours de l'année, ont cet inconvénient, pour les membres titulaires résidants qui, par suite de changement de leur domicile, deviennent membres titulaires non résidants, de les faire momentanément considérer comme ayant cessé d'appartenir à la Société. Il croit qu'il serait préférable que chaque *Bulletin* contînt la mention de ces changements.

La Société, prenant en considération cette observation, décide que cette mention aura lieu à la fin de chaque *Bulletin* trimestriel.

— Un membre demande et obtient la parole; il entretient la Société du compte-rendu, dans le *Moniteur universel*, des lectures faites au concours de la Sorbonne par MM. Boucher de Molandon et Eugène Bimbenet, l'un appartenant à la section archéologique de ce concours, et dont le mémoire est intitulé : *Nouvelles études sur l'inscription romaine récemment trouvée à Mesve (Nièvre) ; conséquences de cette découverte pour la détermination géographique de Genabum ;* l'autre appartenant à la section d'histoire, et dont le mémoire est intitulé : *Essai sur le régime municipal dans la Celtique, et particulièrement dans la ville d'Orléans, depuis la conquête des Romains jusqu'à la conquête des Francs, et depuis cette conquête jusqu'à l'établissement des communes.*

Il rapporte deux numéros du *Moniteur :* l'un du 25 avril, contenant le compte-rendu de la lecture faite par M. Boucher de Molandon; l'autre du 26, contenant celui de la lecture faite par M. Bimbenet.

Le premier est ainsi conçu : « M. Boucher de Molandon, de la Société archéologique de l'Orléanais, lit un mémoire intitulé : *Nouvelles études sur l'inscription lapidaire de Mesve, avec application à la question de Genabum.* M. de Molandon n'a pas la prétention, dit-il, de rien ajouter au *Commentaire* que l'on doit à M. Léon Renier sur l'inscription de Mesve et sur celle où on a lu, pour la première

fois, le nom de *Cénabum* sur une pierre trouvée à Orléans. Avec le savant académicien, M. de Molandon est convaincu qu'Orléans est le *Cenabum* ou *Genabum* de César, et que Mesve est bien le *Massava* de la *Table* de Peutinger; qu'il faut, désormais, écrire *Masava;* les distances marquées sur la *Table*, et celles que l'on mesure aujourd'hui entre Orléans et Gien, et entre Orléans et Mesve, apportent une certitude géométrique à la démonstration de l'identité du *Genabum* de César et d'Orléans. Telles sont les conclusions du savant et judicieux mémoire de M. Boucher de Molandon. »

La Société décide que ce passage sera textuellement inséré au procès-verbal de la séance.

Après cette décision, la parole est de nouveau donnée au membre qui l'avait obtenue.

Son intention, a-t-il dit, est de rendre compte de l'impression que lui avaient fait éprouver, et du plus vif intérêt que lui avaient inspiré les lectures si variées qu'il avait entendues dans les diverses séances du concours.

Et rapprochant cette impression du compte-rendu de la séance où M. Eugène Bimbenet a été entendu, il constate que la lecture faite par ce dernier, de son mémoire, a été écoutée avec un intérêt marqué, et qu'elle a été suivie d'une vive discussion dans laquelle l'auteur a soutenu sa thèse, c'est-à-dire la disparition complète du régime municipal, avec une grande fermeté d'argumentation.

Il lui semble donc que le *Moniteur*, en rendant compte de cette discussion, où M. Bimbenet avait pour contradicteur le vénérable et savant président de la section d'histoire, M. Amédée Thierry, et M. Taillard, président de chambre honoraire de la cour de Douai, n'a pas apprécié avec une impartialité complète le rôle de l'auteur, et la solidité de sa défense au moyen d'argumentations tirées de ses études spéciales sur la Gaule celtique et particulièrement sur Orléans.

La Société décide que les observations qu'elle vient d'entendre seront transcrites au procès-verbal et portées au *Bulletin*.

— Le Secrétaire de la Société, qui a assisté à la séance solennelle de la Sorbonne, dans laquelle (le 27 avril) S. E. M. le Ministre de

l'instruction publique a décerné les récompenses obtenues par les membres des Sociétés savantes et par ces Sociétés elles-mêmes par suite du concours de l'année 1866, fait remarquer que la Société n'a pas été étrangère à la distribution de ces marques de distinction, M. le marquis de la Grange ayant signalé M. Mantellier comme ayant obtenu de l'Institut une médaille d'or pour son mémoire sur les objets d'antiquité trouvés à Neuvy-en-Sullias (département du Loiret), publié dans le tome IX des *Mémoires de la Société* et l'ayant à ce titre déclaré *mis hors concours.*

Un membre demande la parole : il se propose, dit-il, de donner à la Société quelques détails sur la fête célébrée dimanche dernier, 5 mai, à Chécy, pour l'inauguration d'une inscription commémorative du passage de Jeanne d'Arc en cette commune, et de sa première entrée sur le territoire de la ville dOrléans,

Sur l'invitation qui lui en est faite, il s'exprime ainsi qu'il suit :

INAUGURATION D'UNE INSCRIPTION COMMÉMORATIVE DU PASSAGE DE JEANNE D'ARC A CHECY.

« Les 28 et 29 avril 1429, dans une commune rurale des environs de notre ville, s'accomplissait le premier acte public et solennel de la mission libératrice de la Pucelle.

« Jeanne avait enfin triomphé des indécisions de Charles VII et de ses ministres. Approuvée par les docteurs de Poitiers, elle avait obtenu du Roi une armure, des pouvoirs et l'autorisation d'aller secourir Orléans.

« Partie de Blois avec un convoi de vivres et d'artillerie qu'escortait un petit corps d'armée ; accompagnée du maréchal de Raiz, de l'amiral de Culan, d'Ambroise de Loré, et d'autres renommés capitaines, elle avait pendant deux jours cotoyé la rive gauche de la Loire ; puis, arrivée en vue d'Orléans, trouvant tous les abords occupés par les Anglais, elle avait remonté le fleuve jusqu'au port du Bouchet et même un peu au-delà, jusqu'à l'isle aux *Bœufs*, paroisse de Chécy.

« Là s'étaient arrêtés le convoi et l'escorte.

« Tandis que les procureurs de la cité, prévenus de son approche,

faisaient remonter vers l'isle aux *Bourdons* des chalands, dont le vent, changé tout à coup de l'est à l'ouest, favorisait l'arrivée, le Bastard d'Orléans, lieutenant-général du Roy pour le fait du siége, et plusieurs chevaliers avec lui, s'étaient rendus en bateau auprès de la Pucelle.

« Jeanne, après avoir embarqué les armes et les vivres dans les chalands expédiés de la ville, se séparant du corps d'armée qui l'avait accompagnée, traversait la Loire avec le Bastard d'Orléans et 200 hommes d'armes, abordait à Chécy son étendard à la main, puis se rendait au château de Reuilly, où Gui de Cailly lui offrait l'hospitalité sur ce sol orléanais qu'elle venait affranchir. »

« Au devant d'elle, dit le journal du siége, avaient été jusques « à celluy village de Chécy, des chevaliers, escuyers et gens de « guerre.... tant d'Orléans comme d'autre part, moult joyeux de « la venue d'elle, qui tous luy feirent grande reverence et belle « chière, et si feist-elle à eulx..... »

« Le soir du même jour, elle partit de Chécy, « accompagnée du « Bastard d'Orléans..... et de plusieurs autres nobles et vaillans « seigneurs, escuyers, cappitaines et gens de guerre, et aussi des « bourgoys d'Orléans qui lui estoyent allez au devant..... de ses « deux frères, et des deux gentilzhommes et leur varlet qui estoient « venuz avecques eulx du pays de Barroys..... et entra dans Or- « léans à huyct heures au soir..... armée de toutes pièces, montée « sur ung cheval blanc, et faisoit porter devant elle son estandart « qui estoit pareillement blanc.....

« ..... Entrant ainsi, elle avoit à son cousté senestre le Bastard « d'Orléans, armé et monté moult richement..... Et les bourgoys « et bourgoyses d'Orléans portans grand nombre de torches et « faisans autel joye comme se ilz veissent Dieu descendre entre « eulx..... se sentoyent ja tous reconfortez et comme desassiégez « par la vertu divine qu'on leur avoit dit estre en ceste simple « pucelle qu'ilz regardoient moult affectueusement, tant hommes, « femmes, que petits enfants..... »

« Tels sont les faits historiques qui rattachent à toujours le nom de la paroisse de Chécy à l'immortelle mission de Jeanne d'Arc.

« Le Président de notre Société archéologique, M. Boucher de Molandon, aujourd'hui propriétaire du vieux manoir de Reuilly, a eu la bonne et généreuse pensée de consacrer, par une inscription commémorative placée dans l'église même où, il y a 458 ans, la Pucelle vint s'agenouiller, après avoir traversé la Loire, ces souvenirs si précieux pour la commune où sont ses propriétés et qui lui est chère à plus d'un titre.

« L'autorité supérieure avait honoré d'une bienveillance toute spéciale la réalisation de ce projet.

« Et l'un de nos collègues, M. Clouet, architecte du département, avec ce désintéressement qu'on retrouve toujours en lui, avait bien voulu surveiller tous les détails d'exécution, et tracer lui-même les élégants contours de la dalle.

« L'inscription en lettres d'or, sur une table de marbre blanc de près de deux mètres de hauteur, est fixée au mur intérieur du transept nord de l'église de Chécy, là où étaient autrefois la chapelle des sires de Cailly et la sépulture de leur famille. »

Elle est ainsi conçue :

A DOMINO FACTUM EST ISTUD.

———

L'AN DE N. S. M. CCCC XXIX,

JEANNE D'ARC,

AGÉE DE XVII ANS, VENUE D'INSPIRATION DIVINE

POUR FAIRE LEVER LE SIEGE D'ORLÉANS,

AMENANT DE BLOIS UN CONVOI D'ARMES ET DE VIVRES,

ARRIVA, PAR LE COTÉ DE LA SOLOGNE,

A L'ILE AUX BOURDONS, EN CETTE PAROISSE DE CHÉCY.

ET LE VENDREDI XXIXe JOUR D'AVRIL,

JEAN, BASTARD D'ORLÉANS, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU ROI,

LES BOURGEOIS ET LES CAPITAINES DE LA GARNISON

S'ÉTANT PORTÉS A SA RENCONTRE,

ELLE EMBARQUA LES VIVRES

DANS LES CHALANDS ENVOYÉS DE LA VILLE,

ET TRAVERSANT LA LOIRE,
VINT AU CHATEAU DE REUILLY, OU LA REÇUT GUI DE CAILLY.

LE SOIR, VERS SIX HEURES,
A CHEVAL, ARMÉE DE TOUTES PIÈCES, PRÉCÉDÉE DE SON ÉTENDARD,
LE LIEUTENANT-GENÉRAL DU ROI, LES SEIGNEURS, LES BOURGEOIS
ET SES FRÈRES
MARCHANT A SES COTÉS,
ELLE PARTIT DE CHÉCY,
PASSA DEVANT LA BASTILLE ANGLAISE DE SAINT-LOUP,
ET ENTRA DANS ORLÉANS PAR LA PORTE BOURGOGNE ;
TOUS RENDANT GRACES A DIEU ET CROYANT VOIR EN ELLE
UN ANGE ENVOYÉ DU CIEL.

POUR PERPÉTUER CES MÉMORABLES SOUVENIRS
LE DIMANCHE V MAI M. DCCC. LXVII..... ETC., ETC.

« Le dimanche 5 mai dernier avait été choisi, en effet, pour l'inauguration de ce monument épigraphique.

« Les laborieuses populations de ces communes rurales semblaient comme émues des patriotiques souvenirs que ravivait cette modeste fête.

« Les cloches sonnaient à toute volée; de longues files d'habitants des localités voisines se rendaient au bourg de Chécy, partout décoré de guirlandes et d'arcs de verdures, et pavoisé de drapeaux et d'écussons aux armes de la Pucelle.

« A deux heures, la vaste et belle église, élégamment parée comme en ses plus beaux jours, était comble. Orléans y avait des députations de ses Sociétés savantes, et de nombreux membres de ses anciennes et honorables familles.

« Notre Société était particulièrement représentée par son bureau, auquel s'étaient joints plusieurs de nos collègues.

« On savait qu'un orateur aimé, un des brillants panégyristes de Jeanne d'Arc en notre cathédrale, avait accordé à cette fête le précieux appui de son éloquente parole, et qu'un vicaire général du

diocèse, membre de la Société archéologique, M. l'abbé Desnoyers, voulait bien présider à toutes les cérémonies religieuses.

« Après la bénédiction solennelle de l'inscription, M. l'abbé Bougaud est monté en chaire.

« Ce n'est pas ici le lieu d'analyser cette belle allocution, où l'orateur, avec cette émotion communicative, cette chaleur d'expression et cette hauteur de pensée qui lui sont familières, a réveillé dans tous les cœurs les religieux et patriotiques sentiments qui se rattachent au souvenir de Jeanne d'Arc.

« Ce ne devait être que quelques mots, avait-il dit; ce fut un magnifique discours.

« Bientôt après, le cortége se mit en marche, composé de plusieurs membres éminents du clergé d'Orléans, de celui de Chécy et des paroisses environnantes, des jeunes enfants, des compagnies de pompiers avec leurs musiques, des autorités du pays, etc., et s'arrêta successivement aux lieux particulièrement consacrés par le souvenir de la Pucelle : au port de Chécy, à la Croix de Reuilly, etc., etc.

« Un ciel pur, un soleil radieux avaient favorisé cette solennité : une belle soirée la termina.

« Et, pendant qu'une foule nombreuse, évaluée à plus de 5,000 âmes, se pressait aux environs du bourg, auprès des divertissements généreusement offerts, les membres de notre Société et les personnes invitées à la fête trouvaient à l'ancien manoir de Reuilly un cordial accueil et une affectueuse hospitalité.

« Tel est, Messieurs, le simple récit de la fête rurale, rehaussée par le nom glorieux de Jeanne d'Arc, à laquelle plusieurs d'entre nous ont bien voulu prendre part. La Société permettra, je l'espère, que quelques souvenirs en soient conservés dans nos publications. »

Séance du vendredi 24 mai 1867.

Présidence de M. DE MOLANDON, *président.*

M. le Président fait connaître les livres et objets adressés à la Société dans l'intervalle des deux séances.

Parmi les livres, il fait remarquer celui qui est offert par M. Mantellier, son auteur, intitulé : *Histoire du siége d'Orléans.*

A l'occasion d'une quittance textuellement reproduite dans cet ouvrage, donnée le 1er mai 1429, par Jehan, Bastart d'Orléans, lieutenant-général du roi dans le duché d'Orléans, comtés de Blois et de Dunois, aux bourgeois, manants et habitants de la ville d'Orléans, par la main de Jean Hillaire, recepveur des deniers appartenant à icelle, de la somme de 600 liv. tournois, pour payer les gens de guerre estant en icelle ville en garnison, et les cappitaines des fort resses d'environ ce pays, venuz par le commandement du dict Bastart en la dicte ville, ad ceque on les entretins jusques ad ceque l'armée qui estait venue avec la Pucelle jusques au port du Bouschet, qui est retournée à Blois, fust revenue en cette dicte ville pour lever le siege, et portant, la dicte quittance, le sceau et contre sceau du Bastart, en cire rouge, sur simple queue de parchemin, M. Mantellier appelle, dans les termes qui suivent, l'attention de la Société sur les supports qui accompagnent quatre empreintes du sceau du Bâtard d'Orléans conservées à Orléans :

« La ville d'Orléans et le département du Loiret possèdent dans leurs archives : la ville trois pièces, le département une pièce, portant la signature du Bâtard d'Orléans, accompagnée de son sceau. Ce sont :

« 1° Une quittance, en date du 1er mai 1429, par laquelle le Bâtard reconnaît avoir reçu des habitants d'Orléans la somme de six cents livres tournois, *pour les gens de guerre estans en icelle ville* (publiée dans notre *Histoire du siége d'Orléans,* p. 230).

« 2° Une quittance, en date du 28 décembre 1437, par laquelle le Bâtard reconnaît avoir reçu des habitants d'Orléans la somme

de mille livres tournois, que *lesdiz habitans ont octroyée et donnée au Roy pour le fait de Montargis* (publiée par M. Loiseleur dans les *Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts d'Orléans*, année 1859, p. 231, et par nous dans notre *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, t. VII des *Mémoires de la Société*, p. 105).

« 3° Une quittance, en date du 4 août 1438, par laquelle le Bâtard et Regnault de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France, reconnaissent avoir reçu des habitants d'Orléans la somme de huit cents écus d'or, pour *la délivrance et recouvrement de Dreux et Chevreuse* (publiée dans notre *Histoire des marchands fréquentants la Loire*, p. 164).

« 4° Une quittance de l'année 1447, dont le sceau et la signature ont été publiés par M. Dupuis dans son *Mémoire sur le siége de Montargis* (Orléans, Jacob, 1853).

« Ces quatre quittances sont signées du Bâtard.

« La première porte : *le Bastart d'Orléans*; la deuxième, *le Bast. d'Orléans*; la troisième, *J., Bast. d'Orléans*; la quatrième, *le Bast. d'Orléans*.

« Toutes les quatre sont scellées du sceau du prince, en cire rouge, sur simple queue de parchemin.

« Ce sceau représente l'écusson du Bâtard, chargé de trois fleurs de lis, au lambel de trois pendants et au bâton mis en barre. Mais si l'écu est identiquement reproduit sur chacune des quatre quittances, il n'en est pas de même de ses supports.

« Sur les quittances du 1er mai 1429, l'écu a deux licornes pour supports; le cimier manque.

« Sur les quittances des années 1437, 1438 et 1447, l'écu a pour supports deux aigles, pour cimier une tête d'animal de race chevaline; l'altération de la cire dans la partie supérieure ne permet pas de reconnaître avec certitude si cet animal est une licorne; sur l'une des empreintes, cependant, existe une saillie qui pourrait avoir formé la base d'une corne.

« La licorne, faisant office de support, se rencontre sur un autre monument orléanais.

« Dans l'intérieur de la basilique de Sainte-Croix d'Orléans,

basse nef du nord, existe une petite porte ogivale surmontée d'un écusson de France sculpté, dont les supports sont deux licornes. Cette sculpture date du règne de Louis XI.

« Il m'a paru que ces indications, qui peuvent offrir quelque intérêt aux héraldistes, à ceux particulièrement qui s'occupent du blason de la maison de France, méritent de prendre place au *Bulletin* de la Société. »

Le Secrétaire de la Société ajoute quelques observations à celles de M. Mantellier.

Il fait remarquer que quelques écus des rois de France présentent également des licornes pour support; mais aussi que dans la suite la figure de cet animal a été remplacée par deux anges, ainsi qu'on en a de nombreux *specimen*, et particulièrement celui qu'on peut voir au-dessus du principal portail de la cathédrale d'Orléans.

« La licorne, dit-il, dans les croyances du moyen âge, était le symbole de la pureté. Elle avait la puissance de préserver de tous les maléfices; elle était considérée comme indomptable, si ce n'est par une vierge, dans le sein de laquelle elle allait, sitôt qu'elle en apercevait une, se reposer, ce qui lui faisait perdre toute sa férocité.

« L'adoption de deux licornes par l'illustre guerrier comme support de ses armes, si bien en rapport avec les événements au milieu desquels il apposait son sceau à la quittance du receveur des deniers de la ville d'Orléans, semble n'avoir été que temporaire, comme il arrivait fréquemment aux seigneurs du moyen âge, et dans le but de s'unir intimement au concours de *la vierge* de Domrémy, dont il était accompagné; et l'adoption de ce symbole par les rois de France doit se rapprocher de ces événements eux-mêmes, auxquels ils faisaient peut-être allusion.

« Mais les deux licornes ont dû disparaître de l'écu de la maison royale de France et être remplacées; et elles l'ont été avec bonheur par deux anges, symbole de la pureté par excellence et d'une ineffable douceur, lorsque le sentiment chrétien eut définitivement effacé les superstitions des temps antérieurs. »

— M. l'abbé Desnoyers lit ensuite un mémoire sur une urne fu-

néraire en pierre, par lui déposée au musée historique de la ville d'Orléans. Il place sous les yeux de la Société un dessin artistique de ce vase, dû au crayon de M. Carrette.

M. le président remercie, au nom de tous, M. l'abbé Desnoyers de ce qu'à tous les dons qu'il a déjà faits au Musée, il a ajouté la possession de cet objet précieux, obtenu par ses démarches de la générosité de M. Jallerat, cultivateur à Saint-Jean-de-Braye, sur le domaine duquel il a été trouvé; il remercie également M. Carrette, qui a bien voulu en faire le dessin.

La Société décide, en renvoyant le mémoire à la commission des publications, que mention des sentiments de reconnaissance que vient d'exprimer M. le Président, communs à M. Desnoyers, à M. Jallerat et à M. Carrette, sera faite au procès-verbal.

— M. l'abbé de Torquat donne communication verbale de la découverte qu'il vient de faire dans la commune de Creuzy d'un tronçon de la voie romaine dont il a déjà entretenu la Société; il mentionne deux fers de cheval à clous, trouvés dans l'encaissement de la chaussée même.

M. de Torquat détermine le caractère de cette voie.

Séance du vendredi 14 juin 1867.

Présidence de M. DE MOLANDON, *président.*

Après que M. le Président eut fait connaître les envois que la Société a reçus dans l'intervalle des deux séances, et qui seront mentionnés au *Bulletin*, M. Baguenault de Viéville fait un rapport sur la notice de M. Desnoyers, lue à la dernière séance, relative à l'urne funéraire trouvée dans la propriété de M. Jallerat, cultivateur à Saint-Jean-de-Braye, et à laquelle est joint le dessin de ce vase, par M. Carrette.

La commission conclut à l'insertion de cette notice et de ce des-

sin dans le prochain volume de ses *Mémoires*. Cette conclusion est adoptée.

— M. Desnoyers rend compte de l'examen auquel M. de Molandon et lui se sont livrés, de la découverte faite par M. de Torquat d'un tronçon de voie romaine, des ruines d'une mansion, et d'une butte entourée de larges fossés existant sur la commune de Chevilly. Il entre, à ce sujet, dans des détails desquels il résulte que ce fragment de voie romaine appartient à la voie qui reliait les deux villes d'*Autricum* et de *Genabum*.

La Société renvoie ce compte-rendu à la commission des publications.

— Le Secrétaire de la Société donne lecture du projet de rédaction du premier *Bulletin* de l'année 1867, qui est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Président entretient la Société de la publication faite par la Société des antiquaires de France, dans le 29e volume de ses *Mémoires*, du texte et du *fac-simile* d'une charte d'Agius, évêque d'Orléans, en date de l'an 854. La lecture de cette charte, communiquée à la Société des antiquaires par M. Vergnaud-Romagnési, et déjà publiée par le chanoine Hubert dans ses *Antiquités de l'église de Saint-Aignan*, a été révisée par M. Henri Bordier, membre de ladite Société.

M. le Président ajoute qu'ayant pensé que la publication de cette charte et de son *fac-simile* dans les *Mémoires* de la Société archéologique de l'Orléanais pourrait offrir quelque intérêt pour l'histoire de notre ville, il s'est mis en communication, à cet égard, avec M. Bordier et M. le président de la Société des antiquaires, et a sollicité de leur bienveillance l'autorisation de faire tirer un nombre plus ou moins considérable d'exemplaires du *fac-simile* de cette charte; la planche, ajoute-t-il, est encore intacte chez l'imprimeur, qui lui a promis de la conserver jusqu'à ce qu'il ait été pris un parti définitif à ce sujet.

La Société accepte avec reconnaissance cette proposition.

Séance du vendredi 28 juin 1867.

Présidence de M. DE MOLANDON, *président.*

M. le Président fait connaître les envois reçus par le Société dans l'intervalle des deux séances. Il rend compte d'un entretien qu'il a eu à Paris avec plusieurs savants distingués, qui lui ont exprimé le regret de ne pas pouvoir se procurer le 1er volume des *Mémoires* publiés par la Société, et qui l'engageaient à provoquer d'elle cette réimpression. Il est convenu que cette proposition sera soumise à la Société à une autre séance.

— M. l'abbé Desnoyers fait la communication suivante :

« En mai 1867, on a trouvé, dans les fouilles opérées pour la construction d'une auberge dite de *Saint-Aignan*, place Bannier, les médailles dont le détail suit :

« Auguste, moyen bronze; au revers de l'hôtel de Lyon.

« Auguste, moyen bronze; au revers : femme assise.

« Hadrien, grand bronze; dans le champ : S. C.

« Hadrien, moyen bronze; revers : l'Abondance debout.

« Hadrien, grand bronze; revers : femme debout.

« Il y avait deux moyens bronzes et quatre grands bronzes illisibles.

« Dans la même fouille ont été trouvés : un objet globuleux en cuivre, que je crois être un *Flaon* de monnaie gauloise, un petit ornement de ceinturon gaulois, et un objet que je crois être l'étui d'un petit miroir romain. »

La Société décide que cette communication sera mentionnée au *Bulletin*.

M. E. Pillon, membre titulaire résidant, démissionnaire, a été nommé, au cours de ce trimestre, membre titulaire non résidant. (*Séance du 10 mai.*)

Ouvrages offerts à la Société au cours du deuxième trimestre de l'année 1867.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. Auber. — *Notes d'un voyage archéologique à Saint-Pierre-de-Maillé* (Vienne).

M. Capitaine (Ulysse). — *J.-R. Pouplia, premier instituteur des sourds-muets à Liége*, 1867.

M. Corblet. — *Revue de l'art chrétien*, mai 1867.

M. Baguenault de Puchesse (Gustave). — *Les deux Guise, Henri et François.*

M. Dufaur de Pibrac. — *Découverte de la sépulture de Saint-Liphard*, mémoire lu à la Sorbonne en 1866.

M. Mantellier. — *Histoire du siége d'Orléans*, 1867.

M. Renart (Athanase). — *Francs, Gaulois*, Paris, 1867.

II. — PUBLICATIONS DIVERSES.

Annuaire de la Société philotechnique, 1866.

Étude sur le mot Pasquin, Liége, 1867.

L'Esprit nouveau, plusieurs numéros.

Revue des Sociétés savantes, t. V, janvier, février, mars 1867.

III. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Ain. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Société d'émulation*, n°s 10, 11 et 12, octobre, novembre 1866; n°s 1, 2 et 3, janvier et février, mars et avril ; n°s 4 et 5, avril et mai 1867.

Angers. — *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts*, t. IX, 2e, 3e et 4e parties, t. X, 1er cahier.

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4e série, t. II, avril 1867.

Amiens. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1867, nos 1 et 2.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 20e vol., 3e et 4e trim., 1866.

— *Mémoires de la Société*, t. IX.

Blois. — *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. VII, 1867.

Bourg. — *Journal de l'industrie, des sciences, lettres et arts*, nos 2 et 3 (Ain).

Chambéry. — *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. Ier, 1865.

Genève. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, t. XVI, 2e liv., 1867.

— *Le Globe*, journal géographique, janvier 1867, t. VI, 2e et 3e liv., 1867.

Gœrlitz (Prusse). — *Neves magasine*, 2e liv., 1866-67.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XVI, 1866.

— *Registres consulaires de la ville de Limoges*, 12e registre, 1867.

Lons-le-Saulnier. — *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1866.

Montbéliard. — *Mémoires de la Société d'émulation*, 3e vol.

Marseille. — *Répertoire des travaux de statistique de Marseille*, t. XXX, 1867, 5e de la 6e série.

— *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, années 1858-1864.

Metz. — *Mémoires de l'Académie impériale*, 1865-1866.

Nice. — *Annales de la Société des lettres, sciences et arts*, t. Ier, 1865.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts*, t. X, 2e de 1867, 2e trim.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre 1867.

— *Rapport sur les travaux de la Société pour l'année 1866*, par M. Renard.

Saint-Omer. — *Société des antiquaires de la Morinie,* bulletin historique, 55e, 56e, 57e et 58e livr., juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1865.; janvier, février, mars, avril, mai et juin 1866.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique.*



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 57.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1867.

Séance du vendredi 12 juillet 1867.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. Louis Jarry remplit les fonctions de Secrétaire en l'absence de M. Eugène Bimbenet.

M. Mantellier rend compte, au point de vue archéologique, d'une visite qu'il a faite à l'Exposition universelle. Il communique ses impressions sur la manière dont a été comprise et organisée la partie intitulée : *Histoire du travail.* Il donne, en particulier, des détails intéressants sur le temple égyptien. Les murs de ce temple sont couverts de figures et de représentations diverses, parmi lesquelles on remarque des bateaux munis d'un gouvernail absolument semblable à celui dont se servent les bateliers de la Loire.

— M. Cosson entretient la Société des démarches qu'il a faites pour assurer la continuation des fouilles commencées par lui, sur le territoire de la commune de Sceaux, arrondissement de Mon-

targis. Encouragé par M. le Préfet, il a écrit à S. M. l'Empereur, qui a daigné prendre un vif intérêt à ses travaux et donner une somme de 2,000 fr. pour faciliter ses recherches. M. Cosson exprime sa reconnaissance envers S. M. l'Empereur, M. le Préfet et la Société archéologique.

La Société, partageant ce sentiment pour l'acte de munificence de Sa Majesté et le concours que M. le Préfet a donné à M. Cosson dans cette circonstance, vote la mention de cette heureuse nouvelle au prochain *Bulletin*.

— M. le Président rend compte de l'état des négociations concernant le legs fait à la Société par M. Alphonse Duleau, l'un de ses membres. A cette occasion des remercîments unanimes sont votés à M. l'abbé Desnoyers, dont les soins éclairés ont exercé une influence décisive sur la transaction qui se prépare entre Mme Bourdon, sœur et héritière de M. Duleau, et la Société.

— M. le Président rappelle le Mémoire lu par M. l'abbé Cosson, dans la séance du 22 mars dernier, sur la découverte, dans un champ du territoire de la commune de Chambon, arrondissement de Pithiviers, de monnaies romaines. La Société, sur les conclusions du rapport de la commission des publications lu dans la séance, a voté, le 11 avril, l'insertion de ce Mémoire au *Bulletin*.

Ce Mémoire est conçu en ces termes :

DÉCOUVERTE DE MONNAIES ROMAINES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBON, PRÈS DU CHEMIN DE CÉSAR.

« Au mois de février dernier, le sieur Legais, occupé à arracher du bois dans une propriété de M. Nizerolle, sur le territoire de la commune de Chambon, découvrit un vase en terre grossière qui tomba en morceaux au premier contact. Ce vase contenait une trentaine de monnaies romaines de petit module, en cuivre recouvert d'une légère couche d'argent, de l'espèce qu'on appelle monnaies saucées. La frappe en est belle, et plusieurs sont très-bien conservées. Elles portent les effigies de Posthume, Gallien, Salonine, avec des revers variés.

« Nous mentionnerons les revers de deux monnaies de Posthume :

« 1° Un personnage debout (Esculape, je crois) ; légende : SALVS AVG.

« 2° Un personnage debout, la main droite étendue, la gauche tenant une lance; légende : SOLI CONSERV.

« Revers d'une monnaie de Gallien :

« Un cheval ailé au galop; légende : SOLI CONSERVAT.

« Une autre de Gallien :

« Deux personnages debout, armés de lances, et tenant ensemble une couronne; légende : JOVI CONSERVATORI.

« Deux monnaies de Salonine :

« 1° Revers : femme debout; légende : JVNONI CONS. AVG.

« 2° Revers : une femme tenant une corne d'abondance; légende : FECVNDITAS AUG.

« Le champ dans lequel ces monnaies ont été recueillies, situé entre les communes de Chambon et de Nibelle, sur la lisière de la forêt d'Orléans dont il faisait autrefois partie, n'est qu'à quelques cents mètres de la grande voie romaine qui allait de *Agedincum* à *Genabum*, près de l'endroit où elle quitte la ligne droite, incline au sud et se dirige sur Orléans à travers la forêt.

« Ce n'est pas la première fois que ces sortes de découvertes se produisent dans cette localité.

« Il y a environ dix ans, une quantité considérable de monnaies romaines a été trouvée dans le sol, sur la commune de Nancray, à une petite distance de l'endroit que je viens de signaler, et sur le parcours de la voie romaine dite Chemin de César.

« Ces monnaies, de moyen bronze, sont presque toutes à l'effigie de Posthume ; elles offrent une grande variété de revers, et plusieurs me paraissent mériter d'être mentionnées :

« 1° Avers : Posthume.

« Revers : Un guerrier debout.

« Légende : VICTOR GALL....

« 2° Avers : Posthume.

« Revers : Guerrier debout, tenant de la main droite un objet rond, et de la gauche une lance, et S. C.

« Légende : P. M. TR. P. COS II P. P. (*Pontif. Maximus. Tri-*

bunic. potest. Consul II. Pater patriæ.) (Ce revers est très-bien exécuté.)

« 3° Avers : Posthume.

« Revers : Un navire.

« Légende : LAETITIA AVG.

« 4° Avers : Posthume.

« Revers : Hercule debout, appuyé sur une massue.

« Légende : HEADC. . . .

« Ces découvertes de monnaies antiques, faites à différentes époques sur un espace de peu d'étendue et à proximité du Chemin de César, permettent de supposer que dans le voisinage existait une station, une villa, ou peut-être une cité gallo-romaine dont les habitants, au moment de l'invasion des barbares, ont enfoui et caché sous le sol leurs trésors qu'ils ne devaient pas reprendre.

« A toutes les époques, en effet, au temps des Gaulois et des Romains comme aujourd'hui, c'est sur le parcours des voies de communication que les hommes ont construit leurs habitations et que les centres de population se sont formés.

« Ainsi, j'ai la certitude que la localité dans laquelle ont été trouvées les monnaies que je viens de faire connaître à la Société archéologique contient des ruines gallo-romaines que le hasard révèlera dans un temps donné, et je prends la liberté d'appeler sur ce point l'attention de la Société archéologique. »

Séance du vendredi 26 juillet 1867.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. Louis Jarry remplit les fonctions de Secrétaire en l'absence de M. Eugène Bimbenet.

M. le Président donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. le Président de la Société des Antiquaires de France, qui autorise la

Société archéologique à reproduire dans le volume de ses Mémoires la charte donnée par Agius, évêque d'Orléans en 854. (Voir, au deuxième *Bulletin* de 1867, la séance du 14 juin.)

— Sur la proposition de M. l'abbé Pelletier, la Société est invitée à décider s'il y aura cette année, comme les années précédentes, une séance extraordinaire à l'occasion de la session du Conseil général. La discussion est engagée à ce sujet : il en résulte que, dans le cas où cette séance aurait lieu, M. le Président lirait un rapport sur les travaux de l'année; que M. l'abbé Pelletier y ferait la lecture d'un Mémoire sur la maison des Cordeliers de Bellegarde, et M. Mantellier d'une notice nécrologique sur M. Delahaye, ancien Sous-Préfet, décédé à Paris, et qui a laissé par son testament ses riches collections numismatiques au Musée d'Orléans, sa ville natale.

Les éléments nécessaires se trouvant réunis pour que cette séance ait tout l'intérêt qu'exige la circonstance dans laquelle elle serait tenue, la Société décide qu'elle aura lieu, et que des invitations d'y assister seront adressées à MM. les membres du Conseil général.

Séance du vendredi 9 août 1867.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

Parmi les ouvrages offerts à la Société, M. le Président signale le premier volume des *Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, nouvellement fondée, et il ajoute que le Comité de Senlis demande à échanger les publications qu'i fera dans la suite, contre celles que la Société archéologique a faites jusqu'à ce jour.

Cette proposition est acceptée en ce sens que le Comité de Senlis recevra seulement de la Société archéologique les publications faites par celle-ci depuis le 1er janvier dernier.

— M. l'abbé Pelletier donne lecture de la première partie du

Mémoire dont il a été parlé dans la précédente séance, sur la maison des Cordeliers de Bellegarde.

Séance du vendredi 23 août 1867.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président annonce à la Société l'allocation qui vient de lui être faite par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, d'une somme de 400 fr.

La Société décide que mention sera faite au procès-verbal de la reconnaissance pour ce nouveau témoignage de la bienveillance de M. le Ministre de l'instruction publique, et que l'expression en sera transmise à S. Exc. par les soins de son Président.

— En présence de diverses observations faites au sujet d'une séance extraordinaire de la Société, à l'occasion de la session du Conseil général, la délibération prise dans la séance du 26 juillet est rapportée; en conséquence, la séance extraordinaire n'aura pas lieu.

Ouvrages offerts à la Société au cours du troisième trimestre de l'année 1867.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. de Lisle (Léopold). — *Notice sur le Psautier d'Ingerburge.*

M. Morel-Fatio. — *Presse scientifique et industrielle des Deux-Mondes : Faux Kreutzers de Berne et Valais,* 1866.

Renier-Chalon. — *La plus grande Médaille qui ait été frappée.*

— *Méreaux de Tournay.*

— *Souvenir des Croisades.*

— *Poids du moyen âge.*

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences et arts*, juin 1867.

Bruxelles. — *Revue numismatique belge*, 4e série, t. V, 53e liv.

Chambéry. — *Mémoires* et *Documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. X, 1866.

Châteaudun. — Trois premiers *Bulletins* de la Société dunoise.

Château-Thierry. — *Annales de la Société historique*, 2e semestre 1866.

Douai. — *Mémoires de la Société des sciences*, t. VIII.

Genève. — *Le Globe*, t. VI, 1re liv.

— *Registre genevois*, ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville.

Marseille. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, années 1858-1864, 1er vol.

Metz. — *Mémoires de l'Académie impériale*, 1865-1866.

Nantes. — *Comptes-rendus* des 32e et 33e sessions du Congrès scientifique de France, et de la 10e séance de la Société des secours des Amis des sciences.

— *Annales de la Société académique*, 23e semestre, 1866.

Senlis. — *Mémoires de la Société du département de l'Oise*, 2 liv., t. VI.

Toulouse. — *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 1867.

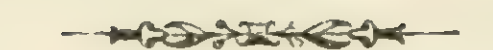
Tours. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 2e liv., t. XVII, 1865.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, nos 3, 4 et 5, 1862.

III. — OUVRAGES DIVERS.

Tome XXIX du *Mémoire de la Société impériale des Antiquaires de France: Charte d'Agius*, évêque d'Orléans au IX[e] siècle, communiquée par M. Vergnaud-Romagnési, et annotée par M. Bordier.

Revue des Sociétés savantes des départements, janvier 1867.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 58.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1867.

Séance du vendredi 8 novembre 1867.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président*.

Sur l'invitation de M. le Président, la commission du répertoire archéologique décide qu'elle se réunira le 22 du présent mois, et qu'elle entendra la lecture du mémoire de M. Lallier, chargé du canton de Neuville.

M. le Président doit informer M. Lallier de cette décision.

— M. Mantellier, au nom de M. le comte de Brosses, remet à la Société huit médailles en argent de bon titre, de Sainte-Colombe, à Vienne en Dauphiné ; la Société vote des remercîments à M. le comte de Brosses.

— Le Secrétaire soumet à la Société le projet de rédaction du *Bulletin* du deuxième trimestre de l'année 1867. Ce projet, après lecture, est renvoyé à la commission des publications.

— M. Pelletier fait hommage à la Société d'une médaille romaine, trouvée au hameau de la Nivelle, près Meung-sur-Loire; d'une certaine quantité de centimes appartenant à divers régimes, et d'un jeton en cuivre de la loge des francs-maçons d'Orléans, dite de *Jeanne-d'Arc*, qu'il considère comme intéressant la collection de la numismatique orléanaise.

La Société accepte ce don de M. Pelletier et l'en remercie.

Séance du vendredi 22 novembre 1867.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président*.

M. Lallier, membre titulaire non résidant, fait hommage à la Société d'une carte du canal d'Orléans et de celui de Briare, par Defer, portant la date de 1716, et d'un plan d'Orléans, par Letourmy. La Société adresse ses remercîments à M. Lallier.

— M. Desnoyers donne lecture d'une notice sur un vase trouvé dans le territoire de Bonnée (*Belca*).

Renvoi à la commission des publications.

— M. Loiseleur communique à la Société un manuscrit, de l'écriture de Polluche, provenant de la bibliothèque d'Orléans, ayant pour titre : *Extrait du compte de messire Hemon-Raguier, thrésorier des guerres du roi, notre sire, depuis le 1er mars 1424 jusqu'au dernier septembre 1433, rendu par Charles Raguier, son fils, et Louis Raguier, conseiller à la cour du parlement, aussi son fils, en l'année 1441.*

A la fin de ce manuscrit est écrit, de la même main : « d'après les mmss. de M. Hubert, chanoine de l'église de Saint-Aignan d'Orléans. »

M. Loiseleur fait observer que ce compte paraît être resté jus-

qu'à présent inconnu, l'extrait publié par M. Quicherat (1) ayant été emprunté à l'ouvrage de M. de la Roque *sur la noblesse*.

La Société, prenant en considération l'extrême intérêt que présente ce manuscrit, décide qu'il sera publié dans ses *Mémoires*, s'il est réellement inédit.

— M. le comte de Pibrac rend compte à la Société des renseignements qu'il a pris lui-même sur les restaurations de l'église de Germigny, pour faire droit aux observations présentées à la Société dans sa dernière séance; il résulte des plans qui lui ont été communiqués que ces réparations sont dirigées avec le soin et l'intelligence qui caractérisent les œuvres du comité des monuments historiques.

— La Société autorise M. le Président à envoyer à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique le VIIe volume de ses *Mémoires*, contenant le travail de M. Mantellier sur les *Marchands fréquentant la rivière de Loire*, et à exprimer le désir de la Société que ce *Mémoire* soit présenté au concours pour le prix décerné chaque année, par le comité des travaux historiques, aux plus importants travaux archéologiques publiés par les sociétés savantes.

— Sur la proposition de la commission du répertoire archéologique, la Société décide que cette commission aura droit de réviser les travaux partiels qui lui seront adressés pour maintenir à l'ensemble de l'œuvre la méthode et l'unité nécessaires.

— M. Lallier donne lecture de la partie du répertoire qui concerne le canton de Neuville.

(1) *Procès de condamnation et de réhabilitation de la Pucelle*, t. V.

Séance du vendredi 13 décembre 1867.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. l'abbé Desnoyers offre, de la part de M. François Lenormand, une brochure extraite de la *Gazette des beaux-arts,* intitulée : *Exposition universelle, l'Égypte.*

La Société charge son Secrétaire d'en accuser réception à son savant auteur et de lui exprimer ses remercîments.

— M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, annonçant à la Société qu'il a reçu le VII[e] volume de ses *Mémoires,* contenant l'ouvrage de M. Mantellier sur les *Marchands fréquentant la rivière de Loire,* et que ce volume a été transmis par ses ordres au comité des travaux historiques.

— MM. Boucher de Molandon, Cosson et Desnoyers, déposent sur le bureau la proposition d'admettre au nombre des associés correspondants français de la Société M. Geslin, attaché au musée des antiques du Louvre.

— M. Laurand demande à user du droit que lui donne le réglement de remplacer, en qualité de membre titulaire résidant, M. Pillon, devenu, sur sa demande, titulaire non résidant.

— M. le Président lit une lettre de M. l'abbé Rocher qui, par raisons de santé, donne sa démission du titre de vice-président, qui lui avait été conféré l'année dernière par la confiance et l'affection de ses collègues.

La Société apprend avec de vifs et unanimes regrets la détermination de son excellent vice-président. Elle charge son Président de les transmettre à M. l'abbé Rocher, et de lui exprimer le vœu de ses collègues et amis, que l'amélioration de sa santé le ramène bientôt parmi eux.

— M. l'abbé Desnoyers fait hommage à la Société de dix-huit documents historiques, manuscrits, sur parchemin, relatifs à l'Orléanais, et dont la liste sera publiée à la fin du présent *Bulletin*. Ce don est accepté avec reconnaissance.

— M. le Président entre dans quelques détails sur les travaux de la commission du répertoire, qui semblent devoir répondre, aussi complètement que possible, au programme proposé par M. le Ministre de l'instruction publique.

— M. l'abbé Maître, membre titulaire non résidant, envoie à la Société le résultat de ses recherches sur l'ancien chemin qui reliait la ville de Blois à celle de Paris. M. l'abbé Pelletier lit ce travail, qui est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Président rappelle à la Société que la séance prochaine doit être, en partie, consacrée au renouvellement annuel de plusieurs membres du bureau : un président, un vice-président, un trésorier, deux membres de la commission des publications et un membre de la commission de la bibliothèque.

Séance du vendredi 27 décembre 1867.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président donne communication d'une lettre, en date du 23 de ce mois, dans laquelle M. le Maire d'Orléans remercie la Société de l'hommage qu'elle a fait au conseil municipal du VIIe volume de ses *Mémoires;* à cette lettre est jointe un extrait de la délibération dans laquelle le Conseil charge M. le Maire de lui servir d'interprète auprès de la Société.

Cette délibération est ainsi conçue :

Séance du Conseil municipal d'Orléans, du 16 décembre 1867.

« Aujourd'hui 16 décembre 1867, le Conseil municipal s'est « réuni dans une des salles de la mairie.....

« L'ordre du jour appelle les affaires suivantes :

« *Société archéologique, don du VIIe volume de ses Mémoires.*

« M. le Maire dépose sur le bureau ce volume offert au Conseil « par la Société archéologique de l'Orléanais ; il contient l'histoire « de la communaute des marchands fréquentant la rivière de Loire. « Cet ouvrage de M. Mantellier est des plus intéressants pour la « ville d'Orléans, principal centre de cette communauté, qui y te- « nait ses assemblées générales et y avait ses archives dans la tour « de l'hôtel de ville ; l'envoi du volume était accompagné d'une « lettre de M. le Président de la Société archéologique dont il est « donné lecture.

« Le Conseil charge M. le Maire d'adresser ses remercîments à la « Société archéologique, et ordonne le dépôt du volume aux ar- « chives municipales.

« A l'hôtel de ville, les jour, mois et an que dessus..... »

— M. Mantellier, au nom de M. de Wite, membre de l'institut archéologique de Rome, titulaire non résidant de la Société, fait hommage d'un discours prononcé, par ce savant, au Capitole, le 26 avril 1867, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de Rome.

La Société accepte avec empressement l'œuvre de son éminent collègue, et charge son Secrétaire de lui en exprimer ses remercîments.

— M. le Président fait lecture d'une lettre de M. Jourdain-Pellieux, de Beaugency, qui donne sa démission de membre titulaire non résidant.

La Société accepte avec regret cette démission dont elle respecte les motifs ; elle espère qu'elle n'interrompra pas les bonnes rela-

tions que la Société était heureuse d'entretenir avec un de ses membres les plus dévoués.

— M. le Président communique une lettre de M. de Caumont, qui réclame l'actif concours de la Société archéologique pour la rédaction du bulletin monumental, et l'invite à prendre part au congrès qui doit se réunir à Paris le 20 avril prochain.

— M. le Président offre à la Société, pour ses collections du musée historique, huit médailles trouvées en diverses localités de la Beauce : une Antonia, femme de Néron, un Drusus, un Hadrianus Gordien, un Néron, un Valentinianus, un Henry de Navarre, un douzain de Louis XII, et un saint Ignace et saint François.

Ce don est accepté avec remercîments.

Il donne connaissance d'une découverte faite, sur le territoire de la commune de Bouzy, de 500 monnaies romaines, parmi lesquelles le musée a acheté une belle et rare médaille de Gordien d'Afrique.

— Le Secrétaire fait lecture du projet de *Bulletin* pour le troisième trimestre de l'année 1867. Ce projet est renvoyé à la commission des publications.

— M. l'abbé Pelletier appelle l'attention de la Société sur les réparations dont la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire est en ce moment l'objet. M. le Préfet a bien voulu, dit-il, en diverses occasions, accueillir favorablement les observations que la Société lui a fait parvenir au sujet des restaurations de cette église ; en ce moment, les entrepreneurs ont découvert le déambulatoire, et la voûte des chapelles de l'abside est exposée à toutes les injures de la saison. Il serait à désirer qu'un toit provisoire fût disposé au-dessus de ces chapelles, sous peine de voir se consommer des dégradations considérables.

— La Société, conformément au règlement, procède aux élections pour le renouvellement annuel de son bureau, de la commission des publications et de la commission de la bibliothèque.

M. Boucher de Molandon, président actuel, ayant réuni la majorité des suffrages, est réélu aux mêmes fonctions.

Il adresse une allocution à la Société pour la remercier de la nouvelle marque de confiance et d'affection qu'elle a bien voulu lui donner.

Il est passé à l'élection du vice-président ; M. l'abbé Desnoyers ayant réuni la majorité des suffrages est nommé vice-président.

Par suite de cette nomination, M. l'abbé Desnoyers cessant de faire partie de la commission des publications, M. l'abbé Pelletier est nommé pour le remplacer, et M. Dufaur de Pibrac est élu pour remplacer M. Baguenault de Viéville, membre sortant de cette commission.

L'on procède ensuite à l'élection du trésorier, en remplacement de M. Clément Carette, non rééligible ; M. Laurand est élu aux fonctions de trésorier.

Enfin M. Desnoyers est maintenu dans les fonctions de membre de la commission de la bibliothèque.

Par suite de ces élections, le bureau de la Société se trouve ainsi constitué pour l'année 1868 :

Bureau.

MM. Boucher de Molandon, *président.*
Desnoyers (l'abbé), vicaire général, *vice-président.*
Eugène Bimbenet, *secrétaire.*
Loiseleur, *vice-secrétaire archiviste.*
Laurand, *trésorier.*

Commission des publications.

MM. de Buzonnière, abbé Pelletier, Dufaur de Pibrac.

Commission de la bibliothèque.

MM. Mantellier, Boucher de Molandon, abbé Desnoyers.

MEMBRES ÉLUS AU COURS DU QUATRIÈME TRIMESTRE.

M. LAURAND, membre titulaire non résidant, a été nommé membre titulaire résidant.

M. JOURDAIN-PELLIEUX, membre titulaire non résidant, démissionnaire.

Documents manuscrits, sur parchemin, relatifs à l'Orléanais, offerts à la Société archéologique par M. l'abbé Desnoyers, l'un de ses membres, dans la séance du 13 décembre 1867.

---

1. Bail à rente par les religieux, maistre et freres de la Maison-Dieu d'Orliens, d'un demi-arpent d'heritages, tant terres que vignes, assis à Fleury. — 2 decembre 1380.

2. Bail à rente par les maistre et gouverneurs du grand hospital et Maison-Dieu d'Orléans, de deux maisons appartenant audit hospital, et sises rue des Barbecannes. — 23 mai 1579.

---

3. Sentence arbitrale entre Pierre Chevron, chantre de l'eglise collegiale de Saint-Pierre-Empont et le chapitre de ladite église, touchant les attributions et prérogatives dudit office de chantre. — 1er septembre 1441, sceau.

4. Role et département d'une imposition de 2,135 livres, sur les habitans d'Orléans, pour indemnités dues à divers particuliers par suite de la demolition du Pilory. — 8 mars 1570.

5. Quittance de Francoys Beauharnois, president au siege presidial d'Orléans, du quartier d'une rente de 133 escus 1/3, à lui dus et à ses freres et sœurs. — 21 février 1602.

6. Quittance de huit vingt livres recues par un commissaire des guerres, pour voyage par lui fait d'Orléans à Paris et retour, pour le service du roy. — 11 mars 1614.

7. Quittance de 200 livres payées à un chevaucheur ordinaire, pour plusieurs voyages et retours par lui faits d'Orléans à Paris pour le service du roy. — 5 avril 1614.

8. Bail, pour trois années, des droits de boëte à percevoir par la compagnie des marchands frequentant la Loire, à Orléans, Tours, Bloys, Beaugency, Sully et Gien. — Orléans, 2 juin 1622.

---

9. Mandement de Louis de Sancerre, mareschal de France, de tenir compte à Jean Boileave, grenetier du grenier à sel de Gien, de la somme de 600 livres tournois sur ce qu'il peut devoir à cause de la recepte dudit grenier. — Paris, 6 aout 1390 ; traces de deux sceaux en cire rouge.

10. Bail à rente par Jehan Fondreau, demourant à Montargis, à Jehan Pichon, demourant aux Barres, en la paroisse d'Amilly, du domaine de la Tieulerie, séant en ladite paroisse, consistant en maison, cours, courtils, terres, prés, vignes, bois, buissons, hayes, fossés, pour le prix de quarante sols parisis de rente annuelle. — 25 mars 1394.

11. Erection en paroisse de la chapelle Saint-Nicolas, de Beaugency, par sentence de Jacques de Mareau, chanoine de l'eglise d'Orléans et subdelegué du cardinal Bessarion, legat du Saint-Siege et son fondé de pouvoirs pour l'érection des benefices ecclesiastiques ; — ladite sentence rendue à la requête de Francois, comte de Dunois et seigneur de Beaugency, joint en cause avec les paroissiens de Saint-Firmin dudit lieu, contre l'abbaye de Notre-Dame, le prieur de Saint Firmin et l'archidiacre de Beaugency. — Orléans, le 26 fevrier 1472 (1473, avant Paques).

12. Enquête faite par le lieutenant du bailly de Montargis, et dépositions de temoins dans le procès entre Guillaume de Mongenin, seigneur d'Aultry, paroisse de Bryon, en la chastellenie de Beaugency, demandeur, en réintegration de ses fourches patibulaires, et

Aignan Luillier, seigneur de la Sablonière, licencié en lois, advocat à Orléans, defendeur ; ladite enquête commencée le 13 juin et achevée le 19 juin 1496.

13. Roole de la monstre et revue de 50 hommes de guerre à pied, estant en garnison dans la ville de Meung-sur-Loire. — Meung, 12 avril 1593.

14. Roole de la monstre et revue faite des armes de 50 hommes d'armes de chevaulx-legers, estant en garnison en la ville et château de Meung-sur-Loire. — Meung, 31 decembre 1593.

15. Roole de la monstre et revue d'une compagnie de 100 hommes de guerre à pied, tenant garnison, pour le service du roy, en la ville et chateau de Gien. — Gien, 5 aout 1593.

16. Roole de la monstre et revue, faite en la ville de Gien, des officiers et archers de la compagnie de Pierre Girard, seigneur du Buisson. — Gien, 19 avril 1603.

---

17. Lettres patentes d'Henri IV, portant decharge en faveur du marechal de la Chastre, gouverneur de l'Orléanais et du Berry, d'une somme de 17,000 escus, qu'on l'accusait avoir prins durant les troubles des guerres passées, ès grenier à sel de la generalité du Berry, *et qu'un nommé Boytard, soy disant notre secretaire, et subrogé au lieu et droit de Noël Dehere au fournissement general des greniers à sel de notre royaume,* voulait faire condamner ledit marechal à lui payer. — Paris, 21 janvier 1599.

18. Ordonnance d'une commission du grand conseil, séant de present en la ville de Rouen, mandant aux eslus, sur le fait des aides, d'asseoir et imposer sur les habitans de la vicomté de Neufchatel une somme de 78 livres tournois, pour indemnité allouée à Jean le Saunier, escuyer, député des nobles de ladite vicomté aux etats de Normandie. — Rouen, 5 janvier 1450 (1451, avant Paques) ; — traces de sceaux.

Ouvrages offerts à la Société au cours du quatrième trimestre de l'année 1867.

I. — PAR LE MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

M. Rio. — *L'art chrétien*, t. III et IV.

M. Coste (Pascal). — *Monuments de la Perse*, de la 11e à la 26e liv.

M. Prisse d'Avenne. — *L'art égyptien*, de la 21e à la 28e liv.

Gazette des Beaux-Arts, t. XIX à XXII.

Chronique dss Arts, t. III et IV.

Revue universelle des Arts, par Paul Lacroix, t. XXII.

Revue artistique, t. IX à XII.

Revue archéologique, suite des livraisons.

Alfred Michiels. — *Histoire de la peinture flamande*, 4 vol.

Panthéon des illustrations françaises au XIXe siècle, par Victor Front, 10 volumes.

II. — PAR LES AUTEURS.

M. Morel Fatio. — *Cortemiglia et Pouzzoles, monnaies inédites.*

M. de Soultrait. — *Notice sur quelques jetons du Forez.*

M. de Verneilh. — *Exposition universelle : les fabriques du parc*

M. Hœsler. — *Notice sur le Majus chronicon Fontanillon, manuscrit de l'abbaye de Saint-Vandrille, IXe siècle.*

M. Boucher de Perthes. — *Les idées innées.*

M. Vergnaud-Romagnési. — *Traduction du latin en français d'une charte d'Agius, évêque d'Orléans, fac-simile, photographie.*

M. Decous de la Perrière, premier avocat général près la cour impériale d'Orléans. — *Discours de rentrée.*

M. Dupré. — *Notice sur les poésies inédites de M. Forêt, procureur vendômois.*

Procès-verbaux de la session du Conseil général de Loir-et-Cher, 1867.

III. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1867, nos 1 et 2.

Angers. — *Mémoires de la Société impériale*, t. X, 2e trimestre, 1867.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, XXIe v., 1867, 1er et 2e trim.

Beziers. — *Bulletin de la Societé archéologique*, t. IV, 2e liv.

Bourg. — *Journal de la Société d'agriculture et d'émulation de l'Ain*, 1867, nos 7, 8, 9 et 10.

Bruxelles. — *Revue numismatique belge*, 4e série, 2 vol., 2e et 4e liv.

Castres (Tarn). — *Mémoires de la Société littéraire et scientifique*, 6e vol., juillet 1867.

Genève. — *Bulletin de l'Institut national*, no 30, 1866.

— *Mémoires de l'Institut national genevois*, t. XI, 1866-1867.

— *Les tranchées de Châtel en Genevois*, par Jules Vuy.

— *Mémoires sur les microcéphales ou hommes singes*, par Charles Wogt.

— *Le Globe, journal de la Société de géographie*, 4e et 5e liv., avril et mai 1867.

Langres. — *Mémoires de la Société historique et archéologique*, t. II, 1867.

Liége. — *Documents pour servir à l'histoire de la Société libre d'émulation*. — Ulysse Capitaine.

Mâcon. — *Annales de la Société scientifique*, t. VI.

Melun. — *Bulletin de la Société archéologique*, 3e et 4e années.

Moulins. — *Bulletin de la Société du département de l'Allier*, t. IX, 1re et 2e liv.

Namur. — *Annales de la Société archéologique*, t. IX, 4e liv.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts*, t. X, nos 1 et 5, 3e trim., 1867.

Paris. — *Mémoires de la Société des antiquaires de France*.

— *La Gazette des beaux-arts*, t. XIX, XX, XXI, XXII.

Paris. — *La Chronique des arts*, t. III et IV.

— *La Revue universelle des arts*, t. XXII.

— *L'Institut, journal universel des sciences*, novembre 1867.

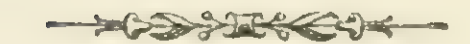
Saint-Omer. — *Bulletin des antiquaires de la Morinie*, 16e année, 61e et 62e liv., de janvier à juin 1867.

Sens. — *Bulletin de la Société des sciences*, t. IX.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, 19e année, t. XXI, nos 7, 8 et 9, juillet, août, septembre et octobre 1867.

Washington. — *Annual report of..... the Smithsonian institution*, vol. XV, part. 4, liv. 31.

Zurich. — *Mittheilungen des antiquarischen Geselschats, 1864, 1865, 1867*. XXXI.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME

DES BULLETINS.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

TABLE

DES PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS

DANS LES QUATRE PREMIERS VOLUMES

DES BULLETINS (1).

PREMIER VOLUME.

(Bulletins 1 à 15. — 1848-1853.)

(1) Cette table due, ainsi que celle qui précède, au dévoûment d'un de nos jeunes collègues, M. Maxime de Beaucorps, sera continuée à l'avenir et jointe à chaque volume de Bulletins. *(Note du Bureau de la Société.)*

DEUXIÈME VOLUME.

(Bulletins 16 à 31. — 1854-1858.)

TROISIÈME VOLUME.

(Bulletins 32 à 39. — 1859-1861.)

QUATRIÈME VOLUME.

(Bulletins 40 à 58. — 1862-1867.)

ORLÉANS, IMP. DE G. JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

